This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

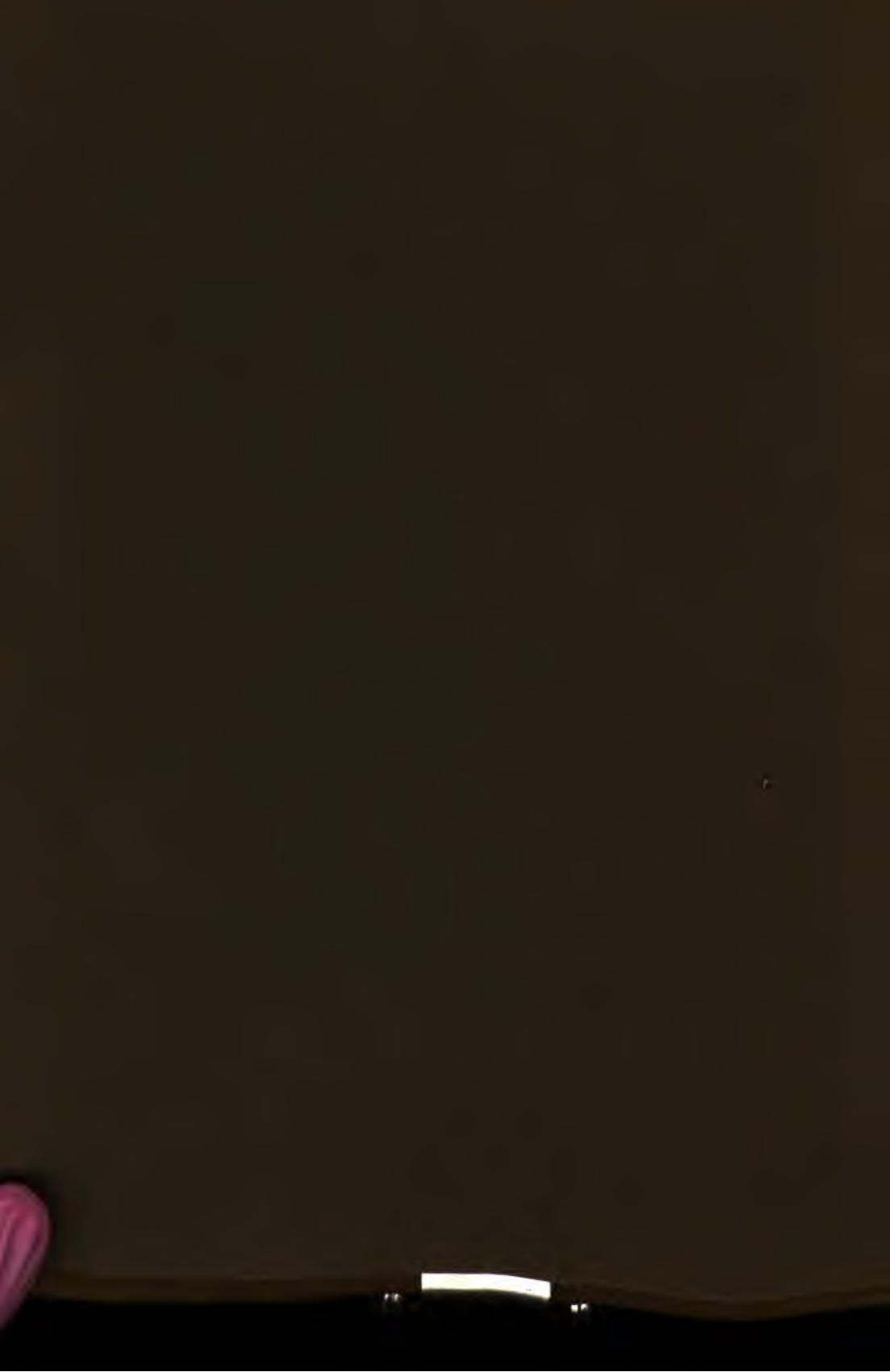

DC.
611
.N34
S72

MÉLANGES

(QUATRIÈME SÉRIE)

Société de l'Histoire de Normandie

MÉLANGES

DOCUMENTS

PUBLIÉS ET ANNOTÉS PAR MM. CH. DE BEAUREPAIRE,
CH.-A. DE BEAUREPAIRE, L'ABBÉ P. BERNIER, A. HÉRON
ET A. LEGRELLE

QUATRIÈME SÉRIE

ROUEN
A. LESTRINGANT
LIBRAIRE
de la Société de l'Histoire de Normandie
11, RUE JEANNE-DARC, 11

PARIS
A. PICARD ET FILS
LIBRAIRE
de la Société de l'École des Chartes
82, RUE BONAPARTE, 82

1898

Dumming
Mifflin
3-14-28
15098

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

ART. 16. — Aucun volume ou fascicule ne peut être livré à l'impression qu'en vertu d'une délibération du Conseil, prise au vu de la déclaration du Commissaire délégué, et, lorsqu'il y aura lieu, de l'avis du Comité intéressé, portant que le travail *est digne d'être publié*. Cette déclaration est imprimée au verso de la feuille du titre du premier volume de chaque ouvrage.

Le Conseil, vu la déclaration de M. Lamer, *commissaire délégué, portant que le recueil* Mélanges *(quatrième série), lui a paru digne d'être publié par la* Société de l'Histoire de Normandie, *après en avoir délibéré, décide que cet ouvrage sera livré à l'impression.*

Fait à Rouen, le 6 janvier 1898.

Le Secrétaire de la Société,

P. LE VERDIER.

HISTOIRE CHRONOLOGIQUE

DES ÉVÊQUES D'AVRANCHES

DE MAITRE JULIEN NICOLE

Publiée par CH.-A. DE BEAUREPAIRE

HISTOIRE CHRONOLOGIQUE

DES ÉVÊQUES D'AVRANCHES

INTRODUCTION

La ville d'Avranches a non seulement perdu son évêché : plus malheureuse que plusieurs autres villes, elle a vu tomber sa cathédrale, qui était son principal ornement. Il est vrai que ses habitants se sont imposé, dans la seconde moitié de ce siècle, de très lourds sacrifices pour construire et embellir leurs trois églises paroissiales (1), mais l'archéologue et l'historien regretteront toujours la disparition de la vieille basilique de Saint-André. Commencée sous le pontificat de Maugis, vers 1025, et continuée par ses successeurs, Hugues et Michel, elle avait été achevée par Turgis, qui l'avait consacrée, le 17 septembre 1121.

Incendiée en grande partie par Guy de Thouars, elle fut successivement reconstruite, restaurée et agrandie par Guillaume Tholom, Martin Pinard et Louis de Bourbon. « Le roman, dit M. le Héricher, se montrait dans sa façade occidentale et dans son porche septentrional ; le gothique primitif était représenté par la nef et les collatéraux. Le

(1) Saint-Gervais, Notre-Dame-des-Champs et Saint-Saturnin.

style prismatique flamboyait dans les bas-côtés. Ainsi, les trois grands styles du moyen-âge se dessinaient dans cet édifice de granit, d'ailleurs simple et sévère (1). »

Jamais édifice ne s'éleva dans une plus merveilleuse situation. Faisant pour ainsi dire corps avec les remparts, la cathédrale s'avançait en avant de la ville, qu'elle semblait vouloir protéger. Elle dominait les grèves, le Mont-Saint-Michel, Tombelaine, les riantes vallées de la Sée et de la Sélune.

Auprès de la basilique se dressait le palais épiscopal, construit au XV^e^ siècle par Louis de Bourbon (2) : il subsiste encore dans son ensemble et sert aujourd'hui à la fois de tribunal civil et de musée.

L'église se prêtait moins facilement à des usages profanes : ce fut la cause de sa perte.

Le 12 juillet 1790, la Constituante réduisit les cent trente-cinq diocèses du royaume à quatre-vingt-trois, un par département. Elle supprima en même temps les Chapitres et décréta que les électeurs nommeraient les évêques et les curés. Avranches envoya, pour défendre son évêché, deux délégués, M. Pinot et l'avocat Voisin, mais ces députés n'eurent pas gain de cause devant l'Assemblée. La cathédrale, privée de son évêque, bientôt compromise dans sa solidité par la destruction du mur d'enceinte qui entourait le chœur, s'écroula en partie

(1) *Avranchin monumental et historique*, tome I, p. 14 et 15.

(2) « Ce magnifique monument, dit François Desrues, fut tout miné par le dedans (ne demeurant que la superficie du logis), en l'an 1590, ce qui fut faict pour fortifier la ville, qui estoit assiégée, les faux-bourgs de laquelle furent aussi tous minez. »

dans la nuit du 20 germinal de l'an IV de la République. C'était alors le temps de la Terreur, et aucun effort ne fut tenté pour sauver le vénérable édifice. Il devint une véritable carrière de pierres, ouverte à tous ceux qui avaient besoin de matériaux. Enfin, en 1811, les tours furent démolies (1) à la suite d'une délibération de la municipalité qui déclarait que les « ruines de la cathédrale choquaient les regards et menaçaient la sécurité publique. »

Bien que de cette église il ne reste plus pierre sur pierre, il est encore intéressant de rappeler les souvenirs historiques qui s'y rattachent. C'est ce que la Société d'histoire de Normandie s'est proposé en nous confiant le soin de rééditer un livre devenu très rare et intitulé : *Histoire chronologique des Evesques et du Gouvernement ecclésiastique et politique du diocèse d'Avranches* (2), par maître Julien Nicole, prêtre licentié, curé de Carnet et doyen de la Croix en Avranchin. C'est un petit in-12, de 101 pages, publié à Rennes en 1669, chez Mathurin Denys, imprimeur et libraire, rue Saint-Germain, et sur le titre duquel se trouve une petite marque renfermant le double médaillon de N. S. et de la sainte Vierge. Le travail du savant et pieux curé de Carnet est précédé d'une très élogieuse dédicace à Mgr de Froulay de Tessé,

(1) M. l'abbé Pigeon, *Le Diocèse d'Avranches*, tome II, p. 687 et suiv.

(2) *L'Histoire chronologique des Evesques.....* se trouve indiquée dans Brunet, Ed. Frère et M^me^ Oursel. Cet ouvrage figure sous le n° 349 dans le Catalogue des livres rares et précieux, la plupart concernant la Normandie, composant la bibliothèque de feu M. le comte d'Auffay. Il fut adjugé, le mercredi 15 avril 1863, pour la somme de 37 francs, à M. Dumont. Le titre courant de l'ouvrage est *Catalogue des Evêques du diocèse d'Avranches.*

qui avait fait son entrée dans la ville d'Avranches à la date du 13 avril de la même année 1669.

Cette dédicace, d'un style un peu pompeux, n'est qu'un assez long panégyrique en l'honneur du nouvel évêque. Le curé de Carnet fait allusion dans ces pages au séjour de Mgr de Froulay dans le diocèse de Bordeaux. Qu'il nous suffise d'en citer un passage, qui nous paraît être le plus intéressant : « Tout le monde sçait que pendant que vous gouverniés seul ce grand Archevêché (1), la piété y étoit florissante, une dévotion mâle animoit toutes les actions des ecclésiastiques, et les religieuses même ne pleuroient plus la perte de leur pere, pendant qu'elles vous possedoient; car tout le Diocese voyoit et admiroit en vôtre personne la douceur du zele de son Eminence et la force genereuse de Sa Grandeur. Cette onction admirable qui captive les cœurs des peuples et les fait obeir à la voix de celuy qui les gouverne, avoit tellement gagné tous ceux qui avoient obligation de vous obeir, qu'ils ne faisoient gloire que de ceder à leur vainqueur, qui pour ses armes ne portoit que des charmes, et pour ses traits ne lançoit que des attraits. »

A la suite de cette dédicace, se trouvent deux épigrammes, dédiées par Denis Busnel, prêtre d'Avranches, *Jul. Nicole optimo dignissimoque rectori de Carnet.* L'une de ces poésies est en latin, l'autre est en français. Cette dernière commence ainsi :

Enfin, l'on voit docte Nicole
Ton second chef-d'œuvre éclatter.

(1) Après la mort de l'archevêque de Bordeaux, Henri d'Escoubleau de Senlis, arrivée le 18 juin 1645.

C'est sans doute une allusion à l'ouvrage intitulé : *Statuts de la Confrérie de Sainte-Anne pour l'église de Carnet.* Viennent ensuite deux fantaisies poétiques d'Egide Turpin, curé de Cuves; une épigramme en latin, dédiée *doctissimo viro Dominno D. Juliano Nicole rectori de Carnet,* et un anagramme, également en latin, en l'honneur de notre historien, qualifié par le poète de *Divinus in Cœlo.*

L'ouvrage de Nicole lui fut vraisemblablement inspiré par la *Chronologie des Archevêques de Rouen,* de Dadré, parue en cette ville en 1618. Nul doute qu'il n'ait été agréable à l'évêque d'Avranches, auquel il était dédié. Quelques lignes sur ce prélat nous semblent un préambule nécessaire à ce que nous avons à dire de l'auteur de l'*Histoire chronologique des Evêques d'Avranches.*

Mgr de Froulay de Tessé était fils de Réné de Froulay, comte de Tessé, chevalier des ordres de Sa Majesté, et de Marie d'Escoubleau de Sourdis, sœur de messire François d'Escoubleau, cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux. Il eut pour frères : Réné de Froulay, comte de Tessé, mort lieutenant général des armées du roi et père de Réné de Froulay, comte de Tessé, Maréchal de France ; Charles de Froulay, comte de Montflaux, dit le comte de Froulay, grand maréchal de logis de la maison du roi et chevalier des ordres de Sa Majesté. Un autre de ses frères, Emmanuel de Tessé, fut chanoine et maître de chœur à l'église primatiale de Lyon (1).

L'évêque d'Avranches eut l'avantage d'attirer près de lui ses nièces Marie, Suzanne et Gabrielle, qui vinrent se

(1) Bibliothèque de la ville d'Avranches, Ms. du docteur Cousin, tome XIV, p. 4.

fixer, comme religieuses ou comme pensionnaires, dans le couvent des Bénédictines de Sainte-Anne, placé à très peu de distance du palais épiscopal.

Ce monastère avait besoin d'être soutenu. C'est sans doute ce qui engagea Mgr de Froulay à nommer comme abbesse de Sainte-Anne, Marie de Froulay (1). M. Fulgence Girard (2) commet une erreur en écrivant, dans un de ses savants ouvrages, que cette religieuse mourut sans avoir pris possession de sa stalle. Un acte de baptême (3), où elle est désignée comme abbesse, et son acte de décès, où elle est désignée comme supérieure

(1) M. Le Héricher écrit à ce sujet, dans l'*Avranchin monumental et historique,* tome I, p. 48 : « Alors une administration fut organisée, mais elle dura peu, car Marie de Froulay, sœur du comte de Tessé, Maréchal de France, religieuse de l'ordre de Saint-Dominique dans le Maine, appelée par son oncle Gabriel de Froulay, évêque d'Avranches, prit l'habit de son ordre à Montmartre, et alla à Avranches, dont elle dirigea la communauté. Elle mourut en 1685, emportée par la petite vérole : elle fut enterrée dans l'église, du côté de l'Evangile. Suzanne de Froulay, sa cousine germaine, lui succéda et mourut en 1689... »

(2) *Annuaire de la Manche*, première année, p. 228.

(3) Le vingt-quatre août 1683 eut lieu, dans la chapelle des Bénédictines, le baptême d'Anne Gabriel, fille du comte de Froullay, chevalier des ordres du Roi et grand maréchal de logis de sa maison, et de dame Angélique de Beudan, son épouse. Ondoyée le douze du même mois à Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris. « La présente cérémonie faite dans l'église des Dames religieuses Bénédictines de cette ville, par noble et discrète personne M^re^ Caillot, prebstre, chanoine et archidiacre dans l'église cathédrale, lad. dam^lle^ nommée Gabriel Anne par Monseigneur messire Gabriel Philippe de Froullay de Tessé, évêque d'Avranches, et dame Marie de Froullay, abbesse du couvent desd. Dames religieuses Bénédictines, présence de nous soussigné, prebstre, vicaire de l'église Notre-Dame-des-Champs. Signé : Gabriel Phode Froullay de Tessé, évêque d'Avranches. Peltier, Caillot de la Besnardière. » Etat-civil de la ville d'Avranches. Notre-Dame-des-Champs, tome VII, f° 13.

des « dames religieuses de cette ville, » montrent, au contraire, qu'elle fut au moins près d'une année à la tête de son couvent.

Elle mourut à l'âge de quarante ans, et fut inhumée, le 28 avril 1684, dans la chapelle du monastère (1).

Dès le 1er mai 1684, Mgr de Froulay nommait comme « supérieure perpétuelle et irrévocable » des Bénédictines de Sainte-Anne d'Avranches, Suzanne de Froulay, religieuse professe de l'ordre de Saint-Benoît.

Mgr Deschamps du Manoir (2) nous fournit des renseignements intéressants sur une autre nièce de l'évêque d'Avranches, Gabrielle de Froulay, dont la vie ne différa guère de celle de Marie et de Suzanne de Froulay. Le 21 janvier 1687, le chapitre du couvent de Sainte-Anne « ..... présentait au roi une requête aux fins d'obtenir des lettres-patentes autorisant la communauté à recevoir, à titre de bienfaitrice, Gabrielle de Froulay, sœur de la supérieure, et à lui assurer la survivance de cette charge, soit pour elle, soit pour toute religieuse de la même famille, qui se trouverait à l'avenir dans le monastère ». Mme Gabrielle de Froulay s'engageait en retour

(1) M. Le Héricher, d'après le manuscrit du docteur Cousin, tome IX, p. 10, dit qu'elle mourut en 1685 de la petite vérole. Voici son acte de décès que nous avons relevé à l'Etat-civil d'Avranches, tome VII de la paroisse Notre-Dame-des-Champs ; « L'an 1684, le vingt-huitiesme jour d'avril, a esté inhumé dans la chappelle des Dames religieuses de cette ville le corps de noble dame Marie de Froulay et de Tessé, supérieure des dittes Dames Bénédictines de ce lieu et âgée environ de quarante ans, aux présances de maistre Jean Rigot, prestre de cette église, et de Gilles Chapel, prestre aussi de cette église. » Signé : Rigot, Chapel.

(2) Mgr Deschamps du Manoir, *Nouvelles feuilles détachées*, Naples 1879, p. 218 et 219.

à donner une somme de neuf mille livres pour rebâtir la chapelle, et à payer une pension viagère de neuf cents livres.

On sait que Mgr de Froulay contribua pour une part importante à la fondation de l'hospice d'Avranches (1), qui eut aussi pour signalé bienfaiteur Louis Le Bourgeois, dont nous aurons l'occasion de citer le nom dans la suite de cette introduction.

Non content de soigner le corps, Mgr de Tessé s'occupa beaucoup du développement de l'instruction publique dans son diocèse. « En 1682, dit M. l'abbé Laveille (2), il représente aux curés et aux vicaires de son diocèse qu'il est de leur devoir de prendre soin de l'instruction des enfants de leurs paroisses, et de leur apprendre, non seulement les vérités fondamentales de notre foi, mais, autant qu'il se peut, à lire et à écrire, afin qu'ils soient en état de chanter les louanges de Dieu et d'éviter les tromperies qui ne sont que trop fréquentes parmi les hommes. »

Il enjoignait également à ses prêtres de tenir eux-mêmes leurs écoles dans la mesure du possible, en insistant d'une manière toute spéciale sur le caractère de gratuité qu'elles devaient avoir.

Ce fut sous le pontificat de cet évêque que fut ouvert, en 1669, le séminaire d'Avranches, et que vinrent s'éta-

(1) C'est à la date du 1er mai 1680 que les pauvres prirent possession de l'asile où ils devaient trouver les soins dévoués de la charitable Louise Gaboreau, de Ducey. — Voir Ch. de Beaurepaire, *Notice sur l'Hospice d'Avranches*, Avranches, 1858.

(2) *L'Instruction primaire dans l'ancien diocèse d'Avranches avant la Révolution*, Evreux, imprimerie de l'Eure, 1891.

blir, en 1686 (1), grâce aux largesses de l'abbé Fleurye, les sœurs de la Providence, aujourd'hui constituées en congrégation de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Ces religieuses n'ont pas cessé, depuis cette époque, de donner l'instruction dans les villes et dans les campagnes, et aujourd'hui, plus que jamais, cette communauté est en pleine prospérité.

Le mercredi, 27 avril 1689, mourut à Avranches, dans son palais épiscopal, Mgr de Froulay de Tessé (2), âgé, dit son acte de décès, de soixante-quatorze ou soixante-quinze ans. Il avait gouverné son diocèse avec justice et bonté pendant l'espace de vingt et un ans. Sa mort fut un deuil général pour tout le pays. Les prêtres et les pères Capucins (3) vinrent psalmodier auprès de sa dépouille mortelle d'abord dans sa chambre, puis dans le vestibule le 28 et le 29 avril. Tous les prêtres du diocèse se firent un devoir d'assister à ses funérailles. Le cortège, après avoir quitté l'évêché, parcourut les rues d'Office, du Puits-de-Livet et des Prêtres, puis entra dans la cathédrale. Le corps, d'abord exposé dans la nef pendant l'oraison funèbre que prononça le père Gardien des Capucins, fut ensuite porté dans le chœur par quatre chanoines et par quatre prêtres, et exposé dans une chapelle ardente.

Après la messe, célébrée par le doyen, le chant du *Libera* et la bénédiction de la fosse, la pieuse assistance se

(1) Laisné, *Notice sur l'abbé Fleurye*, Avranches, 1658.

(2) Il était tombé paralysé, nous apprend Mgr Deschamps du Manoir, le jeudi saint, 7 avril, en bénissant le saint-chrême.

(3) Tous ces détails sont empruntés à son acte d'inhumation (Etat-civil de Notre-Dame-des-Champs, t. VII).

retira vers cinq ou six heures du soir. Le corps du pieux évêque fut enfin déposé dans un cercueil de plomb, en face de la chaire. La cérémonie n'avait pas duré moins de cinq heures.

Mgr de Froulay de Tessé, par testament, faisait de sa fortune trois parts égales. La première part était attribuée aux chanoines, qui devaient dire tous les ans des prières pour le repos de son âme ; la seconde à son cher hôpital, et la troisième à son neveu, le comte de Tessé, lieutenant général des dragons de France. Il laissait, en outre, cent pistoles, sur lesquelles les pères Capucins en devaient prendre dix, et dont le reste devait être distribué à tous les curés du diocèse pour des messes basses à dire à son intention. Le bon évêque voulait que tout l'argent qui pouvait lui revenir de ses abbayes (1) et autres bénéfices servît à constituer des dots pour marier les jeunes filles pauvres. Il avait fait pendant sa vie de grandes dépenses dans sa cathédrale : il lui donna une nouvelle preuve de son affection par le legs qu'il lui fit de sa chapelle d'argent, estimée six mille livres. Nous apprenons encore par son acte d'inhumation, qu'il n'oublia pas de récompenser ses domestiques.

Mme de Sévigné écrivait de Dol à sa fille, quelques jours après le décès de cet évêque (2) : « .... Nous sommes venues de Caen en deux jours à Avranches ; nous avons trouvé le bon évêque de cette ville mort et enterré depuis huit jours : c'étoit l'oncle de Tessé, un

(1) Mgr de Froulay était abbé perpétuel et commendataire du monastère de Sainte-Croix d'Angle, au diocèse de Poitiers.

(2) *Lettres de Madame de Sévigné*. Lettre du 9 mai 1689.

saint évêque qui avoit si peur de mourir hors de son diocèse que, pour éviter ce malheur, il n'en sortoit point du tout. Il y en a d'autres qu'il faudroit que la mort tirât bien juste pour les y attraper. Nous avons trouvé tous les gens de ce bon prélat en pleurs : son ombre n'a pas laissé de nous donner un très bon souper et de nous loger. Je voyais de ma chambre la mer et le mont Saint-Michel, ce mont si orgueilleux, que vous avez vu si fier et qui vous a vue si belle. Je me suis souvenue avec tendresse de ce voyage. Nous dînâmes à Pontorson, vous en souvient-il? Nous avons été longtemps sur le rivage à toujours voir ce mont, et moi à songer toujours à ma chère fille..... »

Un prélat aussi dévoué aux fonctions de son ministère ne pouvait manquer d'apprécier le mérite de l'auteur de l'*Histoire chronologique des Evêques d'Avranches* et de l'attacher à sa personne.

Les renseignements que nous avons à fournir sur cet ecclésiastique sont tirés des registres de l'évêché d'Avranches, qui ont été compulsés, il y a plusieurs années, au presbytère de Saint-Gervais, et d'une étude sur Saint-Laurent de Cuves, d'un anonyme, qui l'a signée des lettres L. C. (1).

Ce fut dans cette paroisse, où son nom de famille était très anciennement connu, que naquit, le 14 mars 1629 (2), Julien Nicole. Ayant embrassé l'état ecclé-

(1) *Mémoires de la Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain*, t. XI, années 1892-1893. Voir p. 195 et 196. Nous savons que cette notice est du savant abbé Masselin, curé de Saint-Brice. Nous avons trouvé aussi quelques indications dans les mss. du docteur Cousin.

(2) Nous avons trouvé cette date du 14 mars dans l'ouvrage d'Adrien

siastique, il fut d'abord attaché à la cathédrale d'Avranches. Il profita évidemment de son séjour dans cette ville pour se livrer à d'utiles recherches, soit dans les registres de l'évêché, soit dans les chroniques de Guillaume de Poitiers, de Guillaume de Jumiéges, de Robert Cenalis, mais surtout dans celles de Robert de Torigny, dont il fait l'éloge suivant : « ... Ce Robert est cet illustre historiographe, tant recommandé, qui a fait le Supplément de Sigebert, et a fait plusieurs volumes touchant diverses matières. L'Histoire manuscrite du Mont asseure qu'il a composé jusqu'à cent volumes. C'était un homme d'une grande vertu, d'une rare prudence, et d'un courage généreusement chrétien. »

Sur la présentation de Me Charles Le Bourgeois, doyen du Chapitre et ancien curé de Carnet, Julien Nicole, licencié ès-droits, était appelé, en 1665, à la cure de Carnet. C'est une grande paroisse, située à peu de distance de Saint-James, et dont l'histoire est intimement liée à l'histoire d'une famille notable de l'Avranchin, les de Guiton (1). Elle comptait à cette époque trois cent quatre-vingt-dix feux et rapportait douze cents livres. M. Le Héricher nous apprend qu'au moment de la Révolution il y avait neuf prêtres à l'église Notre-Dame de Carnet. Presque aussitôt après sa nomination à la cure de Carnet, Julien Nicole était nommé doyen de la Croix-en-Avranchin. A peine installé dans sa paroisse, il s'était occupé d'une dévotion qui lui était particulière-

Pluquet : *Bibliographie du département de la Manche*, Caen, A. Massif, p. 269.

(1) Voir Ed. Le Héricher, *Avranchin monumental et historique*, t. II, p. 516 et suiv.

ment chère : je veux parler de la dévotion à sainte Anne. Il publia même un petit volume dont nous avons déjà fait mention, et qui a pour titre : *Statuts de la Confrérie de Sainte-Anne pour l'Eglise de Carnet.* Ce livre, qui renfermait le petit office de sainte Anne, eut au moins deux éditions. La première est de 1665, et la seconde de 1668. Imprimée chez Audran, à Rennes, cette seconde édition avait l'avantage de renfermer les indulgences accordées, en 1667, par le Souverain Pontife aux membres de la confrérie.

On le voit aussi travailler à l'*Ordo* du diocèse. A la date du 12 janvier 1672, on allouait à Me Nicole, curé de Carnet et doyen de la Croix-en-Avranchin, la somme de deux cents livres pour avoir composé le dit *Ordo* pendant les trois années précédentes (1).

Nommé vicaire général, vers 1681, en remplacement d'Etienne Diroys, qui avait perdu la faveur de Mgr de Tessé (2), à cause de ses opinions jansénistes et pour avoir empêché l'élection du chanoine Caillot de la Bernardière en qualité de doyen du Chapitre, Me Julien Nicole garda cette haute fonction sous l'épiscopat de Mgr Daniel Huet (3) et sous celui de Mgr Kerhoent de Coëtanfao (4).

(1) Registres du greffe de la Chambre ecclésiastique du diocèse.

(2) Mgr Deschamps du Manoir, *Nouvelles feuilles détachées*, 1879, p. 306.

(3) Par lettres des 4 et 10 novembre 1692, Mgr Daniel Huet nomma official, dit Mgr Deschamps du Manoir, Bertrand de la Pigannière, chanoine scholastique de Saint-André et curé de Bacilly ; vicaires généraux, Jacques de Carbonnel de Canisy, doyen de la cathédrale, et Jules Nicolle, curé de Carnet.....

(4) *Institutio vicar. generalium :* Julien Nicole, curé de Carnet, licencié

Comme vicaire général, nous le voyons, en 1685, relever de l'excommunication, dans l'église de Cormeray (1), Louis de Verdun (2), seigneur de Cormeray, qui faisait abjuration de la religion protestante. Il est intéressant de rappeler ici que Cormeray, la plus petite paroisse du diocèse d'Avranches, avait un prêche qui fut démoli, précisément en cette année 1685, par M. de la Champagne, lieutenant au bailliage, en conséquence de la Révocation de l'Edit de Nantes.

Cet édifice, avant de servir au culte protestant, avait été une maladrerie. Après avoir successivement abrité des lépreux (3) et les disciples de Calvin, il finit par être vendu aux Frères de la Charité de Pontorson.

Me Julien Nicole, qui fut vicaire général du diocèse d'Avranches pendant de longues années, reçut de l'évêque de Rennes, la même dignité pour la partie de son diocèse qui était contiguë au diocèse d'Avranches.

en droit ; Jacques Gautier, curé de la Chaise-Baudouin, licencié en théologie de la Faculté de Paris ; official, François de Brébeuf, prêtre, chanoine, 13 février 1700. *Registrum expeditionum secretariatus Abrincensis pro anno Domini 1700 et sequentibus 1701*, etc.

(1) Cormeray comptait seulement douze feux. Saint-Martin-de-Cormeray dépendait, avant la Révolution, du doyenné de la Croix-en-Avranchin. Depuis cette paroisse a été rattachée à celle de Macey, canton de Pontorson.

(2) Louis de Verdun était assisté de Jacques de Verdun, seigneur de la Crenne.

(3) Voir Ed. Le Héricher, *Avranchin monumental et historique*, t. II, p. 192 et 193. Dans les *Nouvelles feuilles détachées* de Mgr Deschamps du Manoir, page 252, nous trouvons ce renseignement : « 14 juin 1685. Mgr du Froulay de Tessé écrit de Paris à Louis de Mouy, curé de Notre-Dame des Champs et administrateur de l'hospice, de faire toutes les diligences nécessaires pour parvenir à la démolition du prêche de Cormeray, vu généralement d'un mauvais œil dans un pays très opposé au protestantisme. »

Malgré sa qualité de vicaire général, le curé de Carnet ne cessa de résider dans sa paroisse. Il s'occupa d'une façon toute spéciale de soumettre les nombreux *obitiers* de son église à une règle commune, et il leur fit accepter des statuts qui lui avaient paru nécessaires pour le maintien du bon ordre et pour l'édification publique.

Il aima sa paroisse : nous en trouvons la preuve dans une liste manuscrite (1) qu'il avait rédigée des curés qui l'avaient précédé et dans le souci qu'il prit de rappeler, au cours de son *Histoire chronologique des Evêques d'Avranches*, certains faits concernant particulièrement l'histoire de l'église de Carnet.

Ami des études théologiques et soucieux du recrutement du clergé, il fit de son presbytère une sorte de petit et de grand séminaire, où les jeunes gens venaient s'instruire et se former aux pratiques religieuses. Lorsque ses élèves étaient suffisamment préparés, ils se rendaient à Avranches pour recevoir les ordres.

Il n'est pas moins intéressant de constater toute l'activité que Me Julien Nicole déploya pour fonder les petites écoles dans sa paroisse.

Dans une réunion de prêtres à Carnet, tenue le 11 juin 1680, il proposait un règlement concernant l'ordre qui devait régner dans son église, et un des articles de ce règlement, dit M. l'abbé Laveille (2), portait que l'un des *obitiers* serait obligé de tenir l'école pour les garçons.

Le 6 avril 1689, le doyen de la Croix-en-Avranchin

(1) E. Le Héricher, *Avranchin monumental et historique*, t. I, p. 518.

(2) *L'Instruction primaire dans l'ancien diocèse d'Avranches avant la Révolution.* Evreux, 1891, p. 32 et 33.

ratifiait la donation faite par contrat, en date du 6 avril 1684, d'une maison à usage d'école de filles, sise au bourg, et entourée d'un jardin et d'un terrain. Cette maison, d'après l'auteur de *Saint-Laurent-de-Cuves*, a existé jusqu'en 1848. Les maîtresses chargées d'instruire les enfants n'étaient liées par aucun vœu, mais elles devaient observer le célibat. On avait fait construire au dessus des classes un premier étage, divisé en cellules et destiné à les loger.

Me Julien Nicole ne resta pas jusqu'à sa mort doyen de la Croix-en-Avranchin. Voici un document assez intéressant pour l'histoire du diocèse d'Avranches, dressé le 10 juin 1701 par le curé de Carnet lui-même et Jacques Gautier, vicaires généraux. Cet acte renferme la nomination de Julien Le Gendre, curé de Villiers, paroisse voisine de Carnet, aux fonctions de doyen de la Croix-en-Avranchin et le retour à un ancien état de choses, c'est-à-dire la réunion du doyenné de Pontorson au doyenné de la Croix-en-Avranchin. *Nos Julianus Nicole, presbyter, rector de Carnet, et Jacobus Gautier, presbyter, rector Beatæ Mariæ a Campis, illustrissimi ac reverendissimi D. D. episcopi Abrincensis vicarii generales, mandatum dicti illustr. D. episcopi, apud Theopolim, die 22a mensis aprilis ultimi datum exequentes quatinus ad majorem Dei gloriam et firmiorem disciplinæ ecclesiasticæ stabilitatem, hujus diocesis status ad pristinum usum reducatur, partem quamdam decanatus de Abrincino, paucis ab annis disjunctam, sub titulo decanatus de Pontorson, ad pristinum statum reducendum duximus et reducimus, et magistro Juliano Le Gendre, presbytero, rectori de Villers, decano de Cruce-in-Abrincino, regendum*

commitimus per presentes ad nutum dicti illustrissimi Domini episcopi valituras. Datum Abrincis, anno Dñi 1701, die vero decima mensis junii.

Signé : JACOBUS GAUTIER,
Vic. gén. (1).

Pendant la vie de Me Julien Nicole, les pauvres furent l'objet d'une donation importante de la part de Louis Le Bourgeois, prêtre, abbé de Heauville, seigneur et patron de Carnet et de Vains, grand doyen de la cathédrale d'Avranches. Ce haut personnage voulut seconder le pieux désir de son frère, en son vivant seigneur de Ducey, et pour ce motif, il donna, à la date du 27 juin 1679 (2), pour le soulagement des malheureux, le lieu et métairie du « Ny de Chien, deux jardins le Fresché et le Chenevril, la Crosnaye près la rivière de Dierge, la Croix du Ny de Chien, le pray d'Espinay, le village de la Daviraye en Villiers et les Auberayes (3). »

Après avoir fait des fondations assez importantes en faveur des églises de Saint-Laurent-de-Cuves et de Carnet, Me Julien Nicole mourut, le 9 mai 1702, entouré de l'estime générale.

Jacques Gaultier (4), vicaire général, vint célébrer la cérémonie funèbre (5) de celui dont il avait été le zélé

(1) *Registrum expeditionum secretariatus Abrincensis.*

(2) Cette donation fut approuvée en 1681.

(3) *Liber expeditionum secretariatus sub illustrissimo... Gabriel Philippo de Froullay de Tessé, Abrincensi episcopo, regi ab omnibus consiliis, a die primo mensis octobris 1680.*

(4) Jacques Gaultier devint plus tard curé de Notre-Dame-des-Champs.

(5) Ce renseignement nous est fourni par le docteur Cousin, Ms. de la Bibliothèque d'Avranches, t. XIV, p. 28.

collaborateur. Suivant l'usage touchant des anciens temps, ce digne curé fut inhumé dans le chœur de l'église dont il avait fait l'édification pendant plus de trente-cinq ans. Sa tombe y est encore conservée, tout près du maître-autel, du côté de l'Evangile. C'est une grande pierre tombale en granit, comme on en voit tant (1) dans l'Avranchin, avec de grosses lettres en relief, généralement bien conservées. En voici le texte : *Ni / cole. P. Cure. de. Carnet. Vic / Gen. de. / M. de Froullay de Tesse. et / de M. P. D. Huet. eveques davran / ches deceda le 9 may 1702 alors / vic. gen. de M. Dequershoent de Coëtanfao, aussy ev. davranches.*

En terminant cette introduction, disons un mot de l'*Histoire chronologique des Evesques et du Gouvernement ecclésiastique et politique du diocèse d'Avranches.*

C'est l'œuvre d'un prêtre consciencieux et véritablement ami de l'histoire religieuse de son pays. Le style en est simple, et malgré plusieurs inexactitudes, ce livre est encore utile à consulter.

Même au point de vue archéologique, Me Julien Nicole nous fournit d'utiles renseignements, en nous décrivant certaines parties de la vieille cathédrale d'Avranches. Par exemple, à la page 75, il dit de Louis Hébert : « Il fit plusieurs réparations en son église cathédrale qui avoit été ruinée par la fureur des guerres, et entr'autres choses,

(1) Voici une autre pierre tombale que nous avons également relevée à l'entrée de la petite porte latérale gauche de l'église de Carnet. Elle nous a paru intéressante : « Cy-gist M. / R. F. G. Dau- / guet. Conseiller. Pr. / du Roy. de / l'electi / on, traites / et. quart. / Bouillon / d'Avran / ches, mort / en cette église / adorant le. S. S. Sa- / crement / le. 10. Mars / 1762. »

il fit batir la Chapelle Notre-Dame de Piété où il est enterré, où il fit peindre même sur le vitrail, des tableaux de la Passion du fils de Dieu à quoy il avoit une tendre devotion. On voit encore dans la meme chapelle son portrait en verre, dans la derniere place de la même vitre. »

Il est juste de faire observer que le livre de Me Julien Nicole parut un siècle avant la *Gallia*. Depuis la grande publication des Bénédictins, la ville d'Avranches a été l'objet, spécialement dans notre siècle, d'études historiques, aussi nombreuses que variées. Nous nous faisons un devoir de rappeler les noms de MM. Fulgence Girard, l'abbé Desroches, Le Héricher, l'abbé Le Canu (1), Laisné, E. de Beaurepaire, Mgr Deschamps du Manoir et l'abbé Pigeon. Nous aurons souvent l'occasion, pour les notes de cette publication, de recourir à leurs écrits.

Le Musée de la ville d'Avranches garde précieusement les portraits de MMgrs Péricard, Louis de Bourbon, Huet, Le Blanc, de Belbeuf. Il serait à souhaiter que cette galerie pût s'augmenter et se compléter. N'est-elle pas précisément placée dans une des salles de cet hôtel, si longtemps animé, édifié et quelquefois illustré par la présence de ses évêques ?

CH.-A. DE BEAUREPAIRE.

(1) *Histoire du diocèse de Coutances et Avranches depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.* 2 vol. in-8°. Coutances. Imp. de Salettes.

HISTOIRE CHRONOLOGIQUE

DES EVESQUES

ET DU GOUVERNEMENT ECCLÉSIASTIQUE ET POLITIQUE

DU DIOCÈSE D'AVRANCHES

A Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Gabriel PHILIPPE DE FROULLAY-DE-TESSÉ, *Evêque d'Avranches, conseiller du Roy en tous ses conseils, etc.*

Monseigneur,

Ce sont autant d'illustres deffunts, qui ont cédé à la fatale nécessité de mourir, parce qu'ils estoient enfans d'Adam, mais qui vivront eternellement devant Dieu, et dont la memoire sera glorieuse dans tous les siecles parmy les hommes, parce qu'ils ont esté nos peres et nos seigneurs, et qu'ils ont eu soin de surpassser autant le reste des hommes par leur vertu, que leur dignité les elevoit au-dessus du commun ; tous ces venerables Prelats, qui ont été assis les uns après les autres dedans le siege que vous remplissés si avantageusement, s'assemblent tous ensemble, et viennent tous de compagnie se présenter à Votre Grandeur seante dedans le trône episcopal, pour vous dire qu'ils prennent part à la joye publique de l'Eglise qu'ils ont autrefois gouvernée, qui a l'avantage de vous posseder aujourd'hui pour son evêque (1). Ils joignent

(1) *M. de Froulay de Tessé avait fait son entrée dans la ville d'Avranches le 13 avril 1669.*

leur joye avec la nôtre, notre consolation accroist leur bonheur ; et eux et nous publions hautement que l'Eglise d'Avranches n'aura rien à souhaiter tandis qu'elle aura le bien de vous avoir pour evêque, et de vous honorer comme son chef. La mort, cette inhumaine qui ne respecte personne, a bien eu la temerité d'abattre leurs mitres, et par un même coup ôter la vie à leurs corps, et la consolation à nos cœurs ; et nous serions inconsolables dans notre perte, n'est que Votre Grandeur nous fait essuyer toutes nos larmes, et nous asseure que nous serions eternellement heureux, si votre gouvernement pouvoit etre eternel, et votre vie immortelle parmy les hommes, comme elle sera toujours glorieuse dedans leur memoire, et immortelle avec les anges et les saints. Et ne vous etonnés pas, Monseigneur, si tous ces illustres morts, qui n'ont l'avantage que de vous avoir precedé au gouvernement de votre diocese, se presentent aussi devant votre trône, incontinent que vous y êtes assis ; c'est que la gloire de votre nom a déjà passé au-delà des bornes de ce monde ; les anges qui entretiennent un glorieux commerce entre l'Eglise militante et la triomphante, ayant admiré en votre auguste personne tous les avantages, toutes les vertus et toutes les belles qualitez qui sont nécessaires pour faire un prelat accomply, et un homme vrayment apostolique, en ont annoncé la bonne nouvelle aux saints et aux bienheureux, qui par un transport de joye, et par un saint entousiasme bénissent Dieu de notre bonheur, et veulent être aussi bien que les anges les spectateurs de tant de saintes actions, qu'un zèle apostolique et une prudence surhumaine va faire eclore. Ils viennent admirer comme toutes les vertus particulières qu'un chacun d'eux a possédées en particulier, sont toutes ensemble et toutes à la fois enfermées en votre auguste personne : ce qui fait qu'ils joignent leurs voix avec les nôtres, pour benir unanimement la Providence divine, de vous avoir fait notre chef et notre capitaine par vertu et par mérite. Ils viennent encore, Monseigneur, pour nous dire que tout ce que nous avons pu ramasser parmy leurs cendres de leurs actions et de leurs

vertus (dont la plupart cependant sont autant de monuments eternels de leur grandeur de leur courage et de leur zele extraordinaire) ne sont rien en comparaison de ce que Votre Grandeur va produire dedans votre eglise d'Avranches. Le soleil par son approche fait la fertilité et la fecondité de nos campagnes, comme son eloignement en cause la sterilité ! Un evêque est le soleil de son diocese au sentiment de saint Augustin : or comme le soleil à son levant réjouit tous les hommes, eclaire, echauffe et donne la vigueur à un chacun pour aller faire des œuvres d'approbation ! Aussi : Monseigneur, toute vostre Eglise vous considerant aujourd'huy dedans l'Orient en (?) votre gouvernement, reçoit les lumières de vôtre exemple, et vôtre zele anime tout vôtre troupeau à seconder vos desseins, et à être à l'avenir autant fecond en bonnes œuvres, comme la privation de pasteur en a causé de sterilité. Que si autrefois auparavant que vous eussiés le caractere episcopal vous en aviés déja la grace et si des ce temps vous aviés déja le don d'illuminer, d'echauffer et de purifier ; mon Dieu, que votre diocese à grand sujet d'être transporté d'une joye extraordinaire, ayant maintenant l'avantage de vous posseder pour son evêque. Tout le monde scait que pendant que vous gouverniés seul ce grand archevêché (1), la piété y étoit florissante, une devotion mâle animoit toutes les actions des ecclésiastiques, et les religieuses même ne pleuroient plus la perte de leur pere, pendant qu'elles vous possedoient ; car tout le diocese voyoit et admiroit en vôtre personne la douceur du zele de Son Eminence, et la force genereuse de Sa Grandeur. Cette onction admirable qui captive les cœurs des peuples, et les font obeïr à la voix de celuy qui les gouverne, avait tellement gagné tous ceux qui avoient obligation de vous obeïr, qu'ils ne faisoient gloire que de ceder à leur vainqueur, qui pour ses armes ne portoit que des charmes, et pour ses traits ne lançait que des attraits. Cette même onction, Monseigneur, qui vous avoit attiré la vene-

(1) L'Archevêché de Bordeaux.

ration des peuples, vous avoit encore gagné l'amour des prelats ; et toutes ces grandes lumieres de notre France firent leur possible pour vous mettre dedans un trône (1), où vous auriez eu peu d'égaux et beaucoup d'inférieurs : mais, Monseigneur, pendant que tous les Etats contribuoient unanimement, et faisoient leur possible pour vous faire seoir dans la chaire d'une eglise, qui reconnoit saint André pour titulaire, Dieu vous en preparoit une autre, où le même saint André recevoit par votre bouche les prieres des peuples qui vous seroient soumis. Cependant, Monseigneur, Vôtre Grandeur me permettra de vous dire, que si la premiere vous eût été plus avantageuse à cause de sa dignité ; la seconde vous est plus glorieuse dedans la manière dont Dieu s'est servy pour vous y elever. Quand vous n'y pensiés point, que vous éliés à vôtre maison comme dans une solitude, où vous répondiés à la voix de Dieu qui vous parloit au cœur, éloigné de la Cour, et encore plus des vices qui y regnent, on vous a annoncé que Dieu vous avoit preparé une epouse, et qu'il étoit temps d'executer ce que sa providence avoit projetté dedans l'eternité sur vôtre personne. Il est luy seul l'autheur de vôtre promotion, et vos vertus luy ont servy de motifs. Tous les avantages de la nature et de la grace sembloient autrefois vous y devoir porter à pas précipités; mais Dieu vouloit en disposer luy seul pour faire de vôtre personne un evêque selon son cœur. Je sçay cependant que vous possédés en un degré de perfection tous les avantages qu'un grand homme pourroit souhaiter. Je ne parle point de ceux de vôtre naissance : tout le monde sçait que le sang que vous avez dans les veines a passé par celles de tant d'heros, dont les belles actions remplissent nos histoires, et dont le courage invincible a été aussi bien le maintien de l'Etat que la terreur de ses ennemis. Les premieres charges de la

(1) Il s'agit évidemment de l'archevêché de Bordeaux, dont la cathédrale est dédiée à saint André. Ce fut Henri de Béthune qui succéda à Henri II d'Escoubleau de Sourdis.

milice qu'ils ont remplies et dans lesquelles encore a present toute la France admire autant leur valeur, qu'elle respecte leur puissance, sont des preuves convaincantes de la grandeur de vôtre naissance et de l'eclat de votre famille. Je ne parle non plus de ceux qui s'etans consacrés au service des autels, ont esté elevés à toutes les premieres dignitez de l'Eglise; et ont ajoûté au-dessus de leurs armoiries les croces, les mîtres et les chapeaux rouges, apres s'être veu éclatans de pourpre et d'écarlate. Je parle encore moins de tant de cordons bleus, dont Sa Majesté a été obligée de reconnoître la fidélité de leurs services : j'aymerois mieux m'arrêter un peu a considerer les merites personnels et les avantages glorieux, dont le ciel a comblé Votre Grandeur, et je le ferois plus librement que nous attendons tous notre perfection de votre exemple, et que nous allons tous étudier vos vertus, pour en imiter sinon les plus parfaites, du moins celles qui seront les plus proportionnées à nos forces, pour former nostre vie sur quelque trait de ce grand original que Dieu mesme nous presente ; mais vostre modestie m'impose le silence, et ne me laisse que la liberté de satisfaire seulement ma pensée en les rappelant à mon esprit. Cependant, Monseigneur, vous me permettrés de vous dire, qu'en nous fermant la bouche, vous publiés vos loüanges d'une voix plus forte que si vous donniés la liberté à toutes les langues, de rendre le témoignage à la vérité sur vos mérites. C'est que vous voulez que ces vertus eminentes et extraordinaires, qui se rencontrent en vostre illustre personne, facent le partage de leur gloire, et se couronnent de leur propre main. Et de vray, les grandes lumières de la terre aussi bien que celles du ciel, ne peuvent briller que par leur propre splendeur, et il ne faut point d'autre éclat que le leur pour les découvrir. Les souverains se font justice à eux-mêmes, sans la demander aux autres et c'est par eux-mêmes qu'ils se font respecter. Ces qualités illustres et toutes saincles, qui vous ont acquis le respect des peuples, la bienveillance de Sa Majesté, et qui vous ont élevé à ce premier tribunal, où vous allés juger si dignement les

hommes, que vos parolles seront des arrests prononcés dans le temps, et qui ne s'executeront que dans l'eternité, sont des bouches parlantes, qui publient partout que vos vertus sont achevées, et qu'il n'y a que vous qui puissiés ajoûter à vostre merite. Les petites vertus ne meritent pas d'être publiées, et les grandes comme les vostres, Monseigneur, ne le peuvent être que par elles-mêmes; en se produisans elle font leurs panegyristes, et joignent leurs voix à celles des vivans et des morts, du ciel et de la terre, pour faire eclater partout la grandeur de vos merites, et le bonheur que nous possederons pendant un siege de longues années, que tout le monde vous souhaite avec justice, et pour lequel je continuray mes vœux, mes prieres et sacrifices, en qualité,

MONSEIGNEUR,

De Vostre Grandeur,

Le très humble, tres obeissant et tres obligé serviteur JULIEN NICOLE, prêtre curé de Carnet.

DOMINO D.

IVL. NICOLE

OPTIMO DIGNISSIMOQVE

RECTORI DE CARNET &c.

EPIGRAMMATA.

Offer. DIONISYUS BUSNEL

Presbyter Abrinc.

Cœlicolis jucunde labor, feliciter i nunc
Integer; et seclo curre secunde tuo.
Laudis inanis amor, siquidem non sistitit orbi,
Mascula sed pietas : te manet orbis amor.
Junctus honos aderit, socius virtutis et hospes;
Veri germanus frater amoris honos.
Sed, memorande labor, ne quæ tibi gloria desit;
Perge tui auctorem jungere Cœlicolis.

Enfin l'on voit Docte Nicole
Ton second chef-d'œuvre éclatter
Où les plus sçavans de l'école,
Trouvent de quoy se contenter.
Chacun adore cet Ouvrage
Où se fait voir avec éclat
De nôtre admirable Prelat
La naisve et vivante image

DOCTISSIMO VIRO DOMINO D.

IVLIANO NICOLE

RECTORI DE CARNET .&c.

EPIGRAMMA.

Docte Nicole refer! quo-nam facunde Sacerdos
Auspice, cœlitum pandere facta vales?
Resp. Accipe quippe silere nefas : super æthera raptus.
Vidi, quæ nusquam linqua referre queat.
Mentis in excessu, supera agmina circumspexi
Agmen ovans mitris, gemmiferis que pedis.
Hic Abrincantina manus supereminet omnes,
Longo pro meritis ordine læta sedens.
Parte sub extrema pretiosa cathédra paratur
Tesse ter inscriptum tessera nomen habet.

EIDEM ANAGRAMMA

IVLIANVS NICOLE

DIVINVS IN CÆLO.

(Cum ferat in cœlo Divinus) nominis omen,
Sæpe nihil mirum te super astra rapi.
Divinum populi merito venerentur honore,
Sunt tua divinâ scripta notata manu.

Tui observantissimus Ægidius Turpin
Presbyter de Cupis.

Avranches est une ville très-ancienne, qui s'appelle en latin *Abrincæ* ou *Arborica*, d'autant que selon l'opinion de Cenalis, elle estoit autrefois environnée d'arbres et de bois. Elle est située entre les rivières de Coësnon et de Cée; bâtie sur un côteau élevé, qui découvre la mer Océane du coté du couchant (1). On ne sçait pas precisement en quel temps elle fut érigée en evesché, mais il est constant qu'elle a receu la foy catholique, apostolique et romaine, non seulement dès aussitôt qu'elle a esté prêchée, mais encore elle l'a toujours gardée inviolablement, sans que jamais aucun de ceux qui l'ont gouvernée ait esté capable d'aucune erreur. Elle conte plusieurs saints parmy ses evesques : saint Leonce, saint Perpetue, saint Pair, saint Sever, saint Senier, saint Leodoüald et saint Aubert, sont ceux dont la sainteté est plus connue, et de la plupart desquels on fait la feste avec plus de solemnité. L'église cathédrale est dédiée à Dieu sous l'invocation de saint André, apostre; ce fut le 17 septembre de l'an 1121 que la dédicace en fut faite. Il y a dedans la cathédrale six dignitez (2); vingt chanoines, vingt-huit chapelains, six vicaires perpétuels au grand autel de l'église, un sous-chantre, quatorze choristes et six enfants.

(1) Avranches se trouve placé entre la vallée de la Sée, au nord, et la vallée de la Sélune, au sud. Le Couesnon, qui sépare le département de la Manche du département d'Ille-et-Vilaine, se trouve plus au sud.

(2) Les six dignitaires étaient le doyen, le grand-chantre, le trésorier, les deux archidiacres d'Avranches et de Mortain et le scho-

Il y a dedans le diocèse environ cent quatre-vingt-deux parroisses; cinq abbayes qui sont : le Mont-Saint-Michel, de l'ordre de Saint-Benoist ; Savigny, de l'ordre de Cisteaux (1); le Mont-Morel, de l'ordre de Saint-Augustin (2); la Luzerne, de l'ordre de Premontré (3), et l'abbaye des Blanches-Dames, de l'ordre de Cisteaux, qui est une abbaye des filles (4). Il y a dedans le diocèse deux chapitres : celuy d'Avranches et celuy de Mortain,

lastique. Les six dignitaires et les vingt chanoines formaient le haut chœur. Le bas chœur se composait de vingt-huit chapelains, de six vicaires perpétuels au grand autel de l'église, du sous-chantre, de quatorze choristes et de six enfants.

Les chanoines étaient titulaires des canonicats de Braffais, du Val-Saint-Père, de la Godefroy, de Plomb, etc.

Les titulaires des chapelles de la cathédrale se trouvaient nommés en partie par l'évêque, en partie par les chanoines.

Le doyen résidait au doyenné, grande construction, située tout près de la cathédrale. La ville d'Avranches conserve cette ancienne demeure, intéressante au double point de vue historique et archéologique.

Le diocèse d'Avranches se divisait en deux archidiaconés, l'archidiaconé d'Avranches et l'archidiaconé de Mortain. Les deux archidiaconés se trouvaient divisés en huit doyennés.

(1) Savigny-le-Vieux, commune du canton du Teilleul. L'ancienne abbaye présente encore des ruines intéressantes.

(2) L'abbaye de Montmorel se trouvait située sur la paroisse de Poilley, aujourd'hui commune du canton de Dücey. Il en reste peu de chose.

(3) L'ancienne basilique et les bâtiments claustraux, aujourd'hui en ruines, sont cependant encore très intéressants. La Luzerne est une commune du canton de la Haye-Pesnel.

(4) Il reste de l'ancienne Abbaye-Blanche de Mortain, aujourd'hui Petit-Séminaire diocésain, l'église et le cloître, qui sont du XIIe siècle.

Nicole ne parle pas de l'abbaye bénédictine de Moutons, fondée au XIIe siècle, sur la paroisse de Saint-Clément, près Mortain. Elle avait été réunie, en 1693, au couvent des Bénédictines d'Avranches.

dont l'église est collégiale (1) et chapelle royale, il y a encore grand nombre de prieurez (2), chapelles, etc.

I. Saint Leonce, premier evesque d'Avranches, vivoit environ vers la fin du IVe siècle : on a sujet d'en douter avec Cenalis si saint Leonce a esté apôtre d'Avranches, ou s'il en a esté seulement un des evêques; veu qu'il y a grande apparence que la foy y estoit plantée auparavant la fin du IVe siècle. Seulement il est constant que saint Leonce, qu'une constante tradition asseure avoir esté le premier evêque de ce diocèse, est différent de saint Léonce, évêque de Xaintes, puisque le dernier vivoit plus d'un siècle après le premier. Car saint Leonce, evêque de Xaintes, receut par plusieurs fois saint Malo et luy donna en l'an 612, la sépulture en son eglise, après l'avoir assisté pendant sa vie; et Nepus avoit souscrit au premier Concile d'Orléans en qualité d'evêque d'Avranches dès l'an 511. Le Martyrologe romain fait mémoire, le 19, d'un saint Leonce, evêque, sans rien asseurer de son siège, ce qui fait conjecturer que c'est le jour de la feste de saint Leonce, premier évêque d'Avranches, que tous les habitants honorent sous ce titre.

(1) Fondée en 1082 par le comte Robert, frère de Guillaume-le-Conquérant, la collégiale de Mortain se composait de seize chanoines.

(2) Nicole fait allusion plus loin au couvent des Capucins, fondé à Avranches en 1618. On comptait treize prieurés, dont voici seulement les noms : le Rocher-lès-Mortain, Saint-Jacques ou Saint-James, Saint-Hilaire-du-Harcouët, le prieuré de Pontorson, Sacey, Saint-Léonard-de-Vains, le prieuré de Saint-Martin des Biards, Saint-Cyr-de-Bailleul, le prieuré de Céaux, Saint-Jacques, près de la Haye-Pesnel, Tombelaine, Saint-Maur-de-Sautbernon, la Blanche. Voir l'abbé Pigeon : *Le diocèse d'Avranches*, tome I, 142-147.

II. Nepus (1), que les autres appellent Nepos, assista au premier Concile d'Orléans et y souscrivit l'an 511. Ce fut sous l'authorité de Clovis que ce Concile fut assemblé.

III. Saint Perpetuë (2) fut présent au deuxième Concile national d'Orléans, célébré l'an 22 du règne de Clovis, et de notre salut l'an 533. Il délégua un prêtre, nommé Bandastes, pour assister au troisième Concile d'Orléans, sous le pape Vigilius et sous l'authorité du même Clovis, l'an 540. Le même Bandastes souscrivit au nom de saint Perpetuë au quatrième Concile d'Orléans, l'an 541.

IV. Gilles assista au cinquième Concile d'Orléans, tenu sous le pape Vigilius, l'an 549, et y souscrivit avec les autres Pères.

V. Saint Pair (3), que le vulgaire appelle saint Poix, saint Patier, saint Pater, saint Paterne, étant premièrement religieux, puis abbé à Scysci, qu'on appelle à présent Saint-Poix-sur-la-Mer (4) au diocèse de Cou-

(1) La *Gallia Christiana* ne parle pas de saint Léonce et reconnaît Nepus comme premier évêque d'Avranches.

Vitam, Nepe, tuam cœtus saccr Aurelianus
Illustrat, cæcâ cætera nocte latent.

Robert Cenalis.

(2) *Perpetuo, te Perpetuum, celebrat honore*
Posteritas; nomen tollit in astra tuum.

Robert Cenalis.

(3) Saint Pair naquit à Poitiers, d'après Fortunat.

(4) Aujourd'hui Saint-Pair, commune importante du canton de Granville. Voir : Ad. et Jos. Tardif. *Saint-Pair-sur-la-Mer et les Saints*, Rennes, Alphonse Le Roy, 1888; in-12, 178 p. — M. l'abbé Pigeon, *Le Diocèse d'Avranches*, t. I. — *Abrégé de la vie de saint Gaud, evesque d'Evreux; de saint Pair, evesque d'Avranches; de saint Scubilion, abbé de Saint-Senier, aussi évêque d'Avranches, et de saint Aroaste, prestre*, par M. L. Roûault, curé de Saint-Pair-sur-la-Mer. Paris, in-8°. Montalant, 1734, 271 p.

tances, ayant esté fait diacre afin de pouvoir prêcher l'Evangile, et ordonné prêtre à cause de ses mérites, fut esleu evêque d'Avranches à l'âge de soixante-dix ans (1); dont il remplit le siège treize ans. Le cardinal Baronius au tome VII de ses *Annales* (2) fait une memoire illustre de luy, et dit qu'il assista avec saint Germain et plusieurs autres saints evêques au troisième Concile de Paris, l'an 547. Surius (3) a escrit sa vie au tome II de la *Vie des Saints*, le 16 avril. Fortunat (4) au troisième livre de sa poésie (5), chap. 9 et au neuvième, chap. 23, lui adresse ces vers :

Nominis auspicio fulgent tua facta Paterne
Munere qui proprio te facis esse Patrem
Servetii nostri non immemor omnia præstas,
Et tibi devotis das pia vota libens
Ut bona distribuas modo qui tam promptus haberis,
Unde magis præstes, amplificentur opes (6).

(1) En 552.

(2) Baronius, *Annales*, a. 514, nº 39; 559 nº 13.

(3) *De probatis Sanctorum historiis, Coloniæ*, 1571, II, 654.

(4) Fortunat, comtemporain de saint Pair et de saint Scubilion, a écrit leur vie à la demande de Marcien, abbé d'Eusion. Voir : *Surius, De probatis...; — Acta SS. mensis april*, t. II, p. 425; — Krusch, *Venanti Fortunati opera pedestria* (*Monumenta Germaniæ historica*).

(5) *Venanti Fortunati opera poetica*, 1881 (*Monumenta Germaniæ historica*).

(6) Saint Pair fut inhumé comme saint Scubilion à l'extrémité orientale de l'oratoire de Scissi. Au commencement du x[e] siècle, les reliques des Saints de l'Avranchin et du Cotentin furent sauvées par les prêtres et les moines fuyant devant l'invasion. Une partie du corps de saint Pair fut donné par Hugues Le Grand à l'église de Saint-Barthélemi de Paris, appelée plus tard Saint-Magloire. L'abbé Crochet a soutenu que les reliques de saint Pair avaient été transportées à Orléans. Voir ses *Recherches historiques sur saint*

Son corps repose dans la paroisse de Saint-Poix-sur-la-Mer, où il a un beau tombeau (1). Il y a plusieurs églises tant en ce diocèse qu'en ceux de Coutances, de Bayeux, d'Evreux, etc., de son nom, il mourut le lundy de Pâques (2).

VI. Saint Senier ou Senateur succeda à saint Paër, ainsi que nous l'apprend l'ancien Breviaire d'Avranches, il estoit natif de la parroisse de Cottainville (3), evêché de Coûtances, et avoit esté religieux à Scysci. Rob. Cen. *de re Gal*, liv. II Perioch. 5, descrit ses miracles et sa vie. Il mourut le 18 septembre (4), et fut inhumé, et ses funé-

Paterne d'Avranches et sur la translation de ses reliques de Paris à Orléans, dans le tome XX des *Mémoires arch. et hist. de l'Orléanais*, et l'Etude présentée par M. A. Bligny, à l'Académie de Rouen, pour réfuter l'abbé Crochet, intitulée : *Les Reliques de saint Pair d'Avranches et l'église Saint-Paterne d'Orléans*. Rouen, 1888.

(1) Citons en Normandie, dans le diocèse de Coutances et d'Avranches, les églises d'Yquelon, de Sartilly, de Ducey, de Marcey, de Gerville, de Morville, de Saint-Pois; dans le diocèse de Bayeux, les églises de Saint-Pair, du canton de Troarn, et de Saint-Pair-du-Mont, du canton de Mézidon; dans le diocèse d'Evreux, celles de Saint-Pair, près Gisors, et, dans le diocèse de Rouen, celles de Saints Paër, près Duclair, et, à Rouen avant la Révolution, celle de Saint-Pierre-le-Portier, nom défiguré.

(2) 16 avril 565.

(3) Coutainville, commune d'Agon, près Coutances.

(4) Mort en 570 ou 580 à Scissi, où il fut inhumé. En 1875, on a retrouvé, dans l'église de Saint-Pair, son cercueil presque vide, ses reliques ayant été transportées, pour la plus grande partie, à Rouen, où on conservait, dans la cathédrale, une châsse de saint, qualifiée d'antique dès 1437. Cette châsse occupait, près du chœur, la place affectée à la sépulture de Bedfort. (Voir Ch. de Beaurepaire: *Notes historiques et archéologiques; Notes sur les anciens Reliquaires de la cathédrale de Rouen*, p. 170). — La cathédrale d'Avranches possédait aussi des reliques de saint Sénier.

railles faites en sa cathédrale d'Avranches, où ses reliques ont reposé dedans une chasse élevée de terre, et gardée fort religieusement en la mesme eglise, jusques à l'an 1562. Au mois d'avril, que les heretiques calvinistes ayant pillé et ravagé l'eglise cathedrale, bruslant les venérables ossements de saint Senier avec quatre autres chasses de saintes reliques, comme il se void par le procez verbal qui en fut fait, qui est aux archives de la même eglise.

VII. Saint Sever (1) étoit aussi natif de Coutances, il fut éleu evêque d'Avranches contre sa volonté. Il gouverna cet evêché quelque temps, puis se voulut retirer en une solitude, où il y a présentement une abbaye (2) qui porte son nom au diocèse de Coûtances, où il est mort et ses saintes reliques y ont longtemps reposé en un tombeau qu'il s'estoit luy-même préparé dedans la chapelle de la Vierge, d'où elles ont esté religieusement transférées en l'eglise metropolitaine de Rouen, où elles reposent présentement (3). Et quand les anciens manuscrits de l'abbaye de Luzerne disent que saint Sever est enterré en son eglise cathédrale en une chasse élevée derrière le haut autel, ils ont confondu Sever avec Senier, estant certain que saint Sever n'a jamais reposé à la cathedrale d'Avranches, mais bien saint Senier, comme nous avons dit, dont

(1) Vers 570.

(2) Saint-Sever, aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Vire.

(3) La châsse de saint Sever est aujourd'hui conservée au Musée des antiquités de la Seine-Inférieure. Avant la Révolution, elle avait cessé d'appartenir à la cathédrale de Rouen. En 1786, elle était encore mentionnée en ces termes dans l'inventaire : « Une châsse de saint Sever en bois couvert de lames de cuivre argenté, orné de 18 grandes roses de cuivre doré et émaillé. » Ch. de Beaurepaire, *Notes historiques et archéologiques. Notes sur les anciens Reliquaires de la cathédrale de Rouen*, p. 170.

la chasse des reliques estoit derrière l'autel Saint-André.

VIII. Saint Leodoüald (1) estoit evêque d'Avranches du temps de Gregoire de Tours, environ l'an 578, il fait mention de ce saint évêque au deuxième livre des *Miracles* de saint Martin, ch. 36. En ce temps on transportoit les reliques des saints en divers lieux, afin qu'un chacun eust la liberté de leur rendre l'honneur qui leur estoit deu : C'est pourquoy saint Leodoüald, evêque d'Avranches désirant avoir la satisfaction de voir reposer en son eglise la chasse de saint Martin, afin de contenter sa devotion, envoya son prêtre pour en faire la demande, ce qu'ayant obtenu, il sortit hors la ville pour aller au devant, or comme il fut à l'entrée du fausbourg, estant encore cependant dans le desert, il se rencontra un pauvre paralitique qu'on portoit entre les bras, on lui permit de baiser le voile qui recouvrait le reliquaire, l'ayant fait avec foy, il se trouva sain et guery, marchant seul, et s'en retournant à pied, benissant Dieu et le louant en son saint. On a fait bâtir une église à Dieu sous l'invocation de saint Martin au lieu du miracle dit à présent Saint-Martin-des-Champs (2).

IX. Childoald (3) assista au Concile de Rheims sous l'archevêque Sonnarius, l'an 630, après lequel plusieurs noms des evêques d'Avranches sont perdus.

X. Fegase ou Fegasse (4) se trouve au nombre des

(1) La tradition le fait naître à Vains. C'est sur cette paroisse que se trouvait le prieuré de Saint-Léonard, fondé par Guillaume le Conquérant et qui appartenait à l'église Saint-Etienne de Caen.

(2) L'église de Saint-Martin-des-Champs se trouvait placée, jusqu'en 1806, à l'entrée de la ville, tout près du séminaire. Elle fut complètement détruite, et on réédifia beaucoup plus au centre de la paroisse une église dénuée de tout caractère.

(3) Saint Childoald. Le Concile se tint en 639.

(4) M. l'abbé Pigeon dit qu'on conserve de saint Fegase une an-

evêques d'Avranches environ ce temps, mais je n'ay pu sçavoir en quelle année il vivoit. Il y a dedans l'evêché de Coûtances une eglise paroissiale sous le nom de Saint-Fraguere (1) que les peuples du lieu invoquent comme evêque d'Avranches, ils le nomment en latin *Fregarius :* ce peut estre *Fegasius*, dont le nom auroit esté changé par corruption et par laps de temps.

XI. Ragentramnus, ou Rabentranus (2) que les autres appellent Rabentrace estoit archidiacre d'Avranches, quand il en fut éleu évesque environ l'an 670. Surius en parle au quatrième tome de son Histoire en la vie de saint Philibert le 5 aoust. Saint Oüen, dit-il, establit évêque à Avranches Ragemtramnus, archidiacre, et l'installa en ce siege. Ce prelat vivoit du temps de saint Ouen, archevesque de Roüen, de saint Philibert, abbé de Jumiéges, et d'Hebroim, maire du palais.

XII. Saint Aubert fist bastir l'eglise du Mont-Saint-Michel, et la dedia à Dieu sous l'invocation du même archange, environ l'an 709. Selon la supputation de Sigebert en sa Cronique (les uns disent que ce fut en l'an 708 (3), l'archange saint Michel, dit-il, avertit par deux fois saint Aubert, evêque d'Avranches, qu'il eust à faire bâtir une eglise à l'entrée de la mer, sur une imminence,

tique prose qu'on chantait le jour de sa fête. La *Gallia* ne cite pas cet évêque.

(1) Beslon, commune de neuf cent quarante-cinq habitants, canton de Percy, arrondissement de Saint-Lô.

(2) Egalement désigné sous le nom de saint par la *Gallia.* Il avait été abbé de Jumiéges.

(3) *Anno DCCVIII facta est revelatio beati Michaelis in monte Tumba, sub Childeberto rege Francorum et Autberto episcopo Abrincensi*, Robert de Torigny, t. II, p. 230. Ed. Delisle. La tradition fait naître saint Aubert, en l'an 660, au pays d'Avranches, d'une famille riche et puissante.

qui à cause de son élévation s'appelle le mont de Tumbe, afin que dans ce lieu les fidèles luy rendissent leurs vœux, et qu'en ce meme lieu on l'invoquait de meme façon qu'on a de coustume de faire sur le mont de Gargan en Italie (1). Saint Aubert obeyt à cette revelation, et apres avoir fait bâtir cette eglise, il la dédia et y mist des chanoines pour y servir Dieu et y faire l'office divin. Ce lieu a toujours esté frequenté par les pelerins, qui y viennent accomplir leurs vœux, non seulement de tous les cantons de France, mais des royaumes et des nations étrangères. Ce saint prelat (2) fut enterré dans l'église du Mont (3) qu'il avoit fait bastir, où ses saintes reliques reposent presentement en un beau reliquaire d'argent fait en forme d'eglise élevée au milieu du reliquaire de la même abbaye. On celebre sa feste le 17 de juin, qui est le jour de la

(1) Deux chanoines auraient été envoyés par saint Aubert au Mont Gargan, en Italie, pour en rapporter des reliques laissées, d'après la tradition, par l'archange saint Michel. *Anno ab incarnatione DVI facta est revelatio beati Michælis in monte Gargano sub Zenone imperatore et Gelasio papa.* (Robert de Torigny).

(2) Mort vers 725.

(3) Voici ce que dit Robert de Torigny à propos des reliques de saint Aubert. Ed. Delisle, t. I, p. 315. « *Eodem anno* 1158, *Robertus, abbas Sancti Michaelis, meliorans auro et argento quædam antiquata in capsa sancti Auberti episcopi, invenit in ea ossa ipsius sancti, excepto capite, quod perse reservatur in eadem ecclesia in vase argenteo. Invenit etiam cum eodem corpore litteras testificantes id ipsum, et quandam tabulam viridis marmoris. Repositum est iterum corpus beati confessoris et episcopi Auberti in eadem capsa in tribus ligaturis, et marmor, et vetus breve cum novo, in quo indicatur sub quo anno, dominicæ incarnationis ita quo abbate repositum fuit tunc idem corpus.* » Le chef de saint Aubert est maintenant conservé à l'église Saint-Gervais d'Avranches, où il est l'objet d'une grande dévotion.

translation de ses ossements, du temps de Richard II, duc de Normandie, et de Hildebert, abbé du couvent.

XIII. Jean I (1) du nom estoit evêque d'Avranches en l'an 840. Le nom de ses prédecesseurs ne se trouve pas depuis saint Aubert, ce qui me fait croire que l'injure des temps et des guerres nous a caché le nom de plusieurs de ceux qui après avoir gouverné cette eglise, en sont allé recevoir la récompence de Dieu, devant qui leurs noms et leurs mérites sont écrits.

XIV. Remedius (2) assista à l'assemblée des evêques qui se fist à Bonlieu (3).

XV. Ansegaud assista au deuxième Concile de Soissons tenu dedans l'eglise de Saint-Médard l'an 853 (4), et au deuxième Synode de Verberie tenu la même année. Charles le Chauve en ses Capitulaires, titre X, fait mention d'Ansegaud, evêque d'Avranches; et son nom se trouve dedans l'Histoire de la vie de saint Renobert, evêque de Bayeux.

XVI. Gualbert ou Vualbert, que quelques-uns appellent Vualtier, vivoit l'an 859. Cette même année il assista et souscrivit au Concile de Toul, tenu à Savonnieres (5). L'année suivante 860, il se trouva à Constans (6), où les

(1) M. l'abbé Pigeon place cet évêque après un pontife du nom de Theodoric, qui aurait reçu Charlemagne à Avranches en l'an 800. Jean I assista en 840 à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle.

(2) La *Gallia* cite avec raison Remedius après Ansegaud. M. l'abbé Pigeon parle d'un évêque du nom de Norgod I, qui aurait vécu en 833.

(3) *Apud villam Bonoilum ou Bonogisilum* (Bonneuil-sur-Marne (Seine), arrondissement de Sceaux, canton de Charenton-le-Pont). Le concile eut lieu le 25 août 855. On y remarquait la présence des archevêques Amaury, de Tours, Wenilon, de Sens, etc.

(4) 26 avril.

(5) 14 juin 859.

(6) Il s'agit du concile de Coblentz, tenu le 7 juin 860.

prelats etoient assemblez pour moyenner la paix entre les princes de France, dont la desunion faisoit d'etranges desgats. Il assista, la même année 860 au deuxième Concile de Toul où il signe Vualbert, evesque d'Avranches. L'injure des temps ou des guerres nous ont osté la mémoire de plusieurs evesques qui ont gouverné l'Eglise d'Avranches en ce temps.

En l'an 966 les religieux Benedictins furent establis au Mont-Saint-Michel et on en osta les chanoines par l'ordre de Richard I, duc de Normandie. Saint Aubert, evesque d'Avranches, y avoit premièrement mis douze chanoines pour y faire le service divin, y servir Dieu jour et nuit, et y vivre dedans la pieté et modestie ecclésiastique; mais comme les meilleures choses degenerent souvent, il arriva que le duc estant informé de leur mauvaise vie, les expulsa et substitua en leur place les moines, et changea l'eglise qui estoit auparavant collegiale, en abbatiale. Voici comme en parle Robert du Mont (1). Cette année (966). Richard marquis et duc des Normans chassa du Mont, les clers séguliers qui y estoient, et ayant assemblé de tous les monastères de Normandie de l'ordre de Saint-Benoist, jusques au nombre de trente moines, il les mist en la place des chanoines pour y servir Dieu jour et nuit. Maynard (2) en fut le premier abbé, il avoit esté nourry dans l'abbaye de Saint-Vandrilles dès son enfance, et en estoit abbé lorsqu'il fut transféré au Mont-Saint-Michel. En ce mesme temps, Richard I y fist des presents dignes de luy : et auparavant luy Rhou I, duc de Nor-

(1) 966. « *Hoc anno ejecit Ricardus marchisus Normannorum clericos sæculares de hoc monte, et aggregavit ibi monachos sub regula beati Benedicti Deo perpetuo servituros,* dans édition Robert de Torigny, de M. Delisle, t. I, p. 26.

(2) 965. *Mainardus I, primus abbas,* dans Robert de Torigni.

mandie y avoit fait de grands dons, environ l'an 912 et le quatrième jour de son baptême (1).

XVII. Norgot estoit evesque d'Avranches en l'an 989, comme on se void par les patentes de Richard I, duc de Normandie, par lesquelles il dote l'eglise de Fecan, dans ces mêmes lettres il est fait mention de Norgot, evesque d'Avranches l'an 991. Maynard, premier abbé du Mont-Saint-Michel, mourut le 16 avril ; il avoit esté vingt-cinq ans abbé et avoit gouverné son eglise et ses moines saintement et religieusement. Le duc faisoit si grande estime de sa vertu qu'il se transporta en personne au Mont-Saint-Michel pour assister à ses funérailles. En sa présence on procéda à l'élection d'un nouvel abbé, qui fut Maynard IIe du nom (2), neveu du précédent, et qui estoit profez de l'abbaye de Saint-Vandrille. Peu de temps après, Norgot, evesque d'Avranches, se demist de sa dignité épiscopale pour se faire moyne benedictin au Mont-Saint-Michel sous la discipline de l'abbé Maynard ; aussi celuy qui en toute sa vie n'avoit appris qu'à obeyr, commença à commander à un prince d'Eglise, de qui un peu auparavant il estoit dependant. Environ l'an 992, Conan, duc de Bretagne, fut enterré au Mont-Saint-Michel, où il avoit choisi sa sépulture : il respectoit tres-particulierement l'abbé Maynard, lequel mourut le 5 juillet, l'an 1009, ayant été abbé dix-huit ans. On l'enterra en la place des abbez proche son predecesseur, se voyant vieil il avoit de son vivant fait proceder à l'élection de son successeur qui fut Hildebert Ier.

L'an 992, on avoit esleu Roland, moyne du Mont-

(1) M. l'abbé Pigeon cite après Walbert un Jean II, qui aurait vécu en 916.

(2) *Anno DCCCCXCI successit Mainardo abbati Mainardus nepos ejus,* dans Robert de Torigni.

Saint-Michel, archevesque de Dol, et qui fut sacré la mesme année, il mourut l'an 1004 et voulut estre enterré en l'eglise abbatiale du Mont-Saint-Michel, d'où on l'avoit choisi. Il y a encore en ce temps le nom de quelques evesques qui ne se trouvent pas.

XVIII. Maingis, ou Maugis signa avec Robert, archevêque de Rouen, et avec tous les autres évêques de Normandie à la fondation de l'eglise de Saint-Pierre-de-Claire-Fontaine, qu'ils déclarèrent indépendante de la juridiction de l'archidiacre, et même de celle de l'evesque, sinon en trois chefs, savoir : 1° Quand il seroit necessaire de reconcilier cette eglise ; 2° quand il faudroit avoir des Saintes Huiles ; 3° quand il faudroit reconcilier des pénitents. Ces patentes se voient dedans les archives du monastère de Saint-Pierre-du-Val, eveché de Chartes. Son nom se lit pareillement dedans l'acte par lequel Henri II, duc de Normandie, confirma tous les dons et revenus, que Richard I avoit fait à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, et en augmenta de beaucoup le revenu. Ce fut l'an 1024, ce même acte signé de Richard II, duc de Normandie, de Richard et Robert, ses fils, de Maugis, evêque d'Avranches, de Robert, archevêque de Rouen, de Hugues, evêque de Bayeux, de Robert, evêque de Coutances, de Hugues, evêque d'Evreux, et de Herbert, evêque de Lisieux. Cette même année 1024, l'eglise du Mont-Saint-Michel, bâtie par Richard II, fut dédiée par Maugis, lequel avoit administré la bénédiction nuptiale en la même eglise du Mont, l'an 1017, à Richard II, duc de Normandie, et à Judith, ou Yvette, fille du duc de Bretagne, qui fut sa première femme. La même année 1017, mourut au Mont-Saint-Michel, Hildebert I, qui en estoit abbé, et ses funérailles furent célébrées par Maugis, le 7 janvier. On éleut en sa place Hildebert II, fort chery de Richard II, lequel à la

suasion de cet abbé fist de beaucoup accroître les bâtiments de l'abbaye. Hildebert II mourut l'an 1023 (1) le 3 février. On choisit en sa place un nommé Supo, lequel par humilité ne l'accepta pas, c'est pourquoi, par une nouvelle election on y éleva Almodus, Manceau de nation, homme de grande vertu et de grand esprit, qui fut au commencement fort chery de Richard II, duc de Normandie, mais par apres le duc croyant en avoir été desobligé, il aima mieux se demettre de sa dignité abbatiale en 1032 que de voir mal-voulu de son prince. Cependant le duc ayant reconnu son innocence, lui donna au même temps l'abbaye de Cerisi (2), qu'il avoit fait bâtir, où il est mort. Theodoric (3) luy succeda en l'abbaye de Mont-Saint-Michel, qui mourut en 1033, Supo éleu en même temps, mourut en 1048. On établit en sa place Raoul de Beaumont, qui commença à accroître le bâtiment de l'eglise, mais la mort l'enleva en 1058, auparavant qu'il eust la consolation de voir la fin de son entreprise. On lui donna pour successeur Renaut, qui fut fort chery du duc.

XIX. Jean de Bayeux, second fils de Raoul comte de

(1) D'après Huynes, Hildebert II serait mort le 30 septembre 1023. Il fut enterré auprès de ses trois prédécesseurs.

(2) Cerisy, commune du canton de Saint-Clair (Manche), était située, avant la Révolution, dans le diocèse de Bayeux. Son église est un des plus beaux monuments de la Manche.

Maugis eut pour successeur Hugues Ier. L'abbé Nicole n'en parle pas. Il devint évêque d'Avranches en 1027, selon Dom Bessin, ou en 1028, selon la *Gallia*. Tous les faits qui sont cités par le curé de Carnet, et qui se placent entre l'année 1027 et l'année 1028, doivent donc être reportés à l'épiscopat de Maugis. Voir notamment la *Gallia christiana*, tome XI, p. 474 et 475.

(3) Théodoric, abbé de Jumiéges, ne fut abbé du Mont-Saint-Michel que quelques mois.

Bayeux (1) et d'Heremberge, sa femme, frère de Hugues, evêque de Bayeux, fut consacré et vint prendre possession de l'evêché d'Avranches l'an 1061, au mois de septembre, ce prélat n'étoit encore que laïque, quand il fut elevé à cette haute dignité, mais sa vertu l'avoit déjà rendu recommandable à tout le monde, et venerable même à l'ordre ecclésiastique. Sa vie sainte, religieuse, et sans aucun reproche, le faisoit admirer de ceux qui gouvernoient les consciences des plus parfaits. Il ne pensoit à rien moins quand il fut éleu, mais tous les prélats furent bien consolez de voir un homme de sa vertu et de son merite avoir place parmy eux. C'est ainsi qu'en parle Guillaume (2), archidiacre de Lisieux, *De Gest. Norm.*, Guillaume de Jumiège (3), liv. VII, ch. XXXVIII, Hist. norm., dit qu'on voyoit en sa personne une naïveté extraordinaire, une

(1) Raoul, comte de Bayeux et d'Ivri, était le frère utérin de Richard. Il avait sauvé un jour la vie au duc de Normandie qui faisait une partie de chasse dans la forêt de Vievre. Il reçut en récompense cette forêt avec la métairie de Saint-Philbert et ses dépendances. Cette métairie prit d'abord le nom d'Aleu de Saint-Philbert, puis de baronnie. Raoul eut quatre enfants: Hugues, évêque de Bayeux; Jean, d'abord évêque d'Avranches, puis archevêque de Rouen; Auberée, femme de Richard de Beaufort; Mathilde, femme d'Osberne de Crespon.

(2) Guillaume de Poitiers, chroniqueur, né vers 1029, à Notre-Dame-de-Préaux (Eure), fut chapelain de Guillaume le Conquérant en Angleterre. Il a écrit les *Gesta Guillelmi ducis Normannorum et regis Anglorum a Guillelmo Pictaviensi Lexoviorum archidiacono contemporaneo scripta.* Ces écrits ont été publiés par Du Chesne, *Historiæ Normannorum*, et trad. par Guizot, *Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, t. XXIX.

(3) Moine de l'abbaye de Jumièges, décédé vers la fin du XIe siècle; a écrit *l'Historia Normannorum*, imprimée par Cambden, Francfort, 1603; par Du Chesne, et trad. par Guizot, *Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, t. XXIX.

solide vertu, une prudence singulière, une conduite que les plus grands politiques admiroient, une science profonde et une générosité inflexible, quand il fallait combattre le vice. Il gouverna (selon les chroniques de Saint-Estienne de Caën), l'eglise d'Avranches l'espace de sept ans trois mois, avec tant de modération et avec une integrité si inflexible, que le vice aymoit mieux être étouffé auparavant sa naissance, que de se voir obligé de parêtre devant luy pour estre jugé par son tribunal.

Son zèle le porta à faire une reformation générale de tout ce qui avoit pu se glisser de defectueux dedans les personnes ecclesiastiques, ou dedans leur ministere. Il avoit pour les vertueux une tendresse et un cœur de père, il n'est pas concevable avec quelle douceur il les recevait, il leur communiquoit ses desseins, leur inspiroit son zele, et leur épanchoit son cœur, il desiroit non seulement uniformité dans le service divin, mais encore il vouloit une grande netteté et propreté dans les ministres de l'Eglise et dans les ornements qui servent à celebrer nos mysteres. Il composa le beau livre des ceremonies de l'Eglise (1), qu'il dedia à Maurille, archevêque de Roüen. Ce livre contient toutes les cérémonies tant de la messe que du chœur, telles qu'on les pratique encore à present dans l'Eglise d'Avranches, et qui sont celles qu'il fit observer, et qui s'observent encore à present en la Metropolitaine de Roüen. Il reforma et fit la reveuë du breviaire et missel de son eglise, il fist plusieurs statuts et ordonnances pour le reglement de son diocese, et touchant la vie et la conversation des ecclesiastiques. Il assista à la

(1) *Johannis Abrincensis episcopi deinde Rotomagensis, archiepiscopi, liber de Officiis ecclesiasticis. Rotomagi, Impensis et typis Bonaventuræ Le Brun.* On trouve également cet ouvrage dans Migne, *Patrologie*, t. CXLVII.

dedicace de l'eglise de Jumieges en 1067. Tous les écrivains ecclesiastiques luy donnent le zèle de Phinées, se rendant inexorable à punir le vice et inflexible en tout ce qui regardoit la gloire de Dieu. Or, pendant qu'il alloit s'acquittant de sa charge avec tant de perfection, Maurille, archevêque de Rouen, mourut (1), et alla rendre compte à Dieu du gouvernement de son peuple. Lancfranc, abbé de Saint-Etienne de Caën, fut éleu en sa place; mais ce saint abbé se jugeant indigne d'une si haute charge, refusa de l'accepter et proposa au duc, et à tous les électeurs, Jean, evêque d'Avranches, comme seul capable d'en soutenir le poids : bien d'avantage afin que cette élection fût canonique, l'abbé Lancfranc alla à Rome pour la faire accepter à Alexandre II, qui tenoit la chaire de saint Pierre. Le pape étant bien informé du merite de Jean, evêque d'Avranches, approuva cette élection, et luy en écrivit de la sorte (2) :

Alexander Episcopus, servus servorum Dei, Joanni Abrincensium venerabili Episcopo, Apostolicam Benedictionem. Destitutâ Rothomagensi Ecclesiâ Pastore, comperimus Sedunensis Episcopi, et Lanfranci abbatis relatione, te ex electione Principis tui dilictissimi filii nostri Guillelmi Regis Anglorum, ob vitæ et morum probitatem ad majorem sedem promovendum, si ex Authoritate Sedis Apostolicæ fuerit assensus cui Deo authore præsidemus. Nos igitur moti illorum precidus ob salutem illius Ecclesiæ, et omnium in tuis partibus,

(1) Maurille, quarante-cinquième archevêque de Rouen. Elu en 1055, décéda le 10 août 1067. Il fut inhumé dans le haut de la nef de la cathédrale de Rouen, en face le crucifix. Voir Deville, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, édition Bouquet, p. 186.

(2) Ce bref est traduit dans *l'Histoire des archevêques de Rouen*, de Pommeraye, p. 265 et 266.

Volumus, atque dilectioni tuæ Apostolicâ Authoritate præcipimus, ut quod divina dispensatio de te providit, non contradicas, et electioni tuæ te obedientem exhibeas. Admonemus itaque fraternitatem dulcedinis tuæ, ut si in modico fuisti fidelis, in majori bene operari non desinas, populum divini verbi pabulo reficias, ut merearis audire illam benignam vocem Domini dicentis : Euge serve bone et fidelis, quia super pauca fuisti fidelis suprâ multa te constituam. De cætero, secretiorem animi nostri voluntatem planius audies per legatorum nostrorum veridicam relationem.

Ayant receu les patentes de Sa Sainteté, et voyant que tous les évêques de la province, unanimement avec tous les chanoines de l'eglise metropolitaine l'avoient éleu, prit possession de l'archevêché de Roüen l'an 1069 (1), au grand regret de toute l'eglise d'Avranches, qui pleura tendrement cette perte. Luy, pour montrer l'affection qu'il avoit pour cette premiere épouse, donna à cette eglise et à ses successeurs les evêques d'Avranches, la moitié de la terre de Guevre, qu'on nomme à present la Baronnie de Saint-Philbert (2), au diocèse de Lisieux, proche de Pont-Audemer, consistant tant en terres, rentes, moulins, qu'autres revenus et appartenances. Guillaume, fils d'Osberne, approuva cette donation l'an 1079. Le pape Alexandre luy envoya le pallium par Lancfranc, abbé de Saint-Estienne de Caen, qui le lui presenta de la part de Sa Sainteté, en luy presentant ses patentes. Dès le com-

(1) Vers le commencement de l'année.

(2) Robert Cenalis donne, dans *Hierarchia Normanniæ*, p. 51, le texte de la charte de la donation de la baronnie de Saint-Philbert. Voir M. l'abbé Pigeon : *le Diocèse d'Avranches*, tome II, p. 660 et 661. Cette terre est encore connue aujourd'hui sous le nom de la Baronnie. Elle était encore à vendre tout dernièrement.

mencement de son siege de Rouen, il travailla infatigablement au reglement de cette eglise : il fit plusieurs statuts, se montrant tousjours inflexible en tout ce qui regardoit sa charge, et comme il vivoit en un siècle où l'impureté regnoit beaucoup dans les personnes ecclesiastiques, voulant effacer cette tache de tous ceux qui étoient commis à sa conduite, à quoy ny les reglements qu'il avoit fait sur ce sujet, ny les peines qu'il faisoit ressentir à ceux qui en étoient coupables, n'en ayant pas arresté le cours, il convoqua un Concile à Rouen l'an 1074 (1), où il prononca anatheme contre les prêtres impudiques, les obligeant de chasser de leurs maisons les femmes de mauvaise vie, sous peine d'excommunication : mais on s'étonna fort qu'à la sortie de l'eglise où se celebroit le Concile, il fut chargé de coups de pierres et contraint de sauver sa vie par une fuite précipitée ; se voyant accablé sous les coups reiterez, il s'écria avec une constance de martyr : ***Deus venerunt gentes in hereditatem tuam, polluerunt Templum sanctum tuum, etc.*** Ord. Vital, *Hist.* l. 4. Comme il estoit un zelateur inflexible de la dignité episcopale, il alla le jour Saint-Oüen en l'abbaye qui porte son nom, pour y celebrer la sainte messe pontificalement, d'où il fut chassé à vive force par les moynes et eut bien de la peine à sauver sa vie. Voyant la rebellion de ceux qui luy devoient obeyr, il mit l'abbaye en interdit (2). Le Conseil assemblé, où présidoit le duc, les moynes furent punis de leur attentat et il leva la censure. Il dedia l'église de Saint-Amand de Roüen (3) et de

(1) Dom Bessin, *Concilia Rotomagensis provinciæ*, p. 64, 65, 66.

(2) Voir le récit différant que fait Dom Pommeraye d'après Dom Luc d'Achery, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Ouen de Rouen*, p. 178 à 181.

(3) Voir Dom Pommeraye, *Histoire de l'abbaye de Saint-Amand*,

Saint-Estienne de Caën au mois de septembre l'an 1078. Enfin, ayant travaillé sans relâche en sa charge pastorale, et plus affoibly par les travaux que par l'aage, il devint paralytique de tout son corps. Se voyant hors de pouvoir de donner ordre à toutes les choses où son zèle le portoit, il se demist volontairement de son archevêché. Le pape qui étoit alors Grégoire VII n'y voulut pas consentir jusques à ce qu'il fut bien informé de l'état où la maladie l'avoit réduit : scachant que quoy qu'infirme, par son zele, par sa prudence, et à cause de l'estime dans laquelle il vivoit, il pouvoit tousjours bien s'acquitter de sa charge, et avancer la gloire de Dieu : c'est pourquoy il envoya un légat exprés pour en juger apres l'avoir visité, et avoir diligemment examiné son mal, comme il se voit par la dix-neuvième Epist. du cinquième livre des Epist. du même Grégoire, pape, adressée à Guillaume, roy de la Grande-Bretagne et duc de Normandie l'an 1077. Mais la paralysie ayant affoibly tous ses membres et arrétant le progrez de son zele, le legat jugea aux instantes prieres du meme archevêque, qu'on pouvoit proceder à l'élection d'un successeur (1). Ce bon prelat ne quitta point son siege, jusques à ce qu'il eut la consolation de le voir remply par un autre. Incontinent que son successeur en eut pris possession personnelle, il se fit porter à Saint-Philbert qui étoit sa maison patrimoniale, où il vécut

p. 4. Cette église ne fut pas seulement dédiée à saint Amand, mais aussi à la très sainte Vierge. La charte de fondation comprenait ces mots : *Ecclesia sanctæ Mariæ et saint Amandi episcopi, intra muros urbis Rotomagensis sita.*

(1) Voir Bessin, p. 66. *Synodus episcoporum Abbatum totiusque cleri cathedralis ecclesiæ Rotomagensis in causa depositionis Joannis, archiepiscopi, ob infirmam valetudinem ab Huberto, cardinali sedis Apostolicæ Legato Rotomagi, habita anno 1078.....*

encore quelques années, ne pensant qu'à l'éternité. Enfin l'an 1079, accablé de travaux et chargé de merites, il mourut, son corps fut transporté à Rouen et inhumé en l'eglise cathédrale, proche les fonds de l'eglise, du costé du septentrion (1) ; on lui a dressé un tombeau de pierre blanche, sur lequel on a escrit, au rapport d'Ord. Vit. *Hist.*, liv. V :

Metropolita tuus jacet hic, urbs Rothomagensis.
Culmine de summo quo moriente ruis :
Ecclesiæ minuuntur opes, sacer ordo tepescit
Provida relligio quem sua constituit.
Hic neglecta diu Canonum decreta reformans,
Instituit caste vivere presbyteros.
Dona Dei sub eo vænalia nulla fuêre
Huic et opes largas contulit ecclesiæ.
Lingua, diserta, genus, sapientia, sobria vita
Huic fuit exiguus quem tegit iste lapis.
Nona dies septembris erat cum carne Joannes.
Expoliatus obit, sit tibi vera quies. Amen.

Pendant le siege de ce prélat à Avranches, le duc Guillaume fit bâtir le chasteau de Saint-James-de-Beuvron pour résister aux forces de Conan III, duc de Bretagne, qui refusoit de luy venir rendre hommage selon la coûtume. Ce fut environ l'an 1065, comme le duc Robert, surnommé le Liberal, avoit fait bâtir le château de Pont-Orson, environ l'an 1028, pour contraindre le duc Allain a luy venir rendre hommage. Au même temps, Lehoüée, archevêque de Dol, étant chassé de son eglise et de sa ville à cause de sa vie dissoluë, se retira au Mont-Saint-Michel, où ayant amassé des soldats, il faisoit souvent des courses

(1) Dom Pommeraye dit que ce fut entre la chapelle du Saint-Sacrement et celle de Saint-Sever.

aux environs de Dol, qui incommodoient fort les habitans de ce pays. Ce fut l'an 1075 qu'il en fut expulsé.

XX. Michel I, italien de nation (1), fut canoniquement éleu l'an 1069, incontinent que Jean de Bayeux eut été transferé à Roüen; c'étoit un homme fort docte, grandement homme de bien, et tres pieux, que tout le monde respectoit à cause de sa vertu. Il gouverna son eglise avec un zele apostolique plus de vingt ans, il eut l'approbation de tout le monde. En ce temps, Raynaud ou Raynoul, abbé du Mont-Saint-Michel, envoya six navires à Guillaume le Conquérant en Angleterre, dont il étoit couronné roy, dans lesquels il y avoit plusieurs religieux dont le duc se servit pour reformer les religieux Anglois qui étoient dans la deforme, et entre les autres, Scoliand, moyne profez du Mont-Saint-Michel, fut fait abbé de Saint-Pierre de Cantorberi, dont la vertu servit beaucoup à la reformation des autres. Environ ce temps, Hugues d'Avranches fonda l'abbaye de Saint-Sever l'an 1072. Le duc, de retour d'Angleterre en Normandie, fit tenir un Concile à Nostre-Dame de Roüen (2), pour donner ordre à la reformation des ecclesiastiques. Jean, archevêque de Roüen, et qui avoit été évêque d'Avranches, y presida, et Michel y assista, où il signala son zele après l'invocation de la Sainte-Trinité, et la profession de foy où il fit plusieurs statuts touchant l'administration des sacrements, les ceremonies de l'eglise, l'habit des prêtres,

(1) *In loco ejus Michael, natione Italicus, eruditione litterarum imbutus, studio religionis venerandus, ad culmen Abrincatensis episcopatus electione legitima est promotus.* Orderici Vitalis..... *Historiæ ecclesiasticæ*, Ed. Le Prevost, tome II, p. 171.

(2) *Concilium Rotomagense habitum in Basilica S. Mariæ Rotomagi a Joanne hujus nominis II, cum suis suffraganeis pro restituenda ecclesiastica disciplina, anno Incarnati Verbi 1072....*

et leurs vie et mœurs. Michel à son retour le publia en son diocese, et le fit observer religieusement : il assista à la dedicace des églises de Bayeux, d'Evreux, du Bec et de Saint-Estienne de Caën l'an 1076. La consecration s'en fit par Jean, archevêque de Roüen, qui à son retour à Rouen tomba en paralysie, comme nous avons dit. Michel consacra evêque de Seez Robert de Courbespine en presence de l'archevêque de Roüen, il reconcilia l'eglise de Saint-Oën par l'ordre de Guillaume le Conquérant, laquelle avoit été profanée par l'insulte que moynes avoient faite à Jean leur archevêque le jour Saint-Oën, lit donna aux moines de la Cousture l'eglise de Vezins (1), située en son diocèse, il fit les funerailles de Raynoul, abbé du Mont-Saint-Michel, et assista aux funerailles de Guillaume le Conquérant, roy-duc, qui se firent à Caën, avec tous les prelats et abbez du duché, où se trouva aussi Roger Ier du nom, abbé du Mont-Saint-Michel. Il mourut (2) un peu après les funerailles de Guillaume le Conquérant, et fut inhumé en son eglise d'Avranches. Pendant son siege, Robert, comte de Mortain, Matilde, sa femme, et Guillaume, son fils, fonderent l'eglise collegiale et chapelle royale de Saint-Guillaume de Mortain, environ l'an 1080 (3). On remarque qu'elle fut bâtie telle quelle est en trente-deux ans par trente-deux maçons, pendant lequel temps il n'en mourut que deux. Le prieuré du

(1) Vezins, commune du canton d'Isigny.

(2) En janvier 1094.

(3) Nous n'avons pas ici à entrer dans la discussion qui s'est élevée à propos de la construction de l'église de Mortain, mais il n'est pas douteux qu'en dehors de la porte romane figurée par M. de Caumont dans son *Abécédaire*, l'église de Mortain est du commencement du XIIIe siècle.

Rocher et l'abbaye Blanche (1) aux Nonnains est aussi de leur fondation.

XXI. Turgis succeda à Michel en l'evêché d'Avranches (2), il assista environ l'an 1096, à un Concile tenu à Roüen (3) sous l'archevêque Guillaume, où on approuva ce qui avoit esté ordonné au Concile national de Clermont en Auvergne l'an 1096. L'an 1112, la foudre et le feu du ciel tomba sur l'eglise du Mont-Saint-Michel et la brûla entièrement avec tous les bâtiments voisins. La même année, au mois de may, les bleds, arbres, fleurs, et même quelques forests furent brûlées par le feu du ciel, et l'air corrompu alterant les humeurs, depeupla presque toute la Normandie par le moyen de la dyssenterie. Cette même année mourut en Angleterre Roger I, abbé du Mont-Saint-Michel, où il s'étoit retiré étant mal-voulu de ses moynes. On eleut en sa place Roger II, qui étoit moyne et prieur claustral de Jumieges, lequel se rendit inflexible aux ministres du duc, qui vouloient enlever les tresors de l'abbaye. En ce temps furent jettez les fondements de l'ordre de Cisteaux, par le moyen de saint Vital, prêtre (4), lequel ayant quitté la maison du comte

(1) L'Abbaye Blanche, aujourd'hui petit séminaire diocésain, fut fondée en 1105, par Guillaume, comte de Mortain, pour y recevoir sainte Adeline, sœur de saint Vital, qui venait de fonder l'abbaye de Savigny. Quant au prieuré du Rocher, il avait été donné, en 1083, par Robert et sa femme Mathilde, aux religieux de Saint-Martin de Marmoutiers.

(2) En 1094.

(3) Dom Bessin, *Concilium Rotomagense pacis et ecclesiasticæ disciplinæ promovendæ causa coactum, anno 1096*, p. 77, 78, 79.

(4) *Vitæ BB. Vitalis et Gaufridi, primi et secundi abbatis Saviniacensium in Normannia nunc primum editæ studio et opera*, E.-P. Sauvage, *Parochi diœcesis Rotomagensis. (Excerptum ex Analectis Bollandianis)*, Bruxelles 1882, 58 p.

de Mortain, dont il étoit chapelain, pour se retirer dans le desert afin de ne vaquer qu'a Dieu, il bâtit un petit hermitage sur les confins de Normandie, du Maine, de Bretagne et de l'Anjou, qui fut incontinent fort hanté, tant à cause de sa sainteté de vie que de ses excellentes predications et des miracles qui faisoit, il demeura en ce lieu nommé Savigney, du nom du village voisin, sept ans, les autres disent dix, receut en sa compagnie plusieurs personnes qui s'abandonnoient à sa conduite pour gagner le ciel, à qui il donna des regles differentes de celles de Clairvaux, qui leur furent données quelque temps après environ l'an 1147. Saint Vital ayant gouverné cette sainte famille le temps susdit, mourut l'an 1112. Il eut pour successeur le bienheureux Geffroy, qui étoit extrêmement austere, il étoit natif de Bayeux, et religieux de l'abbaye de Cerisy, il fit bâtir l'église qui fut consacrée (1) par Turgis, evêque d'Avranches, assisté de Richard, evêque de Coutances, de Richard, evêque de Bayeux, de Jean, évêque de Seez, et de Hildebert, evêque du Mans. L'an 1118 (2), il assista au Concile de Roüen, il alla au Concile de Reims tenu par Caliste, pape, l'an 1120. L'an 1121, le 17 septembre, l'eglise cathédrale d'Avranches fut dédiée sous l'invocation de Saint-André. L'an 1128, il se trouva un Concile tenu à Roüen (3), où présida Mathieu, evêque d'Alby, legat du Saint-Siege. Il y fut derechef ordonné que les prêtres chasseroient de leurs maisons les femmes de mauvais exemple, sous peine d'être privez de tous benefices et declarés inhabiles à en posseder : défendu aux peuples d'assister aux messes des

(1) En 1124.

(2) Dom Bessin, *Concilium Rotomagense, habitum anno* 1118.

(3) Dom Bessin, *Concilium provinciale a Matthæo Albanensi, sedis Apostolicæ Legato habitum Rotomagi anno* 1128.

concubinaires ; ordonné la residence dans les benefices et defendu la pluralité à une même personne. Turgis à son retour publia en son diocese ces decrets, l'an suivant 1129. Il celebra le mariage de Geffroy, comte d'Anjou, avec Mathilde, fille de Henry Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie. L'épitre 270 d'Yves de Chartres s'adresse à ce prelat, lequel, apres un siege d'environ trente ans, mourut en sa ville d'Avranches le jour des Roys l'an 1134 et fut inhumé en sa cathédrale, en la chapelle Notre-Dame. Environ ce temps mourut Roger II, abbé du Mont-Saint-Michel, et fut éleu en sa place Richard de Mere, moyne de Cluny (1), qui ayant donné quelque sujet de se plaindre de luy, fut envoyé au prieuré de Saint-Pancrace, où il avoit pris l'habit et y mourut. Bernard du Bec luy succeda, homme de grande vertu, qui gouverna l'abbaye avec approbation dix-huit ans. Au commencement du siege de Turgis, évêque d'Avranches, le chapitre de Dol, du consentement d'Allain IV, duc de Bretagne eleut pour archevêque du même Dol, Roland, chanoine d'Avranches, homme d'une haute vertu, et qui mourut en estime de sainteté l'an 1107. Cette élection se fit l'an 1095. Il desira estre sacré par l'évêque d'Avranches, qu'il respectoit comme son prelat naturel.

D'azur au chevron d'or et trois glands de même.

XXII. Richard de Bellefay, ou de Beau-fay, chapelain de Henri Ier, duc de Normandie et roy d'Angleterre, fut éleu évêque d'Avranches l'an 1134 (2), et fut consacré par Hugues, archevêque de Roüen, par le commandement du pape Innocent II. L'an 1137, le comte d'Anjou,

(1) Richard de Mere, profès de Cluny, noble d'extraction, dit Dom Huynes.

(2) *Eodem anno* (1134) *rex Henricus donavit..... episcopatum..... Abrincatensem Ricardo de Belfon*, dans Robert de Torigni.

surnommé Plantegenest, assiegea la ville de Mortain et la prit le lendemain par composition ; pilla tout le plat pays et vat camper son armée devant Saint-Hilaire (1) : ne pouvant prendre la place de vive force, il empêcha tous les convois d'y aborder, et l'a reduit à composition. Pontorson ouvre ses portes et va au devant du vainqueur. Gelduin, comte de Dol, ayant pillé tout l'Avranchin, et s'en retournant chargé des depouilles de tout le pays, avec sept vingt chevaux et grande quantité de pietons ; le flux de la mer arriva au gué de l'Espine (2) plutôt que de coûtume, et luy ferma le chemin. Sur ces entrefaites, vingt chevaliers normans lui courent sus. Gelduin, qui tenoit l'arriere garde, tourne visage pour leur faire teste, mais il fut chargé avec tant de fureur qu'il demaura sur place. Cette mort donna l'epouvente aux pillards, qui laisserent tout leur butin pour se sauver. L'an 1137 mourut le bienheureux Geffroy (3), abbé de Savigney, et l'an 1141, le comte d'Anjou, poursuivant ses conquêtes, vint pour attaquer Avranches, mais l'évêque Richard et les bourgeois advertis de son dessein, et voyant qu'ils ne pouvoient resister à ses forces, sortirent au devant, le receurent, luy firent hommage, et luy jurerent fidélité : le comte voyant leur procedé, descend de cheval, marche de compagnie avec l'évêque jusques à l'église où ses prieres faites devant le grand autel, il donna en offrande son manteau, de là il fut conduit au château, où tous les chastelains le recon-

(1) Saint-Hilaire-du-Harcouët, aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Mortain.

(2) Le Gué de l'Epine, situé à l'extrémité du Val-Saint-Père, commune limitrophe d'Avranches, est un passage sur la Sélune. C'est la route la plus directe pour se rendre d'Avranches au Mont-Saint-Michel.

(3) Saint Geffroy dirigea l'abbaye de Savigny de 1122 à 1138.

nürent et lui jurèrent fidélité. On eleut pour abbé à Savigney Serlon, natif de Vaubadon (1), proche Bayeux, qui avoit été disciple du bienheureux Geffroy, et qui avoit fait profession de la regle de saint Benoist avec luy à Cerisy. Ce fut cet abbé Serlon qui se démit de sa dignité abbatiale entre les mains du pape Eugène III en faveur de saint Bernard, qui unit Savigney avec toutes les maisons religieuses qui en dépendoient, à l'ordre de Cîteaux. Auparavant cette union Savigney avoit ses regles et un institut particulier, et l'abbé étoit chef d'ordre, qui avoit plus de cinquante-cinq abbayes dependantes de luy, qui toutes furent unies à l'ordre et à la famille de Cîteaux par la demission de l'abbé Serlon. En 1142 mourut Richard, évêque d'Avranches (2). Son corps repose en l'abbaye du Bec.

XXIII. Richard de Subligney II (3), étant grand doyen d'Avranches, fut élevé à l'episcopat du même lieu, incontinent apres la mort de son predecesseur. Ce prelat etoit de grande naissance ; mais sa piété et celle de sa famille le rendront immortel devant Dieu et devant les hommes. Son frere Aygulphe ou Ayeul fonda l'abbaye de la Luzerne, ordre de Premontré dans le diocese d'Avranches, la dota de grands revenus, luy assigna des terres et possessions dans la forest de Courbe-Fosse (4) qui luy appar-

(1) Vaubadon, commune du canton de Balleroy (Calvados), Serlon gouverna l'abbaye de Savigny de 1140 à 1153.

(2) D'après *les Annales* du Mont-Saint-Michel, il faudrait porter la mort de Richard de Beaufon à l'année 1142, et, d'après *la Chronique* de Robert de Torigni, à l'année 1143.

(3) Au temps de Richard, on croit, dit M. l'abbé Pigeon, que ses armes étaient : Parti d'argent et de gueules à l'escarboucle de gueules sur argent et d'argent sur gueules. — Subligny, aujourd'hui commune du canton de la Haye-Pesnel.

(4) Ce nom de Courbefosse n'est plus connu. Des bois assez

tenoit, et Richard consacra leur eglise au nom de la Sainte-Trinité, le jour saint Luc de l'an 1145. Au même temps, Jean du Harcoüet de Subligney jetta les fondements de l'abbaye de Mont-Morel, deservie premierement par des prêtres dans une maison de la campagne nommée Longue-Tombe, mais comme les revenus de cette abbaye n'estoient pas considerables, elle fut dotée ensuite par Rualem du Homme, chevalier, seigneur de Chacilley (1). Environ l'an 1144, Serlon, abbé de Savigney, se retira à Clairvaux où il mourut et Richard de Corcé luy succeda, qui après avoir genereusement defendu les droits de son abbaye, mourut l'an 1150. Bernard du Bec, abbé du Mont-Saint-Michel (2) étoit mort l'an precedent 1149. Apres avoir bien decoré son eglise d'ornemens precieux, renfermé les saintes reliques en des chasses d'argent, entr'autres le chef de saint Aubert tel qu'il se void a present; il fit faire aussi plusieurs bâtiments et bâtit plusieurs prieurez, où il se retiroit souvent avec ses religieux pour y faire la retraite. Richard de la Mousche et Robert Hardy, moynes du Bec, furent tous deux éleus abbez du Mont. Le premier ne fut pas agreé du duc, et cependant avoit été confirmé par le pape Eugène III. C'est pourquoy sur la difficulté qu'en faisoit le duc, il se reposa pour eviter sa colere, et on éleut Robert Hardy. Richard, evêque d'Avranches, voyant que l'élection n'étoit pas canonique, voulut consulter le pape sur cette difficulté, c'est

étendus entourent les ruines de l'ancienne abbaye de la Luzerne.

(1) Chacilly, aujourd'hui encore château de M. du Homme, situé sur la commune de Saint-Sénier-de-Beuvron, canton de Saint-James.

(2) L'abbé Bernard était qualifié de *vir sapientissimus, dissertissimus et nimiæ eloquentiæ.* Voir *Histoire générale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel*, par Dom Jean Huynes, tome I, éd. de Beaurepaire, p. 167, 168, 169, 170.

pourquoy il prit le chemin de Rome, où il fut suivy par Robert Hardy, le dernier éleu, lesquels moururent tous deux incontinent qu'ils furent passez en Italie, où ils furent inhumez l'an 1152 (1).

XXIV. Herbert, chapelain du duc de Normandie, fut fait evêque d'Avranches, incontinent après la mort de Richard de Subligney, l'an 1152. Il assista au sacre de Henry II, duc de Normandie, et roy d'Angleterre à Vuesmonstier, qui fut le 14 des calendes de janvier l'an 1153, un jour de dimanche avant Noël. D'autres disent que ce fut l'an 1154, en laquelle année il arriva un tremble-terre épouvantable au Mont-Saint-Michel. En 1155, il leva dans l'eglise collegiale de Mortain, le corps de saint Guillaume Firmat (2) avec Hugues, archevêque de Rouen, Robert, evêque d'Evreux, et Richard, evêque de Coûtances. Le mois de juillet suivant, des tonnerres effroyables et des tempêtes extraordinaires tuerent plusieurs personnes : l'abondance des pluyes fut si grande qu'on ne moissonna point de bleds, ce qui causa une grande cherté suivie d'une prodigieuse mortalité, qui dura toute l'année suivante. Environ la feste de saint Michel, ce prelat receut en la ville d'Avranches Henry II, roy-duc, qui y fit son entrée avec les seigneurs de la cour et capitaines, où ils firent la reveuë de ses troupes à dessein d'entrer en Bretagne de vive force, pour prendre à force d'armes le comté Nantois, qu'il pretendoit luy apartenir.

(1) *Mortuo Ricardo episcopo Abrincensi in itinere Romæ, cum illuc perrexisset causa altercationis duorum electorum abbatiæ Montis Sancti Michaelis, Herbertus capellanus ducis Normannorum factus est episcopus prædictæ sedis. Chronique* de Robert de Torigni, tome I, p. 279.

(2) Voir *les Bollandistes*, avril, III, 334, et la *Gallia christiana*, XI, 511.

Le duc Gonan IV, sçachant les desseins de Henry, le vint trouver à Avranches, où il fut receu par l'evêque et presenté au roy par son ministère. Il lui mit le comté et ville de Nantes entre mains. Le vendredi 21 novembre de la même année, Henry II, avec ce prelat, partit d'Avranches pour aller au devant du Roy de France, qui venoit en pelerinage au Mont-Saint-Michel, le dimanche jour saint Clement, leurs majestez firent leur entrée au Mont-Saint-Michel, la procession etoit composée d'un archevêque, de l'evêque d'Avranches, de cinq abbez, tous revestus pontificalement et de tout le clergé seculier et regulier. Herbert celebra la messe pontificalement, puis les deux roys vinrent coucher à Avranches, où le même evêque, assisté de ses chanoines, tous en habit de ceremonie, les receut, et les complimenta à la porte de son eglise, à la sortie de laquelle les roys se firent voir et donnerent audiance. Le roy Henry II étoit allé quelques jours auparavant au Mont-Saint-Michel, et avoit donné aux abbé et religieux les eglises de Pontorson qu'il alla visiter, et ordonna qu'on rebâtiroit le château. En 1159 (1), il assista à l'assemblée des evêques et seigneurs de Normandie, tenue au Neumarché (2), touchant le schisme qui était pour lors en l'eglise entre Alexandre et Octavien. Il fut arrêté qu'on obeyroit au premier, comme canoniquement éleu. Il avoit beny l'abbé du Mont-Saint-Michel, nommé Ro-

(1) Il faut lire 1160.

(2) Neufmarché, commune du canton de Gournay (Seine-Inf.). Au XIIe siècle, Neufmarché était une forteresse « au milieu de laquelle, dit Dom Duplessis, il y avait une belle place d'armes... Les murs étaient solidement bâtis, et leur épaisseur les rendait capables de résister aux plus grands efforts des armes et des machines de ce temps-là. » — Deux Conciles avaient eu lieu avant à Londres et à Beauvais.

bert de Torigny (1) à Saint-Philbert, l'an 1154, le jour de la Magdelaine. Ce Robert est cet illustre historiographe tant recommandé, qui a fait le supplement de Sigebert, et a fait plusieurs volumes touchant diverses matières, l'Histoire manuscrite du Montasseure qu'il a composé jusqu'à cent volumes. C'étoit un homme d'une grande vertu, d'une rare prudence, et d'un courage genereusement chretien. A l'issue de l'assemblée de Neumarché, Herbert, evêque d'Avranches, tomba malade et mourut au mois de septembre 1160. Son corps fut porté en l'eglise du Bec où il fut mis dans le même tombeau de Richard de Beaufay, son prédecesseur.

XXV. Achard (2) qui etoit abbé de Saint-Victor, au faux-bourg de Paris, fut pourveu de cet evêché en 1160. Il en prit possession le 17 mars 1161 (3). Il fut parrain avec Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, d'Eléonor, fille du duc, qui fut baptisée à Domfront par Henry, legat du pape (4). Il assista à une assemblée de notables, tant

(1) Voir *Vie de Robert de Torigni*, par M. Léopold Delisle, au tome II de la *Chronique* de *Robert de Torigni*. — Dom Huynes, *Histoire générale du Mont Saint-Michel*, tome I, éd. de Beaurepaire, p. 172-179. Voir dans le même ouvrage, tome I, p. 248, l'éloge que Louis de Campi fait de Robert de Torigni. — En 1875, on a retrouvé le tombeau de cet illustre personnage. Voir *Les découvertes du Mont-Saint-Michel et de Saint-Pair, près Granville en 1875*, par Eugène de Robillard de Beaurepaire, Caen, 1876.

(2) D'après le chanoine Cousin, les armoiries d'Achard le Bienheureux étaient : d'azur, au lion d'argent armé et lampassé de gueules, à deux fasces alaisées de même, brochant sur le tout.

(3) Le commencement du pontificat d'Achard est placé au 27 mars 1161, par les auteurs de la *Gallia christiana*, XI, 481.

(4) *Regina Alienor apud Dominum Fontem filiam peperit, quam Henricus presbiter cardinalis et legatus Romanæ ecclesiæ baptizavit, et Achardus episcopus Abrincensis, et Robertus, abbas Sancti Michaelis de periculo maris, cum aliis multis, de fonte susceperunt;*

ecclesiastiques, que seigneurs laïques, tenue à l'Isle-Bonne pour le reglement des peuples (1). Thomas Becquet, premierement chancelier d'Angleterre, puis archevêque de Cantorberi, ayant été massacré dans son eglise (2) par les gens de Henry II, roy-duc, il voulut s'en purger, et pour ce sujet, demanda au pape qu'il envoyast des legats pour en faire information. Albert, cardinal du titre de Saint-Laurens et Theodin, cardinal du titre de Saint-Victor, vinrent en Normandie et firent leur première assemblée en l'abbaye de Savigney, puis dans Avranches : Henry le sçachant, vint promptement d'Hybernie où il etoit, et fit son entrée à Avranches, s'en purgea par serment solennel fait entre leurs mains ; après quoy ils luy donnerent publiquement l'absolution en la ville d'Avranches, où le roy étoit prosterné contre terre, et accepta et jura d'accomplir une rude pénitence qu'ils luy enjoignirent à cause du mauvais traitement qu'il avoit autrefois fait à ce saint martyr qui fut incontinent canonisé. Le lendemain de cette absolution, les legats assistez du primat de Normandie, de tous les evêques et abbez, celebrerent un Concile à Avranches, dans l'eglise Saint-André, où il fut ordonné plusieurs belles choses, touchant la police et authorité de l'eglise, l'an 1162 (3). En 1169, le chateau de Saint-James fut pris et le Teilleul (4) brulé par Raoul de Fougères. L'an 1171, Achard mourut le 29 mars, son corps fut en

et vocata est Alienor de nomine matris suæ. Robert de Torigni, éd. de M. Delisle, t. I, p. 334. Le légat du pape était Henri de Pise.

(1) Il s'agit du *Concilium Juliobonense jussu Guillelmi Conquæstoris Collectum*, tenu en 1080. Voir Dom Bessin : *Concilia Rothomagensis*, p. 67 et suiv.

(2) 29 décembre 1170.

(3) L'auteur veut parler du concile de 1172.

(4) Le Teilleul, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mortain.

terré en l'eglise abbatiale de la Sainte-Trinité de la Luzerne (1).

XXVI. Richard III, archidiacre de Coûtances fut élevé en la chaire episcopale d'Avranches la même année 1171 (2). En l'an 1172, Henry II, roy-duc, vint à Pontorson où il demeura quelque temps, à dessein de passer en Bretagne, mais le vicomte de Lion le vint trouver pour luy faire satisfaction, incontinent apres son depart, Pontorson fut brulé. De Pontorson, Henry II vint à Avranches, où il trouva un Concile assemblé (3) qui le remit de rechef à la communion de l'Eglise, quoy qu'il eut receu dejà absolution de son sacrilege par les legats. On montre

(1) Les religieux gravèrent sur sa tombe cette inscription :

Hic jacet Achardus episcopus, cujus
Caritate dilata est nostra paupertas.

Robert Cenalis dit de lui :

Anglia me genuit, docuit me Gallia, legis
Doctorem tenuit illa patremque gregis
Pontificem faciens, fecit Normannia finem ;
Hæc tulit, extulit hæc, abstulit hæc hominem.

(2) Richard, évêque d'Avranches, *Gallia christiana*, XI, 578. On possède aux archives de la Manche, fonds de l'abbaye de la Luzerne, un sceau ogival en cuvette de 67 millimètres. M. Demay, dans l'*Inventaire des sceaux de la Normandie* en donne la description suivante : Evêque debout, revêtu de l'aube, de la dalmatique et de la chasuble en manipule, mitré, crossé, bénissant avec l'inscription suivante : † *Richard : Dei : Gra : Abrincensis : Epc.* M. Demay en donne d'ailleurs la photographie.

(3) Dom Bessin. *Concilia Rotomagensis provinciæ. An 1172 : Concilium Abrincense in quo Rex Henricus purgat publice innocentiam suam morte S. Thomæ Cantuariensis et a Legatis Apostolicis absolvitur..... Charta absolutionis Domini regis..... Decreta per Theoduinum et Albertum Cardinalem apud Abrincas promulgata...*, p. 84, 85, 86, 87.

encore au dehors de la porte Saint-André, une pierre sur laquelle (1) il se prosterna par deux fois. En 1173, Henry II et Henry III, pere et fils, allerent à Savigney, puis firent leur entrée à Avranches, où Richard, evêque du lieu les receut. Le 19 mars 1178 (2) fut dédiée l'eglise du Bec par Rotrou, archevêque de Roüen, assisté de Richard, evêque d'Avranches, et Gilles, evêque d'Evreux; en 1181, Henry, evêque de Bayeux, dedia l'eglise du Vœu (3), assisté de Richard, evêque d'Avranches, en presence d'Henri II, et en l'an 1183 (4), il mourut et fut fort regretté à cause de ses vertus, et particulièrement de la pureté et chasteté qu'il conserva toute sa vie avec tant d'integrité qu'il n'auroit pas souffert la moindre parole moins honnête, il étoit aussi fort docte, tant en theologie qu'au droit : il excellait en l'une et l'autre science; ce qui luy acquit un tel credit, que le pape Alexandre III luy deputa commission, dès le temps qu'il n'etoit encore qu'archidiacre de Coûtances, pour decider en dernier ressort un procez meu entre l'abbé de Saint-Vincent de Senlis, et un nommé Garnier, prêtre, touchant l'eglise de Marins; cette cause étoit et difficile et de consequence, attendu l'intervention qui y avoit été faite par l'evêque d'Auxerre, et par les abbez de Sainte-Geneviefve, de

(1) Actuellement, on conserve encore, tout près de la sous-préfecture d'Avranches, une pierre sur laquelle se serait agenouillé Henri II. Une inscription rappelle le grand événement du 22 mai 1172.

(2) Quatrième dimanche de carême.

(3) Abbaye du Valasse, au diocèse de Rouen. L'église était dédiée à Notre-Dame-du-Vœu.

(4) Les auteurs de la *Gallia christiana* placent la mort de Richard au 29 juillet 1182. Voici l'éloge qu'en fait Robert de Torigni : *Obiit pater noster Richardus, Abrincensis episcopus, vir magnæ litteraturæ tam sæcularis quam divinæ, morum honestate virgo ab utero laudandus*, tome II, p. 118.

Saint-Victor, d'Ange, et de Mortemer; on voit cette affaire traitée dans une des epitres d'Arnaud de Chartres adressée au pape Alexandre, il avoit aussi assisté en 1177 (1), à l'élection de Roland, archevêque de Dol, auparavant grand doyen d'Avranches (2), il fut élevé de la dignité decanale à l'archiepiscopale à cause de ses merites; il étoit recommandable à cause de sa science et de sa bonté, par laquelle il gagnoit tous les cœurs. Henry, evêque de Bayeux assista à son élection avec Robert, abbé du Mont. Richard, evêque d'Avranches le consacra, son élection causa des mouvements bien divers dans l'esprit de ceux d'Avranches, la tristesse les saisissoit de se voir privez d'une personne qu'ils aymoient tant, la joye leur dilattoit le cœur de voir un des ecclesiastiques de leur ville digne de l'episcopat; mais ils ne pouvoit remplir cette haute dignité qu'en les abandonnant. Enfin il fallut les quitter pour répondre à la vocation de Dieu, et on vid quelques jours l'eglise cathedrale presque deserte, à cause que Richard, evêque, étoit allé le conduire en son siege, et Messieurs les chanoines qui aymoient la vertu de cet illustre doyen, qui concouroit avec son prelat à la consolation de tout leur corps, allerent tous luy faire compagnie jusques en

(1) *In festivitate Sancti Martini*, (11 nov. 1177), *canonici Dolenses elegerunt in archiepiscopum Rollandum, decanum Abrincensem, virum religiosum et litteratum; cui electioni interfuerunt Henricus Baiocensis et Richardus Abrincensis episcopi, et Robertus abbas de Monte, et multi viri relligiosi.* Robert de Torigni, p. 72, tome II. — Roland était d'origine italienne et doyen d'Avranches dès 1163.

(2) A la bibliothèque de Rouen, on conserve encore le sceau de Roland. Il représente un personnage à mi-corps, tête nue, tenant un livre des deux mains, avec cette inscription : † *Sigil..... Rollandi Decani Abrincen.* Voir Demay, *Inventaire des sceaux de la Normandie*, p. 264.

son siege. L'an 1183, le jour des Cendres, le pape Lucius III le créa cardinal-diacre, et mourut en 1186. Robert du Mont, faisant l'éloge de Richard, evêque d'Avranches, dit qu'il étoit aymé universellement de tous, à cause d'une certaine honnêteté et bienseance qu'il avoit à l'endroit de tout le monde, qui luy attiroit mille benedictions de son peuple. Il est enterré en son eglise cathedrale, devant la chapelle Saint-Martin et Sainte-Agathe, *intra pilos Ecclesiæ.*

D'or à 6 annelets de gueulles 3. 2. 1. au bâton componné d'or et d'azur.

XXVII. Guillaume Burel, doyen des chanoines de Saint-Pierre de la Court (1) fut déclaré evêque d'Avranches. La même année 1182, ce prelat demeura paisible en sa cathedrale, où il se plaisoit extremement, il y laissa beaucoup de ses biens, y voulut être inhumé étant mort le 7 mars environ l'an 1191. Son corps repose devant la sacristie de la même eglise.

XXVIII. Guillaume, que le Cartulaire de l'abbaye de Savigny appelle Toloom, les autres Ptolom et qu'on nomme ordinairement Guillaume Foulon ou Guillaume de Foulon, fut éleu le 17 octobre 1190, comme on l'apprent par les memoires de Richard Cœur-de-Lyon, roy d'Angleterre, duc de Normandie. En 1193, toute la Normandie fut mise en interdit par les cardinaux Octavian, evêque d'Hostie (2), et Jourdain, evêque de Fosse-Neuve, à cause que ces prelats ne furent pas bien receus en Normandie, d'autant qu'ils soûtenoient le parti du grand chancelier d'Angleterre qui s'étoit attiré la haine des peuples par ses exactions. Cet interdit fut levé un peu apres

(1) Saint-Pierre-de-la-Couture.

(2) Ostie, près de l'embouchure du Tibre.

par le pape. Une grande famine qui dura quatre ans, à cause des guerres qui étoient entre le roy de France et le roy-duc, reduit tout le païs à une telle pauvreté, que les plus riches en souffrirent beaucoup, et epuiserent toutes leurs richesses. L'an 1196, les eaux tant de la mer que des rivieres se deborderent tellement qu'elles sembloient vouloir inonder tout le païs. On tâcha d'apaiser l'ire de Dieu par un jeûne qui fut commandé par tout le diocèse, et par des processions publiques qui se firent en chaque eglise; ceux qui avoient le moyen, y ajoûtoient les aumônes, et beaucoup faisoient des penitences publiques; la mesme année 1196, Constance, duchesse de Bretagne, fut arrêtée à Pontorson par Renoul, comte de Cestre, qu'elle avoit épousé en secondes nôces. Elle fut conduite prisonniere au château de Saint-James de Beuvron, dont le même comte de Cestre étoit gouverneur; elle venoit de Bretagne en Normandie, pour conferer avec Richard Cœur-de-Lyon qui l'y avoit mandée. Environ ce temps, le pape Innocent III écrivit une grande lettre au doyen et chapitre d'Avranches, qui se trouve au deuxième livre de ses epîtres. Environ l'an 1203, les Bretons, sous la conduite de Guy de Toüars, assiegerent le Mont-Saint-Michel: cette forteresse n'étoit encore fermée en la pluspart que de palissades; les ennemis gagnent la porte, la forcent, et de prime-abord mettent le feu en quelques maisons; mais comme cet element se porte naturellement vers le haut, il eut incontinent gagné le sommet du rocher, où il brûla toute l'eglise, les dortoirs et les bâtiments des religieux, et reduit tout en cendre. Delà les Bretons marcherent vers Avranches, qu'ils pillèrent entierement, le demantelerent et emporterent tout ce qu'ils peurent. Je ne peu concevoir comment Guillaume, evêque d'Avranches, signa en qualité d'éleu à cette chaire l'an 1197. Dedans l'acte d'échange

de plusieurs terres et appartenances que le duc fist avec Gautier, archevêque de Roüen. Car s'il étoit éleu dès le 17 octobre 1190, comme le portent les Memoires de Richard Cœur-de-Lyon, et si le même Guillaume Toloom mourut le dernier d'aoust 1210, comme l'enseigne le Necrologe de Savigny, comment se peut il faire qu'il ne fût qu'éleu l'an 1197. Son corps repose devant le grand autel de sa cathedrale. Il étoit d'un esprit fort altier (1).

Buré d'or à 6 annelets de gueulles 3. 2. 1. au bâton componé d'or et d'azur.

XXIX. Guillaume Buret le jeune succeda à Guillaume Toloom, ainsi que nous aprent la Cronique de Savigny. Peut estre qu'il pouroit le même que

XXX. Guillaume de Chemillé ou Chamillé (2), qui fut evêque d'Avranches l'espace de trois ans, puis fut transferé à Angers. Ce prélat fut excommunié du pape, d'autant qu'il s'étoit transferé de son siège d'Avranches à celuy d'Angers, sans y être autorisé par le Saint-Siège apostolique. Il est mort à Angers et y repose.

D'azur à quatre otteilles d'argent mises en sautoir.

XXXI. Guillaume d'Aseilley ou d'Otteilley fut evêque d'Avranches en ce temps. Je n'ay peu sçavoir qu'elle année il fut éleu. Il assista l'an 1223, avec Guillaume, evêque de Lisieux, aux funerailles de Philippe-Auguste, roy de France, en ce temps la Normandie le reconnoissoit pour son prince, ayant esté reünie à la couronne de

(1) François Desrues dit également de lui qu'il était « tout surmonté d'orgueil en son vivant. »

(2) D'après Guérin, les armoiries de Guillaume de Chemillé étaient : *d'or, au canton de gueules à un orle de neuf merlettes de même.*

France, par arrest donné en la Cour des Pairs, l'an 1216. Il donna à l'abbaye de Savigny l'eglise paroissiale de Savigny ; à quoy consentit Jan, comte de Mortain. Pendant le siège de ce prelat, mourut Jourdain, abbé du Mont-Saint-Michel, homme recommandable à cause de sa constance invincible. Il s'oposa de tout son pouvoir aux Bretons qui avoient pris le party de Philippe-Auguste, roy de France, contre Jan-sans-Terre, son prince naturel. Il fist rebâtir tout le monastère et l'eglise qui avoient été brûlés. Il mourut le 6 aoust 1212, et est enterré en l'eglise du prieuré de Tombelaine. Enfin Michel d'Osseilley, après avoir fait des présens à l'église abbatiale de Savigny, et y avoir enterré, l'an 1220, Raoul, abbé du monastere, et qui avoit été autrefois archidiacre de Bayeux, y choisit luy-même sa sepulture. Il mourut le jour SS. Simon et Jude, l'an 1236, dedans la ville d'Avranches, le lendemain il fut porté solemnellement et avec pompe funebre à Savigny, et le troisième jour il y fut inhumé où il repose.

XXXII. Guillaume de Saint-Mère-Eglise (1) qui étoit doyen d'Avranches et qui avoit été secretaire de Richard Cœur-de-Lyon, qu'il apelloit luy-même en ses patentes son proto-notaire, fut eleu evêque d'Avranches, le lendemain de l'octave Saint-André, de l'an 1236. Ainsi que l'asseurent les Croniques de Savigny et les anciennes Croniques de Normandie, ce prelat gouverna son peuple avec une sagesse admirable, il avoit une science profonde et par son eloquence gagnoit tous les cœurs. Richard de Tustin étoit de ce temps abbé du Mont-Saint-Michel, homme fort splendide, et qui obtint pour luy et ses suc-

(1) D'après M. l'abbé Pigeon, les armoiries de Guillaume de Sainte-Mère-Eglise étaient : *d'azur à six aiglons d'or 2. 3. 1.*

cesseurs abbés, le privilege de croce et de mître. Il fist accroître de beaucoup les bâtiments de l'abbaye. Guillaume de Sainte-Mère-Eglise mourut à Avranches le 18 février 1252. Son corps repose en sa cathédrale.

XXXIII. Hugues succéda à Guillaume de Sainte-Mère-Église, il signa, l'an 1264, à l'acte de donation que fist Robert de Sorbon, chanoine de Paris, de deux maisons pour les maîtres en theologie et escoliers y étudians, lesquelles maisons étoient situées en la ville de Paris, où est à présent le tres célèbre et tres fameux college et maison de Sorbonne; le même Sorbon avoit dejà echangé les mesmes maisons avec saint Louys, roy de France, laquelle echange fut confirmée par Hugues, evêque d'Avranches. L'an 1264, mourut et fut inhumé au Mont-Saint-Michel, Richard de Tustin, abbé du monastère qu'il avoit gouverné avec une grande prudence l'espace de vingt-huit ans. Il fut suivy au tombeau par le même evêque d'Avranches au commencement de l'an 1265, lequel receut les honneurs funebres en son eglise cathédrale, auquel succeda

XXXIV. Richard Langlois, ou selon Cenalis, Richard Huge IV, du nom qui fut nommé, confirmé et sacré l'an 1265, et mourut l'an 1269. Son corps repose dans la chapelle de la Vierge de sa cathédrale à main droite où se voit son tombeau.

D'argent à deux bandes de gueulles accompagné de sept coquilles de mesme 1. 3. 2. 2.

XXXV. Raoul de Thieuville (1), de la noble et ancienne maison de Thieuville, de Briquebaut, frère de Guillaume de Thieuville (2), evêque de Coutances, fut élevé par ses

(1) Né à Vains ou à Saint-Pierre-Langers.

(2) Guillaume de Thieuville, sacré évêque de Coutances en 1315.

mérites à l'episcopat, il y entra par élection, Odet de Rigaud, archevêque de Roüen le confirma et le consacra l'an 1270. Il avoit une affection tres particuliere pour son eglise cathedrale, il en augmenta de beaucoup les revenus et apres avoir gouverné son diocese avec zele et approbation, il mourut l'an 1292, et est enterré en la chapelle de la Vierge, tout proche Richard l'Ange, son predecesseur. Voicy son epitaphe. *Deo Opt. Max. En Rodolphus Thevillus, Viator, Thevillanæ familiæ, unde tot Martes et Soles, sidus novum, verum, proh dolor! occiduum. Lucebat nuper, non Abrincantinæ tantum ecclesiæ, sed Francicæ universæ, sed exteris populis; nunc terris deciduum partim; partim astra inter defixum, et alio micans orbe quiescit. Hic, a se, genere sublimis virtute admodum humilis; a majoribus, fortiter generosus, incredibili animi magnitudine ardua quæque, ad ecclesiæ utilitatem aggressus, superabat cleri custos et pater, pauperum confugium, oppressorum azilus, virtutis Archetypus et pietatis. Sacras ille infulas, et dignitatis Apostolicæ insignia, quibus vivens a populis honorem debitum satagebat exhiberi, hic moriens posuit. Non te pluribus viator. Quod nunc es, fuit et hic nuper : fac sis, quod tunc erat. Eris namque brevi, quod nunc est. Vale, et mortuo bene precare. Obiit anno 1292.*

De gueulles à trois roses d'or.

XXXVI. Geffroy Boucher (1), que les autres appelent Geffroy Charpentier, fut evêque d'Avranches presque treize ans, il commença son gouvernement l'an 1293 et finit l'an 1305. L'an 1299, Guillaume du Château fut

(1) Il assista au concile de Pinterville en 1305.

éleu abbé du Mont-Saint-Michel, lequel fist rebâtir la piramide de son eglise abbatiale et le dortoir des moines qui avoient été brûlés par le feu du ciel. Ce prelat est inhumé en sa cathedrale en la chapelle Notre-Dame.

D'argent au lyon de gueulles.

XXXVII. Nicolas de Lusarche, ayant été nommé à l'Evêché d'Avranches, en obtint bulles de Clément V, l'an 1305 et le premier de son pontificat. Il mourut l'an 1311. Son corps repose en l'eglise de Sainte-Geneviefve de Paris.

XXXVIII. Michel de Pontorson succeda à Nicolas de Lusarche : mais il ne gouverna son diocese qu'un an et cinq mois. La mort l'enleva du monde le treizieme jour de decembre 1312, au grand regret de tous. Ses funerailles furent celebrées en sa cathedrale avec bien de l'appareil et avec un concours de peuple extraordinaire. Il avoit tant de douceur et temoignoit tant d'affection à tous ses diocesains, et particulierement à son clergé, qu'il fut pleuré universellement de tous. On fist des prieres publiques par tout le diocese, pour demander sa santé à Dieu pendant sa maladie : et sa mort fut sceuë presque par tout l'evêché dès le jour qu'il deceda; tant à cause de l'inquiétude qu'on avoit de son mal, que par le son lugubre des cloches, qui étant porté d'une Paroisse à l'autre, en un jour calme on entendit sonner son trepassement par tout le Diocese en un même temps.

XXXIX. Jean de la Mousche III prist possession de l'evêché d'Avranches au mois de mars suivant 1313, à quoy il fut opposé par Jean Tesson, curé de la paroisse de la Godefroy, lequel pretendoit aussi y avoir droit; sur quoy se forma un procez entre ces deux parties, qui

dura depuis ce temps jusques à l'an 1316 (1) qu'il fut jugé en faveur de Michel de la Mousche, qui se fist consacrer incontinent apres, puis gouverna son troupeau en paix jusques à l'an 1327 (2) qu'il mourut. Son corps fut porté en l'église abbatiale de la Luzerne où il repose proche son pere devant la chapelle de Saint-Michel.

D'azur alaigné d'or écartelé d'azur, au levrier courant d'argent.

XL. Jean de Vienne fut nommé le 10 septembre 1329, ainsi qu'il se voit par les actes consistoriaux des registres du Vatican. Au même temps Philippe de Valois VI, roy de France l'envoya en Flandre avec ordre de sa part de faire raser la citadelle de Courtray et des autres places de Flandre qui étoient sous la domination françoise. Il fist aussi abbatre les portes de la ville d'Ypre et de toutes les autres forteresses du païs. Il y demeura quelque temps, et à son retour, qui étoit trois ans apres son élection, n'étant encore point consacré, il fut transferé à Teroanne, et delà à l'archevêché de Reims, où il mourut et y repose.

XLI. Jean Haut-Frine V (3), que les autres appellent

(1) *Johannes de Musca passus est sibi refragantem Johannem Tesson, rectorem ecclesiæ de Godofridâ :* Robert Cenalis. — D'après Guérin, ses armoiries étaient : *d'azur, à trois gantelets ou trois mains armées de gantelets d'or 2. 1.* — La Godefroy, paroisse voisine d'Avranches, commune aujourd'hui de 200 habitants.

(2) Cet évêque était destiné aux procès, car l'abbé Desrues nous dit qu'il « plaida contre les seigneurs pour les poissons de la grève, et pour les bestes rousses de la forêt de Lande pourrie et pour les franchises d'icelle. » *Description de la France*, p. 351.

(3) Léopold Delisle. *Actes concernant les évêques de Coutances et d'Avranches conservés dans les collections de Gaignières.* Saint-Lô, 1893.

Austrien, qui avoit été grand vicaire du diocese, et avoit gouverné l'evêché pendant que Jean de Vienne le tenoit dès l'année 1339, commença à le gouverner en chef, incontinent que son predecesseur eut été transferé ailleurs. C'étoit un homme qui s'étoit acquis un grand credit et une authorité puissante. Toutes sortes de personnes le respectoient, l'aymoient et l'honoroient. Il sçavoit manier avec une adresse admirable toutes sortes d'affaires. C'est pourquoy la province de Normandie se trouvant en ce temps extraordinairement surchargée, tous les notables de la province, tant ecclesiastiques, nobles, que du tiers-etat, étant assemblés pour deliberer, tant des affaires du temps, que de celles qui regardoient les immunités et privileges de l'Eglise et noblesse, deputerent pour aller faire leurs tres humbles remontrances à Sa Majesté trois des plus illustres prelats de ce temps; sçavoir Pierre Roger, archevêque de Rouen (1), qui fut incontinent apres éleu pape et gouverna toute l'Eglise avec approbation sous le nom de Clément VI, après avoir gouverné celle de Roüen avec un zele prudent, le second fut Guillaume Bertrand, evêque de Bayeux et le troisieme fut Jean Austrien (2) ou Haut-Frine, evêque d'Avranches, lequel avec les autres conduisit l'affaire avec tant de prudence que nonobstant la difficulté et la resistance qu'on leur fist, ils obtinrent plainement l'effet de leur requeste, non seulement en ce qui regardoit les ecclesiastiques et les nobles, ce qu'on leur accorda plus librement, mais encore en ce qui touchoit l'interest des peuples. Il dedia l'eglise

(1) Pierre Roger, moine de la Chaise-Dieu, abbé de Fécamp, évêque d'Arras, ensuite de Soissons, et archevêque de Rouen en 1330.

(2) Guillaume Bertrand, évêque de Noyon. Il fut transféré à Bayeux en 1337. Dix ans plus tard, il devenait évêque de Beauvais.

abbatialle du Bec-Helloüen le 15 septembre 1342, en presence de Guillaume, evêque de Lysieux, de Jean, evêque de Papie, et de plusieurs abbés et autres ecclesiastiques considerables, et de tous les grands de la province. Le grand autel fut dedié à la Sainte Vierge, et les autres consacrés sous l'invocation de divers saints, et ce fut la troisième fois que cette eglise fut consacrée. Enfin ce prelat apres avoir fait mille belles actions qui le feront vivre à tous les siecles à venir; il en alla recevoir la recompense de Dieu l'an 1358, le quatrieme jour de may. Son corps receut l'honneur de la sepulture dans l'eglise abbatialle de Saint-Ouen de Roüen, où il attend la resurrection generale (1), et son âme alla rendre comte de vingt-sept ans de gouvernement au diocese d'Avranches; ce fut pendant son episcopat que Jean, chanoine et tresorier de l'eglise cathedrale d'Avranches, fut creé cardinal, diacre du titre de Saint-George *ad velum aureum*. Ses merites et sa vertu luy acquirent cette dignité; il est fort parlé de luy dans l'histoire des Cardinaux; ce fut aussi pendant qu'il étoit evêque que mourut au Mont-Saint-Michel Jean de la Porte qui en étoit abbé, homme grandement recommandable à cause du zele qu'il a toujours eu pour la discipline reguliere; il voulut être enterré en la chapelle de Saint-Jean-l'Evangeliste, qu'il avoit fait bâtir dans l'aile de son eglise, vers le midy.

De gueulles au sautoir de vair.

XLII. Foulques Bardol, de la maison du Plessis Bardoul, au diocese de Rennes en la province de Bretagne, étant doyen de l'eglise cathedrale d'Angers, fut creé

(1) Autel des Saintes-Reliques, autrefois de saint André, patron du diocèse d'Avranches.

evêque d'Avranches l'an 1358. Nicolas Le Vitrier, abbé et originaire du Mont-Saint-Michel, en fut établi gouverneur par le Roy, qui connaissoit sa fidelité, avec pouvoir de choisir tel lieutenant qu'il voudroit : mais pendant le grand bruit des armes, la discipline religieuse se diminua beaucoup en son abbaye. Foulques Bardoul mourut environ l'an 1375.

De gueulles au portal d'or.

XLIII. Robert de la Porte, natif de Caen, succeda à Foulques Bardoul, il étoit docteur et professeur en droit canon, sçavant en toutes sciences, conseiller du roy de Navarre, homme d'une grande intelligence et fort respecté des Grands : le roy de Navarre l'établit executeur de son testament et de toutes ses dernières volontés, comme il se voit par l'acte testamentaire, donné à Pampelune le dernier novembre l'an 1376. Il mourut trois ans apres, sçavoir l'an 1379.

De gueulles à la croix fleuronnée d'or.

XLIV. Laurens de la Faye, originaire de Tours, fut nommé à l'evêché de Bayeux, puis vint gouverner celuy d'Avranches onze ans, sçavoir depuis l'an 1379, jusques à l'an 1390 qu'il mourut : il assista à la translation de Saint-Vincent Ferrier à Vannes (1), où il fut présent à l'ouverture de son tombeau et à l'elevation de ses saintes reliques; en ce temps Geffroy de Servon étoit abbé du Mont-Saint-Michel, natif de la maison de Servon en ce diocese, ce fut luy qui obtint du Roy, que personne n'entreroit dans le Mont-Saint-Michel, s'il ne laissoit ses armes à la porte, obligeant à mettre bas toute

(1) Il y a une erreur en ce qui concerne saint Vincent Ferrier. Ce saint mourut en 1419.

sorte d'armes, jusques aux couteaux : il obligea les hommes vassaux de l'abbaye de comparestre au Mont, le jour Saint-Michel, et d'envoyer des soldats à la garde de son eglise, et commença tout l'ordre de milice qui s'y observe, et mourut le 28 février 1386. Laurens de La Faye mourut subitement aupres de sa porte.

De gueulles à une croix neillée d'or, chargée d'une coquille de sable, accompagnée de quatre merlettes de même.

XLV. Jean de Saint-Avit VI (1), natif de Chateau-Dun, au diocese de Chartres, fut evêque d'Avranches (2) quarante-neuf ans, ce fut un prelat religieux, observateur de la majesté episcopale et defenseur integre de tous les droits qu'il croyoit être deus à cette haute dignité. Pendant son siege, Pierre Le Roy (3), du diocese de Coutances (4), abbé de Saint-Taurin d'Evreux et de Lessay (5), fut abbé du Mont, où il établit etroitement la discipline reguliere, enrichit son eglise de riches ornements, fit professer les sciences chez ses religieux, et faisoit une grande estime des gens sçavans, c'étoit un

(1) Ch. de Beaurepaire, *Note sur Jean de Saint-Avit, évêque d'Avranches. Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure,* tome IX, p. 88 à 99.

(2) Nommé évêque le 8 octobre 1391. On conserve, aux Archives de la Manche, le sceau de Jean de Saint-Avit ; malheureusement la légende est détruite. M. Demay en donne la description dans l'*Inventaire sur les sceaux de Normandie*, p. 234. — Sous l'épiscopat de Jean de Saint-Avit fut rédigé le *Liber Albus seu Liber Pontificalis,* qui est, malheureusement, perdu.

(3) Voir l'éloge de Pierre Le Roy, par dom Huynes : *Histoire générale du Mont-Saint-Michel,* tome I, p. 189 à 195.

(4) Né à Orval, commune du canton de Montmartin (Manche).

(5) Lessay, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Coutances, avait autrefois une abbaye de Bénédictins.

homme accomply en toute sortes de sciences, tant divines qu'humaines, il receut Charles VI, roy de France, au Mont-Saint-Michel, qui le fist gouverneur du Mont, et ayant reconneu sa prudence et son esprit, il l'appela à la Cour pour s'en servir : il l'envoya en ambassade à Rome, en Hongrie, en Aragon et en Angleterre, il fut au Concile de Pise, il travailla fort à l'election d'Alexandre III, qui le fit son referendaire. Jean XXIII luy continua cette charge, enfin il mourut à Boulogne (1), après avoir été vingt-quatre ans abbé, pendant lequel temps il a avancé la gloire de Dieu et le bien de son eglise infatigablement ; il fit faire les chaires du chœur du Mont-Saint-Michel, où il fit mettre ses armoiries (2), ce que personne n'avoit encore fait, qui sont d'argent au chef de gueulles, chargées d'un lion d'or : au mois de juillet l'an 1442 (3), mourut Jean de Saint-Avit, son corps fut enseveli à Rouen, en l'abbaye de Saint-Oüen (4). Le pape Benoist III ayant condamné les Carmes de Dol à demolir leur couvent, d'autant qu'ils l'avoient bâti sans y appeler le Chapitre et recteurs de Dol, adressa un mandat à l'officiat d'Avranches, etc., pour en poursuivre l'execution, il est datté des ides de novembre de l'an 1406.

XLVI. Philbert de Mont-Joye, en latin *Monte-Joco*,

(1) Le 4 février 1410, à l'âge de soixante et un ans.

(2) En 1389.

(3) 22 juillet 1442. Grâce à l'initiative de la Société d'archéologie d'Avranches, un décret, en date du 11 juin 1895, a donné à la petite place qui se trouve entre l'Hôtel de la sous-préfecture, les bâtiments de la prison, le Tribunal et le jardin de l'Evêché, le nom de Jean de Saint-Avit, l'illustre évêque d'Avranches.

(4) Inhumé dans la chapelle de Saint-André, probablement en souvenir du patron de la cathédrale d'Avranches, dont il était éloigné depuis longtemps.

fit ses protestations ordinaires à l'eglise metropolitaine de Roüen, en qualité d'evêque d'Avranches, comme il se voit par les registres du Chapitre de Roüen, dans lesquels on trouve son nom, sans l'avoir peu recouvrer en aucun autre lieu, les registres de Rouen sont dattés de l'an 1442.

De gueulles à trois pommes de pin d'or, surmontées d'un lion léopardé d'argent.

XLVIII. Martin Pinard, originaire du diocese de Lisieux, aux enclaves de Bayeux, prit possession de l'evêché d'Avranches à la fin de l'an 1442 et mourut l'an 1452, au commencement de janvier ; il fut enseveli en sa cathedrale au milieu du haut du chœur.

XLVII. Jean Boucard (1), natif de Vauxcelles, dit vulgairement Vaux-Cellay, est le septième du nom, il étoit chanoine et archidiacre d'Avranches, abbé du Bec-Hellouën (2) et de Carmeray (3) en l'archevêché de Tours, docteur en théologie au college de Saint-Gervais de Paris et confesseur ordinaire du roy tres-crêtien ; les registres de l'Eglise de Roüen asseurent qu'il prêta serment de fidelité à son archevêque pour son evêché d'Avranches, le 10 juillet 1453, et qu'il assista à l'assemblée generalle du clergé, canoniquement assemblée en la ville de Tours. Louis XI, roy de France, voulant rendre le college de sa ville de Paris le plus florissant du monde,

(1) Aux Archives de la Manche, fonds de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, on conserve le sceau de Jean Bouchard. Les armoiries de cet évêque étaient : de sinople, aux trois têtes de boucs d'or, arrachées 2. 1.

(2) Présentation de Robert Rouel à la cure du Pont-Autou, par Jean Boucart, évêque d'Avranches, abbé du Bec-Hellouin. — Archives de la Seine-Inférieure, série G. 1344.

(3) L'abbaye de Cormery, de l'ordre de saint Benoît, à quatre lieues et demi sud-est de Tours, sur la gauche de l'Indre.

confera avec Boucard, evêque d'Avranches, des moyens d'y réussir avec avantage, et luy donna la conduite de cette affaire, avec plein pouvoir d'en ordonner comme il luy plairoit; ce fut de l'advis de ce prelat que ce roy condamna la science des nominaux, avec defence de la professer pour l'avenir, par patentes données à Senlis l'an 1473. Pendant le siege de cet evêque; Guillaume d'Etouteville, archevêque de Roüen et cardinal prêtre, fut éleu abbé du Mont-Saint-Michel, qui y fit plusieurs presens et ayda fort à Jean Boucard au rétablissement de l'Université de Paris, l'un et l'autre y établirent plusieurs reglemens dignes de leur zele et de leur esprit : mais enfin apres mille belles actions dignes de leur courage, ce cardinal mourut à Rouen, l'an 1782, et Jean Boucard, evêque d'Avranches, mourut à Saint-Lo, le 28 novembre 1484. Son corps fut rapporté en sa cathedrale où il fut enseveli dans le chœur, du côté gauche, sous une tombe de pierre blanche, pres de son predecesseur, apres un siege de trente ans neuf mois et vingt et un jours.

D'azur à trois fleurs de lys d'or au bâton de gueulles et à la barre d'argent.

XLIX. Louis de Bourbon (1), que les autres appellent de Vandosme : premier abbé commandataire de l'abbaye de Savigny, chantre de l'eglise de Vandosme, prieur Despernon, conseiller du roy en son Parlement de Paris, où il avoit seance, non selon l'ordre de sa reception : mais la Cour luy accorda la premiere place dans cette auguste compagnie, à cause de sa haute naissance, et luy leur promit, par un serment solennel qu'il defendroit

(1) Les armoiries de Louis de Bourbon se trouvent sculptées sur une pierre conservée au musée lapidaire d'Avranches.

fidellement tous les intérêts de son corps. Ce premier Parlement du monde tenoit à grand honneur de voir un de ses membres issu du sang royal : car Louys de Bourbon étoit fils naturel de Jean de Bourbon (1), second du nom, compte de Vandosme et frère de Jacques de Bourbon, seigneur de Bonavalle. Louis de Bourbon étant seulement fils naturel, il étoit inhabile à posséder des bénéfices ecclesiastiques, c'est pourquoy, pour en obtenir dispense, il fut legitimé par le seigneur de Vandosme son pere, comme il seroit par lettres de la Chambre des comptes de Paris, où il est dit être le fils de Jean de Bourbon, compte de Vandosme et de Guyonne Peignée de Vieuville non mariée : il fut nommé par le roy au Chapitre d'Avranches, l'an 1484, fut éleu le 17 septembre 1485 et consacré le même an. Il celebra et signa dans le contract de mariage de Louys de Bourbon, prince de la Roche à Loyan, avec Louyse de Bourbon, dame de Chauvigné, etc., en l'an 1505 : il avoit receu les vœux de Renée de Bourbon, sa sœur, abbesse de Fontevraut (2), le 13 juin 1500 et le dimanche 22 juin 1505, il benit Isabelle de Bourbon, grande prieure de Fontevraut, abbesse de la Trinité de Caen. Les roys de France l'employerent en plusieurs ambassades, dont il s'aquitta toujours avec gloire, il étoit fort magnifique, dont il a laissé des marques pour les siecles à venir dans tous les lieux où il a été; mais particulierement en son eglise d'Avranches qu'il a toujours cherement aymée, dont au rapport de Cenalis, il en a augmenté de beaucoup les revenus, il y donna de beaux ornements, y fit plusieurs batimes; il y

(1) P. Anselme, *Histoire généalogique de la Maison de France*, I, 325.

(2) L'ancienne abbaye de Fontevrault (Maine-et-Loire), a été transformée en maison de détention.

fit faire le jubé (1) ou fabrique qu'il fit orner de plusieurs statues de saints; y erigea plusieurs autels, il fit bâtir la maison episcopale (2), telle qu'elle est de present, et le chateau du Parc, qui est la maison de plaisance des evêques d'Avranches (3) : laissa à ses successeurs plusieurs revenus, et mourut à Tours, l'an 1510, le 21 octobre, ayant remply ce siege vingt-six ans. Son corps fut rapporté en sa cathedrale, dont la triste veüe arracha des larmes à tous ses diocesains, mais particulierement à messieurs de sa cathedrale qui avoient pour luy bien du respect, comme il avait pour eux bien de l'amour, il fut inhumé dans la chapelle de la Vierge de sa cathedralle (4) où ses ossements attendent la resurrection generalle, voicy l'epitaphe que luy a adressée monsieur Cenalis.

Borboniam illustras et laude et nomine gentem; dent tibi supremos pia numina sedis honores : son cœur fut

(1) « Le jubé, dit M. l'abbé Pigeon, sur lequel s'appuyaient deux petits autels, était enrichi de niches, de statuettes et de bas-reliefs d'une grande finesse. Deux portes latérales à celle de la nef donnaient entrée dans le sanctuaire. »

(2) En 1490, dit M. Le Héricher, en même temps qu'il bâtissait sa villa du Parc, Louis de Bourbon éleva cette maison, si délicatement travaillée dans ses fenêtres et ses lucarnes, et dans laquelle il reçut Charles VIII. Depuis elle a subi bien des vicissitudes. Les calvinistes mirent le feu à la salle capitulaire, qui fut consumée jusqu'aux murailles. L'artillerie royale, du temps de la Ligue, écrasa la salle des Synodes. M. de Missy éleva la partie saillante vers l'ouest; Roger d'Aumont la partie opposée; M. Godard de Belbeuf bâtit le grand portail à tête cintrée. »

(3) Robert Cenalis parle en ces termes du château du Parc : *Castrum, turrim et mœnia, ipsas denique intraneas domos summa vigilantia nec impari sumptu Ludovicus Borbonius extrui curavit.*

(4) Ch. de Beaurepaire, *Testament de Louis de Bourbon, évêque d'Avranches*, 1510, précédé d'une notice, dans le *Bulletin de la Société d'Histoire de Normandie*, tome VII, p. 344 à 355.

ensevely en l'abbaye de Savigny où il a une fondation. En la même année 1510, mourut au Mont-Saint-Michel, Guillaume de Lamps Dauphinois, qui fit achever le chœur de l'eglise jusques aux secondes fenestres, lequel avoit été commencé par le cardinal d'Etoutteville; il est enterré dans la chapelle de la Vierge, du côté de l'Evangile, sous un mausolée qu'on luy a dressé. En l'an 1493, Louis de Bourbon, evêque d'Avranches, reconcilia l'eglise paroissiale de Carnet, érigée sous l'invocation de la Sainte-Vierge, en sa nativité, elle avoit été profanée par les confreres de la confrairie de la Nativité de la Vierge, qui avoient de coûtume de disner ensemble le soir de cette feste dedans cette eglise; d'où il arriva qu'apres le disner ils l'a profanerent; ce prelat s'y transporta, l'a reconcilia, defendit sous peine d'excommunication de faire pareilles assemblées dedans l'eglise. Cette ancienne confrairie a continué jusques à l'an 1621, qu'elle a été unie à la confrairie du Saint-Rosaire.

D'azur au sautoir d'or cantonné de molettes de même.

L. Louis Hebert II, originaire de Paris, fils de Jean Hebert, tresorier general de France, et de Jeanne Guerin, frere de Geffroy, evêque de Coutances (1), et de Jean Hebert, chevalier, seigneur d'Ossonvilliers, baron de Courcy et gentilhomme de la Chambre du Roy, êtoit chanoine d'Avranches, et fut élu par le Chapitre après la mort de Loüis de Bourbon; le roy Loüis XI ayant adressé ses patentes au même Chapitre, dattées du 26 novembre, donnant commission de proceder à cette élection. Elles furent inserées dans les actes capitulaires, le 18 decembre de la mesme année 1510. Ce prelat prit possession par procu-

(1) Geffroy Herbert, évêque de Coutances en 1478, mort en 1510.

reur, en l'an 1511, le 3 juin, et fit son entrée solennelle le 23 mars 1512. Il s'étoit consacré au service des autels dès sa jeûnesse, il avoit été archidiacre de Coutances et abbé de Saint-Lô (1), il eut grand soin de son diocèse ; fit plusieurs et de tres beaux statuts : aymoit fort les hommes sçavans et encore davantage les gens de bien, il traitoit civilement les prêtres, les encourageait à travailler au salut des ames : il êtoit doüé d'une grande douceur, il êtoit fort studieux et tres sçavant, il preschoit souvent, et dans sa cathedrale, et dans les eglises de son diocese qu'il visitoit souvent, y étant attaché comme les estoilles fixées à leur ciel, il fit plusieurs reparations en son eglise cathedrale qui avoit êté ruiné par la fureur des guerres, et entr'autres choses il fit bâtir la chapelle de Notre-Dame-de-Pieté (2) où il est enterré, où il fit peindre même sur le vitrail des tableaux de la Passion du fils de Dieu à quoy il avait une tendre devotion, on voit encore dans la meme chapelle son portrait en verre, dans la derniere place de la même vitre; son frere Jean, seigneur d'Ossonvilliers, mourut auparavant luy, et le laissa tuteur de ses enfans à qui il les recommanda, il les fit élever en la pieté et crainte de Dieu. Ce prelat aymoit tous les ecclesiastiques, mais entre les autres il aymoit ceux qui étoient employés au salut des ames, et ses chanoines qu'il appeloit son bras droit, et à qui il a fait bâtir plusieurs maisons, il mourut au château du Parc, le quatriême avril 1526. Jean le Veneur, evêque de Lisieux et cardinal, prit posession de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, en 1524, et ce fut le premier abbé commendataire. Je ne veux obmettre la compassion que Louys Hebert avoit pour les malades, il les

(1) Premier abbé commendataire.
(2) Notre-Dame-de-Pitié.

visitoit en personne, particulierement ceux qui travailloient au salut des ames, et étoit leur consolateur : la mort de Mr Pierre de Homme, curé de Carnet, surnommé le bon curé, arriva des le commencement de son siége.

D'or à trois pals de vair.

LI. Jean de Langeac VIII, fils de Tristan, seigneur de Langeac, et Anne d'Alegre, Auvergnac de nation, qui avoit été toûjours nourry à la Cour des Roys de France, et avoit eté longtemps maître des requêtes, abbé de Pebrac (1), et avoit été envoyé plusieurs fois ambassadeur dans la Cour des Roys dont il s'êtoit honorablement acquitté, fut nommé à l'evêché d'Avranches, dont il prit possession en 1527, et fut transferé à celuy de Limoges environ l'an 1532 (2). Il êtoit accoutumé à être obey, et il ne pouvoit soufrir de contradiction et vouloit être suivy en tout ce qu'il entreprenoit. Estant transferé à Limoges, il fit l'élevation du corps de saint Domolin, qu'il mît dans une eglise bâtie à Limoges hors des murs de la ville. Il fit plusieurs presens à son eglise de Limoges. Il fit faire les colonnes de bronze qui se voyent encore autour du haut autel, les pulpitres de mesme, et la tapisserie pour le service de son eglise, où il est enterré, êtant mort le 3 juin 1541. On a ecrit sur son tombeau cet epitaphe. *Exemplo tibi satis sim, quisquis es, si sapis, præsentibus necte futura natus quidem vixi ; at hercle mori præstitit, ut plus magisque viverem.*

(1) Pebrac, diocèse de Saint-Flour (Cantal).
(2) 1533.

De gueulles à la croix d'or chargée d'un lys à trois branches de Sinople, dont les fleurs de lys sont d'argent, la dite fleur de lys accompagnée de quatre hebraïques d'or 1, 2, 3, 4.

LII. Robert Cenalis (1), Parisien d'origine, docteur de Sorbonne, homme d'une rare doctrine, fut passé docteur de la maison en 1513, fut nommé à l'evêché de Vennes (2) par François Ier, dont il receut le billet datté du 7 may 1530, puis incontinent apres il fut consacré evêque de Riez (3) en Provence, et delà transferé à Avranches l'an 1532. Il fit ses protestations accoûtumées à l'eglise metropolitaine de Rouen le 10 janvier 1533. Ce prelat étoit extraordinairement sçavant : grand theologien, un des fameux historiographes de France qui a ajouté à *l'Histoire de France* qu'il a écrite, *l'Histoire sainte* contenant la vie de plusieurs saints de France. Son histoire est divisée en deux tomes, dont l'un contient les faits memorables des François, et le second la description des lieux (4). Il l'a dédié à Henri II, il a encore composé plusieurs livres, comme un *Catalogue* de ses predecesseurs. Un autre qu'il a intitulé la *Hierarchie de la Normandie*, divisé en cinq livres, où il y a quantité de belles recherches (5). Charles V, empereur, voyant que tout étoit en guerre dans l'Allemagne, esperant par ce moyen ap-

(1) Robert Cenalis... fut comme une lumière de tous les docteurs et prelats de son temps. Abbé des Rues, *Description de la France*, p. 353.

(2) Vence, évêché, chef-lieu de canton des Alpes-Maritimes.

(3) Chef-lieu de canton des Basses-Alpes. Evêché supprimé.

(4) *Roberti Cœnalis episcopi abrincensis... Gallica historia in duos disserta tomos ; quorum prior ad anthropologiam Gallici principatus, posterior ad soli commodissima insigniorum Galliæ locorum necnon et fluminum ; Parisiis, Galeotus à Prato*, 1557, in-fo.

(5) Ouvrage resté manuscrit : *Hierarchia Neustriæ in quinque*

paiser les guerres civiles, fit publier une formule touchant la religion, qu'il appela *interim*, qui fut composée de l'avis même de plusieurs docteurs et theologiens, et qui contenoit plusieurs points de la religion et des ceremonies catholiques. Le pape s'y opposa, d'autant que les points de religion ne se decident que dans un Concile general, où toute l'Eglise unie à son chef visible, soit assemblée; les docteurs catholiques la rejetterent, non pas tant à cause de ce qu'elle contenoit, mais à cause de la façon avec laquelle on la faisoit voir le jour. Robert Cenalis qui paroissoit comme un soleil au milieu des docteurs de son temps, mît la main à la plume, ecrivit contre, traite cette question à fonds, et fit voir à tout le monde l'erreur des sacramentaires. Il composa aussi un livre de controverse, où il fait connoître à tous la tromperie des heretiques qu'il publie en tout son livre, et enseigne comment il faut traiter avec eux. Ce livre fut imprimé à Paris chez Jacques Kerver, l'an 1557 (1). Il en composa encore un autre touchant les poids et mesures (2), il fit reponse à plusieurs anonimes que Calvin et ses emissaires mettoient au jour; ce prelat travailla infatigablement toute sa vie contre les ennemis de l'Eglise, il avoit incessamment les armes à la main contre eux : et Dieu l'avoit reservé en ce siècle pour être un mur de fer, afin d'arréter le degast que

libris partita, circa 1533. Le premier livre, dit M. Frère, contient une description du diocèse d'Avranches; le deuxième, un tableau des évêques de ce diocèse; le troisième, la chronologie des archevêques de Rouen; les autres renferment plusieurs pièces détachées.

(1) *Methodus de compescenda hæreticorum ferocia*, 1557, in-8°. Il avait publié l'année précédente *Traductio larvæ sycophanticæ, petulantissimæ que impietatis Calvinicæ.*

(2) *De liquidorum leguminumque mensuris, seu vera mensurarum, ponderum ratione.* Paris, 1532, 1535, 1547.

faisoit l'impie Calvin avec ses sectateurs, et la providence divine étant touchée de compassion sur nos miseres, permit que l'Eglise d'Avranches l'eut pour evêque et pour chef, en un temps ou l'heresie armée s'y seroit rendue la maîtresse et y auroit profané tout ce que nous avons de plus cher, aussi, pendant son episcopat, il veilla incessamment non seulement sur son troupeau, mais encore sur tout le royaume : son zele le portoit partout où il voyoit que sa presence étoit necessaire, et semblable à un genereux capitaine, il se jettoit dans la meslée, en tous les lieux où les ennemis faisoient quelques dégats, il n'y avoit lieu dans son diocese où il ne se transportât pour prêcher, visiter, affermir en la Fay les faibles, rappeler les dévoyés, et corriger tous les abus; puis incontinent que les sacramentaires avoient formés quelque nouvelle erreur, ou difficulté, il prenoit le chemin de Paris à grandes journées, pour travailler avec les autres docteurs de cette tant celebre Academie, afin de decouvrir et faire disparoitre leurs erreurs. Les trois grandes lumières de Sorbonne, de ce temps-là, Nicolas le Clerc qui en êtoit le doyen, François Picard et Noel Beda etant aydes de Robert Cenalis, faisoient disparoître toutes les tenebres de l'heresie, qu'ils auroient entierement étouffée dès son berceau, n'est qu'elle eut recours à la force armée, et qu'elle se faisoit voye par le fer et le carnage. Robert Cenalis ne perdit point courage, il travaille avec plus de chaleur et de generosité que jamais, tantost il est en sa cathedralle, et par son diocese pour animer tout le monde au combat; tantost il retourne pour ayder ses compagnons, consacrant son ame au service de Dieu et son corps à la fureur des ennemis de l'Eglise, et fit en son eglise plusieurs beaux statuts, et en divers temps, mais

particulierement ceux de l'an 1550 (1) qui contiennent un abregé de la vie des prêtres, et toute l'ancienne pratique de l'Eglise d'Avranches, feront vivre eternellement la memoire de leur autheur. Enfin apres un siege de vingt huict ans, traversé de bien des peines, pour la defense de l'Eglise, chargé de merites, et accablé de travaux, il mourut à Paris en l'an 1560, où il était allé pour combattre l'heresie. Il voulut être enterré en l'eglise de sa parroisse de Saint-Paul, le 7 avril, il a un tombeau de marbre et une statue de bronze le representant en naturel, dans le chœur de l'eglise paroissiale de Saint-Paul, sa statue tient sous ses pieds deux serpents qu'elle ecrase : c'est l'heresie de Luther et de Calvin que ce prelat a incessamment combatu, et toujours abattu pendant sa vie, on lit cette epitaphe sur son mausolée.

Jure sub hoc tumulo Pauli sacra continet ædes
Ejus præconeus, mentis, et eloquii,
Quem fuerat vivens imitatus moribus, alto
Eloquio, scriptis, oreque fulmineo.
In hoc dissimilis, quod lecto es funera passus
In reliquis Præsul candide Paulus eras.
Principibus coram, illius tu more fuisti
Vas lectum, constans, verbiger æthereus.
Pastorum phœnix, ac declamator Iesu,
Et Pauli species altera visa loqui.
Tu Cenalis eras scriptis laus orbis et urbis.
Parisiensis honor, doctor et indigena.

(1) Bessin, *Concilia Rotomagensis provinciæ*, p. 263 et suiv. *Synodales constitutiones Arboricensis per diocesis prædecessores venerandos in Christo patres ejusdem Ecclesiæ pontifices decretæ et institutæ. Postmodum vero juxta variantium temporum qualitatem restauratæ et auctæ, ductu et auspiciis Reverendi in Chisto patris D. Roberti, divina clementia dictæ Diœceseos Antistitis, nunc primum promulgatæ, scilicet sub annum Domini 1550.* 40 statuts.

A coté droit de son tombeau se lit en un tableau de cuivre ces mots ainsi dêposés :

Ego Jehovad, hoc est nomen meum,
Uni trino numini ac nomini sacrum.
Huc ades, quisquis es Christianæ cultor
Pietatis, hoc monumentum vocat,
Suadetque, ut te esse mortalem vel casibus
Discas nostris, tum quæ sequuntur legas.
Epitaphium Roberti Cenalis Arboriensis
Episcopi, Doctoris
Theologici, ordine et origine Parisiensi.
En moriturus ego vixi, quô, vivere possim
Jam moriens, mortem vita beata manet.
Vixi equidem fateor, sed quem vixisse pigeret,
Ni mihi spem faceret gratia larga Dei.
Busta tui miseranda vides, qui forte Roberti,
Dic tandem æternâ pace fruatur. Amen (1).

D'azur à trois licornes d'or.

Anthoine le Cirier, conseiller du Roy au Parlement de Paris, et doyen de Notre-Dame, succeda à Robert Cenalis à l'evêché d'Avranches. Robert Cenalis, en mourant, luy avoit resigné, et apres avoir obtenu billet du Roy, il en prit possession par procureur le 28 novembre 1661 (2). Le pape Pie V luy en avoit accordé bulles le sixieme des ides de mars l'an 1560, et apres en avoir pris possession en personne le jour de Saint-Oüen 1562 (3), il y etablit des grands vicaires, et partit incontinent apres pour aller au Concile de Trente, où il assista jusques à environ l'an

(1) L'inscription se terminait par ces mots : *Obiit 27 aprilis 1560.*

(2) Lire 1561. L'année suivante (1562), le diocèse fut ravagé par les protestants. On sait le rôle considérable joué par les Montgommery à cette époque.

(3) Ms. de la Bibliothèque d'Avranches. *Registrum secretariatus episcopatus Abrincensis, ab anno 1561 usque ad annum 1564.*

1573, qu'il revint en France pour donner ordre aux affaires de son diocese; il assista la même année 1573 à l'assemblée du clergé tenu à Paris, et y mourut l'an 1575 (1). Il est enterré en l'eglise Nôtre-Dame de Paris proche la chaire du doyen, qu'il avoit longtemps remplie: pendant qu'il étoit au Concile de Trente, l'eglise cathedrale d'Avranches fut profanée par l'effusiôn du sang d'un certain sergent (2), qui y fut tué d'un coup de couteau, elle fut reconciliée par Bertrand de Marillac, evêque de Rennes (3). Ce fut l'an 1563 (4), au mois d'avril, que l'eglise cathedralle fut pillée par les heretiques sacramentaires qui y firent tout le degast, dont l'impiété armée et victorieuse etoit capable; ils brulerent toutes les pancartes, titres, cartulaires, les chaires du chœur, les livres, et apres avoir dépouillé les chasses et reliquaires de l'or et argent qui les enfermoit, ils jetterent toutes les saintes reliques de l'eglise qu'ils pûrent rencontrer, dedans les flammes, sacrilege, le corps de saint Senier, avec quatre chasses de saintes reliques furent reduites en cendres : puis apres avoir fait passer par le feu ce qu'il y avoit de plus auguste, ils enleverent tout ce qu'ils purent trouver d'ornements precieux, d'or, d'argent, de calices, de vases sacrés, et de meubles à l'usage de l'eglise : apres avoir dépouillé le premier temple du diocese, ils se jetterent impunêment dans les eglises particulieres, où ils ne laisserent rien de

(1) 19 janvier 1575.

(2) Noël le Follon, tué par un nommé le Preudhomme.

(3) Le 29 juillet 1567.

(4) « L'an mil cinq cent soixante deux, un lundy huictiesme jour de mars, fut vendué et trahie la ville d'Avranches aux Huguenots calvinistes; lesquels ruinerent entierement l'Eglise cathedrale; et en emporterent tous les thresors et richesses comme aussy des autres eglises. » Desrues, *Description de la France*, p. 360 et 361.

precieux ny de saint, et comme s'ils avoient voulu adjoûter quelque chose à la cruauté d'Herodes, ils jetterent dedans le feu, le corps d'un des innocens, qui etoit conservé à Saint-Saturnin d'Avranches (1), plusieurs pretres, et même un abbé, furent immolés à leur fureur. L'an 1572, mourut à la l'Uzernes André de Guydotty qui en étoit abbé, il aliena beaucoup de revenus de l'abbaye, son successeur, qui fut René Jourdain, eut bien de la peine à les faire revenir : l'an 1573, Charles d'Angennes, cardinal de Rambouïllet, fut abbé de Savigny.

D'azur à trois licornes d'or.

LIIII. Augustin le Cirier, frere du precedent, etant doyen de l'eglise cathedralle d'Avranches, fut nommé à l'evêché par le roy Charles IX (2). Il étoit chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, doyen de Notre-Dame, et conseiller au Parlement de Paris, il eut ses bulles de Gregoire XIII, le 10 des calendes de mars 1575, et prit possession de l'evêché par procureur, le samedy 13 aoust 1575. Ce prelat donna grande esperance de luy même, fit plusieurs beaux reglements : aymoit fort la netteté, et propreté dans les eglises, et étoit plein de bonne volonté, mais la mort l'enleva bientost ce fut l'an 1580, le 23 mars, étant agé de quarante ans six mois et trois jours, il fut fort regretté, son corps repose dans le chœur de la cathedralle, âvis (3) la chaire episcopale, où il a une medaille de cuivre.

(1) On voit encore aujourd'hui, à l'église Saint-Saturnin d'Avranches, un retable très curieux provenant de l'autel saccagé par les calvinistes.

(2) Les registres du Chapitre d'Avranches disent qu'il fut nommé évêque par Henri III et qu'il prit possession le 13 août 1575.

(3) Vis-à-vis.

D'or au chevron d'azur en pointe accompagné d'une ancre de sable au chef d'azur chargé de trois molettes d'or.

LV. Georges Pericard (1) étoit scolastique d'Avranches, quand il fut nommé à l'Evêché (2). Il étoit aussi abbé de Saint-Etienne de Caen et de Saint-Julien de Tours, et conseiller du roy au Parlement de Normandie, il impetra ses bulles de Grégoire XIII le 5 des calendes d'avril 1583, et prit possession par procureur le mercredy 1er juin de la même année, étant dans la fleur de sa jeunesse, la mort le moissonna le 22 juillet 1587. Ses funérailles furent fort solennelles, son corps fut mis à reposer dans la chapelle de Saint-Georges, où il attend la resurrection generalle (3).

(1) La famille Pericard a produit cinq évêques. Jean Pericard, d'abord avocat général, puis procureur au Parlement de Rouen, eut six fils et deux filles. L'aîné de ses enfants, Nicolas, eut de son mariage avec Jeanne de Croismare, François, qui fut évêque d'Evreux de 1613 à 1646; le second, Guillaume, d'abord conseiller clerc au Parlement de Normandie, grand chantre, puis doyen, 24 février 1594, fut évêque d'Evreux de 1608 à 1613; le troisième fut Georges, évêque d'Avranches; le quatrième fut François, également évêque d'Avranches. Enfin une des filles de Jean, Anne Pericard, eut de son mariage avec Romain de Boivin, Henri de Boivin, évêque de Tarse, qui fut coadjuteur de son oncle, François Pericard. — Odoard Pericard, frère de Georges et de François Pericard, mourut en 1591 en défendant Avranches contre l'armée du duc de Montpensier.

(2) Le poète Jean de Vitel a chanté son entrée dans la ville d'Avranches. Voir: *Eclogue dressée sur l'accueil de messire Georges Pericard, evesque d'Avranches, lorsqu'il fit son entrée en ladite ville dans la prinse du Mont-Saint-Michel, de Jan de Vitel, poëte avranchois*. Edition E. de Robillard de Beaurepaire, p. 40 à 57 Avranches, 1861.

(3) Une épitaphe gravée sur cuivre, et placée dans la chapelle Saint-Georges, rappelait le nom de cet évêque.

D'or au chevron d'azur en pointe accompagné d'une ancre de sable au chef d'azur chargé de 3 molettes d'or.

LVI. François Pericard (1) étoit frère du précédent et avoit été scolastique d'Avranches, étant curé de Vessey (2) et éleu par le chapitre grand doyen de la Cathedralle, fut nommé evêque d'Avranches, et consacré l'an 1588. Il estoit aussi chanoine et conseiller du roy à Roüen, au mois de may de l'an 1593. Il fut délegué par tous les corps pour se transporter avec quelques autres prelats et grands du royaume au village de Surêne, à deux lieuës de Paris, pour moyenner la paix et appaiser la guerre civile. Il alla à Rome visiter les lieux saints en 1600 (3), où il fut bien receu de Sa Sainteté ; il se voulut faire inscrire en la confrairie du Rosaire en cette capitale du monde, depuis lequel temps il eut bien de la tendresse pour cette dévotion, et l'établit en tous les lieux qu'il luy fut possible en son evêché, et incontinent qu'il fut de re-

(1) Ms. de la Bibliothèque d'Avranches : *Registrum secretariatus episcopatus Abrincensis, ab anno 1590 ad annum 1594; — Registrum secretariatus pro annis 1594, 1595 et 1596, incipiens die jovis post Quasimodo anno primo dicto;* — Fragments de deux registres du secrétariat de l'évêché d'Avranches, l'un pour les années 1596-1599, l'autre pour les années 1601-1603 ; — Registre de l'évêché d'Avranches pour les années 1605-1615, *Minutarium secretariatus episcopatus Abrincensis pro annis 1608-1611.*

(2) Vessey, commune du canton de Pontorson.

(3) On doit à François de Pericard la publication du *Catéchisme et ample déclaration de la doctrine chrestienne*, composé par le cardinal Bellarmin, et traduit d'italien en français par Robert Crampton, parisien, Paris, Claude Chappelet, 1616, petit in-8° ; — *l'Oraison funèbre de M^me^ de Medavy, comtesse de Grancey, mère de M^me^ Scholastique de Medavy, abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil, prononcée dans l'abbaye de Saint-Nicolas de Verneuil, le 15 mars 1634.* Evreux, 1634, in-4°.

tour il l'érigea en l'eglise paroissialle de Notre-Dame-des-Champs, ayant fait venir à ce dessein le F. Jean Joucaut, prieur du monastère de Coûtances, ce fut l'an 1601. La même année il fit imprimer à Avranches le *Manuël du Saint-Rosaire;* il fut député par le clergé en 1610, pour aller trouver le Roy, et par deux fois la même année il harangua devant Louis XIII et devant la reine mère. Il fut encore deputé pour la province à l'Assemblée du clergé, tenuë à Paris l'an 1615 et l'an 1625. Il fut envoyé ambassadeur pour le roy en la cour d'Espagne, dont il s'acquitta avec approbation. L'an 1618, le 15 juillet, il receut en sa ville d'Avranches les capucins, dont il dedia l'eglise (1), et ce fut aussi luy qui y receut les religieuses bénédictines au lieu où elles sont presentement. Ce fut aussi de son temps que les moines bénédictins de la Congregation de Saint-Maur (2) furent receus au Mont-Saint-Michel pour y garder l'étroite observance de la regle du patriarche saint Benoist. Il fit plusieurs statuts syno-

(1) Les capucins avaient construit leur couvent sur la paroisse Notre-Dame-des-Champs. Leur jardin est devenu, après la Révolution, le Jardin-des-Plantes de la ville d'Avranches, justement admiré par les étrangers. La première pierre du couvent fut posée par Réné de Carbonnel, marquis de Canisy. Henri de Boivin, évêque de Tarse, prononça le discours. Jean-Marie de Rouen fut le premier gardien du couvent.

(2) « Celuy-là mit en possession de l'abbaye du Mont-Saint-Michel les moynes de la congrégation de Saint-Maur, l'an 1622, suivant les concordats faicts pour l'establissement desd. moynes en lad. abbaye, par hault et puissant prince Henry de Lorraine, abbé commendataire de lad. abbaye..... » *Les curieuses recherches du Mont-Sainct-Michel,* par Dom Thomas Le Roy, éd. E. de Beaurepaire, tome II, p. 269. — Voir également le récit de l'*Introduction des religieux de Saint-Maur*, par Dom Huynes, *Histoire générale du Mont-Saint-Michel,* éd. de Beaurepaire, tome II, p. 197 et suiv.

daux (1) touchant la vie, meurs, actions, fonctions sacerdotales : il ne laissoit passer aucune année sans assembler tous les curés de son diocese, pour conferer avec eux de l'avancement de la gloire de Dieu et du salut des âmes : c'étoit dans ces assemblées synodales qu'il arrêtoit ses statuts et qu'il faisoit les reglements qu'on observoit par apres tout le diocese. La visite se faisoit par toutes les eglises de son diocese où il assistoit en personne, si quelques affaires de plus grande importance ne l'appeloit ailleurs; il y prêchoit souvent, comme aussi dans sa cathedralle où ses oüailles entendoient avec affection les paroles de vie qui sortoient de sa bouche, avec un zele apostolique; il fit imprimer et reforma le Breviaire Missel et Rituel de son diocese. Puis l'an 1635, l'11 d'avril, il publia en son diocese le Missel et Breviaire romain selon le Concile de Trente, et en commanda l'usage. Il aymoit tendrement les prêtres, leur faisoit un accueil tout remply de charité; il avoit un tel amour pour tous en general, mais particulierement pour messieurs de sa cathedralle, que jamais il n'eut avec eux le moindre refroidissement; il les traitoit tous et en general et en particulier comme ses freres, et ils avoient un respect paternel pour sa personne et dignité. Ils en userent de la sorte l'espace de cinquante et un ans et plus qu'il fut evêque de ce diocese. Il mourut l'an 1639 au château de Condé (2), au diocese d'Evreux, étant par le chemin pour revenir en son siege, d'où il avoit été obligé de s'absenter quelques mois pour aller defendre les droits de sa charge qu'on luy vouloit

(1) *Statuts synodaux de Fr. Pericard, évêque d'Avranches, au synode de l'année 1600 (13 avril)*. Rouen, Petit, 1609, in-8°. On retrouve ces statuts dans Bessin, p. 296 à 307. Quatre-vingt-un articles.

(2) Condé-sur-Iton, canton de Breteuil, arrondissement d'Evreux.

contester, il s'en retournoit triomphant des injustes pretentions de ceux qui avoient osé le troubler; il était le doyen des évêques par antiquité : il fut pleuré et des siens et de tous ceux qui avoient connoissance de sa bonté (1). Son corps fut enterré en l'eglise cathedralle d'Evreux, dans le mesme tombeau où reposoient les cendres de son frere Guillaume Pericard, evêque de ce lieu : son cœur fut rapporté avec tout le respect possible dans son eglise d'Avranches et fut ensevely dans la chapelle Saint-Georges, entre les corps de ses deux freres, Georges, son predecesseur, et Odoart, qui avoit été de son vivant gouverneur de la ville et du château ; il avoit veu dès l'an 1617 (2).

D'azur à trois croisettes d'or 2. 1.

Henry Boivin (3), son neveu, fils de sa propre sœur et de Jean Boivin, conseiller au Parlement de Roüen, son

(1) De son temps on disait qu'il pouvait répéter de lui :

François Pericard, evesque d'Avranches,
J'acquers Paradis fœcond en heur sacré
Multipliant toulours d'un fidelle devoir
Le sainct talent, duquel Dieu m'a voulu pourvoir
A chercher le salut, la paix et l'asseurance
De mon troupeau tres cher, ou mon soing est ancré.
L'augure de mon nom me faict avoir croyance
Que J'acquers Paradis fœcond en heur sacré.

(2) En 1645. A la suite d'un long procès pour la réparation de l'évêché et de l'église, accord entre ledit chapitre et les héritiers de François Pericard. Les héritiers sont : François de Pericard, évêque d'Evreux, Emeric de Pericard, sieur de Saint-Etienne, Michelle de Pericard, veuve de Hugues de Laval, chevalier, sieur de Montegu, Renecourt, etc.

(3) Il ne faut pas confondre Henri Boivin ou de Boivin avec son neveu Guillaume de Boivin, sieur du Vaurouy, fils de Romain Boivin, sieur de Vaurony, et de Catherine de Tôtes. Il fut à la mort de son

coadjuteur dans l'evêché. Ce Henry Boivin étoit doyen de Roüen, abbé de Montmorel et prieur au Rocher-lès-Mortain; il fut consacré evêque de Tarse (1) dans l'eglise cathedralle d'Avranches, par le même François Pericard, son oncle, assisté d'Antoine de Reval, evêque de Dol, et Guillaume le Gouverneur, évêque de Saint-Malo. Cette ceremonie se fit le 28 may 1617, et le 2 juin il fut receu coadjuteur de son oncle. Il avoit été tresorier d'Avranches, et conserva cette prebende et qualité, quoy qu'evêque, dont il prit possession apres sa consecration le 23 avril 1618, puis il fut éleu grand doyen du Chapitre le 28 juin 1619. Il assista à l'assemblée du clergé tenuë à Bordeaux en 1621, et fut député par la province de Normandie pour assister à Paris à celle de l'an 1635. C'étoit un homme très pieux et très sçavant, bon predicateur, rempli d'un zele apostolique : mais la mort nous le ravit dans la fleur de sa jeunesse, et auparavant qu'il eût remply le siege auquel il étoit destiné; ce fut le 12 février 1636 qui fut le dernier de sa vie. Il fut inhumé en la paroisse de Saint-Etienne-du-Rouvray (2), au diocese de Rouen; il fut fort regretté à cause de son zele, de sa science et de sa pieté, mais particulierement à cause de sa grande douceur et affabilité. Pendant le siege de François Pericard, mourut à Savigny Claude du Belley (3), abbé de ce lieu : c'étoit un

oncle abbé de Montmorel, doyen de l'église d'Avranches. En 1633, il devint conseiller-clerc au Parlement et abbé de Fontenay, près Caen. Il fit même dans cette abbaye beaucoup de réparations à l'église, et ses armes s'y voyaient en plusieurs endroits. Il mourut le 25 janvier 1665.

(1) Tarse en Cilicie.
(2) Saint-Etienne-du-Rouvray, près Rouen.
(3) En 1609.

grand homme de bien, sçavant, vertueux et de bon esprit, il a traduit en françois quelques ouvrages de saint Bernard, il étoit fort charitable aux pauvres, et a fait reparer les degats que les heretiques calvinistes avoient faits en son église abbatialle de Savigny, pendant sa vie par ses soins, et apres sa mort par plusieurs legs pieux qu'il y a laissés, il y mourut le 21 décembre 1610.

D'azur au sautoir d'or cantonné de quatre croix ancrées de même.

LVII. Charles Vialart, originaire de Paris, fils de Félix Vialart, seigneur de la Forest, conseiller du roy et maître des requêtes de son hôtel, superieur general des Feillans, et abbé de Notre-Dame des Feillans, qui s'appelloit dans la religion Charles de Saint-Joseph, fut nommé à l'evêché d'Avranches l'an 1640, et fut consacré en l'eglise des Feillans de Paris, avec son neveu, Félix Vialart, évêque et comte de Châlon (1), l'an 1642. Il fit son entrée à Avranches le vendredy 26 septembre de la même année. Il ne gouverna ce diocese que deux ans, dont il s'acquita avec approbation, il administroit la parole de Dieu et les sacremens avec une edification admirable. Il visita presque tout son diocese de la façon de saint Charles, allant par les paroisses avec une bonne compagnie d'ecclesiastiques, des plus zelés et des plus capables, pour entendre les confessions generalles et faire l'instruction aux peuples, il montoit en chaire luy-même pour les enseigner à se confesser et à communier, puis celebroit la sainte messe et donnait la communion. Il assembloit souvent les ecclesiastiques de la ville et des

(1) Félix Vialart ou Vialard de Herse, évêque de Châlons-sur-Marne, du 6 juillet 1642 au 11 juin 1680.

environs (1), afin de conferer avec eux et leur apprendre les fonctions de leur ministère, et leur enseigner les vertus propres à leur profession. Il faisoit faire les exercices des dix jours à ses frais dans son palais episcopal à tous ses ordinans. Il avoit une grande tendresse pour les pauvres, particulièrement pour les orphelins, pour les vieux et malades, il leur faisoit l'aumône largement ; pendant qu'il faisoit une infinité de belles actions, la mort envieuse du bon-heur que possedoit le diocese d'Avranches, en possedant un si bon pasteur, nous le ravit l'an cinquante-deux de son aage, le deux de son episcopat, et de notre salut 1644, le 15 septembre. Il mourut d'une fievre qui le travailla sans cesse trente jours, et qui le jour de l'Assomption de la Vierge, comme il finissoit la messe solennelle. Il était très savant, il a écrit un livre intitulé : *la Géographie sacrée* (2), un autre nommé *l'Histoire*

(1) Dans Bessin, *L'Office des doyens ruraux du synode d'Avranches, résolu au synode de Pâques le seiziéme avril mil six cens quarante-trois*, p. 307 à 309. Voir à la suite *Autres statuts résolus au mesme synode*.

(2) Mgr Vialart (Charles) Il a publié : *Geographia sacra, seu notitia antiqua episcopatum eccles. univ.*, Paris, 1641, et dern. édit., Amsterdam, 1703, in-f° ; *Hist. du ministère du cardinal de Richelieu;* Paris, Alliot, 1650, in-f° ; Paris 1650 et 1651, 2 vol., pet. in-12, et Amsterdam, Wolfgang, 1664, 3 vol. in-18, avec port. — Cet ouvrage, publié sous le voile de l'anonyme, fut condamné à être brûlé par arrêt du Parlement de Paris. — Auteur également d'un ouvrage devenu très rare, intitulé : *Le / Temple / de la / Felicité / où se voient divers tableaux qui representent tout / ce qui a pouvoir de rendre l'homme / content et heureux en cette vie / par Messire Charles Vialart, evesque d'Avranches, et conseiller du roy en ses conseils. / Seconde édition / reveuë, corrigée et augmentée par l'autheur, à Paris / chez Georges Iosse, rue Sainct-Jacques, à la / Couronne d'Epines*. MDCXLIV, in-quarto, 567 pages, avec frontispice et gravures.

ecclésiastique, un autre auquel il a donné le nom de *Tableau de l'Eloquence françoise*. Après sa mort, messieurs les Doyens et Chanoines ensevelirent son corps bien solennellement dedans le chœur de la cathedralle, proche le haut autel, devant le Saint-Sacrement, il mourut au château du Parc, où il s'étoit fait porter du commencement de sa maladie; son cœur fut porté au monastère de Saint-Bernard des Peres Feillans de Paris, et inhumé au milieu du Chapitre où il avait souvent presidé en qualité de prieur, de provincial et de general; quelqu'un de ses religieux lui adresse cette épitaphe :

Hoc præsul celebris jacet sepulcro,
Aut ut veriùs eloquar viator,
Ejus pars minor hoc jacet tumulo
Nam major super astra volavit.

Toy qui porte icy tes pas,
Pres de cette tombe close,
Ie te prie ne croy pas
Que Vialart y repose.
Un si grand homme de Dieu
N'est pas en si petit lieu.

D'argent au chevron de gueulles accompagné de 7 merlettes 4. en chef 1. 2. 3. 4. et trois en pointe de mesme.

LVIII. Roger d'Aumont, frere d'Antoine d'Aumont, maréchal de France, étant abbé de Saint-Pierre d'Userche-en-Limosin (1), de Beau-Lieu, de Barzelles, de Long-Villier, etc., fut nommé à l'évêché d'Avranches par Louis XIV, a présent regnant, l'an 1644, au mois de no-

(1) Saint-Pierre-d'Uzerches, en Limousin. — Beaulieu, abbaye dédiée à saint Pierre et à saint Paul, diocèse de Limoges. — Barzelle, abbaye dédiée à la Sainte Vierge, diocèse de Bourges. — Longvilliers, abbaye dédiée à la Sainte Vierge, diocèse de Boulogne.

vembre, et l'an 1645, au mois de may, il fut consacré à Paris en l'eglise de la Couture des chanoines reguliers, par Nicolas, archevêque d'Athènes, nonce apostolique en France, assisté de Henry de Betune, lors evêque de Malezais (1), et presentement transferé à l'archevêché de Bordeaux (2), et de Pierre Bertier, évêque d'Uzes ; il fit son entrée en la ville et en son eglise cathedralle le lendemain de l'Ascension, où il celebra pontificalement pour la premiere fois l'an 1646. La même année, le mois ensuivant, il assembla tous ses curés et celebra un fort beau synode, où il fit plusieurs statuts pour le bien de son diocese; il faisoit chaque année deux synodes (3), où il reformait toujours quelque chose, et y ajoutoit tout ce qui etoit necessaire pour le bon gouvernement de son eglise (4).

D'azur à trois sautoirs d'or 1. 2.

LIX. Gabriel de Boylefve (5), abbé de Saint-Georges-

(1) Maillezais (Vendée), arrondissement de Fontenay-le-Comte, chef-lieu de canton.

(2) Transféré en 1648 à l'évêché de la Rochelle.

(3) Dans Bessin, *Statuts synodaux de Monseigneur l'evesque d'Avranches, arrestez de l'avis de son chapitre au synode des Pâques, tenu en son eglise Cathedrale le mardi quinzième de mai mil six cens cinquante-six.* Vingt-cinq articles, p. 301 à 315. — Ms. de la Bibliothèque d'Avranches. Dom Louis de Camps. Différend entre les moines du Mont-Saint-Michel et Roger d'Aumont. Le 2 mai 1647, au synode qui se tint à Avranches, l'évêque fit plusieurs statuts et ordonnances. Il déclarait notamment « que les religieux du Mont-Sant-Michel estoient incapables d'entendre la confession du peuple, que n'estant pas approuvés de sa part, les confessions faites aux religieuses n'étaient pas valides. »

(4) C'est Roger d'Aumont qui institua la confrérie du Saint-Sacrement à la cathédrale d'Avranches.

(5) *Gabriel de Boylesve, évêque d'Avranches*, par H. Sauvage, Angers 1870, br. 15 p.

sur-Loire (1), de Saint-Aubin-du-Bosc (2), de Notre-Dame-de-Bardon (3), et qui avoit été recteur d'Aler (4), au diocese de Vennes, natif d'Angers, fils de Charles de Boylesve, conseiller du roy, et qui fut doyen au Parlement de Bretagne, où il a été aussi conseiller auparavant que de se rendre ecclesiastique, fut nommé evêque d'Avranches par la démission qu'en fit son predecesseur le 5 janvier 1651, fut préconisé dans le Consistoire à Rome le 26 septembre et fut consacré à Paris le 10 décembre de la même année dans l'eglise des religieuses de Saint-Thomas, proche la porte de Richelieu, par Robert Cupif, evêque de Dol, assisté de Claude Auvry, évêque de Coutances, et de Jean d'Estrades, evêque de Condom ; il prêta serment de fidélité au roy pour son temporel à Saint-Germain-en-Laye, le dimanche 28 avril 1652, il prit possession personnelle et fit son entrée solennelle le 25 aoust de la même année, et est mort à Paris au mois de décembre l'an 1667. Son corps repose en l'eglise des Peres Cordeliers d'Angers (5).

Party de Froullay et de Sourdis au 1. d'argent, au sautoir de gueulles, dentelé de sable au 2. party d'azur et de gueulles à la bande d'or.

LX. Gabriel Philippe de Froullay de Tessé (6), fils de

(1) Saint-Georges-sur-Loire, près Angers.

(2) Saint-Aubin-du-Bois, au diocèse de Saint-Brieuc.

(3) Notre-Dame-de-Berdones, au diocèse d'Auch.

(4) Alaire (Morbihan), arrondissement de Vannes.

(5) « Vis-à-vis le maître autel où se trouvait la chapelle renfermant la sépulture de la famille... » Son portrait avait été peint par J. Dieu et gravé, en 1666, par Landry.

(6) Aux archives de la Manche, fonds de l'abbaye de Montmorel, on possède le cachet de Mgr de Froulay de Tessé. C'est un cachet

haut et puissant seigneur messire René de Froullay, comte de Tessé, chevalier des ordres de Sa Majesté, et de Marie Descoubleau de Sourdis, sœur de messire François Descoubleau, cardinal de Sourdis, du titre de Sainte-Praxède, et archevêque de Bordeaux, et de Henry Descoubleau de Sourdis, aussi archevêque de Bordeaux, et commandeur des ordres du roy, frere de Monsieur le comte de Froullay, chevalier des ordres du roy, et son grand maréchal des logis ; frere pareillement d'illustre seigneur messire Emmanuël de Froullay de Tessé, chanoine et maître du chœur de l'eglise primatialle de Lyon, comte de Lyon ; gouverna premierement l'archevêché de Bordeaux en qualité de vicaire general durant plusieurs années, pendant le siege de Monsieur l'Archevêque son oncle; fut deputé à l'assemblée generalle du clergé de France, assemblé à Paris en 1645, où presidoit le susd. seigneur archevêque, lequel étant décedé en ce temps, tous les prelats assemblés, le demanderent au roy pour être successeur de son oncle : il fut nommé par Sa Majesté à l'evêché d'Avranches le 13 avril 1668, il receut ses bulles de Clément IX, le..... et fut sacré à Paris le 20 janvier 1669 par François de Harlay de Channalon, archevêque de Rouen et primat de Normandie, assisté de Henry de Laval, de Boisdauphin, evêque de la Rochelle, et de... du Cambous (1) de Coüaillin, evêque d'Orléans, il prêta le serment de fidélité à Sa Majesté le lendemain de son sacre 21 janvier, prit possession personnelle, et fit son entrée en sa ville

ovale de trente-quatre millimètres, avec les armoiries de l'évêque. Voici l'inscription donnée par M. Demay, dans *l'Inventaire des sceaux de la Normandie* : Gabriel Philip de Froullay de Tessé / DG EPISC ABRINCENSIS. — Gabriel-Philippe de Froullay de Tessé était né dans le Maine, à Saint-Denis-de-Gatines.

(1) Pierre du Cambout, cardinal de Coislin.

d'Avranches le 13 avril 1669. Au même jour qu'il avoit été nommé par le roy l'année precedente : tous les corps politiques firent leur possible pour luy temoigner le respect qu'ils avoient pour sa dignité et pour sa personne, l'asseurèrent de la sincerité de leurs affections par diverses harangues toutes prononcées par les chefs de chaque compagnie. Ce prelat gouverne son diocese avec une pieté, un zele et une prudence apostolique, il est extremement aymé, desiré et honoré de son clergé et de son peuple, qui ont trouvé en sa personne l'amour d'un pere bien-faisant, les soins d'un pasteur vigilant et le zele d'un prelat éleu selon le cœur de Dieu ; afin d'être tout à tous, et tout à un chacun, et que tout le monde receut de luy toute la satisfaction qu'il en pourroit esperer, et avec toute la promptitude possible, il a etably un conseil d'ecclesiastiques des mieux éclairés en la presense desquels il decide toutes les affaires de son diocese, avec tant de prudence, d'exactitude et avec une justice si entière et si prompte que personne n'a rien à souhaiter (1).

FIN

(1) Mgr de Froullay de Tessé donna deux éditions du *Proprium Abrincense*, en 1670 et en 1684. Voici le titre exact de la partie de l'Eté, imprimé en 1684 : *Usus / et / proprium / sanctorum / insignis ecclesiæ / Abrincensis / Auctoritate Illustrissimi ac Reverendissimi Dni / D. Gabrielis Philippi de / Froullay de Tessé Abrincensis / Episcopum recognitum et emendatum / De Consensu venerabilis ejusdem ecclesiæ Capituli / pars Estivalis / Abrincis / Apud Nicolaum Motays, typographum / ac bibliopolum in urbe 1684 /.*

APPENDICE

Nous ne ferons qu'indiquer pour mémoire les noms des successeurs de Mgr de Froulay de Tessé avec les dates de leur avènement et de leur mort. Le lecteur trouvera d'utiles renseignements dans *la Gallia Christiana* sur Brulard de Sillery, Daniel Huet, Rolland de Coëtanfao, Cesar Le Blanc et Durand de Missy. Les différents auteurs normands que nous avons consultés pour nos notes, fournissent sur ces mêmes évêques d'Avranches et sur leurs trois successeurs des indications qu'il serait inutile de reproduire ici.

En suivant l'ordre indiqué par Me Julien Nicole, différent de celui adopté par *la Gallia* et par M. l'abbé Pigeon, nous trouvons comme :

61e evêque : Fabio Brulard de Sillery, qui, après un séjour de quelques semaines à Avranches, en 1689, permuta avec Daniel Huet pour l'évêché de Soissons.

62e Pierre-Daniel Huet, 1689-1699 (1).

63e Roland-François de Coëtanfao, 1699-1720 (2).

(1) Nommé évêque d'Avranches en 1689, il ne prit possession de son siège que le 24 août 1692. — Ms. de la Bibliothèque d'Avranches : *Registrum expeditionum secretariatus Abrincensis sub illmo ac reverendissimo que D. Petro Daniele Huet.... 1697.* On trouve souvent la signature de Huet. *Statuts / synodaux / pour le / diocèse d'Avranches / lus et publiés / dans le synode tenu à Avranches le 23 avril M DC XCIII. / Et imprimés par l'ordre de Monseigneur / l'Evêque. A Caen / chez Jean Cavelier, imprimeur / du Roy et de l'Université.*

(2) *Statuts / synodaux / pour le / diocèse d'Avranches / lus et publiez / dans le synode tenu à Avranches / le 27 jour de septembre M DCCXIV / et imprimés par l'ordre de Monseigneur /*

64e Cesar Le Blanc, 1720-1746 (1).
65e Durand de Missy, 1746-1764.
66e Raymond de Durford Léobard, 1764-1766.
67e Joseph-François de Malide, 1766-1774.
68e Pierre-Augustin Godard de Belbeuf, 1774-1790.

l'évêque. — A Avranches / chez Louis Le Buffe, imprimeur de / Monseigneur l'évêque /.

(1) Cet évêque fit imprimer à Rouen, en 1734, un nouveau bréviaire.

JOURNAL

DE LA

DÉPENSE FAITE PENDANT LE MOIS DE DÉCEMBRE 1552

PAR FRANÇOISE DE BRÉZÉ ET SON TRAIN

Publié par A. HÉRON

Le manuscrit provient d'un don fait, en 1840, à la Bibliothèque, par M. Dossier, ancien procureur du roi à Rouen, ainsi que l'atteste une lettre du donateur, intercalée en tête du cahier avec une note de M. A. Pottier, relative à l'identification de la personne désignée simplement sous le titre de « Madame », un extrait du *Bulletin de la Société d'Emulation de Rouen*, séance du 1er décembre 1843, et une note sur la baronnie de Mauny.

Il est inscrit sous le n° 1446 dans le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Rouen* (t. I, p. 433), rédigé par M. H. Omont, et désigné par ce titre : « Journal de la dépense faite pendant le mois de décembre 1552 par Madame et son train, à Mauny. »

Les guillemets qui encadrent ce titre pourraient donner à croire qu'il est copié sur le manuscrit même ; il n'en est rien. Tout au haut de la couverture en parchemin, on lit, à gauche : *Caternes du compte // VIe de Claude Godart*, et, à droite : *Decembre mil Vc lij pour // madame*, et le premier feuillet débute simplement par cette date et cette mention : « Joeudy premmier jour de decembre mil cinq cens cinquante deus, Madame et son train a Mauny tout le jour. — Glaude Godard tresorier et recepveur general des finances de Monseigneur ordoné a paier la despence. »

Une autre erreur résulterait encore du titre donné par le Catalogue imprimé : Madame n'a point séjourné à Mauny pendant tout le mois de décembre ; d'après le compte même, arrivée en octobre (1), elle en est partie

(1) V. le compte du mercredi 7, sous la rubrique *Escuyrie*.

le 9 décembre pour se rendre à Paris, après s'être arrêtée quelques jours à Anet.

Signalons encore cette autre erreur bien singulière du même catalogue. Après avoir dit de ce compte : « C'est probablement le Journal original des dépenses de Françoise de Brézé, baronne de Mauny (+ 1574) », il ajoute : « Voyez *Société libre d'Émulation de Rouen*, 1^er^ et 10 octobre 1843. »

Or, l'extrait du Bulletin de cette Société, dont nous avons parlé plus haut, donne ainsi la date : « 1^er^ 10^e^ 1843 ». Qui ne sait que cela veut dire : « 1^er^ décembre 1843 » ? Le catalogue en fait le 1^er^ et le 10 octobre.

Ajoutons qu'il ne mentionne pas « les parties fournies par le concierge de Maulny, etc. », qui remplissent les folios 36 *bis* et 37.

M. Dossier avait successivement émis deux hypothèses erronées sur l'identification de « Madame » ; à M. André Pottier, l'éminent conservateur de la Bibliothèque municipale de Rouen, revient l'honneur d'avoir alors établi d'une manière définitive quelle était cette grande dame dont la dépense nous a été conservée. Nous ne saurions mieux faire que de reproduire cette note annexée au manuscrit.

« La question de savoir quelle est la grande dame qui, pendant le mois de décembre 1552, séjourna avec son train, c'est-à-dire avec sa suite, pendant quelques jours au château de Mauny, a exercé la sagacité de quelques personnes, et entre autres celle du donateur de ce précieux cahier, M. Dossier, ancien procureur du roi, à Rouen; ce dernier a successivement émis la conjecture que c'était

Diane de Poitiers, et, dans une notice spéciale, *Marguerite de France*, sœur de Henri II, et que le dauphin *François* l'accompagnait. Ces deux suppositions ne me paraissent nullement fondées. Il résulte de l'examen attentif de ce compte de dépenses et des nombreuses particularités de détail qui s'y rencontrent, que cette dame devait être tout simplement la propriétaire du château, c'est-à-dire *Françoise de Brézé, baronne de Mauny*, fille de *Louis de Brézé*, sénéchal de Normandie, et de *Diane de Poitiers*, mariée en 1538 à Robert de la Mark, IV^e^ du nom, duc de Bouillon, dont elle eut neuf enfants, trois fils et six filles, qui demeura veuve en 1556 et mourut en 1574. On ne voit pas pourquoi, quand cette explication se présente si naturellement à l'esprit, on ferait intervenir une personne étrangère à la famille des propriétaires du château, telle que *Marguerite de France*. Quant à *Diane de Poitiers*, qu'il était beaucoup plus plausible de mettre en avant puisque le château de Mauny avait appartenu à son mari avant qu'il l'eût transmis à sa fille, il est évident qu'elle doit être écartée, puisque, à deux reprises différentes, le mardi 6 décembre et le dimanche 11, on voit la dame dont nous cherchons à déterminer le nom et la qualité, envoyer des lettres à M^me^ de Valentinois ou en recevoir d'elle. Ainsi on lit à la date du 6 décembre : *A ung messager pour avoir porté lestres de Madame la duchesse de Valentynois à madite dame V solz.* — 11 décembre : *Au lacquet qui a porté un pacquet de lestres de Evreux a Paris a Madame de Valentynois XVIII solz.* » Ce dernier article surtout est concluant, car Françoise de Brézé, qui avait quitté Mauny le 9 décembre, était le 11, jour de l'envoi à

Evreux. On peut conjecturer que Françoise de Brézé, qui était à Mauny depuis le commencement du mois de décembre, ayant reçu le 6 des lettres de sa mère qui l'engageaient à se rendre à Paris, partit le 9 avec son train, séjourna le 11 à Évreux, puis du 13 au 19 à Anet, et arriva le 20 à Paris où elle séjournait encore à la fin du mois. Quant aux jeune seigneur et aux damoiselles et petites filles auxquels les comptes font allusion, ce devaient être les enfants de Françoise de Brézé, qui en avait à cette époque de très jeunes. »

On ne saurait rien ajouter à une démonstration aussi péremptoire.

Ce compte de dépenses apporte une contribution dont on appréciera l'intérêt à la connaissance du prix des denrées et des travaux au milieu du XVI^e^ siècle; à ce titre, il peut être utilement rapproché des documents analogues déjà publiés; il est en outre précieux parce qu'il nous fait connaître quelles étaient alors les dépenses d'une grande maison. La quantité des fournitures de table nous autorise à induire que le personnel attaché à la maison de Robert de la Mark, alors gouverneur de Normandie, et de Françoise de Brézé, était assez considérable; encore ne s'agit-il que des gens qui séjournaient à Mauny ou qui accompagnaient « Madame » dans son voyage à Paris. Nous ne trouvons malheureusement que peu de renseignements sur ce personnel. Après les noms de Claude Godart, trésorier et receveur général des finances de Monseigneur, du maître d'hôtel de Granval, de Le Maistre de la Menardière, du receveur Langlois, de Loys Duret, chargés du maniement des deniers, nous relevons

ceux de M. de Segla, écuyer de Françoise de Brézé, des pages Quenet, Laroche, Monbelon et Hautenez, de M^lle^ de Gometz, de M^lle^ du Quenet et de son serviteur Pierre, des laquais Huyllot et Regnault, des fourriers Masse et Bertren, de la fille de chambre Catherine, de Vrym, garçon de cuisine, de Jacques, Robert, Valentin, Jean Malot, François, Hector et son frère, attachés à divers titres, sans doute, au service de la maison, de Pierre, aide de l'écurie de Monseigneur, de Pierre, palefrenier de Monseigneur, de Pierre, muletier, ces deux derniers compris peut-être au nombre des cinq palefreniers et muletiers, inscrits chaque jour pour 21 sous à l'article *fourière;* mentionnons encore l'aumônier de Monseigneur, la nourrice de « Madame », un petit page et un petit laquais dont les noms ne sont pas donnés, le « rousyaux » de la cuisine et le concierge avec son « garson »; il est également possible que le tailleur Etienne ait été attaché à la maison de « Madame ». Quant à Simon Legendre et à Pierre Bourdoise, qui figurent chaque jour sous les rubriques *paneterie* et *cuisine*, c'étaient plutôt des pourvoyeurs que des domestiques.

On sait qu'au XVI^e^ siècle les grandes maisons passaient avec des pourvoyeurs des marchés par lesquels ceux-ci s'engageaient à fournir, pendant un temps et à des prix déterminés, toutes les denrées nécessaires à l'alimentation de la maison, On peut consulter à cet égard le marché passé à Rouen, le 22 novembre 1597 pour le duc de Mayenne, gouverneur et lieutenant général du roi en Normandie (1).

(1) M. Ch. de Beaurepaire a pnblié ce marché dans le t. IV, p. 250-258 du *Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie*.

Dans ce traité, les pourvoyeurs s'engagent à fournir la maison du seigneur, « en quelque lieu qu'il aille ». Il en était sans doute ainsi pour la maison du duc de Bouillon, et c'est ce qui explique comment les mêmes provisions sont fournies à Françoise de Brézé et son train, non pas seulement à Mauny, mais aux différents lieux où elle s'arrête pendant son voyage et finalement à Paris. Son matériel de cuisine l'accompagnait, comme le témoigne cet article du compte de *fourière* du 9 décembre : « Pour le soupper de ij chevaulx et ij hommes qui ont amenez les besongnes de l'offyce de Mauny au Boytroude... » Les dépenses d'hôtellerie ont seulement pour objet le vin, le bois, la belle chère (beau visage, bon accueil) et le desroy (dérangement) d'hôtel, et le vin (pourboire) des valets et chambrières.

Les dépenses de « Madame » et son train sont consignées sous ces rubriques, *paneterie, échansonnerie, cuisine, verdure, fruiterie, écurie, fourière, extraordinaire.* Les cinq premières sont relatives aux dépenses de table, mais on est étonné d'y trouver consignées certaines dépenses qui seraient mieux appliquées ailleurs; c'est ainsi qu'au compte de la *fruiterie* est portée la dépense en chandelles et que sous la rubrique *verdure* est inscrite la gratification donnée aux guides auxquels Françoise de Brézé a eu recours pendant son voyage. A l'article *écurie* sont consignées les dépenses relatives aux chevaux et aux voitures; la rubrique *fourrière* comprend, outre la somme payée chaque jour aux cinq palefreniers et muletiers, toutes les dépenses afférentes au chauffage, aux vêtements, au mobilier et à l'entretien des bâtiments; enfin,

à l'*extraordinaire* sont imputées quelques dépenses personnelles de « Madame », notamment les aumônes qu'elle distribuait.

La paroisse de Mauny, où s'élevait le château des Brézé, fait aujourd'hui partie du canton de Duclair (Seine-Inférieure). Elle est située aux confins du département de l'Eure, sur les hauteurs boisées qui séparent les deux courbes formées par le cours de la Seine à la Bouille et au Landin. L'important domaine de Mauny, érigé en baronnie par Louis XI, comprenait les fiefs de Mauny, Thouberville, le Vivier, Plasnes et la Houssaye ; il était entré dans la maison de Brézé par le mariage de Pierre II de Brézé, bisaïeul de Françoise, avec l'héritière de la famille normande des Crespin, Jeanne, comtesse de Maulévrier, dame du Bec-Crespin, Mauny, etc. Françoise, fille aînée (1) de Louis II de Brézé, grand sénéchal, lieutenant général en chef et gouverneur pour le roi en ses pays et duché de Normandie, le transmit à la maison de la Mark par son mariage contracté en 1538 avec Robert IV de la Mark, duc de Bouillon et prince de Sedan, qui devint maréchal de France en 1547, et gouverneur de Normandie en 1550.

Nous avons reproduit fidèlement le texte de ce cahier où l'on peut relever quelques irrégularités dans les comptes ; le manuscrit est sans doute la mise au net d'un brouillon, et ces irrégularités s'expliquent facilement par des erreurs de transcription.

(1) La fille cadette, Louise, dame d'Anet, épousa, en 1547, Claude de Lorraine, duc d'Aumale.

JOURNAL

JOEUDY PREMMYER JOUR DE DECEMBRE MIL CINQ CENS CINQUANTE DEUX, MADAME ET SON TRAIN A MAUNY TOUT LE JOUR. — GLAUDE GODARD, TRESORIER ET RECEPVEUR GENERAL DES FYNANCES DE MONSEIGNEUR, ORDONÉ A PAIER LA DESPENCE.

Paneterye.

A Symon Legendre pour xiij xij[nes] de pain, a raison de v soulz l'une, valent lxv s.

Somme par soy.

Eschançonerie.

Neant.

Cuysinne.

A Pierre Bourdoise, pour demy vyaux, xx s.; a luy, pour j mouton iij cartiers, lij s. vj d.; a luy, pour iij aloyaux de boeuf, xij s.; a luy, pour v chappons, xxv s.; a luy, pour xviij poulles que pyngons, xxvij s.; a luy, pour j[e] perdrix, v s.; a luy, pour j[e] becquasse, v s.; a luy, pour iij becquassynes, vij s. vj d.; a luy, pour iij bisses, vij s. vj d.; a luy, pour j[e] froisure de vyaux, ij s. vj d.; a luy, pour ij l. et demye gresse et bure, vj s. iij d.; a luy, pour j carteron d'œufz, iij s.; a luy, pour ix l. de lard, xxij s. vj d. p.

Somme . . . . . ix l. xvj s. ix d.

Verdure.

Pour sel, xviij d. ; pour j^e^ l. orge mondez, ij s. vj d. ; pour potz de terre, ij s. ; pour verjuz, vinaigre, xx d.

Somme . . . . . vij s. viij d.

Fruicterye.

A Pierre Bourdoise, pour v l. chandelles, xij s. vj d. (1). Pour fruictz, vj s.

Somme . . . . . xviij s. vj d.

Escuyrie.

Pour la journez de xiij [chevaulz], a raison de iij soulz vj d. l'ung, valent xlv s. vj d. ; pour la journez de ij mulles, viij s.

Somme . . . . . liij s. vj d.

Fouryere.

Pour les despens de v palefrenyers et muletiers, xxj s.

Pour avoir fait mener vij mesures de bois, vij s.

Somme . . . . . xxviij s.

Extraordynaire.

Neant.

Somme dud. jour : Dix huit lyvres neuf soulz cinq denyers.

De Granval.

VENDREDY IJ^e^ JOUR DUD. MOYS, MADAME ET SON TRAIN A MAUNY TOUT LE JOUR.

Paneterye.

A Symon Legendre pour xij xij^nes^ de pain, a raison de v soulz l'une, valent, lx s.

Somme par soy.

(1) En marge : « Payé par loumosnier ».

Eschançonerie.

[Neant].

Cuysinne.

A Pierre Bourdoise, pour j^e^ moyrue, x s.; a luy pour vj l. et demye saulmon salé, xvj s. iij d.; a luy pour ij ^c^ et demy d'oeuf, xxx s.; a luy, pour xv l. et demye de bure, xxxviij s. ix d. . . . iiij l. xv s.

(1) Pour iij petites brennes, j carteron de gardons, xvij s. vj d.

(2) Pour vj solles, vj pluyes, ij rayes, xij merlens, j carteron d'escailles, lxxv s.

Pour le portaige du poisson de Rouen a Mauny, xv s.

Somme . . . . . x l. ij s. vj d.

Verdure.

Pour sel, ij s.; pour verjuz, xviij d.; pour craisme de layct, ij s.

Somme . . . . . v s. vj d.

Fruicterye.

A Pierre Bourdoise pour v l. chandelles, xij s. vj d.

(3) Pour oranges et cytrons, vij s. vj d.

Pour j^e^ l. d'amande, payé par Robert, ij s. vj d.

Somme . . . . . xxij s. vj d.

Escuyrie.

Pour la journez de xij chevalz, a raison de iij soulz vj d. l'ung, valent xlij s.; pour la journez de ij mulles, viij s.

Somme . . . . . l s.

(1) En marge : « Payé par Jacques. »

(2) En marge de cet article et du suivant réunis par une accolade : « Payé par loumosnier. »

(3) En marge : « Payé par loumosnier. »

Fouryere.

Pour les despens de v palefrenyers et muletiers, xxj s.

A iiij hommes quy ont coppez du bois par ij jours, a raison pour homme le jour iiij soulz, valent xxxij s.

Somme . . . . . liij s.

Extraordynaire.

Donné pour Dieu a ung^e povre femme quy estez brulez des Bourguygnons, ij s.

Pour iij aulnez de buryaux a couvrir la quaige du perroquet, a raison de v soulz l'unne, valent xv s.

Au garson du concierge quy a porté ung pacquet de lestres pour envoyer a la court par le commandement de Madame, donné iiij s.

Au petit garson du recepveur que Madame luy a fait donner et a la chamberyere pour du bure qu'il ont aporté a Madame, donné ij s. vj d.

Somme . . . . . xxiij s. vj d.

Somme dud. jour, vingt lyvres dix sept soulz.

De Granval.

SABMEDY IIJ^e JOUR DUD. MOYS, MADAME ET SON TRAIN A MAUNY TOUT LE JOUR.

Panetery e.

A Symon Legendre, pour xiiij xij^nes de pain, a raison de v soulz vj d. l'une (1), valent lxx s.

Somme par soy.

(1) Le total prouve qu'il faut lire « v soulz » et non « v soulz vi d. l'une ». C'est d'ailleurs le prix payé par douzaine de pains pendant tout le mois de décembre.

Eschançonerie.

Pour j[e] piesse de vin a despenscer prinse a Rouen, payé par Jehan Malot, xj l. ij s.

Somme par soy.

Cuysynne.

A Pierre Bourdoise, pour ij moyruez, xx s.; a luy, pour ij[c] d'o[e]uf xxiiij s.; a luy, pour xv l. de bure, xxxvij s. vj d.; a luy, pour viij l. de lard, xx s... cj s. vj d.

(1) Pour j[c] d'huistres escallez, demy carterons de gros lamproyons, j[c] d'escrevisses, xix s. vj d.

Por la portaige du poisson, xij s. vj d.

Somme . . . . . vj l. xiij s. vj d.

Verdure.

Pour sel, ij s.; pour verjuz, xx d.

Somme . . . . . iij s. viij d.

Fruicterye.

A Pierre Bourdoise, pour v l. de chandelles, xij s. vj d.

Pour oraynges et cytrons, vj s. vj d.

Somme . . . . . xix s.

Escuyrie.

Pour la journez de xj chevaulx, a raison de iij soulz vj d. l'ung, xxxviij s. vj d.; pour la journez de ij mulles, viij s.; pour la disnez d'ung cheval, xij d.

Somme . . . . . xlvij s. vj d.

Fouryere.

Pour les despens de v palefrenyers et muletiers, xxj s.

Pour iij cartiers d'estametz a faire des chaulses au petit paige, au pris de lx soulz l'aune, valent xlv s.

(1) En marge : « Payé par loumosnier. »

Pour la façon de xiij mesurez de bois, a raison de xvj d. l'une, valent xvij s. iiij d.

Pour iiij voiage de charoy aler querir du vin a la Reuze, xx s.

Somme . . . . . ciij s. iiij d.

Extraordynaire (1).

Au garson monsieur Le Maistre Moraynville qui a porté du bure a Madame, donné iij s.

A Vualentin renduz xij soulz qu'il avoit presté a Madame, xij s.

A Martin, veneur de monsieur de La Londe, qui est venuz chasser a Mauny par le commandement de Madame, donné xxiij s.

Somme . . . . . xxxviij s.

Somme dud. jour : Trente ung^e lyvre dix sept soulz.

De Granval.

DYMENCE IIIJ^e JOUR DUD. MOYS, MADAME ET SON TRAIN A MAUNY TOUT LE JOUR.

Panetery e.

A Symon Le Gendre pour xiij xij^nes de pain, a raison de v soulz [l'une], valent lxv s.

Somme par soy.

Eschançonerie.

Neant.

(1) Immédiatement après cette rubrique, trois lignes cancellées : « A lhome mons^r de La Londe quy est venuz chaser a Mauny par le commandement de madame, donné demy escuz sol, xxiij. » Cet article a été remplacé par le dernier.

Cuysinne.

A Pierre Bourdoise, pour iij piesces de boeuf, xvj s.; a luy, pour ij moutons, j cartier, lxvij s. vj d.; a luy, pour demy vyaux, xx s.; a luy, pour ij oyes, xj s.; a luy, pour vij chappons, xxxv s.; a luy, pour xvj poulles et pingons, xxiiij s.; a luy, pour iiij perdrix que becquasses, xx s.; a luy, pour j oysiaux de ryvieres, v s.; a luy, pour iij cerselles, vij s. vj d.; a luy, pour iij becquasynnes, vij s. vj d.; a luy, pour j^e xij^ne alouettes, v s.; a luy, pour ij bisses, v s.: a luy, pour xiiij l. de porcq frais, xviij s. viij d.; a luy, pour iiij l. gresse de porcq, x s.; a luy, pour j ventre de porcq, vj s.; a luy, pour j ventre de vyaux, ij s. vj d.; a luy, pour j carteron d'oeuf, iij s.; a luy, pour iij l. gresse et bure, vij s. vj d.; a luy, pour ix l. de lard, xxij s. vj d.

Somme . . . . . xiiij l. xiij s. viij d.

Verdure.

Pour sel a saler la venoison, vj s.; pour verjuz, xx d.; pour laict, xij d.

Pour faire escurer la voiselle de la cuysine, xv d.

Somme . . . . . ix s. xj d.

Fruicterye.

A Pierre Bourdoise, pour vj l. chandelles, xv s.

Somme par soy.

Escuyrie.

Pour la journez de xj chevaulx, a raison de iij soulz vj d. l'ung, valent xxxviij s. vj d.; pour la souppez de ij hacquenez, v s.; pour la journez de ij mulles, viij s.

Somme . . . . . lj s. vj d.

Fouryere.

Pour les despens de v palefrenyers et muletiers, xxj s.

Au chartier qui a menez iij charetez de bois, ij s. vj d.

Pour du pain aux chiens de monsieur de La Londe, x s.

Somme . . . . . xxxiij s. vj d.

Extraordynaire.

Pour j^e^ messe par le commandement de Madame, iij s.

Donné pour Dieu par le commandement de ycelle, iij s.

A l'artilier quy a faict j^e^ petite arbaletre a Madame, xlvj s.

Somme . . . . . lij s.

Somme dud. jour : Vingt six lyvres sept denyers.

De Granval.

LUNDY V^e^ JOUR DUD. MOYS, MADAME ET SON TRAIN A MAUNY TOUT LE JOUR.

Paneteryе.

A Symon Le Gendre pour xiij xij^nes^ de pain, a raison de v soulz l'une, valent lxv s.

Pour x pyntes de farynnes valent xxv s.

Somme . . . . . iiij l. x s.

Eschançonerie.

Neant.

Cuysinne.

A Pierre Bourdoise, pour iij piesces de boeuf, xij s.; a luy, pour demy vyaux, xx s.; a luy, pour ij moutons, lx s.; a luy, pour ij oyes, xj s.; a luy, pour viij chappons, xl s.; a luy, pour xvj poulles et pyngons, xxiiij s.; a luy, pour iiij perdriz que becquasses, xx s.; a luy, pour

iiij cerselles, x s.; a luy, pour iiij becquasynnes, x s.; a luy, pour ij bysses, v s.; a luy, pour viij merles, vj s. iiij d.; a luy, pour j^e xij^ae alouettes, v s.; a luy, pour piedz et orailles d'un porcq, vj s.; a luy, pour j^e froisure de porcq, iij s.; a luy, pour j^e froisure de vyaux, ij s. vj d.; a luy, pour iij l. gresse et bure, vij s. vj d.; a luy, pour j carteron d'oeuf, iij s.; a luy, pour ix l. de lard, xxij s. vj d.

Somme . . . . . xiij l. vij s. x d.

Verdure.

Pour sel, ij s.; pour verjuz, xx d.

Somme . . . . . iij s. viij d.

Fruicterye.

A Pierre Bourdoize pour vj l. chandelles, xv s.

Somme par soy.

Escuyrie.

Pour la journez de xiij chevaulx, a raison de iij s. vj d. l'ung, valent xlv s. vj d.; pour la souppez du petit mullet de Monseigneur et le cheval des Broches, v s.; pour la journez de ij mulles, viij s.

Somme . . . . . lviij s. vj d.

Fouryere.

Pour les despens de v palefrenyers et muletiers, xxj s.

Pour les parties de Jehan Malot qu'il a fait a Rouen tant pour oraynge, maron et sa despence, liiij s.

Somme . . . . . lxxv s.

Extraordynaire.

A j^e povre femme quy estez brulez des Bourguygnons

par le commandement de Madame donné pour Dieu, iij s.
Somme par soy.

Somme dud. jour : Vingt cinq lyvres traize soulz.

DE GRANVAL.

MARDY VI^e DUD. MOYS, MADAME ET SON TRAIN A MAUNY TOUT LE JOUR.

Paneterye.

A Symon Legendre, pour xiij xij^nes de pain, a raison de v soulz l'une, valent lxv s.
Somme par soy.

Eschançonerie.

Pour ij piesses de vin despenscez prinses a Rouen et payé par Loys Duret, a raison de l'une xiij l. et l'autre x l., valent xxiij l. Plus, pour j^e piesse de vin despensez prinse sus le tavernyer de Mauny, xj l.
Somme . . . . . xxxiiij l.

Cuysinne.

A Pierre Bourdoise, pour demy vyaux, xx s.; a luy, pour ij moutons et demy, lxxv s.; a luy, pour ij quochons xv s.; à luy, pour vj chappons, xxx s.; a luy, pour xij poulles que pyngons, xviij s.; a luy, pour iij perdrix, xv s.; a luy, pour ij becquasses, x s.; a luy, pour iij becquasynnes, vij s. vj d.; a luy, pour ij bisses, v s.; a luy, pour j^e xij^e alouettes, v s.; a luy, pour vj merles, iiij s.; a luy, pour j^e froisure de vyaux, ij s. vj d.; a luy, pour iij l. gresse et bure, vij s. vj d.; a luy, pour demy carteron d'oeufz, xviij d.; a luy, pour j oysyaux de ryviere, v s.; a luy, pour ix l. de lard, xxij s. vj d.
Somme . . . . . xij l. iij s. vj d.

Verdure.

Pour sel, ij s.; pour verjuz, xx d.
Somme . . . . . iij s. viij d.

Fruicterye.

A Pierre Bourdoise, pour vj l. chandelles, xv s.
Somme par soy.

Escuyrie.

Pour la journez de xv chevaux, a raison de iij s. vj d. l'ung, valent lij s. vj d.; pour la journez de ij mulles, viij s.; pour iij fers aux chevaulx, vj s.
Somme . . . . . lxvj s. vj d.

Fouryere.

Pour les despens de v palefrenyers et muletiers, xxj s.

Pour les parties du menusiers veuz et cassez aux present buryaux, xij s.

Renduz a madamoiselle de Gometz dix soulz qu'elle avoit presté a Madame, x s.

Au natier quy a naté la chambre de Madame, par Loys Duret, viij l. xv s.

Pour six soulz de charbon au mareschal de Maulny qu'il a baillé a la cuysinne, vj s.

Au seruryer quy a fait des sarurez au chatiaux pour ses parties datez de ce present jour, payé par Loys Duret, lxv s. x d.

Aux mesnovryers quy ont besongnez a la route du parcq, payé par Loys Duret, lx s.

Au victryer, pour ses parties qu'il a fait au chatyaux, payé par Loys Duret, xvij l. v s. ij d.

Au menusyer pour ses parties, payé par Loys Duret, xxv s.

Pour avoir refait le petit chariot de cuyvre de Monseigneur, payé par Loys Duret, xxx s.

Pour avoir rabillé le petit collyer de la petite chienne de Madame et fait j^e^ bloucque d'argent, payé par led. Duret, viij s.

Pour j^e^ cayge de fer au perocquet de Madame, payé par led. Duret, xv s.

A ung messager pour avoir porté lestres de madame la duchesse de Vualentynois a madite dame, par led. Duret payé, v s.

Pour iij mains de papier pour mad. dame, payé par led. Duret, iij s.

Pour j^e^ paire de vergettes acheptez par led. Duret, vj s.

Pour ung petit sysiaux, payé par led. Duret, j s.

Pour ung aultre sysiaux a moucher la chandelle, payé par led. Duret, iij s.

A Jehan Mynet, drapyer de Rouen, pour six aulnes iij cartz d'estametz noir pour faire des robes aux damoiselles de Madame, a raison de lxv soulz l'aune, valent, yceluy payé par led. Duret par le commandement de mad. dame, xxj l. xviij s. ix d.

A luy, pour ij aulnes de frize noyre a doubler lesd^es^ robes, a raison de viij s. l'une, valent xvj s.

Plus, a Loys Duret pour messes qu'il a fait pour Madame, renduz par le commandement de Maddame, iiij l. x s.

Au couvreur de chaulmez et au charpentier quy ont couvert la chappelle de Madame, payé par led. Duret, xj l. x s.

Aux iij hommes quy ont porté du bois au chatiaux et coppez led. bois, payé par led. Duret, lxxv s. vj d.

Au chartier quy a menez les toilles au bois et allez querir j^e^ piesse de vin, xv s.

Plus, aux hommes qui ont fait du bois et a charyez au chatyaux, payé xlviij s. viij d.

Au saruryer pour ses parties datez du xvij^e^ jour d'octobre pour besongnes qu'il a fait au chatiaux de Mauny, ycelle veuz et cassès au present buryaux par monsieur le Maistre, xxxj s. t.

Somme . . . . . iiiij^xx^ v l. xv s. xj d.

Extraordynaire.

Donné pour Dieu par le commandement de Madame, v s.

A Vualentin renduz j escu sol qu'il avoit presté a Madame pour donner a j^e^ povre femme de Mauny, xlvj s.

Pour ij messes dictes devant madame, iiij s.

Somme . . . . . Iv s.

Somme dud. jour : sept vings deux lyvres quatre soulz sept denyers.

De Granval.

MERCREDY VIJ^e^ JOUR DUD. MOYS, MADAME ET SON TRAIN A MAUNY TOUT LE JOUR.

Paneteryе.

A Symon Legendre pour xiij xij^nes^ de pain, à raison de v soulz l'une, valent lxv s.

Somme par soy.

Eschançonerie.

Neant.

Cuysinne.

A Pierre Bourdoise, pour iiij piesses de boeuf, xvj s.; a luy, pour ij moutons j cartier, lxvij s. vj d.; a luy, pour iij aloyaux de boeuf, xij s.; a luy, pour vij chappons,

xxxv s.; a luy, pour xij pyngons, xviij s.; a luy, pour demy vyaux, xx s.; a luy, pour ij perdrix, x s.; a luy, pour ij becquasses, x s.; a luy, pour iij pluyers, ix s.; a luy, pour j^e xij^ne alouettes, v s.; a luy, pour iij becquasynnes, vij s. vj d.; a luy, pour j ventre de vyaux, ij s. vj d.; a luy, pour iij l. gresse et bure, vij s. vj d.; a luy, pour demy carteron d'oeuf, xviij d.; a luy, pour x l. lard, xxv s.

Somme . . . . . xij l. vj s. vj d.

Verdure.

Pour sel, ij s.; pour verjuz, xx d.

Somme . . . . . iij s. viij d.

Fruicterye.

A Pierre Bourdoise, pour vj l. chandelles, xv s.

Somme par soy.

Escuyrye.

Pour la journez de xiiij chevaulx, a raison de iij soulz vj d. l'ung, valent xlix s.; pour la journez de ij mulles, viij s.; pour la souppez de xiij chevaulx quant Madame est aryvez a Mauny, omys a compter au moys d'octobre, a raison pour cheval ij s. vj d., valent xxxij s. vj d.

Somme . . . . . iiij l. ix s. vj d.

Fouryere.

Pour les despens de v palefrenyers et muletiers, xxj s.

A j^e femme quy a gardé le lacquet Huyllot estant malade pendant l'espasse de xvj jours donné xvj s.

Pour j ° de feure pour mettre aux lictz du chatiaux et pailasse, payé au boulanger de Yville (1) xxxv s.

Somme . . . . . lxxij s.

(1) Yville-sur-Seine, commune limitrophe de Mauny, canton de Duclair, arrt de Rouen.

Extraordynaire.

Donné pour Dieu, quy estoit vaille de Conception Nre Dame, v s.

Pour la confession de Madame, x s.

Pour j^e^ messe par le commandement de Madame, iij s.

Somme . . . . . xviij s.

Somme dud. jour : Vingt chinq lyvres neuf soulz huit denyers.

DE GRANVAL.

JOEUDY VIIJ^e^ JOUR DUD. MOYS, MADAME ET SON TRAIN A MAUNY TOUT LE JOUR.

Paneterye.

A Symon Le Gendre, pour xiij xij^nes^ de pain, a raison de v soulz l'une, valent lxv s.

(1) Pour pain prins a la taverne de Mauny, payé viij s.

Somme . . . . . lxxiij s.

Eschançonerie.

[Néant].

Cuysinne.

A Pierre Bourdoise, pour demy vyaux, xx s.; a luy, pour v piesses de boeuf, xx s.; a luy, pour ij moutons iij cartiers, iiij l. ij s. vj d.; a luy, pour ix chappons, xlv s.; a luy, pour xj pingons, lxvj s. vj d.; a luy, pour iij perdrix, xv s.; a luy, pour ij becquasses, x s.; a luy, pour iij pluyers, ix s.; a luy, pour ix becquasynnes, xxij s. vj d.; a luy, pour iij l. gresse et bure, vij s. vj d.; a luy, pour j carteron d'oeuf, iij s.; a luy, pour x l. de lard, xxv s.

Somme . . . . . xiij l. xvj s.

(1) En marge : « Payé par loumosnier. »

Verdure.

Pour sel, ij s. ; pour verjuz, xx d.

Somme . . . . . iij s. viij d.

Fruicterye.

A Pierre Bourdoise, pour vij l. chandelles, xvij s. vj d.

Pour du fruict, iij s.

Somme . . . . . xx s. vj d.

Escuyrie.

Pour la journez de xiij chevaulx, a raison de iij soulz vj d. l'ung, valent xlix s. ; pour la souppez d'ung^e^ hacquenez, ij s. vj d. ; pour la journez de ij mulles, viij s. ; pour la souppez de ung cheval de Monseigneur, ij s. vj d.

Pour xx jours du cheval de monsieur de Segla omys a compter au moys d'octobre, a raison pour jour iij s. vj d. valent lxx s.

Plus, pour viij jours dud. cheval de ce present moys, omys a compter, a raison desusd. xxviij s.

Somme . . . . . viij l.

Fouryere.

Pour les despens de v palefrenyers et muletiers, xxj s.

Pour quotrès despencé et omys a compter du moys de novembre, xij ^c^ et demy, a raison de xxv s. le cent, valent xv l. xij s. vj d.

Plus, pour iij ^c^ de bourez, a raison de xx s. l'un, valent lx s.

Pour ij mesures de bois verd, a raison de xxxiij s. l'une, valent lxvj s.

Au garson qui a tassé le bois a Mauny et fait aultres chosses, donné x s.

A Cardin, tavernyer de Mauny (1), payé xv soulz quy

(1) Danest dans la ligne, de Mauny écrit au dessus.

luy estoit deubt de ce quy l'avoyt baillé au chatiaux, xv s.

A Hector et son frere pour leur despens d'aller de Mauny a Enest par le commandement de Madame, baillé j escu sol, xlvj s.

Au charpentier qui a besongné à la Housaye, (1) x s.

A ung homme qui a netoyé la cuysine et aydé a porter du bois durant que Madame a esté a Mauny, donné xv s.

Au saruryer de Rouen qui a fait de la besongne au chatiaux pour ses parties datez du xxvj[e] de septembre, par Loys Duret, par l'ordonance de monsieur Le Maistre La Menardyere, xxxiiij s. x d.

Pour des parties de Loys Duret qu'il a forny pour des couvertures aux hacquenez pour ung voicturier quy est venuz d'Amyens a Mauny, et pour ij aulnez de drapt a Vualentin que Madame luy a donné, ycelle veuz et cassez au present buryaux par monsieur le Maistre, xiij l. vij s.

Au menusier quy a besongné de son mestier au chatiaux pour ses parties datez du xvij[e] jour d'octobre, payé par le consierge, ycelle veuz et casez au present buryaux par monsieur le Maistre, xxix s.

Au charpentier qui a fait vj eschelles, payé xxx s.

Au vittryer de Rouen pour ses parties et marchés fait a luy des vittres et de ce qu'il a fait au chatiaux de Mauny, par monsieur le Maistre la Menardyere, ycelle veuz et cassés au present buryaux par monsieur le Maistre, xvij l. v s. ij d. t.

A Loys Duret, pour des parties contenuz en ung[e] foylle de papyer synnez de monsieur le Maistre la Menardyere, tant pour avoir payé aux bremens quy ont tiré du vin de la cave pour menez a Mauny et aux chartiers quy l'ont

(1) La Houssaye, fief situé à Barneville-sur-Seine, canton de Routot, arr[t] de Pont-Audemer (Eure).

menez de la Roze aud. Mauny, et pour la façon de vj sacques pour porter du charbon, lx s. viij d.

A l'apoticquaire de Rouen nommé Fosse pour ses partiez datez du xe jour d'aust, lesquelles il a forny pour Monseigneur, ycelle veuz et cassez au present buryaux par monsieur le Maistre, montent iiijxx x l. viij s. ij d.

Aud. apoticquaire pour des parties datez du vije jour d'octobre fornye pour madame, ycelle veuz et cassez au present buryaux par monsieur le Maistre, montent l l. iiij s.

A luy pour parties datez du penultiesme jour de novembre fornye pour Madame, ycelle veuz et cassez au present buryaux par monsieur le Maistre, lxiij s.

Somme . . . . . ijcix l. xvij s. iiij d.

Extraordynaire.

Pour je messe, iij s.

Aux presbtres quy ont aydé a dire messes et vespre devant Madame, durant le temps qu'elle esté a Mauny, donne je obole de xxvj s. viij d.

Donné pour Dieu au partir de Mauny par le commandement de Madame, xv s.

A monsieur de Lompan renduz vj escuz sol qu'il avoit presté a Madame, la court estant a Blays (1), pour avoir des boutons d'oir, xiij l. xvj s.

Somme . . . . . xvj l. viij d.

Somme dud. jour : Deux cens cinquante deux lyvres unze soulz deux denyers.

De Granval.

(1) Blois.

VENDREDY IX^e^ JOUR DUD. MOYS, MADAME ET SON TRAIN SONT [PARTIZ] DE MAUNY APRES DISNER, ET COUCHER AU BOYTROUDE (1).

Paneterye.

A Symon Legendre, pour xij xij^nes^ de pain, a raison de v soulz l'une, valent lx s.

Somme par soy.

Eschançonerie.

Pour soupper du vendredy et le disner du sabmedy au Boytroude, xxvj potz de vin blancq, a raison de ij s. vj d. l'ung, valent lxv s.

Plus, pour xxviij potz de vin cleret, a raison de ij s. vj d. l'ung, valent lxx s.

Somme . . . . . vj l. xv s.

Cuysinne.

A Pierre Bourdoise, pour j^e^ moirue, x s.; a luy, pour viij l. saulmon salé, xx s.; a luy, pour ij^c^ j carteron d'oeuf, xxvij s.; a luy, pour xviij l. de bure. xlv s.. . cij s.

Pour xv gardons, xij s. (2).

Pour ix plyes, xxiiij merlans, xxxiiij harens frès: ij^c^ huistres escaillez, j carteron d'uistres en escaillez, iiij l. j s. (3).

Pour le portaige du poisson, xv s.

Somme . . . . . x l. x s.

(1) Le Bourgtheroulde, ch. l. de canton de l'arr^t^ de Pont-Audemer (Eure).

(2) En marge : Payé par Jacques.

(3) En marge : Payé par loumosnier.

Verdure.

Pour napvyaux, oygnons, xviij d.; pour sel, xviij d.; pour verjuz et vin aigre, iij s.; pour pois, xij d.; pour potz de terre, ij s.

Somme. . . . . ix s.

Fruicterye.

A Pierre Bourdoise, pour vj l. de chandelles, xv s.

Pour oeuf frais, xviij d.; pour fruictz, ij s.; pour fruictz omys a compter, ix s.

Somme. . . . . xxvij s. vj d.

Escuyrie.

Pour la souppez du vendredy et la disnez du sabmedy quy est journez de xvj chevaulx, a raison pour cheval iiij soulz vj d., valent lxxij s.; pour la journez de ij mulles, viij s.

Somme. . . . . iiij l.

Fouryere.

Pour les despens de v palefreniers, xxj s.

Pour boys et desroy d'hostel du train et logis de Madame, donné j escu sol, xlvj s.

Pour le logis de l'escuyer, ausmonyer, paiges et lacquez, xxv s.

Pour le vin des valès et chamberieres du logis de Madame et de l'escuyrie, viij s.

Pour le soupper (1) de ij chevaulx et ij hommes quy ont amenez les besongnes de l'offyce de Mauny au Boytroude, quy estiont demourez, xx s.

Somme. . . . . vj l.

(1) « Pour les despens » mots cancellés et remplacés par « Pour le soupper. »

Extraordynaire.

Pour j^e^ messe, iij s.

A Madame, pour jouer, baillé xx s.

Somme. . . . . xxiij s.

Somme dud. jour : Trente trois lyvres quatre soulz six denyers

DE GRANVAL.

SABMEDY X^e^ JOUR DUD. MOYS, MADAME ET SON TRAIN SONT PARTIZ DU BOYTROUDE APRES DISNER ET COUCHER AU NEUFBOURCQ (1).

Paneterye.

A Symon Legendre pour xij xij^nes^ de pain, a raison de v soulz l'ung, valent lx s.

Somme par soy.

Eschançonerie.

Pour la souppez au Neubourcq, xxix potz de vin, a raison de iij soulz l'ung, valent iiij l. vij s.

Plus, pour iiij potz et demy de vin blancq, a raison de iij soulz, valent xiij s, vj d.

Somme. . . . . c s. vj d.

Cuysinne.

A Pierre Bourdoise, pour j^e^ moruez, x s.; a luy, pour viij l. saulmon salé, xx s.; a luy, pour ij^c^ d'oeuf, xxiiij s.; a luy, pour xvij l. et demye de bure, xliij s. ix d. . . . . iiij l. xvij s. ix d.

Pour j^e^ raye, xv merluz, ij pluys, xxxvj s.; pour j^c^ et demy huistres, xiij s. vj d.; pour j carteron et demy harens frais, xv s.

(1) Le Neubourg, ch. l. de canton de l'arr de Louviers (Eure).

(1) Pour la portaige de poisson, iij s.

Au marchant quy a porté le poisson, omys a compter, iiij s.

Somme. . . . . viij l. ix s. iij d.

Verdure.

Pour bonnes herbes, ij s.; pour napvyaux, v d.; pour pois, ij s.; pour verjuz et vinaigre, iiij s.; pour potz de terre, xij d.

Somme. . . . . ix s. vj d.

Fruicterye.

A Pierre Bourdoise, pour vj l. chandelles, xv s.

Pour fruictz, ij s. vj d.; pour oeufz et bure frais, ij s.

Somme. . . . . xix s. vj d.

Escuyrie.

Pour la souppez de xij chevaulx au Neufbourcq, a raison pour l'ung iij soulz, valent xlviij s.; pour la journez de ij mulles,, viij s.

Somme. . . . . lvi s.

Fouryere.

Pour les despens de v palefrenyers, xxj s.

Pour xxxviij buches, xxxj fagotz, a raison de l'ung tant buches que fagos vj d., valent xxxiiij s. vj d.

Pour belle chere et desroy d'hostel, xxv s.

Pour le logis du maistre d'hostel, escuyer et tresorier, x s.

Somme. . . . . iiij l. x s. vj s.

Extraordynaire.

Pour j^e^ messe, iij s.

(1) En marge : « Payé par loumosnier. »

Donné aux povres pour Dieu, ij s.

Somme. . . . . v s.

Somme dud. jour : Vingt cinq lyvres dix soulz trois denyers.

De Granval.

DYMENCE XJ JOUR DUD. MOYS, MADAME ET SON TRAIN SONT PARTIZ DE NEUFBOURCQ DISNER A QUITEBOEUF (1) ET COUCHER A EVREULX.

Paneterye.

A Symon Le Gendre pour xj xij^nes de pain, a raison de v soulz l'une, valent lv s.

Somme par soy.

Eschançonerie.

Pour la disnez a Quiteboeuf xvij potz de vin, a raison de ij soulz l'ung, valent xxxiiij s.

Somme par soy.

Cuysynne.

A Pierre Bourdoise, pour iiij piesses de boeuf, xvj s.; a luy pour demy vyaux, xx s.; a luy, pour j mouton et demy, xlv s.; a luy, pour iij aloyaux de boeuf, xij s.; a luy, pour vij chappons, xxxv s.; a luy, pour vj gelynnottes, ixs.; a luy, pour iiij perdrix que becquasses, xx s.; a luy, pour ij xij^nes alouettes, x s.; a luy, pour j froisure de vyaux, ij s. vj d.; a luy, pour demy ventre de boeuf, iiij s.; a luy, pour j carteron d'oeuf, iij s.; a luy, pour ix l. de lard, xxij s. vj d.

Somme. . . . . ix l. xix s.

(1) Quittebeuf, commune du canton et de l'arrt d'Evreux.

Verdure.

Pour bonnes herbes, napvyaux, oygnons, choutz, ij s. vj d.; pour sel, verjuz, vinaigre, iij s. vj d.

Pour j^e^ guyde, ij s.

Somme. . . . . viij s.

Fruicterye.

A Pierre Bourdoise, pour vj l. de chandelles, xv s.

Pour fruictz, xviij d.; pour du sucre, xij d.

Somme. . . . . xvij s. vj d.

Escuyrie.

Pour la dîsnez de xvj chevaulx, a raison pour cheval xviij d., valent xxiiij s.; pour la journez de ij mulles, viij s.

Somme. . . . . xxxij s.

Fouryere.

Pour les despens de v palefrenyers, xxj s.

Pour bois, belle chere et desroy d'hostel, xxv s.

Pour le vin des vallès et chamberyeres, iiij s.

Au lacquet quy a porté ung pacquet de lestres de Evreux a Paris a madame de Valentynois, baillé xviij s.

Pour des souliers aux ij paiges, xiiij s.

Somme. . . . . iiij l. ij s.

Extraordynaire.

Pour j^e^ messe, iij s.

Donné pour Dieu, iiij s.

Aux offyciers de monsieur le cardinal d'Anebaut (1), donné par le commandement de Madame v escus sol, valent xj l. x s.

(1) Jacques d'Annebaut, cardinal de Sainte-Suzanne, évêque de Lisieux et abbé du Bec, mort en 1556. Il était frère de Claude d'Annebaut, maréchal et amiral de France.

Au paige Quenet, pour s'en retourner de Evreux en son logis, baillé iiij l. x s.

Somme. . . . . xvj l. vij s.

Somme dud. jour : Trente sept lyvres quatorze solz six denyers.

DE GRANVAL.

LUNDY XIJ[e] DUD. MOYS, MADAME ET SON TRAIN A EVREUX TOUT LE JOUR.

Paneterye.

A Symon Legendre, pour x xij[nes] de pain, a raison de v soulz l'une, valent l s.

Somme par soy.

Eschançonerie.

Pour le soupper du dymence et le lundy tout le jour, xliij potz de vin, a raison de xx d. l'ung, valent lxxj s. viij d.

Plus, a l'hostesse de la *Croix d'Or*, pour xxx potz de vin a raison de ij soulz l'ung, valent lx s.

Somme. . . . . vj l. xj s. viij d.

Cuysine.

A Pierre Bourdoise, pour demy vyaux xx s.; a luy, pour iij piesses de boeuf, xij s.; a luy pour j mouton et demy, xlv s.; a luy, pour iij aloyaux de boeuf, xij s.; a luy, pour iiij chappons, xx s.; a luy, pour ij poules, iij s.; a luy, pour iij pluyers, ix s.; a luy, pour ij bysses, v s.; a luy pour j[e] xij[ne] alouettes, v s.; a luy, pour j[e] froisure de vyaux, ij s. vj d..; a luy, pour ij l. gresse,

v s.; a luy, pour demy carteron d'oeuf, xviij d.; a luy, pour vij l. lard, xvij s. vj d.

Somme. . . . . vij l. xvij s. vj d.

Verdure.

Pour bonnes herbes, oygnons, napvyaux, ij s. vj d.; pour sel, verjuz, vin aigre, iij s. vj d.

Pour faire esmoudre les coutiaulx de la cuysine, xij d.

Somme. . . . . vij s.

Fruicterye.

A Pierre Bourdoise, pour v l. chandelles, xij s. vj d.

Pour fruictz, ij s.

Somme. . . . . xiiij s. vj d.

Escuyrie.

Pour la soupez de xvj chevaulx, a raison de iij soulz vj d. l'ung, valent lvj s.; plus pour la journez de xvj chevaulx, a raison de iiij soulz vj d. l'ung, valent lxxij s.

Au selier de Evreux pour ses parties, xviij s.

Pour iij fers aux chevaulx, vj s.; pour la journez de ij mulles, viij s.

Somme. . . . . viij l.

Fouryere.

Pour les despens de v palefrenyers, xxj s.

Pour ij^{c} xiiij buches et fagos, a raison de vj d. l'une valent cvij s.

Pour belle chere et desroy d'hostel, xx s.

Au vallès et chamberyeres, iiij s.

Somme. . . . . vij l. xij s.

Extraordynaire.

Neant.

Somme dud. jour : trente trois lyvres douze soulz huit denyers.

De Granval.

MARDY XIIJ^{e} DUD. MOYS, MADAME ET SON TRAIN SONT PARTIZ DE EVREUX DISNER A FRENAY (1), COUCHER A ENEST (2).

Panetery e.

A Symon Le Gendre, pour xij xij^{nes} de pain, a raison de v soulz l'une, valent lx s.

Somme par soy.

Eschançonerie.

Pour la disnez xx potz de vin, a raison de xvj d. l'ung, valent xxvj s. viij d.

Somme par soy.

Cuysinne.

A Pierre Bourdoise, pour iiij piesses de boeuf, xvj s.; a luy, pour j mouton iij cartiers, xlij s. vj d.; a luy, pour viij l. de porcq frais, x s. viij d.; a luy, pour v chappons, xxv s.; a luy, pour ij poulles, iij s.; a luy, pour ij perdrix que becquassez, x s.; a luy, pour ij pluyers, vj s.; a luy, pour ij bysses, v s.; a luy, pour ij xij^{nes} alouettes, x s.; a luy, pour j ventre de vyaux, ij s. vj d.; a luy, pour demye eschynne de porcq, v s.; a luy, pour iij l. gresse et bure, vij s. vj d.; a luy, pour j carteron d'oeuf, iij s.; a luy, pour viij l. de lard, xx s.

Somme. . . . . viij l. vj s. ij d.

Verdure.

Pour bonnes herbes, ij s.; pour sel, verjuz, vin aigre, iij s.; pour pois, xij d., pour charbon, ij s. vj d.

(1) Fresnay, commune du canton de Saint-André, arr^{t} d'Evreux.

(2) Anet, ch. l. de canton de l'arr^{t} de Dreux (Eure-et-Loir). C'est là que Henri II avait fait construire un magnifique château pour Diane de Poitiers.

Pour j[e] guyde, ij s. vj d.
Somme. . . . . xj s.

Fruicterye.

A Pierre Bourdoise, pour v l. chandelles, xij s. vj d.
Pour fruictz, iij s. vj d.
Somme. . . . . xvj s.

Escuyrie.

Pour la disnez de xvj chevaulx, a raison de xx d. l'ung, valent xxvj s. viij d.; pour la journez de ij mulles, viij s.
Somme. . . . . xxxiiij s. viij d.

Fouryere.

Pour la journez de v palefrenyers, xxj s.
Pour xxxviij piesses de bois a la disnez, a raison de vj d. l'ung, valent xix s.
Pour belle chere et desroy d'hostel a la disnez, payé viij s.
Pour le vin des vallès et chamberyeres, ij s. vj d.
Somme. . . . . l. s. vj d.

Extraordynaire.

[Neant]

Somme dud. jour : Dix huit lyvres cinq soulz.

De Granval.

MECREDY XIIIJ DUD. MOYS, MADAME ET SON TRAIN A AENEST TOUT LE JOUR.

Paneterye.

A Symon Legendre, pour ix xij[nes] de pain, a raison de v soulz l'une, valent xlv s.
Somme par soy.

Eschançonerie.

Pour j^e^ pinte de vin blancq a cuyre le brosset, payé a l'hostesse de la *Croix blanche*, xx d.

Somme par soy.

Cuysynne.

A Pierre Bourdoise, pour ij moiruez, xx s.; a luy, pour v carterons d'œuf, xv s.; a luy, pour xv l. de bure, xxxvij s. vj d. . . . . lxxij s. vj d.

Pour ij brochès, ij lanserons, ij carpes, ij^c^ de goujons, ij^c^ escrevisses, cx s.; pour ij truyttes, j carteron de gardons, xv s.

Somme. . . . . ix l. xvij s. vj d.

Verdure.

Pour napvyaux et poys, ij s. vj d.; pour sel, ij s.; pour verjuz et vinaigre, iij s. vj d.; pour charbon, ij s.; pour potz de terre, iij s.

Somme. . . . . xiij s.

Fruicterye.

A Pierre Bourdoise, pour iiij l. chandelle, x s.

Somme par soy.

Escuyrie.

Pour la journez de ij mulles, viij s.; pour la journez de xvij chevaulx, a raison de iiij soulz l'ung, valent lxviij s.

Somme. . . . . lxxvj s.

Fouryere.

Pour la journez de v palefrenyers, xxj s.

Aux iij chartiers quy ont menez de Mauny a Enest les hardes de Madame aveucq iij charettes et xij chevaulx a raison pour cheval le jour x soulz quy est pour la journez des xij chevaulx vj l. et ont mys tant pour venyr que pour renvoy vj jours, valent xlij l.

Pour la façon des chaulses des ij paiges baillé a l'homme de madamoiselle de Quenetz, x s.; pour des aguilettes aud[s] paiges, ij s. vj d.; pour du fil a racoustrer les abillemens desd[s] paiges, xij d.

Somme. . . . . xliij l. xiiij s. vj d.

Extraordinaire.

[Neant.]

Somme dud. jour : Soixante lyvres dix sept solz, huit denyers.

De Granval.

JOEUDY XV[e] DUD. MOYS, MADAME ET SON TRAIN A ENEST TOUT LE JOUR.

Paneterye.

A Symon Legendre pour ix xij[nes] de pain, a raison de v soulz l'une, valent xlv s.

Somme par soy.

Eschançonerie.

[Neant.]

Cuysinne.

A Pierre Bourdoise, pour j mouton et demy, xlv s.; a luy, pour j cartier de vyaux, x s.; a luy, pour vj l. de porcq frais, viij s.; a luy, pour ij chappons, x s.; a luy, pour iiij bisses, x s.; a luy, pour j[e] xij[ne] et demye d'alouettes, vij s. vj d.; a luy, pour j pluyer, iij s.; a luy, pour xij pied de moutons, iij s.; a luy, pour j[e] l. et demye de gresse, iij s. ix d.; a luy, pour demy carterons d'oeuf, xviij d.; a luy, pour vj l. de lard. xv s.; a luy, pour vj saulsyces, iiij s.

Somme. . . . . vj l. ix d.

Verdure.

Pour bonnes herbes, xviij d.; pour sel, xviij d.; pour verjuz et vin aigre, ij s.; pour j^e^ clef au garde menger, ij s.

Somme. . . . . vij s.

Fruicterye.

A Pierre Bourdoise, pour iiij l. chandelles, x s.

Pour fruictz, xviij d.

Somme. . . . . xj s. vj d.

Escuyrie.

Pour la journez de ij mulles, viij s.; pour la journez de xvij chevaulx, a raison de iiij solz l'ung, valent lxviij s.

Somme. . . . . lxxvj s.

Fouryere.

Pour les despens de v palefrenyers, xxj s.

Au lacquet Huyllot, quy a porté ung pacquet de Aenest a Rouen a monsieur le cardynal d'Annebaut de par Madame, baillé vj s.

Pour j^e^ epoussettez aux mulles de lictiere, iiij s.

Somme. . . . . xxxj s.

Extraordynaire.

[Neant.]

Somme dud. jour : Quatorse lyvres unze soulz trois denyers.

De Granval.

VENDREDY XVj^e^ JOUR DUD. MOYS, MADAME ET SON TRAIN A AENEST TOUT LE JOUR.

Paneterye.

A Symon Le Gendre pour ix xij^nes^ de pain, a raison de v soulz l'une, valent xlv s.

Somme par soy.

Eschançonerie.

[Neant.]

Cuysinne.

A Pierre Bourdoise, pour j^e^ moiruez, x s.; a luy, pour xj l. de burez, xxvij s. vj d.; a luy, pour j^c^ iij carterons d'oeuf, xxj s. . . . . lviij s. vj d.

Pour j^e^ raye, xij merlens, xxij s. vj d.; pour iij brochetons, xij gardons, xxxv s.; pour j^c^ de gougons, viij s.; pour demy cent escrevisses, iiij s.; pour vj harens frais, iij s.

Somme. . . . . vj l. xj s.

Verdure.

Pour toutes herbes, oygnons, ij s. vj d.; pour pois, xviij d.; pour sel, xviij d.; pour verjuz et vinaigre, iiij s.; pour j^e^ l. amandes, iiij s.; pour j^e^ pinte de vin blancq, xx d.; pour j^e^ estamynnez, iij s.

Somme. . . . . xviij s. ij d.

Fruicterye.

A Pierre Bourdoise, pour iiij l. chandelles, x s.

Pour fruictz, vij s.

Somme. . . . . xvij s.

Escuyrie.

Pour la journez de xvij chevaulx, a raison de l'ung iiij

soulz, valent lxviij s.; pour la journez de ij mulles, viij s.

Au mareschal, pour xxiij fers qu'il a ferré aux chevaulx de l'escuyrie, a raison de ij solz l'ung, valent xlvj s.

Pour j^e ferryere a Pierre de la lictiere et des forches a faire les cryns aux mules, xx s.

Somme. . . . . vij l. ij s.

Fouryere.

Pour les despens de v palefrenyers et muletiers, xxj s.

Pour resemeler les soulyers du rousyaux de la cuysinne, payé iiij s. vj d.

Pour racoustrer les souliers de Vrym, garson de cuysinne, ij s. vj d.

A Masse fourier quy estoit demeuré à Mauny aveucq le paige la Roche, pour ses parties veuz et cassez au present buriaux, vij l. xiij s.

Somme. . . . . ix l. j s.

Extraordynaire.

Pour j cartier de drapt noyr que Madame a donné a sa nourrisse pour faire j collet, xvij s. vj d.; pour de la toille a doubler led. collet, iij s.

Donné pour Dieu, ij s. vj d.

Renduz a Katerynne, fille de chambre, dix soulz qu'elle avoit presté à Madame, x s.

Somme. . . . . xxxiij s.

Somme dud. jour : Vingt huit lyvres sept soulz deux denyers.

De Granval.

SABMEDI XVIJ^{e} JOUR DUD. MOYS, MADAME ET SON TRAIN A AENEST TOUT LE JOUR.

Paneterye.

A Symon Le Gendre, pour ix xij^{ues} de pain, a raison de v soulz l'une, valent xlv s.

Somme par soy.

Eschançonerie.

[Neant.]

Cuysinne.

A Pierre Bourdoise, pour j^{e} moruez, x s.; a luy, pour j^{c} et demy d'oeuf, xviij s.; a luy, pour vj l. de bure, xxvij s. vj d. . . . . lv s. vj d.

Por j^{e} raye, v pluys, xij merlens, xxxv s.; pour demy carterons de harens, viij s.; pour iij truites, xviij s.; pour j^{c} de gougons, viij s.

Somme. . . . . vj l. iiij s. vj d.

Verdure.

Pour herbes, ij s.; pour pois. xviij d.; pour sel, xviij d.; pour verjuz, vinaigre, iij s.; pour j^{e} onze de gyngembre, ij s.; pour moutarde et farynne, ix d.; pour potz de terre, vj d.; pour j^{e} pinte de vin blancq, xx d.

Somme. . . . . xij s. xj d.

Fruicterye.

A Pierre Bourdoise, pour iiij l. chandelles, x s.

Somme par soy.

Escuyrie.

Pour la journez de xvij chevaulx, a raison de iiij soulz l'ung, valent lxviij s.; pour la journez de ij mulles, viij s.

Somme. . . . . lxxvj s.

Fouryere.

Pour les despens de v palefrenyers, xxj s.

Au concyerge de Mauny ponr parties qu'il a fornyes tant pour la nouryture de plusieurs chiens de Monseigneur et de Madame, et pour j^e^ piesse de tappisserye qu'il a fait pour Madame, contenant saize aulnez comme il apert par ses parties singnés de monsieur le Maistre la Menardyere, le vj^e^ de ce moys, atachez a la fyn de ce present caternez, a esté payé la somme de iij^c^ xiiij l. x s.

Somme. . . . . iij c. xv l. xj s.

Extraordynaire.

Donné pour Dieu, iij s.

A Madame, baillé xlvj soulz en monoye, xlvj s.

Somme. . . . . xlix s.

Somme dud. jour: Trois cens trente ung^e^ lyvres huit soulz cinq denyers.

DE GRANVAL.

DYMENCE XVIIJ^e^ DUDIT MOYS, MADAME ET SON TRAIN A ENEST TOUT LE JOUR.

Paneterye.

A Symon le Gendre, pour viij xij^nes^ de pain, a raison de v soulz l'une, valent xl s.

Somme par soy.

Eschançonerie.

Pour j^e^ piesse de vin d'Orleans despensez, x l.; plus, pour iij carts d'un poynson de vin du pays, a raisson du poynson, vj l., valent iiij l.; plus, pour j^e^ pinte de vin blancq a cuyre le poisson, xx d.

Somme. . . . . xiiij l. j s. viij d.

Cuysinne.

A Pierre Bourdoise, iij piesses de boeuf, xij s.; a luy, pour j mouton et demy, xlv s.; a luy, pour demy vyaux, xx s.; a luy, v chappons, xxv s.; a luy, pour iiij bisses, x s.; a luy, pour j^e xij^ne alouettes, v s.; a luy, pour j ventre de vyaux, ij s. vj d.; a luy, pour vj saulsisses, iiij s.; a luy, pour j^e l. et demye de gresse, iij s. ix d.; a luy, pour demy carteron d'oeuf, xviij d.; a luy, pour vj l. de lard, xv s.

Somme. . . . . vij l. iij s. ix d.

Verdure.

Pour sel, ij s.; pour toutes herbes, napvyaux, ij s. vj d.; pour verjuz et vinaigre, ij s. vj d.

Somme. . . . . vij s.

Fruicterye.

A Pierre Bourdoise, pour iiij l. chandelles, x s.

Pour fruictz, iiij s. vj d.

Somme. . . . . xiiij s. vj d.

Escuyrie.

Pour la journez de xvij chevaulx, a raison de iiij soulz l'ung, valent lxviij s.; pour la journez de ij mulles, viij s.

Somme. . . . . lxxvj s.

Fouryere.

Pour les despens de v palefrenyers, xxj s.

Pour desroy d'hostel et bois du logis de l'escuyer, paiges et lacqués, j escu sol, xlvj s.

Pour xj^xx iij buches que fagos pour la cuysinne, a raison de vj d. l'une, valent cxj s. vj d.

Pour desroy d'hostel ou estoit le train, xxx s.

A l'hoste de la *Crois blanche* ou estez le train ung jour, et pour le logis du maistre d'hostel et du tresoryer, xxxv s.

Pour le vin des vallès et chamberyeres desd^{s} logis, xv s.

Au lacquet Regnault quy est alez d'Anest a Rains porter un pacquet de lestres, lvj s.

Au petit lacquet quy est alez de Aenest au Malle (1), xxx s.

Somme. . . . . xvij l. iiij s. vj d.

Extraordynaire.

Pour j^{e} messe, iij s.

Donné pour Dieu, ij s.

Somme . . . . . v s.

Somme dud. jour : Quarante cinq lyvres douze solz cinq denyers.

De Granval.

LUNDY XIX^{e} DUD. MOYS, MADAME ET SON TRAIN SONT PARTI D'ANEST DISNER A HODEN (2) ET COUCHER [A] NYAUFLE (3).

Paneterye.

A Symon Legendre pour viij xij^{nes} de pain, a raison de v soulz l'ung, valent xl s.

Somme par soy.

Eschançonerie.

A la disnez xxv pintes de vin, a raison de xvj d. l'une, valent xxxiij s. iiij d. ; à souper a Nyaufle xxvj pintes de vin, a raison de xviij d. l'une, valant xxxviij s. ; plus,

(1) Il faut sans doute lire « a Aumale ». La sœur de « Madame », Louise de Brézé avait épousé en 1547 Claude de Lorraine, duc d'Aumale.

(2) Houdan, ch. l. de canton de l'arr^{t} de Mantes (Seine-et-Oise).

(3) Neauphles-le-Château, arr. de Rambouillet (Seine-et-Oise).

pour le soupper des vuallès de chambre, iij pintes de vin, iiij s. vj d.

Somme . . . . . lxxv s. x d.

Cuysinne.

A Pierre Bourdoise pour iij piesses de boeuf, xij s.; à luy, pour demy vyaux, xx s.; a luy, pour ij aloyaux de boeuf, viij s.; a luy, pour j mouton, xxx s.; a luy, pour iiij chappons, xx s.; a luy, pour ij xij^{nes} alouettes, x s.; a luy, pour j^{e} perdrix, v s.; a luy, pour ij bisses, v s.; a luy, pour j^{e} froisure de vyaulx, ij s. vj d.; a luy, pour vj saulcisses, iiij s.; a luy pour j^{e} l. et demye de gresse, iij s. ix d.; a luy, pour demy carterons d'oeuf, xviij d.; a luy, pour vj l. de lard, xv s.

Somme . . . . . vj l. xvj s. ix d.

Verdure.

Pour napvyaux, bonnes herbes, iij s.; pour sel, xviij d.; pour verjuz, vinaigre, ij s.; pour j^{e} guyde, iij s.

Somme . . . . . ix s. vj d.

Fruicterye.

A Pierre Bourdoise, pour iiij l. chandelles, x s.

Pour fruictz, vj s.

Somme . . . . . xvj s.

Escuyrie.

Pour la disnez de xviij chevaulx, a raison de xviij d. l'ung, valent xxvij s.; pour le souppez de xviij chevaulx, a raison de iij soubz l'ung, valent liij s.; pour vj sucroys, iiij s.; pour la journez de ij mulles, viij s.; pour ij fers aux chevaulx, iiij s.; pour avoir abillé ung cheval encloué, iij s.

Somme . . . . . iiij l. xix s.

Fouryere.

Pour les despens de v palefrenyers et muletiers, xxj s.

Pour xxxvj buches que fagos a raison de vj d. l'une valent xviij s.; pour charbon, ij s.

Pour belle chere et desroy d'hostel a la disnez, v s.

Pour bois et desroy d'hostel a Nyaufle a la souppez, xxx s.

Aux vallès et chamberyeres des deux logis, iij s. vj d.

Somme . . . . . lxxix s. vj d. t.

Extraordynaire.

Donné pour Dieu xviij d.

Somme par soy.

Somme dud. jour : Vingt deux lyvres dix huit solz ung denyers.

De Granval.

MARDY XX^e^ DUD. MOYS, MADAME ET SON TRAIN SONT PARTI DE NYAUFLE DISNER A VAUCRESON (1) ET COUCHER A PARYS.

Paneterye.

A Symon Le Gendre, pour viij xij^nes^ de pain, a raison de v soulz l'une, valent xl s.

Somme par soy.

Eschançonerie.

A Vaucreson a la disnez pour xviij pintes de vin, a raison de xij d., valent xviij s.

Somme par soy.

(1) Vaucresson, commune du canton et de l'arrt de Versailles.

Cuysinne.

A Pierre Bourdoise, pour j^e moyrue, x s.; a luy, pour demy cent d'oeufs, vj s.; a luy, pour iiij l. et demye bure, xj s. iij d.; a luy, pour j mouton et demy, xlv s.; a luy, pour demy vyaux, xx s.; à luy, pour iiij chappons, xx s.; a luy, pour j^e perdrix v s.; a luy pour j^e xij^ae alouettes, v s.; a luy, pour ij bisses, v s.; a luy, pour j^e l. gresse, ij s. vj d.; à luy, pour iiij l. lard, x s.

Somme . . . . . vj l. xix s. ix d.

Verdure.

Pour j brochet, xxx s.; pour j^e de goujon, viij s.

Pour herbes, ij s. vj d.; pour pois, xij d.; pour sel, xviij d.; pour verjuz, vinaigre, ij s.; pour potz de terre, ij s.; pour bois à la disnez, viij s. vj d.

Pour j^e guyde, ij s. vj d.

Somme . . . . . lviij s.

Fruicterye.

A Pierre Bourdoise, pour iij l. chandelles, vij s. vj d.

Pour fruictz, iiij s. vj d.

Somme . . . . . xij s.

Escuyrie.

Pour la disnez de xviij chevaulx, a raison de xviij d. l'ung, valent xxvij s.; pour la journez de ij mulles, viij s.

Somme . . . . . xxxv s.

Fouryere.

Pour les despens de v palefrenyers, xxj s.

Pour bois et desroy d'hostel a la disnez, viij s.

Aux iij chartiers d'Anest quy ont menez les hardes de Madame a Paris a tout iij charestes et xij chevalx, a raison pour cheval le jour x s., et pour la journez vj l., et

ont mys tant de venyr que de renvoy iiij jours quy est en somme xxiiij l.

Pour le vin des vallès a la disnez, ij s.

Somme . . . . . xxv l. xj s.

Extraordynaire.

Neant.

Somme dud. jour : Quarante lyvres traiȝe solȝ neuf denyers.

De Granval.

MECREDY XXJ^e^ JOUR DUD. MOYS, MADAME ET SON TRAIN A PARIS TOUT LE JOUR.

Paneterye.

A Symon Legendre, pour x xij^nes^ de pain, a raison de v soulz l'une, valent l s.

Somme par soy:

Eschançonerie.

Neant.

Cuysynne.

A Pierre Bourdoise, pour iiij piesses de boeuf, xvj s.; a luy, pour j mouton iij cartiers, lij s. vj d.; a luy, pour iij langues de boeuf, vij s. vj d.; a luy, pour demy viaux, xx s.; a luy, pour vj chappons, xxx s.; a luy, pour iiij perdrix que becquasses, xx s.; a luy, pour j congnyn, v s.; a luy pour j^e^ xij^ne^ alouettes, v s.; a luy, pour j ventre de vyaux, ij s. vj d.; a luy pour demy ventre de boeuf, iiij s.; a luy pour j^e^ xij^ne^ pied de mouton, iij s.; a luy, pour iij andouylles, ij s. vj d.; a luy, pour ij l.

gresse et bure, v s. ; a luy, pour demy carteron d'oeuf, xviij d. ; à luy pour ix l. de lard, xxij s. vj d.

Somme . . . . . ix l. xvij s.

Verdure.

Pour toutes herbes, rasynnes de persil, iij s. ; pour sel, xviij d. ; pour verjuz et vinaigre, ij s. ; pour poys, xij d. ; pour potz de terre, xv d.

Somme . . . . . viij s. ix d.

Fruycterie.

A Pierre Bourdoise, pour iiij l. de chandelles, x s.

Pour fruictz, v s. vj d. ; pour verres, iij s. vj d. ; pour moutarde, xij d.

Somme . . . . . xx s.

Escuyrie.

Pour la journez de ij mulles des coffres, viij s.

Somme par soy.

Fouryere.

Pour les despens de v palefrenyers, xxj s.

Pour les parties de Jehan Malot veuz et cassés au present buryaux par monsieur le Maistre, vj l. xvij s. vj d.

Pour les parties de Estyene tailleur veuz et cassés au present buryaux par monsieur le Maistre, xxix s. ix d.

Pour du bois et fagos a la salle quant les damoiselles sont venuz disner au train, iij s.

Somme . . . . . ix l. xj s. iij d.

Extraordynaire.

Pour j^e^ messe, iij s.

Donné pour Dieu, ij s. vj d.

Somme . . . . . v s. vj d.

Somme dud. jour : Vingt quatre lyvres six denyers.

De Granval.

JOEUDY XXIJ[e] JOUR DUD. MOYS, MADAME ET SON TRAIN A PARIS TOUT LE JOUR.

Paneterye.

A Symon Legendre, pour xj xij[nes] de pain, a raison de v soulz l'une, valent lv s.

Somme par soy.

Eschançonerie.

[Néant].

Cuysinne.

A Pierre Bourdoise, pour iiij piesses de boeuf, xvj s.; a luy, pour demy vyaux, xx s.; a luy, pour j mouton iij cartiers, lij s. vj d.; a luy, pour iij aloyaux de boeuf, xij s.; a luy, pour vj chappons, xxx s.; a luy, pour ij gelynnottes, iij s.; a luy, pour iiij perdrix que becquasses, xx s.; a luy, pour j congnyn, v s.; a luy pour ij xij[nes] alouettes, x s.; a luy, pour j[e] froisure de vyaux, ij s. vj d.; a luy, pour les costes demy porcq, iiij s.; a luy, pour j[e] xij[ne] de pieds de mouton, iij s.; a luy, pour vj langues de moutons, xviij d.; a luy, pour j[e] xij[ne] saucisses, viij s.; a luy, pour j carteron d'oeuf, iij s.; a luy, pour iij l. gresse et bure, vij s. vj d.; a luy, pour viij l. de lard, xx s.

Somme . . . . . x l. xviij s.

Verdure.

Pour toutes herbes, iij s.; pour sel, ij s.; pour verjuz, vin aigre, ij s. vj d.; pour oraynges, xij d.

Somme . . . . . viij s. vj d.

Fruicterye.

A Pierre Bourdoise, pour iiij l. chandelles, x s.

Pour fruictz, iij s. vj d.

Somme . . . . . xiij s. vj d.

Escuyrie.

Pour la journez de ij mulles, viij s.

Somme par soy.

Fouryere.

Pour les despens de v palefrenyers, xxj s.

Pour les parties de Jehan Malot synnez de monsieur de Segla, escuyer de Madame, ycelle veuz et cassez au present buryaux par monsieur le Maistre, xlv s.

Pour des gans fourez au paige, iiij s. vj d.

Pour le fourier Bertren, quy a vacqué iiij disnez à faire le logis de madame, a raison pour disnez vij s. vj d., valent xxx s.

Somme . . . . . c s. vj d.

Extraordynaire.

Pour j^e^ messe, iij s.

Donné pour Dieu, xij d.

Somme . . . . . iiij s.

Somme dud. jour : Vingt lyvres sept soulz six denyers.

De Granval.

VENDREDY XXIIJ JOUR DUD. MOYS, MADAME ET SON TRAIN A PARIS TOUT LE JOUR.

Panetyre.

A Symon Le Gendre, pour xj xij^nes^ de pain, a raison de v soulz l'une, valent lv s.

Somme par soy.

Eschançonerie.

Neant.

Cuysinne.

A Pierre Bourdoise, pour j^e^ moiruez, x s. ; a luy, pour demy cent harens salé, xv s. ; a luy, pour ij^c^ d'oeuf, xxiiij s. ; a luy, pour xvj l. bure, xl s..... iiij l. ix s.

Pour iiij carpes, ij brochès, ij truytes, j^e^ perche, lxx s. ; pour vj pluys, viij merlens, iij solles, xl s. ; pour j^e^ escrevisses, xiiij s. ; pour demy carteron harens, vj s. ; pour x huistres en escailles, iij s. viij d.

Pour le portaige du poisson, xviij d.

Somme . . . . . xj l. iiij s. ij d.

Verdure.

Pour toustes herbes, iij s. vj d. ; pour patenez, oygnons, xij d. ; pour sel, xviij d. ; pour verjus et vin aigre, iij s. vj d. ; pour poys, ij s. ; pour oraynges, xij d. ; pour farynnez, vj d.

Somme . . . . . xiij s.

Fruicterye.

A Pierre Bourdoise, pour iiij l. chandelles, x s.

Pour fruictz, iiij s. vj d.

Pour bois achepté a Reffier, iij s.

Somme . . . . . xvij s. vj d.

Escuyrie.

Pour la journez de ij mulles, viij s.

Somme par soy.

Fouryere.

Pour les despens de v palefrenyers, xxj s.

Somme par soy.

Extraordynaire.

Pour j^e^ messe, iij s.

Donné pour Dieu par le commandement de Madame, v s.

Somme . . . . . viij s.

Somme dud. jour : Dix sept lyvres six soulz huit d. t.

De Granval.

SABMEDY XXIIIJ DUD. MOYS, MADAME ET SON TRAIN A PARIS TOUT LE JOUR.

Panetery e.

A Symon Legendre, pour xj xij^nes^ de pain, a raison de v soulz l'une, valent lv s.

Somme par soy.

Eschançonerie.

[Neant].

Cuysinne.

A Pierre Bourdoise, pour j^e^ moiruez, x s.; a luy, pour v carteron harens, vij s. vj d.; a luy, pour v carterons d'oeuf, xv s.; a luy, pour xj l. bure, xxvij s. vj d..... lx s.

Pour j brochet, iij carpes, j^e^ perche, j brocheton, xlvj s.; a luy, pour ij solles, v merlans, xx s; pour j cent huistres escaillez, viij s.; pour demy carteron huistres en escailles, vij s. vj d.; pour demy carterons harens frais, vij s.; pour iij carterons escrevisses, ix s.

Pour le portaige du poisson, xviij d.

Somme . . . . . vij l. xix s.

Verdure.

Pour toutes herbes, iij s.; pour nayvyaux, rasynne de

pressin, iij s.; pour pois, xviij d.; pour sel, xviij d.; pour verjuz et vin aigre, iij s. vj d.; pour orainges, xij d.; pour farynne, vj d.; pour demy l. amandes, ij s.

Somme . . . . . xvj s.

Fruicterye.

A Pierre Bourdoise, pour v l. chandelles, xij s. vj d.

Pour fruictz, v s.; pour ung petit pot de terre (1), pour l'orge mondez de Madame, viij d.

Somme . . . . . xviij s. ij d.

Escuyrie.

Pour la journez de ij mulles, viij s.

Somme par soy.

Fouryere.

Pour les despens de v palefrenyers et muletiers, xxj s.

Pour des moufle au paige Monbelon, v s.

Pour des souliers au paige de La Roche, vij s.

Pour des souliers au paige Hautenez, vij s.

Pour la fachon des souliers et des clous a tappisser et aultre chose pour la chambre de Madame, renduz à Valentin, xxx s.

Pour j bonnet au lacquet, xij s.

Somme . . . . . iiij l. ij s.

Extraordynaire.

Pour j^e^ messe, iij s.

Pour j myroir a Madame, xv s.

Pour la confession de Madame, j teston, xj s. iiij d.

Somme . . . . . xxix s. iiij d.

Somme dud. jour : Dix huit lyvres sept soulz six denyers.

De Granval.

(1) La dépense n'est pas indiquée.

DYMENCE XXV^e^ JOUR DUD. MOYS, MADAME ET SON TRAIN A PARIS TOUT LE JOUR.

Paneterye.

A Symon Le Gendre, pour xj xij^nes^ de pain, a raison de v soulz l'une, valent lv s.

Somme par soy.

Eschançonerie.

[Neant].

Cuysinne.

A Pierre Bourdoise pour j cartier de boeuf, lxv s.; a luy, pour demy vyaux, xx s.; a luy, pour ij moutons, lx s; a luy, pour ij oyes, xj s.; a luy, pour ix chappons, xlv s; a luy, pour ij poullets, iij s.; par j^e^ perdrix, v s.; par ij cerselles, v s.; pour ij pluyers, vj s.; pour iij becquasynes, x s.; pour iij bisses, x s.; pour j xij^ne^ alouettes, v s.; a luy, pour ij jambons, x s.; pour vj andouylles, v s.; pour j xij^ne^ saulcisses, viij s.; pour les costes de demy porcq, iiij s.; pour, iij l. gresse et bure, vij s. vj d.; pour demy carteron d'oeuf, xviij d.; a luy, pour ix l. de lard, xxij s. vj d.

Somme . . . . . xv l. iij s. vj d.

Verdure.

Pour sel a saler le boeuf, vj s.; pour verjuz et vin aigre, ij s. vj d.; pour toutes herbes, ij s. vj d.

Pour j^e^ paire de bourse a mettre les espiesses, vj s.

Pour iij coustiaux a la cuysynne, xxj s.

Somme . . . . . xxxviij s.

Fruicterye.

A Pierre Bourdoise, pour iiij l. chandelles, x s.

Pour fruictz, v s.

Somme . . . . . xv s.

Escuyrie.

Pour la journez de ij mulles, viij s.; pour iij fers aux chevaulx, vj s.

Somme . . . . . xiiij s.

Fouryere.

Pour les despens de v palefrenyers, xvj s.

Somme par soy.

Extraordynaire.

Donné pour Dieu par le commandement de Madame, x s.

Somme par soy.

Somme dud. jour : Vingt deux lyvres saiȝe solȝ six denyers.

De Granval.

LUNDY XXVJ JOUR DUD. MOYS, MADAME ET SON TRAIN A PARIS TOUT LE JOUR.

Paneterye.

A Symon Le Gendre, pour xij xij[nes] de pain, a raison de v soulz l'une, valent lx s.

Somme par soy.

Eschançonerie.

[Neant].

Cuysine.

A Pierre Bourdoise, pour demy vyaux, xx [s]; a luy, pour ij moutons, lx s; a luy, pour iiij aloyaux de boeuf,

xvj s. ; a luy, pour vij chappons, xxxv s. ; a luy, pour ij poullez, iij s. ; a luy, pour ij perdrix, x s. ; a luy, pour ij becquasse, x s. ; a luy, pour j^e^ xij^ne^ alouettes, v s. ; a luy, pour j^e^ froisure de vyaux, ij s. vj d. ; a luy, pour ij xij^nes^ pied et langue de mouton, vj s. ; a luy, pour iiij l. gresse et bure, x s. ; a luy, pour j carteron d'oeuf, iij s. ; a luy, pour viij l. lard, xx s.

Somme . . . . . x l. vj d.

Verdure.

Pour toutes herbes, ij s. vj d. ; pour sel, verjuz, vin aigre, iij s. vj d. ; pour j l. ristz, ij s. vj d. ; pour laict, xij d. ; pour oraynges, xij d.

Pour j^e^ estamynnez, ij s. vj d.

Somme . . . . . xiij s.

Fruicterye.

A Pierre Bourdoise, pour iiij l. chandelles, x s.

Pour fruictz, iiij s. vj d. ; pour oranges, ij s.

Somme . . . . . xvj s. vj d.

Escuyrie.

Pour la journez de ij mulles, viij s.

Somme par soy.

Fouryere.

Pour les despens de v palefrenyers, xxj s.

Pour chair omissez a compter au marchant durant le moys de novembre, lvij s. vj d.

Pour des souliers au petit paige, vij s.

Somme . . . . . iiij l. v s. vj d.

Extraordynaire.

Donné pour Dieu, v s.

Somme par soy.

Somme dud. jour : Dix neuf lyvres huit solz six deniers.

De Granval.

MARDY XXVIJ[e] JOUR DUD. MOYS, MADAME ET SON TRAIN A PARIS TOUT LE JOUR.

Paneterye.

A Symon Legendre pour xij xij[nes] de pain, a raison de v soulz l'une, valent lx s.

Somme par soy.

Eschançonerie.

[Neant].

Cuysinne.

A Pierre Bourdoise, pour demy vyaulx, xx s. ; a luy, pour ij moutons, lx s. ; a luy, pour iij langues de boeuf, vij s. vj d. ; a luy, pour vj chappons, xxx s. ; a luy, pour ij poulletz, iij s. ; a luy, pour ij perdrix, x s. ; a luy pour ij xij[nes] alouettes, x s. ; a luy, pour j[e] becquasse, v s. ; a luy, pour j[e] froisure de vyaux, ij s. vj d. ; a luy pour j[e] xij de caliettes, iij s. ; a luy, pour demy ventre de boeuf, iiij s. ; a luy, pour iij l. et demye gresse et bure, viij s. ix d. ; a luy, pour j carteron d'oeuf, iij s. ; a luy, pour viij l. lard, xx s.

Somme . . . . . ix l. vj s. ix d.

Verdure.

Pour toutes herbes, iij s. ; pour verjuz, vinaigre, iij s. vj d. ; pour pois, xij d. ; pour ora[n]yge(n)s, xij d.

Somme . . . . . viij s. vj d.

Fruicterye.

A Pierre Bourdoise, pour v l. chandelles, xij s. vj d.
Pour fruictz, vij s.
Somme . . . . . xix s. vj d.

Escuyrie.

Pour la journez de ij mulles, viij s; pour la disnez de iij mulles de lictyere, iij s.
Somme . . . . . xj s.

Fouryere.

Pour les despens de v palefrenyers et muletiers, xxj s.
A François qui a conduit les hardes de Madame de Mauny a Paris, baillé pour ses parties, iiij l. v s.
Pour j^e^ clef a la chambre du maistre d'hostel, ij s.
Somme . . . . . cviij s.

Extraordynaire.

A Madame en petite monoye baillé xxxv s.
Donné pour Dieu, iij s. vj d.
Somme . . . . . xxxviij s. vj d.

Somme dud. jour : Vingt ung^s^ lyvre douze soulz trois denyers.

De Granval.

MERCREDY XXVIIJ JOUR DUD. MOYS, MADAME ET SON TRAIN A PARYS TOUT LE JOUR.

Paneterye.

A Symon Legendre, pour xij xij^nes^ de pain, a raison de v soulz l'une, valent lx s.
Somme par soy.

Eschançonerie.

[Neant].

Cuysinne.

A Pierre Bourdoise, pour demy vyaux, xx s; a luy, pour ij moutons j cartier, lxvij s. vj d.; a luy, pour iij aloyaux de boeuf, xij s.; a luy, pour vij chappons, xxxv s.; a luy, pour iiij pouletz que pyngons, vj s; a luy, pour ij perdrix, x s.; a luy, pour j congnyn, v s.; a luy, pour j^e^ xx^ne^ alouettez, v s.; a luy, pour j ventre de vyaux, ij s. vj d.; a luy, pour vj saulcisses, iiij s.; a luy, pour iiij andouylles, iij s. iiij d.; a luy, pour j^e^ xij^ne^ de pied de mouton, iij s.; a luy, pour iij l. gresse et bure, vij s. vj d.; a luy, pour j carteron d'oeuf, iij s.; a luy, pour ix l. lard, xxij s. vj d.

Somme . . . . . x l. vj s. iiij d.

Verdure.

Pour toutes herbes, rasynne de presil, napvyaux, iij s. vj d.; pour sel, verjuz, vinaigre, iij s. vj d.; pour potz de terre, xij d.; pour oraynges, xij d.

Somme . . . . . ix s.

Fruicterye.

A Pierre Bourdoise, pour iiij l. chandelles, x s.

Pour fruictz, iiij s. vj d.

Somme . . . . . xiiij s. vj d.

Escuyrie.

Pour la journez de ij mulles, viij s.

Somme par soy.

Fouryere.

Pour les despens de v palefrenyers, xxj s.

Pour les parties de Vualentin qu'il a forny a la

chambre de Madame, ycelle veuz et cassez par monsieur le Maistre au present buryaux, ix l. viij s. x d.

Somme . . . . . x l. ix s. ix d.

Extraordynaire.

A maistre Anthoynne Columbel, clercq de chappelle de la Royne, pour messes qu'il a dit devant Madame et par le commandement de ycelle omysses a compter le temps passé, payé xlvj s.

Somme par soy.

Somme dud. jour : Vingt sept lyvres traise soulz sept denyers.

JOEUDY XXIX^e^ JOUR DUD. MOYS, MADAME ET SON TRAIN A PARIS TOUT LE JOUR.

Paneterye.

A Symon Legendre, pour xj xij^nes^ de pain, a raison de v soulz l'une, valent lv s.

Eschançonerie.

[Neant]

Cuysinne.

A Pierre Bourdoise, pour iij piesses de boeuf, xij s.; a luy, pour demy vyaux, xx s.; a luy, pour ij moutons, lx s.; a luy, pour ij oyes, xj s.; a luy, pour vij chappons, xxxv s.; a luy, pour ij perdrix, x s.; a luy, pour j^e^ becquasse, v s.; a luy, pour j congnyn, v s.; a luy, pour j xij^ne^ alouettes, v s.; a luy, pour j^e^ froisure de vyaux, ij s. vj d.; a luy, pour iij l. gresse et bure, vij s. vj d.; a luy, pour demy ventre de boeuf, iiij s.; a luy, pour vj saulcisses, iiij s.; a luy, pour vj langues de mouton,

xviij d.; a luy, pour j carteron d'oeuf, iij s.; a luy, pour viij l. lard, xx s.

Somme. . . . . x l. v s. vj d.

Verdure.

Pour toutes herbes, napvyaux, oygnons, iij s. vj. d.; pour sel, ij s.; pour verjuz, vin aigre, ij s. vj d.; pour oraynges, xij d.; pour j l. orge mondé, iij s.; pour balays, vj d.

Somme. . . . . xij s. vj d.

Fruicterye.

A Pierre Bourdoise, pour v l. chandelles, xij s. vj d.

Pour orainges, ij s.; pour fruictz, iiij s.

Somme. . . . . xviij s. vj d.

Escuyrie.

Pour la journez de ij mulles, viij s.

Pour vj fers aux chevaulx, xij s.

Somme. . . . . xx s.

Fouryere.

Pour les despens de v palefrenyers, xxj s.

Pour j^e^ ceinture et j^e^ contoire de pourselayne a Madame, iiij l.

Pour mad^te^ dame, j^e^ coyffe ovrez avec les auraillettes, xlvj s.

Pour mad^te^ dame, ij coiffes de satin pour petites filles, xx s.

Pour achever l'achapt de drapt que a fait mad. dame, iiij s.

Pour cx aulnez de dentelles de Lyon, a raison de vij d. l'une, valent lxiiij s. ij d.

Pour mad^te^ dame, vj crappes, a raison de vij soulz l'une, valent xlij s.

Pour le vin du garson quy les a porté a la chambre de Madame, donné xij d.

Pour les parties de Pierre serviteur madamoiselle de Quenetz, xxx s.

Somme. . . . . xv l. viij s. ij d.

Extraordynaire.

Pour j[e] messe, iij s.

Donné pour Dieu par le commandement de Madame, ij s.

Somme. . . . . v s.

Somme dud, jour : Trente ung[e] lyvrez quatre soulz huit denyers.

De Granval.

VENDREDY PENULTIESME JOUR DE DECEMBRE, MADAME ET SON TRAIN A PARIS TOUT LE JOUR.

Paneterye.

A Symon Legendre, pour xij xij[nes] de pain, a raison de v soulz l'une, valent lx s.

Somme par soy.

Eschançonerie.

[Neant].

Cuysinne.

A Pierre Bourdoise, pour ij moyruez, xx s.; a luy, pour demy cent harens, xv s.; a luy, pour ij[c] d'oeuf, xxiiij s.; a luy, pour xv l. bure, xxxvij s. vj d.

iiij l. xvj s. vj d.

Pour vj carpes, ij brochès, vj perches, ij tortuez, iiij l. xij s.; pour j brocheton, ij cens de goujons, xv s.; pour j cent d'huistres escaillés, xij s.; pour j[c] escrevisses,

xij s.; pour demy carteron huistres en escailles, iiij s. vj d.

Pour le portaige du poisson, xviij d.

Somme. . . . . xj l. xiij s. vj d.

Verdure.

Pour pois, ij s.; pour choux, poyriaux, oygnons, napvyaux, espynars, patenaux, bonnes herbes, v s.; pour sel, xviij d.; pour verjuz et vin aigre, iiij s.; pour oraingez, ij s. iij d.; pour farynne, xij d.

Pour faire esmoudre les coustyaux, xiij d.

Somme. . . . . xvj s. x d.

Fruicterye.

A Pierre Bourdoise, pour v l. chandelles, xij s. vj d.

Pour fruictz, iiij s. vj d; pour marons, ij s. vj d.; pour oeuf et bure frais, ij s. vj d.

Pour papyer d'office, ij s.

Somme. . . . . xxiiij s.

Escuyrie.

Pour la journez de ij mulles, viij s.

Somme par soy.

Fouryere.

Pour les despens de v palefrenyers, xxj s.

Pour les despens de Pierre, ayde de l'escuyrie de Monseigneur, a raison de iiij soulz par jour, valent vj l. iiij s.

Pour j^e^ xij de coustiaulx pour l'offyce, lxv s.

Pour viij aulnez de buryaux a faire des couvertures aux mulles, a raison de xv soulz l'une, valent vj l.

Pour les despens de Pierre, palefrenyer de Monseigneur, a raison de v soulz le jour, valent vij l. xv s.

Pour les parties de Pierre, muletier, d'avoir fait rabiller j ratillyer pour les mulles et aultre chosses, lvij s.

Somme. . . . . xxvij l. ij s.

Extraordynaire.

Pour j^e^ messe, iij s.

Donné pour Dieu par le commandement de Madame, v s.

Somme. . . . . viij s.

Somme dud. jour : Quarante quatre lyvres douze soulz quatre denyers.

DE GRANVAL.

SABMEDY DERNYER JOUR [DE] DECEMBRE, MADAME ET SON TRAIN A PARIS TOUT LE JOUR.

Paneterye.

A Symon Le Gendre, pour xij xij^nes^ de pain, a raison de v soulz l'une, valent lx s.

Somme par soy.

Eschançonerie.

Pour iiij piesses de vin cleret despencé depuis le xxj^e^ jour de ce present moys jusque a ce jour, yceulx prins au logis de Rayns des vins de Bourgongnez mys en pourvysion ; plus j^e^ piesse de vin blancq desd^s^ vins ; plus, j^e^ piesse de vin blancq prins sus Vuaren, apoticquaire, viij l.

Somme par soy.

Cuysinne.

A Pierre Bourdoise, pour iiij piesses de boeuf, xvj s. ; a luy, pour ij moutons, lx s. ; a luy, pour demy vyaux, xx s. ; a luy, pour iij langues de boeuf, vij s. vj d. ; a luy, pour vj chappons, xxx s. ; a luy, pour ij poulletz, iij s. ; a luy, pour j^e^ perdrix, v s. ; a luy, pour j^e^ becquasse, v s. ; a luy, pour ij bisses, v s. ; a luy, pour j^e^ froisure de

vyaux, ij s. vj d.; a luy, pour j xij^ne^ pied de moutons, iij s.; a luy, pour vj saulcisses, iiij s.; a luy, pour iij l. gresse et bure, vij s. vj d.; a luy, pour demy carteron d'oeuf, xviij d.; a luy, pour ix l. de lard, xxij s. vj d.

Somme. . . . . ix l. xij s.

Verdure.

Pour toutes herbes, patenaux, xij s. vj d.; pour sel, xx d.; pour verjuz et vin aigre, ij s. vj d.; pour oraynges, xij d.

Pour potz de terre, xij d.; pour faire rabiller ung gryl et ij broches, iiij s.

Somme. . . . . xiij s. viij d.

Fruicterye.

A Pierre Bourdoise, pour iiij l. chandelles, x s.

Pour fruictz, iiij s. vj. d.; pour marons, v s.; pour oranges, xij d.

Somme. . . . . xx s. vj d.

Escuyrie.

Pour la journez de ij mulles, viij s.; pour la journez de xviij chevaulx au logis de Rains, a raison de v soulz l'ung, valent iiij l. v soulz.

Pour la ferrurez et entretenemens des deux mulles de coffres, a raison de xiiij soulz l'ung, valent xxviij s.; pour la ferrure des mulles de lictiere, a raison de l'ung vj soulz, valent xviij s.; pour x fers aux chevaulx de l'escuyrie, a raison de ij soulz l'ung, valent xx s.

Pour la despence de xvij chevaulx nouris par pourvysion, comme il apert par les parties de Masse, fourier, tant pour fayn que pour avoyne, durant xj jours, ycelle veuz et cassés au present buryaux par monsieur le Maistre, xxxiij l. x s.

Pour la despence de cheval de monsieur le Maistre durant ce present mois, à raison de iiij soulz pour jour, valent vj l. iiij s.

Somme. . . . . xlvij l. xiij s.

Fouryere.

Pour la journez de v palefrenyers, xxj s.

Pour bois despencé ccd. mois, comme il apert par les parties de Masse, fourier, ycelle veuz et cassez au present buryaux par monsieur le Maistre, xlvj l. ij s. viij d.

A Hardy, marchant de boys des ventes de Maunypour avoir avancé v^c^ escuz sur ce qu'il doibvet de l'an cinq cent cinquante et ung, baillé xv escuz sol, valent xxxiiij l. x s.

Pour ancre, perchemyn et papyer pour le caternez, payé xxx s.

Pour j^e^ corde de corayl acheptez pour Madame par monsieur le tresoryer, lxj s.

Pour papyer et ancre du tresoryer de l'annez fynançant (*sic*) le dernyer jour de decembre cinq cens cinquante deux, xviij l.

Pour iij cruches pour aller querir de l'yau a la sale et mettre le vin de l'aumosnier, vij s. v. d.

Pour des balles, ij s.

Pour les parties de l'apoticquaire de Paris de espisses qu'il a forny pour la cuysinne, comme il apert par ses parties veuz et cassez au present buryaux par monsieur le Maistre, xvij l. j s. vj d.

Somme. . . . . vj^xx^j l. xv s. viij d.

Extraordynaire.

Pour ij chaynnes de fer atacher le syngez, payé viij s.

Donné pour Dieu, ij s. vj d.

Somme. . . . . x s. vj d.

Somme dud. jour : Cent quatre vings douze lyvres cinq soulz quatre denyers.

De Granval.

Somme toute que se monte la despence de Madame durant le moys de decembre mil cinq cens cinquante deux, tant ordynaire que extraordynaire, monte a mil six cens soisante quinze lyvres traize soulz quatre denyers, a savoir, en ordynaire, mil six cens dix neuf lyvres deux soulz sept denyers, et, en extraordynaire, cinquante six lyvres dix soulz dix denyers, ycelle veuz et carqulez et artez ung chaqung jour au buryaux par moy subscript maistre d'hostel de Madame, les officyers present, fait au buryaux a Paris le sixiesme jour de janvyer mil cinq cens cinquante deux. . . . m. vj^{c}lxxv l. xiij s. iiij d.

De Granval.

Auditeurs des comptes de nostre cher et feal tresorier et re[ce]p[v]eur general de nos finances Claude Godard, nous vous mandons et ordonons luy passer et alouer en la despence de yceulx la somme de mil six cens soizante quinze livre traize solz quatre denyers qu'il a payé pour nostre despence durant le moys de decembre mil cinq cens cinquante deux, a savoir, en ordynaire, mil six cens dix neuf lyvres deux soulz sept denyers, et, en extraordynaire, cinquante six lyvres dix soulz dix denyers; sy le faictes en ceste maniere raportant par luy la presente synnez de nostre main et le catherne de ycelle despence tant seulement, car tel est nostre plaisir.

PARTIES (1) FOURNIES PAR LE CONCIERGE DE MAUNY TANT POUR LA NORRITURE DES CHIENS CY APRÈS DECLAIREZ QUE POUR UNE PIECE DE TAPESSERIE QU'IL A FAICTE ET AULTRES CHOSES COMME S'ENSUIT.

Premierement

Quy est deu pour la norriture de trois chiens qu'elle a norryz pour le Roy deppuis le dixseptie. jour de novembre mil cinq cens cinquante jusques au sezie. jour d'apvril apres ensuyvant que sont sept vingtz et dix journées a raison de dix huit deniers par jour pour chacun chien, valent la somme de. . xxxiij l. xv s.

Plus, luy est deu pour la norriture desd. chiens, deppuis le dixseptie. jour d'avril jusques au septie. jour d'aoust suyvant que sont cent douze journées a raison de douze deniers par chacun jour, valent la somme de. . . . . xvj l. xvj s.

Pour la norriture d'une lisse a luy envoyée le neufie. jour de mars quinze cens cinquante jusques au douzie. jour suyvant xv^{c} lj, que sont iiij^{xx}xvj journées entieres a raison de dix huit deniers par jour,
vallent . . . . . vij l. iiij s.

Pour la despence de la vielle barbette de Monseigneur et trois petitz chiens de Madame, deppuis le dixseptie. jour de novembre jusques au septie. d'aoust xv^{c}lj suyvant, que sont deux cens soixante deux journées a raison pour chacune journée s savoir quatre deniers pour chacun desd. petitz chiens et six deniers
pour la barbette, vallent . . xix l. xiij s.

(1) En marge : « Lesd. parties ont esté comptées sur le xvj^{e} decembre v^{c} lij. » Non le xvj^{e}, mais le xvij^{e}.

Pour la norriture de la bracque de Madame et ung chien d'elle deppuis le quinzie. jour de septembre xv^c^lj jusques au unzie. jour de jung suyvant, que sont deux cens soixante neuf journées a raison pour chacun desd. jours pour lad. braquette et petit chien douze deniers tournois, vallent . . . . . xiij l. ix s.

Pour la norriture de la barbette, deppuis le douzie. jour de juing jusques au derr. jour de novembre suyvant qui sont huit vingt douze journées a raison de six deniers par jour, valent. . . . . iiij l. vj. s.

Pour la norriture de la barbette cy dessus, deppuis le quinzie. jour de septembre mil cinq cens cinquante ung que mond. seigneur partit pour aller en Piemont jusques au derr. jour de novembre mil cinq cens cinquante deux que sont quatre cens cinquante six jours a raison que dessus, vallent . . . . . vj l. viij s.

Pour la norriture d'une petite chienne de lad. barbette, deppuis led. quinzie. de septembre mil cinqcens cinquante ung jusques au premier jour de jung, qui sont deux cens vingt sept journées a raison pour chacune journée six deniers, valent. . . . . cxiij s. vj d.

Pour la norriture de trois petitz chiens, deppuis le quinzie. jour de septembre mil cinq cens cinquante ung jusques au quinzie. jour de novembre mil cinq cens cinquante deux, que sont quatre cens vingt sept jours a raison de quatre deniers par jour chacun desd. chiens . . . . . xj l. vij s.

Pour la norriture d'ung aultre petit chien, deppuis le quinzie. jour de septembre quinze cens cinquante ung jusques au quinzie. jour de fevrier suyvant que sont sept vingt treze jours a raison de quatre deniers par jour, valent . . . . . lj s.

Pour la fasson du jardin dud. Maulny durant deux années

escheues a la St. Michel derr. quinze cens cinquante deux, a raison de vingt cinq livres
par an, valent . . . . . l. l[ivres]

Pour une piece de tapisserie faicte par led. concierge de la tenue de seze aulnes et demye, a raison de (1) huit livres l'aulne, vallent . . . vj^{xx}xij l.

Pour avoir changer la chappelle (2) a faire les eaulx . . vij s. vj d. t.

Pour cloz a tendre les lictz a
la venue de Madame . . . xv s.

Pour avoir faict faire ung porche au garde manger de la viulle cuysine . . . . . v s.

Pour la fasson de quatorze mesurez de bois qui ont esté faictes pour la provision de la maison et payer par led. concierge. . . . . xxx s.

Somme . . . . . iij^{c} xxj l. t.

Sur quoy il a receu par l'aulmonsnier de Monseigneur la somme de six livres t. etx s. t., et dix s. t. pour ung plat d'estaing perdu par le receveur Langlois.

Ainsy luy est encores deu de reste iij^{c} xiiij l. x s. t.

Pour la somme de trois cens quatorze livres dix solz tourn. faict a Maulny le six^{me} jour de decembre l'an mil cinq cens cinquante deux.

De La Menardière.

(1) Après *de*, on lisait d'abord ces mots qui ont été cancellés : « sept livres et demye dix solz. »

(2) *Dict.* de F. Godefroy, v° *Chapele* « Sorte de vase : Au potier d'estain qui a reffait les deux *chappelles* a faire eaue rose, vj. s. (1482. *Compt. du Temple.*) » On donne encore aujourd'hui le nom de *chapelle* ou de *chapiteau* au couvercle de l'alambic.

VOYAGE

DE

Antoine-Nicolas Duchesne

AU HAVRE ET EN HAUTE NORMANDIE, 1762

PUBLIÉ AVEC NOTICE

Par l'Abbé P. BERNIER

NOTICE

SUR ANTOINE DUCHESNE ET SUR ANTOINE-NICOLAS SON FILS (1).

Les Duchesne appartenaient à une famille de nobles bourgeois de Paris, qui s'étaient fait un nom dans les Arts mécaniques. Jean Duchesne (né en 1568) était maître serrurier ; Denis (né en 1607) avait obtenu la charge de *Serrurier ordinaire du Roi*. Louis XIV avait créé pour Nicolas (né en 1663) la charge de *Prévôt des bâtiments du Roi*, office important, honorable, qui mettait ce fonctionnaire en rapport avec beaucoup d'artistes et le rendait leur intermédiaire auprès de la Cour.

Antoine (né en 1708), fils du premier titulaire, et comme lui peintre et architecte, lui avait succédé dans les mêmes fonctions. C'était un homme éclairé, artiste et naturaliste. Il avait rassemblé les matériaux d'une histoire de l'architecture et s'était beaucoup occupé des meilleurs

(1) Les principaux détails de cette notice ont été puisés dans une *Notice biographique* sur Jean Duchesne, conservateur du département des estampes à la bibliothèque impériale, extraite du *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, n° de mai 1855. C'est M. l'abbé Tharsice Duchesne, prêtre de Sainte-Marie de Tinchebray, arrière-petit-fils de Nicolas Duchesne, et possesseur du manuscrit, qui nous a communiqué tous les renseignements, inédits et imprimés.

moyens d'améliorer l'éducation par l'observation et l'étude des arts et des sciences. Ses lettres (inédites) de « grand-papa » sur ce sujet sont fort curieuses et mériteraient une étude spéciale. La correspondance du peintre Ch. Joseph Natoire, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Rome, avec Antoine Duchesne (1751-1761), qui a été publiée dans les *Archives de l'Art français* (1852-1853), montre toute l'importance des fonctions de prévôt des bâtiments du Roi et la valeur personnelle de celui qui en était alors chargé.

Antoine avait obtenu pour son fils la survivance de ces fonctions, lorsque la Révolution les supprima avec toute l'organisation de la maison du Roi. Antoine mourut en 1795.

*
* *

Antoine-Nicolas, né à Versailles en 1747, s'était alors acquis une réputation presque européenne dans une carrière différente. La place qu'occupait son père lui avait permis de cultiver ses goûts pour la botanique. Avec son compatriote et ami Richard, il fit des expériences sur la naturalisation des plantes et sur la physiologie végétale dans les jardins de Trianon, sur lesquels son père exerçait une inspection administrative. Là il suivit les leçons et les herborisations de Bernard et d'Antoine-Laurent de Jussieu, s'initia à la méthode naturelle qui a fait leur gloire et, à dix-sept ans, publia, sous les auspices de Bernard, un *Manuel de botanique* contenant les caractères et les propriétés des plantes des environs de Paris, avec les noms vulgaires plus propres à les faire mieux connaître (1764). En 1766, parut son *Histoire naturelle des fraisiers*,

et un peu plus tard son *Essai sur l'histoire naturelle des courges*. Ces deux ouvrages, fort estimés de leur temps, devaient être accompagnés de plus de trois cents dessins exécutés par Nicolas. Ces dessins en couleur, dont quelques-uns seulement furent publiés par Lamarck (*Encyclopédie méthodique*), font aujourd'hui partie des riches collections de dessins originaux que possède la bibliothèque du Museum d'histoire naturelle.

Ce fut à deux autres écrits de Nicolas, composés après un voyage d'étude en Angleterre, et intitulés : *Considérations sur la formation des jardins* (1775), *Considérations sur le jardinage* (1779), que Delille emprunta le fond de son *Poème des Jardins* et les règles de goût qu'il y a si élégamment exposées.

A cette époque le jeune naturaliste était déjà en relations scientifiques et amicales, non seulement avec les Jussieu, mais avec Buffon, Malesherbes, Haller, Adanson et Linné. Deux lettres curieuses montrent en quelle estime il était tenu par le grand botaniste suédois. Nous lisons dans la première, datée du 23 décembre 1769 :

Nobilissimo juveni Dno Ant. Nic. Duchesne
S. pl. d.
Carolus a Linne.

« Accepi dulcissimas tuas, N. D., die 10 novembris datas, in quibus me beare voluisti primo tuæ eruditionis flore et nova *Fraganæ* specie. In tenera adeo ætate nullum etiam nunc novi qui tam longe penetravit in Flore regna ac tu, dum potuisti usus medicos et æconomicos plantarum patriarum tam egregie tamque complete indigilare. Prævidebit quivis quantus tu eris in hac arte si D. T. O.

tibi plures annumerat annos, quod animitus opto. Tibi gratulor qui poteris quotidie adsidere lateri Magni artis nostræ Principis et ex ejus ore haurire eam experientiam et doctrinam, quam nullus unquam antea potuit comparare. In tuo libro observo tot pondera quot verba; hoc eo magis miratus, cùm competat solum viris senioribus et in arte longissime provectis.

« Devotissima mea reddas vota Summo D. Jussieu et me tuis annumera.

« Dabam Upsalide, die 23 Decemb. 1769. »

La seconde lettre, écrite d'Upsal, le 26 février 1771, et arrivée à son adresse le 12 avril, intéressera particulièrement les botanistes qui s'occupent de l'acclimatation des plantes.

« Grates reddo maximas pro universa varietate seminum *Peponum*, quibus me beare voluisti. Utinam in nostro Climate adolescerent, ubi rarius ad frugem perveniunt ob brevem æstatem.

« Quamdiu vixero ero in tuo ære pro pulcherrima *Calceolana*, quæ me per duas æstates immense exhilaravit.

« *Dalasiampiæ* semina, quæ præterito anno ex Italia habui, dedit mihi egregiam Dalasiampiam cum floribus seminibusque innumeris.

« Doleo quod *Loose* (Ortiga... ?) ignavia botanicorum plane perierit; quæsivi ejus semina per omnes hortos botanicos frustra. Ultimo fuit in Bohemia, unde ultimo semina accepi, sed qocta (?)

« *Tropæoli peregrini* (?) semen optarem, sed forte non concedendum extero.

« Mittam iterum proxima æstate desideratas plantas, sed vereor quod apud vos pereant. *Rubra Chamæmoni* expetit omnino idem solum cum *Dionæa*, nempe paludosum.....

« *Linnæa* sæpius fuit introducta in hortum nostrum, sed vix annum duravit. Expetit sylvam pinosam, sterilissimam, siccissimam sed terrâ noctu roridâ. Mittam *Rubrum* et *Fragenam* (?) habebis.

« *Riber cynosbali (?)* et *oxyæ anthoides* dudum periere in horto.

« Quære, quæso, ex Artis nostræ Antistite D. D. de Jussieu, quem millies salutes, nùm videat flores *Crassulæ portulacariæ* sp. pl., et an ejus fructificatio conveniat cum *Claytoniæ (?)*. Nescio nùm habeatis *Ellisiam;* semina ejus ceterum mitto sat disferenda (?) Annua folia omnino *hydrophylli* sunt.....

« *Zizania* tua quotannis me exhilarat floribus et seminibus.

« Si haberes semen unicum alterumve *Triclosanthes,* enixe unicum alterumve expeterem pro hoc anno (1). »

La botanique n'absorbait pas toute l'activité de Nicolas Duchesne. Unissant toujours des vues pratiques aux expé-

(1) La première lettre de Linné figure dans le tome III de l'*Isographie des hommes célèbres* ou *Collection de fac-simile* de lettres autographes et de signatures, exécuté par Th. Delarue, lithog., sous les auspices de MM. Bérard, anc. député, conseiller d'Etat; de Châteaugiron, Duchesne, conservateur du Cab. des Est. à la Biblioth. roy. (Paris, Delarue, Truttebet-Wurtz, 1843). — La seconde lettre pourrait bien faire partie de la collection Léon de la Sicotière, à Alençon. — La copie que j'ai sous les yeux est informe, faite évidemment par un ignorant qui ne connaît pas le latin. J'ai dû rétablir le texte plusieurs fois, mais d'une façon incertaine. Une collation sérieuse serait utile; mais je ne puis la faire.

riences et aux théories de l'observateur, le naturaliste a laissé son nom attaché à plusieurs initiatives ingénieuses et fécondes. Il conçut, des premiers, le plan d'un *Musée industriel*, tel qu'il a été réalisé plus tard au Conservatoire des Arts-et-Métiers. Le premier peut-être, il essaya de remplacer les informes petits almanachs qui, depuis des siècles, répandaient dans les campagnes tant de vieilles et dangereuses erreurs, par une sorte de Calendrier ou d'Almanach horticole et agricole, dans lequel on ne trouvât que des notions utiles et exactes. Depuis 1770 jusqu'en 1771, il publia ces petits volumes à six sous auxquels il donna le titre du *Jardinier prévoyant*. Ce fut le point de départ du *Bon Jardinier*, qui ne s'est point, croyons-nous, interrompu depuis.

Dès l'année 1784, Nicolas Duchesne s'occupa aussi, avec une activité passionnée, de la rédaction du *Portefeuille des Enfants*. Enseigner à l'enfance en l'amusant, non moins par des dessins variés et fidèles que par des descriptions claires et concises, les éléments de l'histoire naturelle, des arts, de l'industrie et de la géographie, tel était le but de l'auteur. Il y ajoutait le conseil de promenades, destinées à l'observation des phénomènes naturels, et de visites à des établissements d'industrie, suivies d'un résumé écrit des observations recueillies. C'était le développement d'un plan d'éducation dont son père avait fait avec lui-même une si profitable expérience et qui nous a valu le récit de plusieurs voyages analogues à celui du Havre.

Nommé, grâce à Fourcroy, professeur d'histoire naturelle à l'Ecole centrale de Versailles, puis au Prytanée de

Saint-Cyr, et plus tard censeur au Lycée de Versailles, il créa la Société d'agriculture de cette ville, rédigea, de 1802 à 1822, l'*Annuaire* du département de Seine-et-Oise, et publia un *Guide* ou *Cicérone de Versailles,* qui, depuis 1805, a eu de nombreuses éditions.

Homme de bien, laborieux et modeste, Nicolas Duchesne mourut presque octogénaire, le 18 février 1827, après une longue maladie dont les souffrances furent adoucies par la religion, ainsi que par la pieuse et tendre sollicitude de ses enfants, honneur et bonheur de sa vieillesse.

P.-D. BERNIER.

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DUCHESNE

1437. — LOUIS, noble bourgeois de Paris.
1469. — JACQUES, noble bourgeois de Paris.
1502. — GUILLAUME, noble bourgeois de Paris.
1535. — FRANÇOIS, noble bourgeois de Paris.
1568. — JEAN, maître serrurier.
1607. — DENIS, serrurier ordinaire du Roi.
1663. — NICOLAS, prévôt des bâtiments du Roi
1708. — ANTOINE, architecte, peintre et prévôt des bâtiments du Roi.
1747. — ANTOINE-NICOLAS, naturaliste, prévôt et professeur.

Branche aînée	*Branche cadette*
1779. — JEAN, conservateur des estampes à la bibliothèque royale.	1781. — GUILLAUME, conservateur des estampes à la bibliothèque royale.
Postérité.	Postérité.

VOYAGE AU HAVRE (août 1762).

Passant par : *La Queue, Houdan; — Dreux, Nonancourt, Verneuil; — Danville, Evreux; — Saint-Aubin, Elbeuf; — Rouen; — Duclair, le Vaurouis, Caudebec; — les Forges, le Havre.*
Revenant par : *Les Forges, Caudebec; — Ducler, Jumièges; — Ducler, Rouen; — Fleuri, Ecouis, Andelys; le Vaudreuil, Gaillon, Vernon; — Mantes, Meulan; — Saint-Germain, Versailles.*

Le bois de Pontchartrain. — La butte de Ponchartrain. — Le samedi 31 juillet, nous sommes partis avec M. Boudier, trainés par Catogan et Cadet gris blanc, surmonté d'Antoine (Bleu), nous avions derrière nous Gentil verd. Sortans des deux parcs, dès les *Plaisirs* nous avons trouvé aux terres l'aparence normande, terres fortes, et force pommiers. Le cidre cependant n'est pas excellent, au dire d'un chartier que j'ai vu en faire de la soupe. Le bois de Pontchartrain est un beau pays de chasse, mauvais terrain, frênes de ligne de deux ou trois ans de plantation. La butte de Pontchartrain est comparable aux travaux de Juvizy. Les terres que l'on a coupées sur la cime, font une haute chaussée dans le fond.

Château de Pontchartrain. — La Queue (1re *dinée*). — Le château de Pontchartrain est en face de la butte. On a établi une poste à la Borde, à l'extrémité du parc de Pontchartrain. On travaille actuellement à la chaussée vis à vis Neaufle-le-Vieil qu'on laisse sur la droite. Nous avons diné à *la Queue*, à l'image Saint-Pierre. La fille de

l'hôtel très jolie et sage en aparence. Cette hôtellerie est bâtie depuis dix ans. L'escalier, la distribution des alcôves et du corridor n'est point mal trouvée. La Queue n'a qu'une longue rue et quinze auberges, c'est la dernière couchée des voitures qui vont à Paris (1).

Samedi 31 juillet. — *Houdan* (1re *couchée*). — *Dreux* (2e *dinée*). — Nous sommes arrivés à *Houdan* pour coucher chez Mme Rognon, *aux Trois Rois*. Cette honnête dame m'a guéri d'un dévoiement de huit à dix jours avec une copieuse rôtie au vin et au sucre, qui m'a fait relever six fois dans la nuit et m'a guéri radicalement. La ville est ancienne. Les maisons de bois sculpté. La *rue de la paroisse* loge la noblesse du pays. L'église est en gothique assez léger, elle n'est point achevée ; les puits sont profonds, on tire les sceaux par le moyen d'un treil et de deux manivelles. Le treil est couvert d'un chaperon en planches (2). Un reste de vieux château, dont il ne subsiste qu'une tour, apartient à *M. de Chevreuse*. La Tour du Midi de la paroisse n'est point achevée, elle est couverte provisionellement et les cloches placées dans cette charpente d'attente ; on a gâté le rond point du chœur par un mauvais rétable d'architecture romaine. Le rond point extérieur et le pourtour des chapelles est de même architecture et du même tems. Nous sommes partis de Houdan (3) messe entendue, à sept heures du matin, et arrivés à *Dreux* à dix heures un quart (4). Nous sommes encore dans la généralité de Paris et nous n'en sortirons que ce soir en arrivant à la couchée, à Nonancourt. La Collégiale de Dreux est au sommet de la montagne, à coté des ruines de la citadelle. Dreux est sur la petite rivière de *Blaise*. Nous avons trouvé quelques plantes sur la montagne (voyez l'herborisation, ch.....). C'est la patrie de Rotrou et de M. Godeau, évêque de Vence. Nous

étions logés au *Paradis terrestre*, dans le marché (5). Nous avons remarqué de distance en distance des pierres numérotées que je soupçonnois être de mille toises à mille toises, et cela est ainsi.

Dimanche 1er août. — Nonancourt (2e *couchée*). — *Nonancourt.* — Le dimanche 1er août nous sommes arrivés à *Nonancourt*, chez Mme Fournier, à la *Ville de Rouen* et au *Grand Cerf* réunis. Le père Fournier s'est retiré; il a une jolie maison vis-à-vis le portail de l'église Saint-Martin. Le lendemain, avant que de partir, nous avons visité le château de Saint-Lubin qui appartenait au président de ce nom, seigneur de Nonancourt, et qu'il a vendu depuis huit ans à M. de la Boissière, fermier général, mort en 1762. M. de Cremille, son frère, y loge dans la maison du jardinier, qu'il appelle son hermitage. La rivière d'Avre y forme diférens canaux. Une partie de jardin du territoire de Nonancourt a été achetée par M. de la Boissière, qui y a fait faire un parterre d'orangerie et de petits pleins bois de rosiers et autres arbrisseaux. Le tilleul y forme des portiques très joliment élagués. Une terrasse, une corbeille de fleurs, en face du grand chemin, ont rendu cet endroit agréable. Le château est ancien, en briquetage et crépi, un pont mène à l'église de Saint-Sabin, très près du château. Au rond point de l'église est une sacristie neuve et un fruitier qui forme décoration extérieure sur le jardin (6).

Lundi 2. — Verneuil. — Séjour (3e *et* 4e *couchée*). — *Quartier, jardinier fleuriste. — Verneuil.* — Le lundi 2 août, nous sommes arrivés à *Verneuil* (7), ville assés considérable, six paroisses, dont la principale est la Madeleine. Sa tour gotique et élevée est remarquable pour la gentillesse et la légerté de son amortissement; après diné nous avons visité *Mme Milon*, veuve d'un notaire. Il n'y

a pas dix ans que la femme d'un notaire n'avait point de montre d'or, de dentelles, ni de mantelet. Ce luxe s'est introduit ici (8). On nous a enseigné le *nommé Quartier*, jardinier fleuriste et potagiste. Son terrain est joignant *la rivière d'Yton*, près l'abreuvoir, par delà la porte de Roŭen, sur le chemin de Rouen. Le voisinage de cette rivière lui a permis d'y faire une saignée qui remplit un bassin au milieu de son jardin et va se décharger par une pareille saignée à l'autre extrémité, ce qui lui donne un grand avantage pour cultiver ses plantes de marais et fleurs; il a donné quelques graines et cueillettes de fleurs pour l'herbier. Il promet de la pervanche pannachée, si elle fait plaisir à M. Richard. Il a vu Barbier revenant des Baux. Les façades des maisons de Verneuil sont en colombage, en briquetage, en bizet, en bardau pour couvrir le colombage. Les nouvelles maisons sont en briquetage et ravalement de chaux et sable qui font un fort joli effet. Nous avons logé au *Grand Monarque*, chez M. Pinson, grande rue Notre-Dame. Nous avons vu la rue Pont-aux-Chèvres, la grande rue de la Madeleine, où demeure M^me^ Milon. La tour de Saint-Jean passe pour la deuxième en curiosité. Près de cette église, la femme d'un garde de M. de Courteil nous a conduit chez le jardinier Quartier.

M. Villette, apothicaire de Verneuil. — M. Villette, apothicaire, a un jardin hors de la ville, près la *tour grise*. Il y a fait plusieurs établissemens, une faïencerie, un moulin à moudre l'émail à la manière des hollandais, une cirerie à l'imitation de celle de M. Trudon, à Antoni. Son jardin a peu de plantes, il est négligé. Au reste, M. Villette a marié son fils à la fille de *M. Duval*, qui a une des jolies maisons de Verneuil et qui nous a donné fort bien à souper (9).

Château de Courteil. — Le château de *Courteil* est a cinq quart de lieues de la ville sur le chemin de Paris. Il est rebâti depuis peu, les peintures du rez de chaussée ne permettent pas encore d'y coucher. *M. Carpentier* en est l'architecte. La façade du côté de la cour, jointe à celle des écuries en retour par une aile basse circulaire, fait un bel effet. L'avant-cour, les fossés, la grille, une foret de barrières, ont un air de magnificence peut-être un peu déplacé. Les jardins ne répondent pas à l'intelligence du bâtiment, une terrasse immense au coin du jardin a coûté immensément et empêche de voir la campagne qui se présente là tout naturellement. L'art a gâté la nature. L'enfilade du château se termine mesquinement par un boudoir sur lequel on a mis une entresole. Le point de vue de cette enfilade est un petit parterre de mauvais goût terminé par un petit mur d'apui qui empêche de voir la forêt. Le potager est un grand quarré divisé en quatre parties, avec un bassin au centre, et entouré de quatre terrasses de niveau pour faire un parterre. M. de Courteil a perdu son fils, agé d'onze ans, lorsque le bâtiment étoit commencé. La forêt de Courteil est le plus bel ornement de ce château. M. de Courteil est aussi gouverneur de Verneuil et jouit des fossés et des tours et murs de la ville. Il a obtenu la permission de démolir les graisseries de la porte de *Tilières,* dont les restes font trembler les passans qui craignent d'être écrasés sous les ruines. Il a fait de ces graisseries le patin de son château jusqu'à hauteur de retraite ; c'est là ce qui sera le plus durable. Le briquetage des croisées et corniches et le ravalement en chaux et sable des trumeaux fait actuellement une jeune maison joliment fardée, qui vieillira bientôt et ne sera plus qu'une vieille recrépie.

Verneuil. — La Madeleine est la principale église de

Verneuil, où nous avons logé au *Grand Monarque*, chez Mme Neveu ; *Saint-Jean* est la deuxième ; il y en quatre autres, celle de *Saint-Laurent*, près la *Tour Grise*, un couvent de Cordeliers et un d'Augustines. La Tour Grise subsiste encore ; elle est bâtie d'une matière qu'on appelle du *grison*, que l'on trouve dans les environs, sur la superficie, à un pied de profondeur à peu près, comme on trouve la meulière des environs de Versailles. J'en aporte un échantillon. Ce grison est durable (10). Nous avons vu avec M. Duval, sous-fermier de l'abaye de Jumiège, *l'étang de France*. C'est un étang dessèché qui fait une belle prairie basse arrosée par *l'Iton*, qui *sépare la France d'avec la Normandie*. Les fossés de la ville sont très profonds. Le commerce est peu de chose. Quelques tanneurs, beaucoup de petits marchands. La ville mal peuplée. Aux enterremens, deux sonneurs lugubres, marchant devant avec leurs sonnettes, plusieurs confrères en noir ont une espèce de chaperon couleur de feu sur l'épaule. Les femmes, parentes ou amies, marchent derrière. En général, on est paresseux à Verneuil ; les femmes tricottent pour les bonnetiers ; plusieurs personnes se sont retirées en cette ville depuis quelques années. On y abandonne le colombage, on bâtit en briquetage, ce qui embellit la ville.

Départ de Verneuil. — Le mercredi matin 4 août, départ de Verneuil à sept heures et demie. Le souper de la veille, chez M. Duval, nous avait donné la maladie du pays. Nous avons commencé à trouver les vrais chemins de Normandie. Des fourches à tout instant sans indication ; il faut se conduire par la carte et la boussole, car on ne trouve personne sur la route, et si nous n'avions eu le bonheur de voyager pendant la moisson, c'eût été bien pis. Des landes assez fréquentes, des terres excellentes à

côté. Est-il bien sûr qu'on ne puisse défricher ces landes?

Damville (5e *dinée*). — Nous sommes arrivés à Damville à midi, chez le maître de la poste, maître écorcheur; *un saule* a fixé nos regards, il a plus de soixante pieds de haut, et fait une belle pyramide. La tige droite et saine; il est au bord de *l'Iton*, près du pont. Les vestiges du duché de Damville ne sont plus qu'un tertre sur lequel est bâtie la maison du *garde*. La paroisse joignante de l'autre côté de l'Iton est la paroisse de *Monceau*. Le bordage de la rivière est parsemé de plantes aquatiques dans le plus bel état. La verveine y a trois à quatre pieds de haut. Le garde général nous y a reçu avec politesse; il connaît quelques plantes et nous a demandé le nom de celles qu'il ne connaît pas. On vient de tems en tems herboriser dans cet endroit qui est abandonné à la simple nature (12). Deux marchés couverts, celui des bouchers et celui des grains, sont les seules choses à voir. Les habitations indiquent la misère des habitants. M..... est seigneur de ce duché. Le garde en est le receveur général. C'est un paysan renforcé qui jouit de tous les agrémens d'un seigneur. Il ne chasse que pour son plaisir. Son cabinet est plus rempli de papiers d'affaires que celui de bien des gens de finances. Il a une enfilade de pièces sans autres meubles que son lit, de grandes tables couvertes de papiers et quelques chaises. Notre ami Boudier se ressouviendra de Damville où il n'a point herborisé, ce qu'il déteste.

Mercredi 4. — Evreux. — Séjour (*couchée* 5e, 6e *et* 7e), *à vingt-trois lieues de Paris*. — Nous sommes partis de Damville à trois heures et demie, et nous avons fait le chemin moitié en chaise, moitié à pié. Nous avons trouvé quelques *gentilhommières* qui annoncent la plus complette pauvreté. Les mœurs anciennes s'y sont refugiées.

C'est dommage qu'elles en aient chassé la propreté; elles en seraient plus estimables, mais elles n'ont souvent pour compagnes que la paresse et l'orgueil. Une fumée épaisse dans le bois nous a fait voir qu'on y faisoit du charbon. Il étoit presque cuit. La masse étoit couverte de poussière; une échelle posée dessus pour visiter et charger la cheminée centrale; plusieurs trous donnoient sortie à la fumée. Un abrivent de bourrées placées debout côte à côte au dessus du vent. Tout cela nous a donné l'idée de la manière dont on fait le charbon. L'encyclopédie nous donnera les details. La *forêt d'Evreux* est de toute beauté et d'un grand rapport. Ce sont des chênes de retontes. Quelques villages, quelques clarières, des routes font de ce lieu un beau pays de chasse (13). Les aproches d'Evreux sont très difficiles; un chemin creux et rapide, des ornières fort creuses obligent les voyageurs de faire une demi lieue à pié avant que de descendre à la ville. Nous sommes logés au *Grand Cerf*, chez le maître de poste, où *M. le Président Turgot* venoit de descendre. Il nous a fait demander des nouvelles. Il est dans l'impossibilité de marcher. La goutte le tourmente depuis dix ans: il n'a que quarante ans. Il est bel homme et fort poli. Quand il a su le sujet de notre voyage, il nous a donné plusieurs indications : vis à vis Jumièges, la Meilleraie et la forêt de Brotonne ; au sortir de Rouen, le Vaudreuil. Il doit me donner chez lui, à Paris, un mémoire sur la manière d'élever des figuiers dans l'eau courante. Il m'a conté que M. le chevalier Turgot (j'ai vu depuis, à Trianon, M. le chevalier Turgot avec M. de Jussieu, et M. Richard nous a donné à diner), et M..... avoient trouvé, dans un bouquin, la manière de conserver les œillets dans le sable, que le laquais de..... en faisoit usage ; après que M. Turgot avoit communiqué ce secret à M. de R..., celui-ci avoit voulu faire

enfermer le domestique. M. le chevalier Turgot, pour conserver la liberté du laquais, a fait mettre dans les papiers publics le procédé de la conservation des œillets et a cité le livre et la page où l'on trouve ce petit secret. C'est ainsi que la charlatanerie a été découverte.

Evreux dans un fond malsain. — *Evreux* est placé dans un fond entouré de hautes colines de tous côtés, ce qui doit rendre cette habitation mal saine. On descend rapidement pour y arriver. On commence présentement un chemin sur la route de Paris; la misère du temps l'a fait abandonner. *Un bonhomme de vigneron,* âgé de quatre-vingts ans, possède un petit héritage qu'il a acheté cinquante pistoles qui sont, dit-il, le fruit des travaux de sa jeunesse; il n'ose l'engraisser par ce qu'on doit y faire passer le nouveau chemin. « Ils prendront mon héritage. Je ne sais, ajoute-t-il, s'ils me rembourseront, mais je le cultive toujours en attendant, par ce que je suis élevé dans les vignes et que je m'ennuierois à rien faire. » Que cette tranquilité est estimable et qu'elle aura peu d'imitateurs! Il ne murmure point, il est résigné à la volonté de la Providence.

La Cathédrale N. D. est un monument de plusieurs siècles et que d'autres siècles ont restauré. Le chœur est le plus ancien. C'est un gotique léger du XII^e^ au XIII^e^ siècle. La neuf a été bâtie vers le XV^e^ et la chapelle de la Vierge encore après. Le portail principal est de deux tems différens. La Tour, à droite du spectateur, est toute de pierre et n'a que trois ordres l'un sur l'autre. Les ceintures des colonnes sont dans le stile de Philibert de l'Orme, architecte des Thuileries. La Tour à droite se nomme *la Tour du grus Pierre,* du nom de la cloche qu'elle renferme; elle a cinq colonnes l'une sur l'autre, d'une petite proportion, et pourroit être de Bular. Le défaut général de la

eathédrale est d'être plus basse que la ville, comme celui de la ville est d'être plus basse que la campagne qui l'environne. On voit partout les armes de la maison de France d'Evreux. Le bufet d'orgue est peut être de la plus ancienne décoration, comme celui de Compiègne, et d'une meilleure, à coup sûr, que ceux de Saint-Roch, de Paris, et de Saint-Louis, de Versailles. Cette orgue ne bouche pas la rosette et paraît avoir été faite pour l'Eglise, au lieu que les deux autres paroissent des hors d'œuvre, faits après coup, et sans aucune convenance avec l'édifice qui les renferme, et à qui elles devoient être subordonnées.

On a gauchement amoderné les arcades de la nef, de voûtes d'ogives on a fait des arcs en plein ceintre. On en a diminué la force, et la voûte principale de la nef s'en est ressentie et a fléchi en dessus des vitraux des deux côtés.

M. Carpentier a été chargé, il y a quelques années, de la décoration intérieure du chœur et du maître autel. *Une gloriette dorée,* une vierge en marbre au-dessus du second autel du rond point, ont bouché la vue de l'arcade du milieu qui n'a plus sa proportion gotique. Il n'a pas tenu à lui qu'on n'ait jetté à bas le Jubé, ouvrage léger du tems. Seroit-il possible qu'il ait eu cette idée? N'auroit il pas senti que le défaut de cette église est d'être ridiculement étroite pour sa hauteur et sa longueur? De plus, la grille qu'il vouloit mettre au chœur auroit fait passage à la vue et auroit fait apercevoir la disparate des deux morceaux, du chœur et de la nef. Il a proposé de jetter à bas un méchant rétable qui est à l'autel de la chapelle de la Vierge et il a eu raison. Le portail du nord est pur gotique, celui du midi n'a aucun ornement et ne sert que de passage à l'évêque. L'évêché est un vieux bâtiment lourd et triste. Le portail d'entrée du doyenné est bien autrement décoré; il paraît être du tems de Louis XII ou de la jeunesse de

François Ier. La couverture est bien plus haute que le bâtiment. Les balustrades des deux tourelles sont décorées de pierres découpées à jour. On leur donne le nom d'*Ambroise le Veneur* qui aparament a fait constuire cet édifice aux dépens de la flèche de la tour de l'abaye de Jumiège dont il étoit abbé. Il en a fondu le plomb, c'est ce que j'ai apris depuis à Jumiège. Les autres églises n'ont rien de remarquable et ne méritent pas d'être décrites. *M. Chevalier, éducateur du Roi,* travaille actuellement à décorer l'autel principal et le baldaquin de la paroisse Saint-Pierre aux dépens de la fabrique (16).

Château de Navarre. — Le vendredi 6 août, promenade à *Navarre,* à demi lieue d'Evreux. C'est la seule gorge par laquelle on puisse sortir de la ville. Une belle chaussée bordée d'arbres et arrosée de deux bras de l'Iton est un ouvrage tout nouveau. L'avenue de Navarre est large et belle. On vient de relever la chaussée. Les eaux sont ici d'une limpidité charmante. Deux grands bassins ont au milieu un ajoutage qui fait aller deux jets d'eau de quarante pieds environ. Ce sont les seules eaux saillantes; les eaux plates sont en abondance. La grille ferme la cour du *château* qui est un gros pavillon quarré surmonté d'un dôme. La façade est composée d'un avant corps, dont le rez de chaussée est décoré de deux colonnes et de deux pilastres formant un vestibule. L'entredeux des colonnes et pilastres est vitrée. La fermeture du Dôme a pareille décoration de deux colonnes et de deux pilastres et les entrecolonnemens sont fermés par des glaces. Le plan du pavillon quarré est composé de quatre vestibules, de quatre appartemens et d'un salon central éclairé à l'italienne par les croisées du premier étage. A droite et à gauche de la façade d'entrée, en arrière corps sont des harpes qui attendent deux ailes qui devoient former ar-

rière corps et monter seulement jusqu'à la balustrade du premier étage. L'avant-corps est surmonté d'une attique et d'une balustrade et le dôme central surmonte la tour. C'est dommage que les cheminées paroissent. Une terrasse sert de patin au corps du château. Ce château est du dessin de M. Buisetta qui en a pris la conduite, à ce que je lui ai entendu dire. On y monte par quatre escaliers. On a perdu de vue l'ancien plan et M. le prince de Bouillon a fait bâtir *un petit château* à l'alignement du devant de la terrasse d'entrée. Ce petit château est isolé et laisse un jour entre ce bâtiment et le château. Le prince compte bâtir une seconde aile isolée sur la gauche, ce qui laissera le château en arrière-corps. On trouve *l'île d'Amour* sur la gauche du château au bout de l'allée de maronniers. Une décoration d'orangers rangés en position circulaire termine le point milieu de la façade postérieure du château. Le potager, les serres chaudes sont sur la droite et l'avant-cour, les écuries sur la gauche. En traversant les écuries, on entre dans un bosquet que l'on appelle *le cabriolet*. C'est un petit salon octogone flanqué de deux cabinets dont les quatre faces principales donnent sur quatre canaux. Les canaux ont à chaque bout une chute formant cataracte, qui font de loin l'effet d'une butte d'argent; des fleurs forment les bordures et des blocages et coquillages le revêtissement. Les pleins bois sont bordés d'osiers ou d'ormilles: Un des pleins bois étoit garni de plantes médicinales actuellement négligées. Il y a un rocher artificiel où l'on a eu dessein d'imiter la nature. Des rochers placés çà et là sont entremêlés de plantes aquatiques ou de rivage. Les peintures intérieures du sallon et des cabinets répondent à la gentillesse de celles de l'extérieur. Tout annonce ici la volupté en ce salon

Qu'amour exprès
Fit pour toucher quelque inhumaine.

Abaye de Saint-Taurin. — Manufacture de velours de cotton. — Abaye Saint-Sauveur. — Le lieutenant des chasses du Prince étoit autrefois apothicaire et fort intelligent dans la botanique. Son goût pour la chasse l'a fait changer de profession. La verdure est ici des plus belles aux mois de juillet et d'aout. C'est le repos de Cérès; mais les vendanges y doivent être fort humides et mal saines (17). En rentrant dans la ville on trouve sur la gauche *l'abaye de Saint-Taurin*, composée de huit bénédictins de Saint-Germain-des-Prés. Le portail est du dessin de *M. Hue, architecte* de l'hôtel de ville de Rouen, qui demeure à Saint-Denis en France. Il a été construit en 1718. Ce sont deux ordres l'un sur l'autre. Le portail est fait sur le moule ordinaire. L'intérieur de l'église est d'un gothique fort lourd. Le clocher et ses cordes sont au milieu du chœur. Le maitre autel est du tems et du goût du portail. Le cloître est ancien et joli gothique. Le dortoir est moderne, propre et modeste. *La manse abatiale* a été cédée par l'Evêque de Poitiers aux religieux, moyennant une pension de cinq cents livres. Les religieux l'ont cédée à M. *Riquet d'Anvers*, maître de la manufacture royale *de velours de cotton*, qui est aussi directeur *de celle de Vernon*. Nous avons visité cette manufacture dont notre jeune homme doit nous donner la description, tant des métiers que des moulins à tordre, etc. (18). Nous y avons acheté trois culottes de velours noir et nous en raportons des échantillons de velours chinés. L'après midi, nous sommes allés à *Saint-Sauveur, abaye royale des Bénédictines*. Le Tabernacle est une chose curieuse; les gradins sont d'ébene ou bois noirci, ainsi que le tabernacle, le tout recouvert d'argent

ciselé, d'ornement de frise, de colonnes, de chérubins, etc. Je croirois ce morceau un présent de reine, peut-être de Catherine de Médicis; je ne puis croire que ce soit un ouvrage des Anglois. On ne travailloit point ainsi dans le XIIIe siècle. Ce tabernacle est dans le goût de celui des Grands Jésuites de Paris. C'est une la Rochefoucaud qui est abbesse. Les maisons des villes des Provinces que nous avons vues jusqu'à présent n'ont qu'un rez de chaussée et un premier étage avec le comble au dessus quelque fois percé de lucarnes sur quelques fenêtres, mais le plus souvent le comble n'a que quelques jours de passage pour les couvreurs. Le rez de chaussée est habité l'été et le premier étage l'hiver.

Samedi 7 août. — Saint-Aubin (8e *dinée*). — *Château de Saint-Aubin.* — Le samedi 7 août, départ d'Evreux par le chemin de la côte de Saint-Sauveur, pour aller dîner à Saint-Aubin et coucher à Elbeuf. C'est le premier jour désagréable pour le voyage. Une pluie froide, des chemins rompus par les ouvriers, des descentes fréquentes de chaise, peur de verser, nous ont fait ressentir l'hiver dans la canicule. Quand les terres sont bonnes, les chemins sont mauvais et réciproquement. Malheureusement pour nous et fort heureusement pour les propriétaires, les terres sont excellentes dans *la campagne de Neubourg.* On y loue vingt livres l'acre, et du côté d'Evreux il n'est loué que dix. Nos chevaux n'estimoient pas plus que nous cette terre forte et grasse où l'on ne rencontre pas une pierre. Les adroits normands bordent leur chemin de pommiers dans la plaine. Il faut une attention continuelle pour ne pas se laisser brider par les branches. Dans les plis de terre ils font passer le chemin dans la gorge qui, à la moindre pluie, devient une petite rivière. Antoine a été si souvent obligé de cartayer qu'il est bientôt passé maître.

Nos demandes fréquentes nous ont fait enfin arriver à *Saint-Aubin*, à onze heures et demie, dans la seule auberge qui y soit. Une soupe au lait, des œufs frais, une omelette et de mauvais cidre à discrétion, voilà notre diné, qui a donné la foire à notre jeune homme. Après notre diné nous avons visité *le château*, conduits par une grande fille de dix-neuf ans, dont la main est noire et le bras blanc. Le château appartient à *M. Pavyot*, troisième président de la chambre des comptes de Rouen. Ce château a de l'aparence : un pavillon d'avant corps, deux corps de logis et deux avant corps, le tout sur une ligne. L'avant cour au devant de laquelle est une chaussée et deux grandes marres, la cour du château flanquée de deux mazures ou pommeraies. Le potager sur la gauche. Traversons le château. Le parterre et quatre grands bosquets, autour du jardin ; deux pavillons, dont l'un est le logement de l'homme d'affaires et l'autre l'infirmerie ; un saut de loup termine le jardin. M. Pavyot a ouvert la clôture du parterre, le long du château à droite et à gauche, et y a placé des grilles ; aux deux côtés du parterre sont deux grandes pièces de prés. Une partie du château n'est point vitrée. Il y a trop de bâtimens ; à l'entrée de l'avant corps est le logement du chapelain. A droite et à gauche les écuries et bassecours. Cette terre raporte deux mille écus de rente et a coûté cent vingt-sept mille livres (19).

Elbeuf (8e *couchée et* 9e *et* 10e). — *Bec Thomas*. — Départ de Saint-Aubin à quatre heures après midi. Le maître de l'auberge est venu nous mettre dans notre chemin. Le soleil avait succédé à la pluye et ranimé notre nature engourdie. Après un bon trajet de plaine, nous avons enfin rencontré les côtes. Le voisinage de la rivière de Seine nous a découvert un paysage riant que nous avions perdu depuis longtems. *Un bon Normand* qui nous

a vus nous engager dans un mauvais chemin a eu la complaisance de nous conduire sur celui de *Becthomas*. Ce château est sur une butte, entouré de côtes. Au bas de la plaine, en montant la côte, j'ai trouvé l'*Atropa Belladona* en fleurs et en fruits dans le meilleur état. Après bien des montées et des descentes, nous sommes arrivés à la descente de la côte de la Justice et nous avons vu la rivière de Seine, *le bourg d'Elbeuf* et sur la droite la plus riche plaine, de l'autre côté de l'eau le *village de Saint-Aubin*, sur le bord de la rivière, et des côtes crayonneuses. Nous sommes entrés par la porte de Neubourg, nous avons traversé le bourg plus peuplé, plus animé qu'aucune des villes que nous ayons vues depuis Versailles, et enfin nous sommes arrivés à notre auberge *Au bras d'or*, auprès de la rivière.

Dimanche 8 août. — Le lendemain dimanche, à cinq heures et demie du matin, j'ai vu partir le bateau de Rouen. Il part les dimanches, lundi, mercredi et vendredi; on paie deux sous six deniers par personne. Le soir il vous ramène de Rouen et repart à trois heures, moyennant autres six blans. De Rouen, un autre bateau part les mardi, jeudi et samedi. Il y a ici quatre vingt maîtres manufacturiers. Une seule veuve, *Mme Pierre Grandin*, fait marcher cinquante métiers. Une ruche n'est pas plus en mouvement que les habitans du bourg. Un paresseux seroit mal ici. Aussi, *M. Robert, gentilhomme des environs d'Evreux*, et ses filles, ont-ils pris le parti d'aller s'établir à Evreux, où ils font leur toilette à la fenêtre tous les matins, et jouent toutes les après midi. Nous avons à Elbeuf deux paroisses, *Saint-Jean* et *Saint-Etienne*, et un *couvent d'Ursulines*. Il n'y a point de moines, ni de chanoines; ces messieurs n'y pouvoient pas dormir à leur aise. Les samedis au soir, on lâche un large et rapide ruis-

seau dans lequel on est obligé de balayer toutes les immondices de la semaine. De petites filles se tiennent au plus bas du ruisseau et tiennent un bâton pour arrêter les pailles dont elles font un tas de fumier; ce petit détail fait voir l'esprit d'économie active qui anime les habitans dès leur enfance (20).

L'église de Saint-Jean est du diocèse d'Evreux. Le maître autel est au chevet, le vitrail éclaire les sculptures en abat-jour, les vitres sont peintes en jaune et font un reflet qui a quelque aparence de loin, mais les sculptures sont pitoyables. L'église est haute et claire, bâtie en pierre de taille, sans goût. Quelques vitraux sont d'anciennes peintures. Le portail est fait depuis quelques années (21).

Vis à vis le port, de l'autre côté de l'eau, il y a plusieurs îles et trois villages, *Saint-Aubin*, *Freneuse* et *Cléon*. Le curé de Saint-Aubin travailloit l'année dernière, comme un ouvrier, à la tête de ses habitans, pour rendre une île abordable. Il se nomme M. Duvivier, âgé de soixante-cinq ans. C'est un des forts hommes du royaume. Les passagers sont obligés de passer ces trois villages, moyennant trois sols par an, par feu; il y a plusieurs siècles que cette convention est faite. Les passeux n'ont pas voulu alors recevoir un demi boisseau de sègle et ont prelevé trois sols; présentement, il vaut quarante-cinq sols : ce qui prouve que les redevances en nature sont les seules solides. M. le Prince d'Elbeuf a une maison au dessous du port, en belle situation. Le jardin est séparé de la maison par le chemin de Rouen, au dessous du jardin passe un ruisseau assez rapide, et par delà est un pré beaucoup plus évasé que le terrain du jardin, qui conduit à la rivière, jusqu'au village inclusivement. Il y avoit de quoi faire du beau dans ce terrain qui cependant est

petit et borné du côté d'amont par plusieurs maisons et manufactures (22).

L'après midi, le passager nous a passés dans l'*Ile Comte*, qui appartient au Duc d'Elbeuf, ainsi que le *pré Basile*, qui est vis à vis, à côté du pont d'Elbeuf. Cette île a demi lieue de longueur. Le côté du nord est planté de différentes espèces d'oziers, de frènes, de sureaux; dans une partie on trouve d'ancien seps de vigne liés et unis à des frènes, ce qui fait le plus joli effet du monde, et représente les vignes des anciens romains célébrées par leurs poëtes. Nos peintres auroient ici d'excellentes études à faire pour des fonds de tableaux qui seroient nouveaux dans leur forme. Le bord du midi est soutenu par quelques osiers. Le milieu de l'île est en prairies et terres de labour. Il s'en faut bien que les habitans de Surene aient su boiser ainsi les bords de leurs îles; aussi les pointes diminuent-elles sensiblement tous les ans; ici, l'île reste dans son entier, et de plus ces bordages de saule et osier reçoivent les premiers brouillards qui leur sont favorables et en garantissent en partie les grains à qui ils sont contraires. Malgré cette précaution nous avons trouvé l'*ergot sur l'épi du chiendent* et le *tragopogon abortivum*, que mon étourdi a négligé de cueillir, après en avoir ouvert et jetté plusieurs fleurs. Il n'est pas étonnant que la nielle règne ici, car les brouillards sont presque continuels dans ce canton. De l'île Comte, la passagère nous a passé à son extrémité dans l'île des Noyers, vis à vis Orival. Nous y avons trouvé *M. Michel Grandin*, un des manufacturiers d'Elbeuf, dont la famille est renommée. Il nous a montré un homme qui nous a donné les noms françois de plusieurs oziers que nous avions cueillis en fructification dans l'île Comte. Nous croyons avoir aussi cueilli le *salix argentea* (23). Nous avons quitté cette île

du côté de Saint-Aubin, jouxte Boulan, et nous sommes descendus du bateau au Port Saint-Giles. C'est à Saint-Aubin qui se tient l'assemblée les dimanches. L'église est fort longue, n'a point de bas côtés, a deux chapelles de croisée et est assez propre pour un village. *La Chapelle Saint-Giles* est a côté; elle étoit desservie par les Jésuites, et la ferme étoit la maison de campagne du recteur, qui y venoit dans le tems de la fête, à la fin du mois d'août. Le vicaire de Saint-Aubin doit y officier cette année. Cette ferme est dans la plus jolie vue du canton. On voit de la plaine et la coste du village de Caudebec. Les R. Pères avaient une partie de l'île voisine; ils avoient droit de chasse, étoient seigneurs et ne payoient aucunes dixmes. Du port Saint-Giles au port d'Elbeuf le trajet est assez long entre les quatre îles. Nous sommes rentrés à Elbeuf à sept heures et demie.

Lundi 9 août. — Le lundi 9 août, nous avons passé sous l'avant solier de la maison qui sert de passage pour aller à la prairie au dessus du port. C'est une vue charmante. La rivière, les îles, les côtes voisines, d'autres plus reculées, tout cela donne un coup d'œil *délicieux*. Quelques jardins de manufacturiers terminent agréablement la prairie du côté du bourg.

De là, *M. Aumont, notre aubergiste,* nous a menés chez *Madame la veuve Pierre Grandin;* nous avons vu tout le détail de la manufacture que notre jeune homme est chargé de décrire (24). M. Grandin fils est un jeune homme de bonne mine qui nous a fait conduire par un M^e^ garçon et qui est venu lui-même nous trouver et nous expliquer en partie quelques détails. Il nous a fait présent d'un peigne de chardon, qui fera un des ornements de notre cabinet botanique. De là nous sommes entrés à Saint-Etienne, église joliment décorée. Les peintures des

vitres, les décorations du maître autel, la voûte d'ogive du chœur et les deux chapelles des bas côtés font un bel effet. La couronne qui lie les deux retombés des voûtes au dessus du chapiteau est un ornement heureusement trouvé. C'est dommage que le portail soit si voisin de la côte; aussi n'a-t-on pas pris le soin de le décorer.

En revenant, nous nous sommes arrêtés devant celui de Saint-Jean. C'est *M. Galot, architecte de Rouen,* qui en a donné le dessin qui est sage : un soubassement et un seul ordre au dessous du fronton, un grand vitrail au dessus de la porte principale, deux moindres vitraux au dessus des petites portes, tout est placé sans confusion. Les bossages attendent encore la sculpture. On demande mille écus pour la faire. Un *M. François, sculpteur,* a placé une mauve agraffe contractée sur l'archivote de la porte principale. La sculpture de la porte de menuiserie est du même goût et du même maître.

Château du duc d'Elbeuf. — J'avais oublié de dire qu'en sortant de chez M^me^ veuve Pierre Grandin, nous étions montés *au château de M. leDuc d'Elbeuf.* Un particulier l'avoit fait bâtir; il est posé en bel vue; une large grille ferme la cour et borde le chemin de Rouen. Le jardin est de l'autre côté du chemin; il est fermé par un fossé qui laisse passer la vue. Le jardin est aujourd'hui, comme étoit du tems de Catherine de Médicis le jardin des Thuilleries, séparé du château par une rue.

On ne fait plus à Elbeuf du drap chiné. *M^lle^ Lefebvre* auroit désiré nous procurer cette vue, mais, information faite dans la manufacture de M. son père, le métier est démonté, partie à remettre, car la faible idée qu'on nous en a donnée par récit ne nous dédommage point du tout de la privation du coup d'œil.

Belvédère du marquis de la Londe. — La marée d'El-

beuf. — Au dessus d'*Orival* est le *Belvédère du marquis de la Londe,* à l'extrémité de la forêt de ce nom. La Seine forme trois presque iles de six lieues de cordon d'Elbeuf à Rouen; aussi ce pays est-il riche et abondant. On ressent à Elbeuf sensiblement la marée. Nous en avons vu l'effet au bout de l'île Comte, vis à vis d'Orival. Cette marée remonte jusqu'au Pont de l'arche. Il est vrai qu'elle est en miniature à Elbeuf, cependant l'on voit la rivière charrier à contre mont ce que l'on jette sur ses bords, ce qui a beaucoup diverti Duchesne :

Et tu Jordanis quia conversus es retrorsum?

Croupes de la forêt de la Londe au-dessus d'Orival. — Dans les plus fortes marées, la rivière remonte à quatre pieds, le dimanche 18 elle a remonté à deux pieds environ, commençant à quatre heures du soir. Il y a tous les jours trois quarts d'heure de différence. *La croupe de la Londe* fait un effet singulier, la forêt descend, regardant la rivière en forme de point d'hongrie qui fait comme une campane, telle qu'on en met aux faitages des châteaux couverts de plomb et d'ardoise. Au dessous de cette campagne sont quelques cultures, plus bas des crayons blancs et tout en bas le village d'Orival sur le bord de la Seine. Cette coline est relevée de distance en distance d'autres petites croupes dont la longueur tombe sur le village, et l'extrémité forme un égout comme celui d'un pavillon ; il est aisé de voir que ces différentes tumeurs sont remplies de pierre à bâtir. Aussi y en a-t-il et quelques maisons d'Elbeuf en sont bâties. C'est une pierre marneuse qui renferme *du biset* ou de la pierre à fusil. Si l'on aprofondissoit la carrière, la pierre se perfectionneroit sans doute et par la suite on pourroit quitter à Elbeuf l'ennuyeux et dangereux *colombage.* Il y a déja quelques maisons bâ-

ties en pierre jusqu'au premier étage. La plupart des maisons n'ont qu'un étage au dessus du rez de chaussée, on commence à en bâtir quelques unes à deux étages et les lucarnes au dessus. On couvre le colombage de latte ou d'ardoise avec toutes les précautions; les murs sont à jour et rafraichissent considérablement les chambres pendant l'hiver, mais en revanche les fenêtres sont clauses; on ne doit pas avoir peur de la fumée des cheminées, on ne manque pas de ventouses (25).

Le lundi au soir, *un coup* de maladroit, en m'asseyant, *m'a coupé* mon soulier *sur l'orteil*, de la largeur de deux pouces, mon bas de peau, mon bas de dessous et un demi pouce de longueur sur l'orteil. J'ai perdu en quelques minutes une demie palette de sang; *de l'agarie* posé dessus a arrêté dans l'instant l'hémoragie. M....., chirurgien du lieu, nous a rassurés sur l'état de la blessure et mis un apareil d'eau vulnéraire assez inutile.

Le lendemain 10, il a visité son apareil et m'a donné mon congé pour Rouen (26).

Mardi 10 août. — *Rouen* (*11e, 12e, 13e, 14e couchées*). — *Roches d'Orival.* — *Falaises.* — *Saint-Maturin, village.* — Nous sommes partis à huit heures et demie par un chaud fort honête qui n'a fait qu'augmenter jusqu'à notre arrivée à midi. *Les roches au dessus d'Orival* sont effrayantes. Les habitans ne craignent point cependant de bâtir des maisons au dessous, au risque d'être abîmés, si ces roches venoient à se détacher. Nous avons eu une longue traversée de forêt, mon fils y a trouvé *la Pyrole* à droite, un peu avant la fin de la montée. Le *genévrier* et le *petit houx* en fruit (27). Les sables sont brûlants entre deux côtes; quand on a cessé de monter, la poussière est considérable.

On trouve *Saint-Maturin, village*, et après avoir des-

cendu, on aperçoit les clochers de *Rouen* à une lieue et demie. Au sortir de la forêt, on entre dans les landes jusqu'au faubourg de Saint-Sevère (28).

Faubourg Saint-Sevère. — Le pont de bateaux. — La première maison sur la gauche apartient à *Mme Planterose*, veuve d'un riche négociant. Le jardin a l'air d'un parc, la maison d'un château. Au bout du jardin est un moulin à vent pour faire monter l'eau et la faire saillir dans des bassins. On nous a offert à la porte de nous les faire voir, mais ma mauvaise jambe et le bon esprit de mon ami nous a fait passer outre pour aller reposer nos chevaux et commander notre dîner *rue Cauchoise*, A LA VACHE COURONNÉE, *notre auberge*. Pour y parvenir, nous avons passé le faubourg Saint-Sevère, le pont de bateaux (*a*), le quai, le port où l'on voit des vaisseaux marchands sans nombre, la bourse, le vieux palais, l'hôtel de ville, commencé et interrompu a huit pieds de rez de chaussée ou environ (29). M. du Roc, notre aubergiste, nous a donné la chambre du devant au second, et nous promet demain la première chambre. Un officier des ports occupoit un lit dans notre chambre, M. du Roc nous promet de le placer dans une autre. Après midi, M. Boudier est allé à la ville à ses affaires. Il a bien voulu se charger de mon fils, à qui j'ai donné commission d'aller voir M. Le Cat, *au Lieu de Santé*, à un quart de lieue de notre auberge, sur le chemin du pays de Caux. Nous avons continué de manger ici, comme à Elbeuf, des bondes de Neufchatel, un poulet de Caux très fin.

(*a*) Perfectionné par le célèbre frère Nicolas, Augustin (Voyez Belidor). Il a dix-neuf bateaux et s'ouvre vers le milieu d'une manière unique. Le pont tournant des Tuileries est du même Frère (30).

Mercredi 11 août. — La tour George d'Amboise. — Mercredi 11 août, au matin, promenade en chaise à porteurs par la ville. *Le portail de la Cathédrale*, considéré du parvis, a sur la gauche *la tour de beurre*, terminée par un clocher, du côté de la rue des quatre vents; à droite est *la tour de George d'Amboise*, terminée par *Le pain de sucre* et la *Tour creuse*, qui n'a de garde fous qu'en dehors. Mon fils a eu la témérité d'y monter. Si l'on tomboit en dedans, on feroit un saut de vingt-cinq pieds. Pendant ce tems, j'ai visité l'intérieur de l'église, qui est très haute; les piliers montent de fond et sont entretenus par plusieurs arceaux, les uns sur les autres. L'église a deux pas de plus large que N. D. de Paris; le chœur est fermé par des grilles de cuivre. Le maître autel a un suspensoir de bon goût. La Chapelle de la Vierge est derrière le chevet et n'est remarquable que par plusieurs tombeaux que je ne me suis pas donné le tems de considérer. Il y a quelques vitraux qui mériteroient d'être detaillés.

La Porte du Bac. — Romaine. — Le Vieux-Palais. — *La Porte du Bac* est d'une architecture mâle du tems d'Henri IV, à ce que je soupçonne. *Le Pont de Bateaux* est une belle invention, dont *M. Bellidor* nous rappellera le travail dans son architecture hydraulique. *Le Port* a quantité de vaisseaux; on y distingue les hollandois par la propreté. La *romaine* est simple et d'une grande utilité pour peser les marchandises. Le *Vieux palais* a son rempart qui est une belle vue au bout du port. C'est une promenade un peu négligée. On voit de là *le Grenier à sel*, qu'on démolit, parce que le bâtiment avait fléchi et s'étoit écarté en plusieurs endroits. *L'ancien hôtel de ville* avoit été commencé a rebâtir en pierre, sur l'ancien sol, on a changé de lieu et de plan. On a abatu plusieurs maisons

bien commerçantes, on a commencé à bâtir un nouvel *hôtel de ville* en face du *vieux marché*, et on a discontinué de travailler depuis 1758.

Darnetal. — Le soir, promenade en cabriolet à Darnetal. C'est une ruche remplie d'ouvriers et d'ouvrières, des moulins à foulons ou taillandiers qui perfectionnent les forces à tondre le drap, des manufactures de draps, de siamoises, de couvertures, que sai-je, etc., etc. (30-31).

M. le Cat. — M. le Cat est un petit homme maigre, phleigmatique et sententieux. Il est venu voir l'ami de son ami : « *L'Agarie* ne guérit point. Mettez de l'eau vulnéraire sur votre plaie, mettez-y de l'eau pure : il faut humecter. »

Les Cauchoises. — Les cauchoises sont proprement mises et courtes vêtues : le corps et la cotte rouge; celles qui ont la jambe bien faite la chaussent encore de noire. Leur coiffure craint la chute en arrière; nos petites maîtresses en tireroient parti, en faisant les avances.

Boulevart et Porte Saint-Hilaire. — Les rues sont ici fort étroites et les maisons aussi, nous avons cependant été près d'une demi heure à traverser la ville au trot des chevaux, *de la porte Saint-Hilaire à la vache d'or.* Dès quatre heures du matin, tout est en action dans la rue Cauchoise. Les passans, les chevaux, les chiens augmentent le bruit; il faut n'être guère laborieux et fort gourmand pour dormir à cinq heures du matin. Les chemins sont aussi étroits dans la Normandie que les rues à Rouen. C'est que le terrain est employé partout. Les ruisseaux sont rassemblés dans un seul lit bordé et entretenus pour faire agir mille machines. On fait ici des enfants comme on travaille; c'est le délassement de ces gens laborieux. La boutique d'une marchande de mode est réduite a huit pieds sur trois. Cette exiguité de terrain loge quatre

chaises et quatre femmes; leurs galants causent avec elles au devant de la petite boutique, debout dans la rue, et encore n'est-ce qu'aux heures de récréations. Les tailleurs, garçons marchands et autre jeunesse d'artisans portent la bourse à leurs cheveux et sont vêtus proprement en drap de couleurs.

Maisons en colombage. — La plus grande partie des maisons est en colombage, les auvents sont au second étage, quelques-uns aussi au premier. Les seconds étages sont quelquefois en encorbellement pour regagner par cette saillie ce que les cheminées adossées font perdre de place dans les étages élevés.

La sculpture en plâtre décore les anciennes cheminées, telle qu'on en trouve dans Ducerceau. Les tapisseries d'Aubusson parent les murailles. Une aire de plâtre aprêté tient lieu de grands carreaux noirs et blancs, tels que nous en avons vus chez M. Deshayes, à Suresne. Cet aprêt dure lontems. Il est à Rouen quelques jeunes gens libertins, mais ce n'est pas le plus grand nombre; l'oisiveté n'y règne pas assez. Les femmes sont actives et n'ont pas le tems d'entendre les sornettes des désœuvrés. La plus grande partie des habitans commercent, on ne joue que chez les femmes de Robe.

Le premier bataillon de Normandie y est en garnison. Les portes de la Ville sont voûtées et profondes. Les fossés du rempart sont en fond de cuve et secs. La plupart sont cultivés. Les remparts sont étroits, remplis d'ornières et dangereux.

La ville entourée de Roches de trois côtés. — Les roches entourent la ville de trois côtés. *Le mont à malade* commande au *Lieu de santé. Le mont Saint-Michel* est vis à vis. La *Justice* est toujours ornée de petits pendus dessechés. On entend la diane à six heures et demie et la

retraite à huit heures du soir. Les noms des rues sont écrits aux encoignures. Les grandes rues sont pavées de gros pavés au milieu, les bords des maisons sont de petit pavé, ainsi que les petites rues. Quelques façades de maison sont toutes des pierre de taille en pointe de diamant, sertissures et agrafes tudesques, telles qu'on en voit dans Wedreman. Depuis une trentaine d'années, on en a bâti quelques unes en hôtel comme à Paris, avec grande porte cochère; mais elles sont rares. Le luxe ne fait pas ici fortune dans le bâtiment. On ne connoit point de métoirie entre voisins. Chacun a son pan de bois adossé a celui de son voisin. Les cheminées sont adossées sur ces pans de bois, ce qu'on ne peut voir sans inquiétude; un incendie seroit cruel à Rouen; mais les feux sont si exigüs dans les petits ménages qu'il y arrive peu d'accidents de cette nature. Les plafonds sont de bois aparents, poutre et solives de sciage. On ne connoit guère les plafonds en plâtre et les bois recouverts. Ceux qui bâtissent le mieux font leur rez de chaussée en pierre de taille jusqu'au premier étage. Les toits sont très élevés et percés de lucarnes. Il y a quelques maisons à quatre et cinq étages. La plupart n'en ont que deux au dessous de la couverture et au dessus du rez de chaussée. On compte soixante mille âmes, trente deux paroisses, beaucoup de couvens d'hommes et de femmes, quelques chanoines.

Jeudi 12 août. — Abaye de Saint-Ouen. — Siamoises chinées. — Les porteurs sont arrivés à sept heures et demi du matin; je suis parti à huit heures et demie en chaise pour aller au *Lieu de santé* voir M. Le Cat. Il étoit sorti, j'ai salué *Madame et M*^{elle}, fort aimables l'une et l'autre. J'ai appris depuis que M^{me} Le Cat a un cabinet d'histoire naturelle dont elle fait très bien les honneurs, et que nous n'avons pas vu, faute d'instruction. Nous les

avons quittées pour aller voir filer des câbles de cent quarante-cinq brasses, qui pèsent quatre cent quatre-vingts livres. On en fait à cette corderie de toutes les grosseurs. Nous sommes revenus déjeuner à l'hotel et delà les porteurs nous ont conduits à *Saint-Ouen*. Le premier coup d'œil de l'entrée est imposant, on sent une grandeur, une majesté d'édifice qui ne permet pas d'abord de s'apercevoir d'un très grand défaut qui est que le chœur et la nef ne sont pas d'alignement. On ne sait ce qui a pu déterminer à cette irrégularité, car il n'est pas possible que ce soit une méprise. Il est si aisé de prolonger un point milieu qu'on ne peut présumer que plusieurs architectes se soient donné le mot pour faire de gaité de cœur une faute aussi grossière. On fait remarquer toute la voûte renversée, tant du chœur que de la nef, dans l'eau du bénitier, à droite en entrant. Quoiqu'il en soit, la nef est beaucoup plus large d'un côté que de l'autre, et les deux points milieux de la nef et du chœur se croisent. Un religieux, que je crois le supérieur, est venu nous accompagner, nous a fait voir le refectoire qui est de *1240*. La façade des nouveaux dortoirs est du dessin de *M. de France, architecte de Rouen*, qui a fait aussi *le nouveau portail de Sainte-Croix*, à côté de Saint-Ouen. Les colonnes doriques de côté du cloître sont accouplées et trop hautes, ce qui sort du caractère de cet ordre qui est mâle. Le fronton du côté du jardin est d'une forme ridicule. Les croisées sont retressies en dedans pour éviter le grand vent et le froid aux religieux. Chaque cellule a douze pieds sur vingt-quatre pieds, des entresoles au dessus de chacune. Je rentre dans l'Eglise. Le Jubé est un joli gothique. Les pendentifs sont effrayants pour la hardiesse. Le rond point et les deux portes latérales du chœur sont décorées de belles grilles peintes en noir. L'autel, le sanctuaire sont

décorés à la moderne, de marbres de diférentes couleurs. Sortant de Saint-Ouen, après bien des enquêtes, nous avons apris en fin comment se fait *le chiné en siamoise* de soie et coton, et la diférence de ce travail au tafetas chiné. Je laisse l'une et l'autre description à faire à mon fils. C'est *M^me^ Jouar, rue du chaperon*, qui a été obligeamment notre maîtresse à tous les trois, et j'ai persuadé au mari qu'il le trouvoit bon (32).

Affinage du sucre. — L'affinage du sucre est encore un ouvrage pour M. Duchesne fils (34).

Jardin de Botanique. — Après diner avec *M. de Fréville*, capitaine des chasses, *M. du Quenet* et *M. Planquet*, sous-fermier, promenade à deux chevaux *au jardin de botanique* de l'Académie, fondée en 1758. La grille d'entrée est sur le bord de l'eau, à l'entrée du cours Dauphin. Il faut descendre quelques marches de gazon pour entrer dans l'école. Une terrasse règne autour des planches, la serre chaude est en face de la grille avec deux serres d'orangerie aux deux côtés. Ce sont deux pavillons quarrés qui portent ombre à la serre chaude le soir et le matin. Les planches bordées de buis sont de trois pieds et demi de large, les sentiers de deux pieds. Les plantes sont adossées, il y a beaucoup de plantes répétées. *Le Jardinier, M. Traitan*, étoit au potager de Versailles, il y a trente ans, *sous M. Le Normand*. Le *musa* est en fruit. On compte à ce jardin environ six a sept cents genres, et deux milles quelques cent plantes. Il n'y a que huit graminées. *Le Sorgho* est en graine. Nous en aportons pour M. Richard. De belles dames et un M. de l'académie nous ont enlevé *M. Traitan.*

Le Grand Cours. — Nous sommes allés, malgré l'orage, au grand cours jusqu'au bout. C'est une grande allée de quatre rangs d'ormes très bien élagués et très

hauts. Nous y avons trouvé, malgré la pluie, sept à huit carosses. Il est de l'autre côté de l'eau. Entre le cours et la rivière règne une belle pelouse. Les isles donnent une vue tout a fait agréable. Retour à la maison a huit heures du soir. (M. Boudier étoit allé voir la sale des Consuls, qui est un beau morceau). *M. Pinard,* professeur, n'y étoit point. Il demeure *rue de la Chaîne,* près les Carmes. *M. d'Angerville* demeure hors la *porte cauchoise,* près Saint-André. Il est médecin et grand botaniste. On vante encore *M. Dufai,* botaniste, agé de quatre-vingts ans, qui demeure *à la Rouge marre.*

Jonquilles. — Les plus belles jonquilles, dit Piganiol, croissent doubles en Normandie. Les plus estimées sont celles des environs de Saint-Lô.

Vendredi 13 août. — Palais de Justice, salle des Procureurs. — A onze heures, les porteurs m'ont mené *au Palais de Justice; la salle des procureurs* est grande et obscure. *La Grand Chambre* a de la noblesse dans son ancienneté. En passant par l'hôtel de ville, j'ai visité *M. Durand, procureur du roi de la ville,* de la part de M. du Quenet; *il nous a promis à notre retour de faire ouvrir le pont de bateaux,* comme pour faire passer un bateau et le remonter à Paris. Tous les ans on construit de neuf un bateau pour le pont. Lundi prochain, on doit en placer un. C'est aussi le lundi jour du concert. Nous en avons vu la *Sale,* la *bourse* couverte et *les sales des Prieur et Consuls.* L'escalier est à deux rampes, la figure du Roi en pié est de pierre. Les portraits de nos Rois y sont en plate peinture dans les habillemens du tems, depuis Charles VII jusqu'à Louis XV inclusivement. Les portraits de François Ier et d'Henri II manquent. On voit dans la chapelle de la Vierge à N. D. le tombeau de Louis de Brezé. A ses côtés sont la Ste Vierge et Diane de Poi-

tiers, sa veuve. L'avant sale du concert et des consuls est fort belle. Tous ces bâtiments sont de 1735 et de bon goût. Nous avons acheté le plan de Rouen et la description de cette ville, avec le petit almanac de Normandie.

Bateaux plats. — Deux compagnies de canoniers ont séjourné ici aujourd'hui. L'après midi nous avons pris un *bateau couvert* au dessus du pont pour aller visiter *les bateaux plats d'infanterie.* Quand ils sont lestés, ils sont à trois pieds hors de l'eau. Nous sommes montés de notre bateau par une petite échelle fort roide. Ce bateau plat n'a que deux canons ; il y en a d'autres qui en ont jusqu'à huit. Ils contiennent trois cent soixante soldats et deux à trois mille maringoins qui nous ont piqués à l'envi. Au dessous du pont, nous avons vu le plancher sur lequel ils couchent et le banc sur lequel ils se reposent. Les dessous de leur plancher est un espèce de cofre où ils mettent leurs vivres et bagages. Il ne faut que douze hommes d'équipage. Il y a un pont de trente-six pieds de haut, qui se place au bec du bateau et sort en dehors pour l'abordage; il est attaché à un palan. Ils ont leurs mâts seulement, sans agrès. Le milieu entre les deux paillasses sert de table. La chambre du capitaine est petite et assez commode. Il nous auroit fallu trop de chemin pour voir *les bateaux de cavalerie.* Il n'y a de diférence qu'à l'avant bec qui s'ouvre pour faire passer les chevaux a fond de calle. Notre passager nous a menés à l'extrémité du cours où nous avons vu les Belles, les officiers et quelques élégants, — nous en avons augmenté le nombre, — tant à pied qu'en cabriolet. Les arbres ne sont qu'à neuf pieds d'intervalle: indépendament de l'allée des carosses, il y a du côté de la rivière une allée découverte qu'on apelle la promenade.

Saint-Maclou. — Fontaines publiques. — L'Eguille

du clocher Saint-Maclou est démontée de quinze ou vingt pieds, parce qu'elle penchoit beaucoup et menaçoit ruine. On le voit du jardin botanique, N. D., Saint-Ouen, etc.

Au reste, il est très dificile de marcher dans les rues de Rouen. Le pavé est gras, rond et glissant, les ruisseaux creux et les revers roides. Rouen est presque toute l'année dans les brouillards. Les fontaines y sont fréquentes et vont jour et nuit à deux et trois jets.

Statue de la Pucelle d'Orléans. — C'est dans le *Marché aux Veaux* qu'a été executée Janne d'Arch. Sa figure a été relevée et reconstruite depuis quelques années, elle est placée au dessus d'une fontaine. Une femme de ce marché m'a fait ses tendres plaintes de ce qu'on avait reconstruit si grossièrement la grosse masse qui supporte la nouvelle Pucelle. « Autrefois, monsieur, me disoit-elle, c'etoient de petites colonnes mignonnes qui la supportoient. Fi donc, c'est du grossier. »

14 août. — Le samedi 14 août, visite à pié chez *M. Pinard, rue de la Chaîne*, il étoit au *Lieu de santé* depuis six heures et demie.

Les Carmes ont quelques plantes de botanique. — Le voisinage m'a fait entrer *aux Carmes*. Le cloître est un jardin de botanique négligé où il y a encore quelques plantes, reste de 1800. *Le P. André, distillateur*, a échangé avec moi une bouteille d'eau des Carmes de Rouen contre une de Paris, et m'a vendu vingt-quatre sols une bouteille d'eau rouge. Je lui en ai promis la recette de Suresne. Il prétend qu'il entre dans la sienne cinquante plantes.

Le Carouge (15e couchée). — *Mazure de M. de Fréville.* — Nous sommes partis de Rouen à dix heures et ne sommes arrivés chez M. de Fréville qu'à quatre heures. Il habite une mazure en forme; deux barrières sont l'une

au nord, l'autre au couchant. Un corps de logis de colombage est couvert de tuiles à l'exposition du midi et de paille sur les trois autres côtés. Vis à vis est l'écurie et la grange, sur la gauche est un autre corps de logis aussi isolé. Le fourni est en face de celui-ci. Derrière l'écurie, il s'est pratiqué au midi un espalier de poire, de pêche, de prune. Derrière le corps de logis, à droite, sont deux jardins, celui du fermier et le sien. Sa mazure contient huit acres ou douze arpens de plantés. *Toute la mazure* est boisée de pommiers plantés çà et là et de quelques poiriers, elle est bordée de chênes, de frênes, et à l'extérieur d'une haie vive. Le corps de logis du maître et du fermier représente les mœurs de deux cents ans, très peu déguisées par quelques dépenses, mal placées et imperceptibles, si on ne prenoit soin d'en avertir. J'ai eu un singulier plaisir a considérer cette gentilhommière qu'on nomme *le Carouge*. Nous avons fait, après dîner, par la pluie, le tour du bois de M. de Fréville, voisin des bois du Roi. Nous avons couché dans ce corps de logis dans une chambre par bas fort humide, Duchesne et moi dans le même lit, qui a fondu rapidement sous nous; nous l'avons étayé.

15 août (dînée à Caudebec). — Royaume d'Yvetot. — Le lendemain, 15 août, départ à sept heures précises pour *Caudebec*, où nous sommes arrivés par *les falaises de la Seine* où est la plus belle vue du monde. La rivière commence à jouer le rôle d'une petite mer. Plusieurs navires à voiles vont à Rouen ou en reviennent. La Seine change de lit. *Les alluvions* se font d'un côté aux dépens de l'autre qui s'innonde et se couvre d'eau. Les alluvions appartiennent au Seigneur. Il y a quelques fois des villages innondés et perdus. Nous sommes descendus à la *place des Victoires*, chez *Mme Le Moine*. On

nous a donné la chambre dorée, où M. de Villemen auroit été charmé d'être. Elle donne sur le port de Caudebec, hors la ville. On voit continuellement les voituriers par eau de toutes les nations qui portent des marchandises de la mer à Rouen. La rivière a près d'une lieue de large ; on ne jugerait à la vue qu'un quart de lieue. C'étoit dommage que des arbres à droite et à gauche nous dérobassent la vue. Nons avons entendu la Grand-Messe et quelques *Heures* précédentes avec notre dévot camarade. Nous avons vu des cauchoises en habit des dimanches et des bourgeoises de Caudebec. La ville n'a plus de commerce ; à peine y trouve-t-on un chapelier, encore est-il ruiné. Mais les voitures, tant par eau que par terre, venant du Hâvre ou y allant, rafraîchissent à Caudebec. Nous ne sommes ici qu'à deux lieues du *Royaume d'Yvetot*. Le Roi est M. (d'Albon) qui demeure à Lyon. Un plaisant demandoit : le Roi est-il gentilhomme ? Il conserve encore plusieurs privilèges. On ne paye point de taille dans cette terre, mais la capitation, ce qui y a occasionné plusieurs établissemens, en sorte que la terre, qui ne rapportoit que deux mille écus, raporte aujourd'hui douze mille livres. (M^me^ le François nous a dit, en 1763, qu'on y paye à présent tous les droits et impôts).

Nous avons vu Caudebec par les yeux de la foi, devant le mieux voir au retour.

15 août. — (*16^e^ couchée aux Forges*). — *Lilebonne*. — Nous en sommes partis pour aller coucher aux Forges, montant par la côte de la Justice, où nous avons vu un pendu de trois semaines. Nous sommes descendus par la côte de la Fresnaie impratiquable et impratiquée, au lieu de passer par le long détour que nous ignorions (35). Au bas de cette côte est le village de *Lillebonne*. Le château est à M. le duc d'Harcourt.

Son receveur est M. de la Motte, de Dieppe, qui y réside. De là nous avons remonté par la côte de Lillebonne, plus douce, mais très longue.

Les Forges. — Au haut de cette côte est l'écart des Forges, dans la forêt, où nous avons couché.

16 août. — Départ des Forges. — Côte d'Harfleur. — Belle vue de la Seine et de la mer. — Le 16 août, départ des Forges à six heures précises du matin. Sur la gauche du chemin est un château d'assez belle apparence à *M. Séville de Rome;* à Montmenil, sur la droite, une jolie mazure toute neuve à M. de Bompar. Rien n'égale notre joie lorsque nous avons aperçu au dessus d'Harfleur la rivière de Seine, large de trois lieues et une échapée de mer à perte de vue. Nous sommes descendus de chaises et nous avons monté par les berges escarpées au dessus desquelles, sur une pointe de terre, nous avons vu la terre promise ; une alluvion considérable au dessous d'Harfleur, plusieurs petits bâtimens sur la mer, des courans, des bancs de sable, que de nouveautés pour des Versailliens, qui n'ont jamais vu la mer que sur le Théâtre de l'Opéra. Servandoni ne fait rien de pareil. La cime de la falaise où nous étions nous faisoit voir au dessous de nous, presque à pic, des brebis comme de petites pierres et des vaches noires comme des dindons (36).

Arrivée au Havre. — Enfin le Havre a paru (37). Nous y avons fait humblement notre entrée. Catoganville avait perdu un de ses quatre souliers, un autre sonnoit la savate. On est venu au devant de nous par honneur nous demander notre nom qu'on savoit déjà, et on nous a accompagnés jusqu'a *l'Aigle Doré* chez *Mad. Faguet.* Voilà la première ville fortifiée que nous avons rencontrée dans notre tournée. Elle est du chevalier de Ville. C'est une des clés de la France. Avant dîner nous

avons parcouru le bord du grand quai où l'on radoube les vaisseaux pendant que la marée le permet et que le large fossé est à sec, depuis la jettée jusqu'au bassin, excepté un petit courant. A quatre heures après midi nous sommes retournés voir ce même fossé. Il étoit rempli d'eau à treize à quatorze pieds dans le milieu, le vent étoit assez fort quoiqu'il fît soleil. Rien de si beau que la vue de la marée considérée d'abord du haut de la *Tour de la Chaîne*. On l'appelle ainsi parce qu'on y attache la chaîne qui cache le port en cas de surprise. Duchesne y a trouvé de la *percepterre*, sur le rempant formant chaperon. Il faut être né botaniste pour songer aux plantes à cette première vue de la mer. Les vagues du flux étoient d'argent et se frapoient avec harmonie sur le galet retentissant. La plus belle gerbe d'artifice, le bouquet de la naissance de M. le Duc de Bourgogne, célèbre par l'embrasement de la grande écurie qui la suivit, n'étoit qu'une foible imitation du bruit majestueux que fait la mer un peu agitée. Qu'auroit-ce donc été si nous eussions vu et entendu la haute marée de l'équinoxe? A sept heures du soir, nous avons vu arriver un vaisseau portant à la hune du grand mât le pavillon d'Angleterre et le pavillon de France à la proue. Il ramenoit seize prisonniers échangés contre ceux que nous avions faits à la prise de l'Ile de Saint Jean; c'étoit un spectacle touchant de voir les mères, les sœurs, les femmes de ces matelots les embrasser les larmes aux yeux.

Le 17 août. — A six heures du matin j'ai vu la même marée. Le tems étoit calme, le flot moins considérable, mais le soleil derrière nous éclairoit l'horizon d'une manière bien plus satisfaisante. On ne voit qu'un horizon de neuf lieues. Le Me pilote m'a prêté un moment sa lunette. J'ai vu plusieurs vaisseaux anglois et autres à

cinq lieues. On distingue les mâs, les voiles, les pavillons, etc. J'étois en pantoufles et en bonnet de nuit, ce qui m'a empêché d'y demeurer plus lontems; mon fils dormoit, je suis venu le réveiller, et je n'ai pu m'empêcher de secouer notre camarade qui avait dessein de se reposer encore une heure. Je me suis chaussé et coëffé pendant que mon fils s'habilloit en diligence, et nous sommes regrimpés tous deux à la tour de la jettée du sud Ouest; de là on voit la jettée du sud Est et la grève qui est entre deux; les côtes d'Honfleur sont sur la gauche, la mer en face, à perte de vue, se joint au ciel. L'horison de la mer forme une ligne d'un bleu foncé; sur la droite est la falaise qu'on nomme la Hève; il y a au sommet un corps de garde, une batterie et un signal. Comme cette falaise est beaucoup plus avancée dans la mer que la jettée, il m'a pris envie de voir la mer au delà. J'ai proposé de faire la course, qui est de cinq quarts de lieues, ce qui a été accepté. Nous avons été le long du Perret voir le galet et nous avons pris le chemin de la Hêve par Sainte-Adresse, dont le vrai nom est Saint-Denis-chef-de-Faut ou chef-de-Caux; un joli cabaret couvert de saule nous a donné envie d'y déjeuner au retour. Enfin nous sommes arrivés à la Hêve, d'où nous avons aperçu, sur une autre falaise, à une bonne lieue sur la droite, appelée *le corps de garde de Saint-Aignan*. A la Hêve, la vue est admirable; on y voit la moitié de l'horison de mer. Le tems étoit calme et la mer n'avoit d'autre mouvement que la marée qui se retiroit. En descendant, nous avons visité, sur le bord de la petite rade, les filets de diférents pêcheurs. Nous avons cherché du galet, de l'algue, des coques, des vignots, des vignots de chien. Les petites rocailles que nous avons raportées sont, suivant M. de Jussieu, la névite ou pois jaune, la petite pourpre, le vignot, le lépas

ou bendu, et la guiguette. Notre plaisir étoit de marcher sur le sable fin qui reçoit l'impression du pié, le trou que fait une canne en l'enfonçant de quatre à six pouces et qui fait disparoitre le tout dans le moment. Les lépas (en françois : *patelle* ou *œil de bouq*, en Provence : *arapide*, en Normandie : *berdin* ou *berlin*, en Poitou et Aunis : *jambe*, ailleurs : *bernicle*), sont fortement attachés à la roche. Si vous manquez le premier coup de couteau pour les détacher par la pointe, vous y revenez très difficilement. Les poids jaunes sont abondans; on les trouve sur les varecks ou vrecs, comme ils prononcent. Tous ces coquillages ou rocailles sont remplis de leurs poissons et font la nourriture des pauvres gens. La mer est en agitation continuelle, soit au flux, soit au reflux. Nous sommes retournés à notre rendez-vous de Sainte-Adresse où l'on battoit le fusil pour faire cuire des étrilles toutes vivantes qui venoient d'être pêchées. Nous les avons mangées avec un plaisir infini et nous ne sommes retournés à *L'aigle d'or* qu'à deux heures et demie où nos gens nous attendoient à déjeuner à neuf heures et demie; mais on ne répond pas d'être exact quand on est curieux, et nous l'étions tous les trois, comme Duchesne (38).

Nous avons appris en arrivant que M. de Carryon nous avoit cherchés comme une éguille depuis huit heures jusqu'à trois heures et demie, qu'il est encore revenu et nous a trouvés à table. Il nous a menés voir *l'hôtel de Ville*, bâti depuis peu sur le dessin de M. Carpentier, et la citadelle régulière de M. de Vauban. La salle d'armes est curieuse par la propreté qui y règne. Elle contient dix mille fusils, carabines, mousquetons, haches d'armes, crochets à fascine, biscaïens, etc., etc., etc., des moules à balles. Il y a des serres pour les affûts, des magasins à bales, à boulets, à bombes, à grenades, à poudre, etc., etc., etc. De

là nous avons été rendre visite au curé et à Mme Carryon. Ils ont pour neuf cents livres une jolie maison dans la rue *Françoise*. M. le curé a trois églises : Saint-Michel-d'Angouville, qui est le chef lieu, N. D.-du-Hâvre, qui est la principale église de la nouvelle ville, et Saint-François, qui est la paroisse d'un nouveau quartier. Le curé officie les trois fêtes de Paques alternativement aux trois églises. Il a un vicaire dans chacune. M. de Carryon a une petite collection de coquillages et d'histoire naturelle. Il n'est sorte de politesse que nous n'ayons reçue de toute cette famille. Son second fils, agé de douze ans et demi, va demeurer à Versailles où il est reçu page de Mde la comtesse de Toulouse. Le père doit l'y mener. Il a été très mortifié de ce que nous n'avons pu dîner chez lui.

Nous avons vu deux navires hollandois entrer dans le port, après avoir été visités par les cinq frégates angloises qui font barrière à cinq lieues du Hâvre.

18 août, mercredi. — Le 18 août, à mon réveil, à six heures, j'ai réveillé Duchesne et lutiné Boudier. J'ai appris d'un matelot que la mer écumoit et que le passager d'Honfleur n'osoit se hazarder à passer. Je me suis réjoui de ce qui l'afligeoit et tous trois nous nous sommes issés à la *Tour de la Chaîne :* spectacle nouveau. La mer étoit jaune à la petite rade, verte à la grande, les côtes violettes, le ciel rouge, les moutons d'argent. Les gazes de l'opéra ne sont que des chifons en comparaison de ce que nous voyions. Nous n'en serions point sortis si nous n'avions voulu voir l'effet de la jettée. L'officier de garde nous a fait voir jusqu'où la mer s'élève dans les gros tems, ce qui étoit fort diférent. Le bassin, le port, l'anse, la grève, sont des parties à décrire. La paroisse N. D., ainsi que la ville, ont été bâties du tems de François I

et d'Henri II. Le portail N. D. est du stile de Philibert de l'Orme. La tour est plus ancienne et lourde. La brique blanche et la pierre à fusil sont de nouvelles décorations extérieures. Le colombage règne ici comme dans tout le pays de Caux. Les rues sont belles et tirées au cordeau. Les petites sont pavées de cailloutage très incommode aux pieds blessés. La ville est fortifiée régulièrement, mais commandée par la butte d'Angouville. A la citadelle, il y a la porte de secours toujours fermée, hors les occasions extraordinaires. Les fossés sont remplis d'eau. Il y a des prairies qui peuvent être inondées quand on le veut (39). La garnison est composée du Régiment Royal Lorrain, de L'île de France, et d'un détachement d'artillerie. Il y a un commandant du bassin. Il n'y a plus de classes de marine. Le commandant du Havre est M. de Beauvoir. Sa maison tient à la *Tour de la Chaîne*, d'un coté, et de l'autre, à la Corderie. Elle est bâtie depuis quelques années et d'assez bon gout.

En entrant par la jettée du Nord ouest les navires entrent dans le port où ils restent à sec neuf à dix heures dans les vingt-quatre. Ceux qui ne veulent point courir ce risque entrent dans le bassin en payant. On tourne un pont de bois, on ouvre l'écluse. C'est là qu'a été reçu le navire des prisonniers d'échange. La grève donne un coup d'œil admirable. Les flots y sont rompus de proche en proche et font des écumes blanches et un fracas singulier. C'est au bas de cette grève que les matelots vont pêcher le leste dans de petites barques quand le tems le permet. Il y a dans la ville la rue de Seignelai, qui y éternise un nom toujours cher à la marine. J'ai cru voir, au dessus de la porte de l'arsenal et à l'extrémité du bassin, le buste en relief de M. de Louvois. Les armes de Richelieu

sont à la porte d'Angouville, bâtie sous Louis XIII. On pose actuellement les menuiseries de l'Hôtel de Ville. La Romaine ou l'Hôtel des fermes est à l'encoignure auprès du pont tournant.

Départ du Havre et couchée aux Forges. — Enfin, nous avons quitté la ville de François I^er^ après quarante-huit heures de séjour, à onze heures et demie du matin, et nous avons raté la jolie hôtesse de la Botte, M^e^ Lemercier, pour boire de mauvais cidre et manger une bonne bonde de Neufchatel, et nous sommes venus coucher aux Forges, chez *M^me^ Durand*, honnête femme, propre et polie.

19 août. — Départ des Forges et couchée à Caudebec. — Le lendemain, départ des Forges et arrivée à Caudebec, à dix heures et demie. *M. Joray*, frère de *M^lle^ Le Monier*, nous a invité à dîner, et M. Boudier nous a présentés. Après un grand et long dîner offert de bon cœur et accepté de même, nous avons visité l'Église. C'est un gotique bâti par les Anglois. Le clocher est joliment découpé. L'orgue, délicatement soutenu, en pierre de même goût que l'église et du même tems, ce qui est fort rare. Il y a une infinité de petites sculptures, bas reliefs, campanes gotiques en filigrane qui mériteroient d'être dessinées et tiendraient leur place dans un recueil d'architecture gotique, chose qui nous manque en France et dont le souvenir se perdra à jamais, parce qu'on en détruit tous les jours sans en prendre le crayon. A propos de gotique j'ai apris que la jolie église de Royaumont avait été brûlée il y a quatre ou cinq ans, et je dirai en passant que l'église de Harfleur est aussi un monument des Anglois, et que la chapelle de la Vierge est encore sans vitraux et sans couverture, comme ils l'on laissée et n'est cependant point encore détruite.

De là, *M. Darach*, chirurgien, a qui j'ai promis la recette de l'eau rouge, m'a fait passer à travers sa maison, vis à vis le portail et conduit dans son jardin, situé au midi, le long d'une falaise à pic qui y reflette un chaud précieux pour la maturité des fruits. Aussi les *bons chrétiens* et les *muscats* y sont admirables; mais rien n'égale la situation des jardins des Capucins. Une terrasse, fort haute et fort longue, le long de la même falaise, y présente une vue de toute beauté. La rivière a un quart de lieue de large vis à vis le port, et de grands ormes, plantés à droite et à gauche du port et du quai, forment la promenade où la ville se rassemble le soir. M. Besnard a son jardin sur une tour de la ville. C'est le beau frère de M. André, chirurgien de Versailles. En sortant des Capucins, nous avons été sur le port voir débarder un bateau de bois pour M. Lucas, marchand de drap. Il a pris envie à M. Boudier d'en porter avec moi. Nous avons chargé le bar et en avons porté trois bardées. M^me^ Lucas et M^lles^ ses filles nous ont proposé des biscuits du Hâvre et du vin. Nous avons préféré le cidre, mais a condition que ces demoiselles porteroient chacune une bardée avec nous, ce qu'elles ont accepté. Nous avons fait les petits Villemerts : Nous avons embrassé la maman qui est fort apétissante et les demoiselles, l'une blonde et l'autre brune. M. Boudier m'a laissé M^lle^ Madelon, la brune et la plus jeune. Après le goûter nous nous sommes promenés avec nos élégantes, et Duchesne avec la troisième sœur, qui sort du couvent. La reconduite faite, nous avons soupé avec une excellente anguille et un harrant, et M^me^ Lemoine nous a menés entendre la nuit le bruit de la barre avec M. Darach. Nous attendons l'huissier pour partir et nous ne pouvons lui savoir mauvais gré du retard, puisque nous nous sommes amusés.

20 août. — Départ de Caudebec pour Jumiège (21, 22, 23 et 24e couchées). — Duchesne a passé au fer presque chaud ses plantes marines. Le chemin de Caudebec à Jumiège est très gâté par les pluies. Des ornières, des falaises à monter, des précipices quelquefois : tout cela n'est point agréable. Cependant, nous sommes arrivés à l'abaye sans danger. Les R. P. Prieur et Cellerier nous ont reçus; le premier a assisté à notre dîner et tous les deux aux souper et dîner suivants.

Le rond point de l'Eglise est très délicat et le chevet du maître autel laisse apercevoir les derniers vitraux entre les espacements des colonnes qui sont hautes, rondes et dégagées. La place de M. l'Abé est à droite des stales du côté de l'épitre pour le matin et à l'entrée du chœur pour l'après midi. Sa stale a deux côtés grillés et un couronnement; la place du prieur est de l'autre côté, sans couronnement autre que celui de toutes les stales. Dans la chapelle de la Vierge, à gauche, est au milieu une tombe de marbre noir élevée, au bord de laquelle on voit le nom d'Agnès Sorel, dame de Beauté (34), et au fond, en face de l'autel, le tombeau du Sauveur en rond de bosse. La tour des cloches est à l'entrée du chœur et au milieu de l'Église. Il y avoit autrefois au dessus de la plate forme, une très belle éguille ornée de filigranes gotiques en plomb. Elle est absolument démontée, ce qui rend la tour lourde. Deux petites éguilles ornent les deux côtés du portail. On remarque la sale de Charles VII qui est immense en largeur, longueur et hauteur. La vis de l'escalier est ridicule. Le noyau est carré avec une petite colonne à chaque angle. Cinq pas de vis tournent sur chaque colonne et la sixième marche est droite. Il faut être habitué à cette montée pour ne pas se rompre le cou. Le nouveau dortoir est un bel ouvrage en pierre de

taille d'une cinquantaine d'années. La décoration extérieure est assez régulière. Les arcades du rez de chaussée ont de la noblesse. Les croisées du premier seroient trop étroites et trop basses si elles n'étoient faites pour des cellules de religieux. Les salles basses sont magnifiques, fastueuses et inutiles, si non pour la promenade des religieux en hiver. Point d'escalier, une décoration du côté des cours ridicule. L'encoignure intérieure est terminée par une demi arcade et au dessus par une demi croisée. Il y a dans la totalité trois fois plus de vieux bâtimens qu'il n'en faut, ce qui ruine cette communauté, en faisant très mal les réparations. Les *Enervés* sont une historiette des plus apocrifes; on ne sait même si les *neuf cents religieux* et les *quinze cents frères convers* peuvent se demontrer davantage. La bibliothèque est un beau vaisseau. Don Fontaine, Père Prieur, en fait ses délices et y a dépensé, depuis neuf ans, plus de dix mille livres. Le missel anglois de 1056 manuscrit est curieux, non pour les lettres en or mal apliquées et les figures ridicules qui le décorent, mais pour les variétés de leçons qui se trouvent dans ce qu'on apelle liturgies. L'allée qui mène au bosquet est plantée de tilleuls et le milieu est un gason, avec deux ratissées aux deux bords. Ce qu'on appelle le mont Tabor est une petite éminence qui forme une salle ronde plantée pour *Dom Sénéchal*, Cellerier, qui en fait son bijou. L'inclination du procureur *Dom Mallet*, ce sont les sistèmes et la procédure, les antiquités et une mémoire prodigieuse des droits de la communauté. L'abbatiale a été bâtie par *M. l'évêque de Metz, de Saint-Simon*, qui a aquis plusieurs possessions et mazures particulières pour simétriser les parties de jardins et de potagers. Le grand défaut de ce palais est que le terrain tombe sur le bâtiment et qu'on n'a pas su, par une contre pente, le long de la façade, se

sauver des eaux qui feront périr cette maison, si on n'y remédie. Le cimetière est d'une amplitude inexprimable. Le curé est aussi grand que le cimetière. C'est un colosse, mais sa cure est modique pour les émolumens et vaste pour l'étendue (40).

La *barre* de la nouvelle lune est quelque chose qu'il faut voir pour en avoir une idée. Ce qu'on appelle la *Barre* sur la Seine se nomme le *Mascaret* sur la Dordogne et sur la Garonne et le *Mâcret* sur le Gange. M. de Belile-Papin, capitaine de vaisseau du Roi, l'a vu sur le Gange. Les naturalistes ont de la peine à expliquer ce moment du reflux qui est particulier à ces rivières et qui les fait remonter si violemment vers leur source. (*Dictionnaire de Trévoux.*) Au Hâvre de Grâce on appelle le *Verhole* un renvoi d'eau qui se fait vers l'embouchure de la Seine, lorsque la mer est à moitié ou aux deux tiers du montant (*Encyclopédie*, 1765, au mot *Verhole.*) Les terres de Jumiège sont entamées le long des bords et forment de petites îlotes qui ont fait nommer le pré voisin le *Prés des Isles*. L'eau de la barre trouve là diférentes résistances qui la mettent en fureur et qui font monter l'eau à vingt-cinq et trente pieds. Quand on crie : « *flot, flot!* » il faut se retirer très promptement, hommes et bêtes, sans quoi la barre emporte tout. Il n'y a point cependant de risque dans le milieu de la rivierre, et le 23 mars nous avons passé l'eau du bas du Landin au territoire de Jumiège dans l'instant de la *barre;* il n'est question que de ne pas se trouver sur le bord. Le Landin est un castel sur l'éminence d'une falaise apartenant à l'abé de Boismont, de l'Académie françoise. De là on voit les plaines qui bordent la Seine en serpentant et les cours ou mazures de diférens particuliers.

Les mazures du pays de Caux. — Les paroisses du pays

de Caux ne tiennent en rien de nos villages. Nos vilains murs de clôture sont tristes et nous ruinent en réparations. Les clôtures des mazures sont vertes et d'un bon raport. Quand on entre dans une paroisse on croirait entrer dans une forêt. Les sinuosités de la Seine, les diférens bâtimens armés de leurs voiles, les barques et les navires animent cette étendue d'eau. M. du Quesnet, sa femme, ses sœurs et son père, étoient rentrés dans l'abatiale et nous ont très bien reçus à diner, le 22, et à souper, le 23, et nous ont dédommagés de l'abstinance de chair que nous ont fait faire les religieux, quoiqu'en très bon poisson et très frais. *M. du Quesnet* a un joli cabinet de livres. La forêt de M. l'abé est tout en chênes, hors quelques hêtres. Ces arbres sont dans un mauvais terrain et de petite venue. La réserve est dans un meilleur. Nous avons fait deux lieues à en parcourir une partie. La plaine est maigre autour de Jumiège, aussi trouve-t-on des étendues immenses de blé sarrazin. Au dessus des fours à chaux est une position, la plus avantageuse pour y établir un château. Deux canaux en longueur et un en largeur et diférents points de vue sur la plaine formeroient une retraite délicieuse, à un quart de lieue de l'abaye; mais la vue la plus étendue seroit au *moulin des Côtes*. Nous n'avons pas vu *La Meilleraie*, qui appartient à M^me^ de Chaulnes, et qui mérite la curiosité des voyageurs. Elle est à une lieue et plus du Landin. Toute cette distance est bordée par la forêt de Brotonne qui appartient au Roi (42). Malgré tous les agrémens du séjour de Jumiège il nous a fallu partir, le mardi 24, pour la baronie de Duclair.

Duclair, dinée le 24. — C'étoit jour du marché, la place étoit vivante et peuplée. Nous avons siégé à l'audience, à la place des conseillers assesseurs, et nous avons

entendu des Normands plaider leur cause eux-mêmes. M. de la Mare, bailli, a donné sa sentence sur les conclusions de M. Jauver, procureur fiscal, qui nous avait si bien reçus à Caudebec, où il est avocat du Roi. Nous avons ensuite diné à l'auberge du baillage, chez un des hupés, *A l'Ecu* de France. M. de Fréville, nouveau conservateur des chasses, qui venoit d'être installé, nous a payé sa bienvenue en gibier de sa chasse. M. du Vrai et M. Planquet, fermier du prince, et M. de la Saune, avocat, ont diné avec nous. Après diné nous avons rendu visite aux beautés de la place. Mlle Boutillé mérite la pomme; Mlles Amelin et Hupé, quoiqu'en sous ordres ne sont point indifférentes. Puis nous sommes partis pour Rouen où nous ne sommes arrivés qu'à neuf heures du soir fort fatigués d'avoir mis souvent pié à terre et surtout de la descente des côtes du *Groschêne* et du *Mont à malades.*

Le 24, couchée à Rouen. — M. Pinard, professeur de botanique. — Le 25 matin, nous avons reçu la visite de M. Pinard, médecin, aussi communicatif que M. Le Cat est froid, silentieux et prétieux. Il a nommé obligeamment plusieurs plantes à Duchesne et nous a conduits au Jardin des plantes. Il nous a demandé avec instance des graines de graminées et promis d'envoyer à M. Richard la semence du *Chaironthus fenestralis* (?). Il ne pourra point venir au printemps de l'année prochaine à Trianon, malgré son envie. Il demande à M. Richard une vingtaine de plantes de serres chaudes. Il croît aux environs de Rouen l'*elyanthemum maritimum* et le *xylium annuum*. C'est M. Couture, élève de M. Carpentier, qui a donné le dessin de la serre chaude et des deux petites orangeries qui l'accompagnent à droite et à gauche. Les couches sont sur la gauche en entrant et ont une porte chartière sur le quai. Si nous avions su les graines qui manquent à

M. Richard, M. Pinard se serait fait un plaisir de les lui envoyer et s'offre de le faire, quand M. Richard voudra le lui mander. Nous n'avons pas pu voir ouvrir le port.

Le 25, après la 26e dinée, départ de Rouen. — Polytrichum commune, le percemousse des boutiques. — Nous avons pris l'échantillon des *vergettes* du *Percemousse,* qu'on appelle mal à propos à Rouen *vergettes de racines de Bruyères.* Ils la tirent de Rocroi. Elle servent aux teintures des étoffes de cotton. C'est à Trianon *Polytrichum commune* (M. Etiemble dit en avoir vu quantité à deux lieues de Vernon, 1775).

Chemin haut de Rouen à Paris. — Après midi, nous avons quitté Rouen passant par le cours Dauphin et la coste de Saint Michel, passant par le chemin haut. On a commencé a le redresser et le ferrer. Il y a encore plusieurs formes creuzées et prêtes a remplir de bizets. La guerre a fait interrompre cet ouvrage. Quand il sera fini, on préferera le chemin haut, si l'on en doit croire l'aubergiste de *Fleuri.* En attendant, ce chemin est mauvais en beaucoup d'endroits ; aussi les terres sont-elles excellentes et bien cultivées. Jusqu'à Bourgbaudoin les côtes fréquentes qu'il faut monter et descendre du Hâvre aux Andelys blessent les chevaux et fatiguent les hommes, qui sont obligés de les passer à pié. Si toutes étoient adoucies comme la côte Saint Michel et quelques autres, ce seroit un grand bien pour le commerce de Normandie, ou en général les chemins sont détestables en hiver et partie d'automne et de printems.

Le 25, couchée à Fleuri. — Nous sommes cependant arrivés à Fleuri où nous avons couché la nuit du 25 au 26. C'est M. du Bosc, marquis de Radepont, qui en est le Seigneur. Le curé se nomme M. Aunai ; son jardin est fort bien entretenu.

Promenade à Charleval. — M. de Saint-Yves, son vicaire, demeure avec lui, et nous a beaucoup servi dans notre visite à Charleval où nous avons été dès cinq heures trois quarts, Vaché et Connant, et d'où nous sommes revenus à midi, Vacher, Connant encore. Les méchans lits de la *Couronne d'or* et l'envie de voir des ruines m'avoient rendu matineux. Il y a un pont a *Fleuri-sur-l'Andelle* et un moulin a côté. Passé le pont, il y a un petit ruisseau qu'on appelle *Les sources*, qui est sur le Vexin. M. de la Cour, auditeur des comptes de Rouen, a une jolie maison et un bel étang formé par *les Sources*.

Le Bourg. — Pié à terre de Charles IX. — Moulin à foulon. — Le chemin de Fleuri à Charleval est une crapaudière. Le bourg de Charleval ne vaut plus un méchant village, M. d'Auneuil père avoit ruiné le marché. Son fils, M. de Charleval, a voulu le rétablir, mais personne n'y vient. On tient cependant audience dans le bâtiment que Charles IX avoit fait construire pour piquer ses ouvriers. Les restes du château sont sur la droite du bourg (43). La façade des Jardins regarde vers le couchant et l'entrée vers le levant. On ne voit plus à présent que le noyau des trumeaux dont les mortiers sont si lians et si tenaces que la cupidité et l'envie de détruire ont été forcées de les respecter. Ces trumeaux étoient revêtus de belles pierres de taille et la construction étoit la même que celle des galleries du Louvre au guichet Marigny, comme nous l'avons vu en 1757. J'ai vu de ces pierres au moulin à foulon de M. de Flavigny, tout près des ruines (44). Le Rosai et d'autres chateaux voisins en ont été bâtis. Ce château étoit sur une petite eminence dans un vallon spacieux. En face est une gorge entre deux côtes de laquelle on découvre jusqu'au *Pont-de-l'arche*. Une autre gorge sur la droite regardant les jardins laisse

voir Transières et Périers, à droite et Triannel et l'Ile Dieu sur la gauche.

Les rivières de Lions et d'Andelle. — Le Pont. — Bois d'Andelle. — Le prieuré. — Jardins. — Les canaux. — Les rivières de Lions et d'Andelle se joignent au pré du pont d'Andelle. C'est de là qu'on commence à flotter le bois de la forêt de Lions, passant le long de la *Côte des deux amans*, jusqu'a Pitres où on le débarde et on le laisse sécher pendant six mois, puis on le met dans des bateaux pour le remonter à Paris ou le descendre à Rouen. On étoit occupé à faucher la rivière pour flotter le bois au mois de septembre prochain. Le prieuré de Charleval a des terres jusqu'à la forêt du côté de l'entrée. On voit encore les ruines du monastère des Bénédictins. Il n'y a qu'une petite chapelle sans logement depuis que le prieuré est sécularisé. On apelle encore *Les jardins* une belle partie de terres cultivées du Domaine du Roi. Les eaux sont ici plus limpides encore qu'à Navarre et le cabriolet ne seroit qu'une bagatelle, si les canaux projettés avoient tous été exécutés, ainsi que les fossés du château et du jardin. On voit une chute d'eau naturelle au Moulin de M. de Flavigny, infiniment plus belle que toutes celles qu'on a faites avec art à Navarre. L'eau y est bien autrement abondante. Avec tous ces avantages, je ne crois pas le lieu bien sain, la fièvre y est tenace et fréquente. M^me^ Le Roux, sœur du curé, en est atteinte depuis trois mois, et cependant, à l'âge de trente-six ans, elle porte encore le visage d'une fort jolie cauchoise. Elle vint, il y a cinq ans, à Versailles où elle fut admirée. Elle nous a très bien régalés à déjeuner, pendant que notre camarade fumoit sa pipe en gromelant. Trois verses de pluyes que nous avons reçues nous ont empéché de détailler tout ce que nous avions envie de voir. Les fossés étoient profonds

et remplis d'eau. La face de l'entrée regarde la forêt, mais rien n'égale la vue que l'on a sur la côte de Thuit. On y voit à vue d'oiseau le bourg, le château et les jardins de Charleval. Ç'auroit été le belvédère de Charles IX qui avoit son chenil à Bonnemare. Quel pays de chasse que les environs et que ce lieu eût été bien royal, si le roi y eût achevé ce que Ducerceau nous a conservé dans ses excellens *Batimens de France!* On eût pu avec bien moins de dépenses rassembler en un même lieu, Fontainebleau, Versailles et Navarre.

Le 26, départ de Fleuri. — Descendus de la côte du Thuit nous avons rencontré M. Boudier, qui avoit envoyé nos gens aux enquêtes et qui se promenoit en nous attendant. Il étoit à jeun et nous bien repus; nous venions de quitter le vicaire de Charleval et ses sabots et celui de Fleuri nous reconduisoit. Nous l'avons remercié bien, avons assisté au déjeuner de M. Boudier, composé d'une croûte de pain et d'un demion de vin, et sommes partis à midi et demi.

Ecouis. — Tombeau d'Enguerrand de Marigny. — Si les grands chemins de Normandie sont mauvais, c'est bien autre chose que les chemins de traverse (44). Nous sommes descendus de chaise, en passant à Ecouis, pour voir le mauzolée de ce fameux pendu Enguerrand de Marigny. Un des chanoines nous a accompagnés après vêpres et nous a fait remarquer au dessus du mauzolée cinq figures : Enguerrand, du coté de l'autel; le comte de Valois à gauche; un ange auprès d'Enguerrand tient un rouleau de corde; l'ange avocat du comte de Valois a l'air de plaider, et le Bon Dieu est au milieu, prêt à juger. Cette pantinade est en fort mauvaise sculpture. L'Eglise est lourdement bâtie et sent son xv^{e} siècle. Enguerrand et sa femme sont à la porte. On voit dans la nef la tombe des deux in-

cestueux : « Cy gît le père, ci gît l'enfant, etc. » Piganiole raconte que cette épitaphe est à Alincourt, village entre Amiens et Abeville. (*Inscr. la Fr.*, t. III, p. 208.) Un chanoine d'Ecouis nous a montré la tombe où il prétend qu'étoit cette èpitaphe ; il n'y a aucun vestige de caractères. Il y a de mauvais vers gotiques sur l'épitaphe d'Enguerrand, qu'un sacristain encore plus vieux nous a récités et corrompus en faisant force grimace. Après Ecouis les grands embaras ; nous nous sommes trompés de chemin. Un chevalier de Saint Louis, monté comme un Saint Georges, nous a redressés et conseillé de prendre à travers champ. Il a fallu à notre cabriolet l'excellent tempérament qu'il a pour être revenu entier du mauvais pas qu'il lui a fallu franchir. Antoine, à moitié pendu à un pommier, s'est vengé sur un autre qu'il a ébranché ; nous autres moitié versant, moitié mettant pied à terre, nous sommes pourtant arrivés, au Grand Andeli sans coup férir.

Le 26. — Couchée au Grand Andeli. — La côte qui y descend ne finit pas. Au bas sont les capucins ; dans le faubourg, la paroisse de la Madeleine et, au bout de la rue pavée, le collégiale N. D. Les Ursulines et les Bénédictines y sont établies. La *Rose couronnée*, notre auberge, est mitoyenne avec les premières. Devant notre maison coule un ruisseau sur le pavé, comme à Ruel, et derrière est la petite rivière du Gambon, dont l'eau est fort sale. L'église N. D. est longue et étroite, d'un gotique fort commun. Derrière le maitre autel, au dessus de l'entrée de la chapelle de la Vierge, est un tableau de la Cêne. Le Sauveur du monde et les apôtres sont couchés sur un *triclinium*. Je soupçonne ce tableau être du Poussin, né à Villers, à demi lieue des Andelys. La poussière empêche d'en juger certaine-

ment, mais j'ai cru trouver la sévérité et le costume de ce grand homme. Peut-être est il de Quintin Varin, son maître, né à Andeli. Les femmes sont ici coiffées à la françoise; ce n'est plus l'élégance cauchoise. Les filles du commun n'ont rien d'attrayant. C'est encore ici du colombage. Cette ville a l'air pauvre et assez peuplée. Le marché se tient devant N. D. Au reste, les lits sont ici aussi bons qu'ils étoient durs et pleins de souris à Fleuri.

Le chœur des Ursulines est de la dernière propreté. M. Tremblain a fait les peintures et posé les vernis. Mme la Supérieure se nomme Saint-Augustin. Mme Sainte-Euphrasie, nièce du curé de Toufreville, à une lieue de Charleval, est la plus jolie créature du monde. Elle m'a ouvert la grille de la communion avec toute la politesse possible. Un Mignard, menuisier de la ville, a fait le parquet. Aux Bénédictines est un tableau sur l'autel, dont elles ne savent point le nom.

Le 27. — Couchée au Vaudreuil. — Le Thuit.— Du Grand Andeli nous avons traversé le Petit Andeli et passé au Thuit, château de M. de Montville, grand maître des eaux et forêts. Les falaises sont à pic et admirables (46). Nous avons vu les restes du château Gaillard et passé le bac à Erqueville où la descente de la côte est longue et rude. Le bac n'a qu'un pont. L'autre bout est un bec de bateau ordinaire, à la pointe duquel on met un aviron pour gouverner.

Le Vaudreuil, à vingt-trois lieues de Paris et à cinq de Rouen. — Salon rond et tournant. — Le Vaudreuil est situé sur une plaine, dont l'étendue est de plus de trois lieues. La rivière d'Eure borde et entoure le grand parc et vient se précipiter à la tête d'un canal, en formant une cataracte d'argent. Cet ouvrage a coûté quarante-sept

mille livres. Il n'y a point de corps de château. Le projet étoit fait pour un million huit cent mille livres, suivant le modèle qui est encore existant. M. le Président Portail se promenoit au tour du rond d'eau plus grand que le bassin des Thuileries. Nous lui avons témoigné notre curiosité de voir un aussi bel endroit. Il nous a donné une personne de sa compagnie pour nous conduire dans le grand Parc. Ce monsieur nous a apris que le Vaudreuil avait été échangé par Charles IX avec M. de Boulainviliers-Courtenai, contre Nojon-sur-Andelle, qui est devenu depuis Charleval; que M. de Rambure avait eu le Vaudreuil par alliance et M. Girardin par acquisition. Ce dernier étoit premier commis de M. Fouquet, lors de la disgrace, et manqua d'être arrêté comme lui. C'est ce commis qui a fait les bâtiments de la basse cour où M. Portail a vingt-huit apartemens de Maître. Il avoit fait faire le modèle du château dont nous avons parlé, et employé M. Le Nôtre pour les allignements de son parc. Sans doute que Louis Le Vau avoit donné les dessins du château, puisque l'un et l'autre travailloit à Vaux-le-Vicomte pour M. Fouquet. Le grand parc est d'une noblesse que rien n'égale; on y sent à chaque pas le coup de maître. Du grand, des points de vue, des canaux qui laissent passer la vue, des arbres de haute futaie, rien n'est petit dans ce qui est provenance de Le Nôtre. M. Portail a prolongé quelques allées et élevé quelques petites îles qui rendent l'entrée riante. Du grand parc nous sommes passés au petit ou M. le Président étoit. Il a eu la complaisance de nous montrer le château de l'orangerie, son séjour ordinaire, recherché et voluptueux. Son orangerie, où il y a cent dix-huit variétés d'orangers, une multitude de bosquets, tous variés pour la forme et les espèces diférentes

d'arbres, une école de potager et une autre d'arbres et arbustes qui vivent en pleine terre en France (47). L'hermitage qu'il a fait pour la femme d'un de ses amis, un petit salon rond et tournant dont la porte d'entrée faisant un demi tour à droite se trouve en face d'une allée qui conduit à un bosquet inconnu.

L'éventail. — Il attendoit M. de Maurepas, son ami intime, qui se charge pendant son séjour de promener les gens et faire les honneurs aux étrangers, parce que, dit-il, M. Portail ne pourroit dire tout ce qu'il dit en montrant ces diférentes curiosités. Ici le petit parc est bordé de haies et de petits fossés. Il y a aussi peu d'eau qu'elle abonde dans le grand. L'éventail est encore une plaisanterie assez agréable. La pomme transparente est une curiosité que le Président a fait venir de Moscovie ce printems. Ses greffes étoient dans de la glaise, d'autres dans de la mousse. Toutes ont repris. On voit les pépins à travers la peau. Elle est au jardin des Chartreux, à Paris. Après avoir fait près de trois lieues avec M. le Président, nous avons pris congé de lui, fâchés de ne pouvoir accepter le souper et les lits qu'il nous a offerts de la meilleure grâce du monde.

Couchée au Vaudreuil. — Les lièges du Vaudreuil. — Mais il nous falloit souper en bref et nous coucher promptement pour aller, à cinq heures trois quarts du matin, voir tous trois le bois de liège que M. Le Nôtre a planté, il y a plus de cent ans, pour ce même M. Girardin. Nous avons fait une lieue à pié pour voir cette rareté dont nos François n'ont pas su profiter. Il est étonnant que M. du Hamel n'ait point fait mention de ces lièges dans son traité des arbres et arbustres (T. 2., p. 292) et qu'il dise qu'ils sont si sensibles au froid qu'il ne peuvent supporter les gelées des provinces septentrionales de la

France. Ils ont pourtant suporté l'hiver 1709 et bien d'autres. M. de Jussieu dit que c'est un *ilex* dont l'écorce épaissit en vieillissant. A l'aide de ma houlette, coupant de pié, nous avons écorché un *suber quercus* et pris des branches chargées de leurs glands, et fouette cocher à notre retour.

Le 28 août. — Matin, dîner à Gaillon, à vingt et une lieues de Paris. — Nous arrivons à Gaillon par un beau chemin ferré. Il y a ici aussi peu d'eau que le Vaudreuil en abonde. Mais les antiquités de l'avant porte, de l'avant cour, de la cour de la fontaine, de l'escalier de la chapelle qui étoit n'a guères une collégiale, nous ont retenus quelque tems; la vue élevée et rapide qui découvre la belle Chartreuse, etc., de l'apartement de l'archevêque, de la tour et surtout de la terrasse, qui étoit autre fois la grande gallerie, nous a arrêtés longtems. Les terrasses de gazon sont coupées avec plus d'art qu'à Bellevue (48). Le logement du jardinier est connu dans l'histoire sous le nom de la *Salle de la Ligue*, où le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, tenoit conseil. On a bien élagué ici les antiquités. La petite galerie des archevêques a sa curiosité par les portraits que chacun des archevêques y place. Les gazons, malgré la sécheresse de l'année, y sont d'un verd admirable. Les potagers sont à droite et à gauche du logement du jardinier. La vue est bornée par les falaises. La campagne n'est pas aussi variée qu'elle pourroit être, et la gauche bornée par les côtes.

Vernon, à dix-huit lieues de Paris. — Promenade à Bizy.— Avenue ôtant la vue.— Après diner, nous sommes arrivés en moins de deux heures à Vernon, par un très beau chemin ferré ou pavé, bordé de noyers et d'ormes. Une obélisque et un rond ornent le seul détour qu'il y ait. Sur la droite du chemin, avant que d'arriver à Ver-

non, se trouve une avenue de plus d'un quart de lieue qui conduit au château de Bizy et qui semble avoir été plantée exprès à quatre rangs d'ormes pour cacher le seul point de vue qu'il y ait de l'ancien château. La façade des basses cours est beaucoup plus vaste que le château qui en cache la moitié et qui étoit condamné a être jetté a bas; mais depuis 1748 les choses en sont demeurées là.

M. Croimart. — Bizy. — M. Braun, anglois, jardinier de Bizy. — Culture des gazons anglois. — Les beaux gazons n'existent plus que dans le souvenir de ceux qui les ont vus il y a deux ans (49). M. Croimart est logé par le Roi à l'apartement que le chevalier de Belle Isle avoit bâti pour lui et où il n'a couché qu'une nuit. Nous avons fait visite à M. Croimart, qui avait bonne compagnie. Les ananas sont vendus à M. de la Valière pour Montrouge (*a*), à M. Cromot, à M. le Président Portail et à.....

Les orangers sont à vendre: une vingtaine à cinquante francs pièce. Les pleins bois des petits bosquets des *Goulottes* sont assez envieux et encore en bon état. Les espaliers des potagers sont très beaux, mais tout le reste dépérit. La cascade est petite, sombre et de mauvais goût. En général, rien ne frape dans ce jardin pour les formes, et, après le Vaudreuil et Gaillon, on a le regret de se lasser pour ne voir rien de neuf. Le Nôtre est mort, il a laissé peu de successeurs. M. Braun étoit au *Grand Cerf* notre hôtellerie. C'est un grand homme qui s'énonce en bons termes et qui a un air d'éducation. Il m'a instruit de la manière dont les Anglois cultivent les gazons. Un an avant de lever des careaux de pelouse, on a soin d'en arracher toutes les mauvaises herbes, après quoi on les lève, on

(*a*) Ils étoient d'une beauté vraiment supérieure.

les plaque, on les tond deux fois par semaine, on les roule. Le cheval a des chaussons et traîne avec le rouleau un camion dans lequel il y a de la terre et du terreau, on racle de tems en tems le rouleau et les semelles des pantoufles du cheval, qui a une bourse dans laquelle tombe son crotin, et un pot de chambre pour l'urine. Il y a un baquet dans le camion pour y vuider les ordures du cheval. Il faut renouveler les gazons tous les cinq ou six ans, sans quoi ils périssent, arracher soigneusement les mauvaises herbes; enfin, ce n'est qu'à force de soin qu'on parvient à avoir ces gazons qui font l'admiration des étrangers en Angleterre. M. Braun trouve qu'en général les jardins de France sont trop vastes et mal tenus. Il n'a pas tort. En Angleterre, il y a trois ou quatre jardins de trois cents arpens, mais aucune partie n'y est négligée. Il y auroit beaucoup à gagner à la conversation d'un tel homme. Il dit qu'on ne peut trop lire les ouvrages de Miler, le meilleur cultivateur qu'il y ait jamais eu.

Ledit 28 août. — Coucher à Vernon. — Dinée à Mantes, à douze lieues de Paris. — Bel acacia.

Nous avons couché à Vernon, au *Grand Cerf*, où étoit une jeune et jolie parisienne, nièce de l'hôtel. Je n'ai pu aller à Dangu, baronie possédée par M. De Noyers, surintendant des bâtimens, mort en *1645*, et, le lendemain 29, entendu la messe à N. D. Collégiale *Sainte Geneviève*. M. Boudier nous a menés un train de chasse par le plus beau chemin du monde, partie pavée et partie ferrée, passant par Bonnières, jusqu'à Mantes, où nous sommes arrivés à dix heures et demie. La ville est assez grande, haute et basse. M. le Prince de Conti en est seigneur et M. de Bouillon, gouverneur. L'Eglise N. D. a été bâtie par les Anglais. La tour à droite est fort délicate et menace ruine, celle à gauche est

plus solide, moins ornée. Le rond point ne porte que sur cinq colonnes très menues. Aussi la plupart sont-elles cerclées de fer et, si l'on n'y prend garde, l'église N. D. pourra bien quelque jour tomber en partie, comme celle de Saint Maclou au même lieu fit, il y a une cinquantaine d'années, heureusement sans blesser personne, au sortir de l'office. Il y a plusieurs places. Un bon traiteur à *l'Agnus Dei* et un hôtelier au *Cheval blanc* qui *maltraite* les voyageurs. Un petit jardin, planté en acacias et dans une jolie vue, nous a fait demander la chambre qui y touche. Nous en raportons des semences dont ils ont fourni jusqu'au Havre et dans toute la Normandie. Il y a surtout un acacia qui a mes deux jarretieres de tour, c'est à dire sept pieds quatre pouces environ. La campagne est riante; le voisinage de la rivière, les Célestins qui sont sur la côte opposée sont en réputation pour avoir une vue fort jolie. Leurs vignes sont en plein midi.

Maison de l'abé de Tourni à Vernon. — Je n'ai point parlé de la maison de M. l'abé de Tourni, à l'entrée de Vernon. C'est un fief nommé : *Le Point du Jour*. Elle est à vendre. Le jardin et la maison avec la petite avenue contiennent dix arpens, une ferme qui en dépend est louée mille six cents livres. Le tout est de soixante mille livres. La maison seule de dix-huit mille livres. C'est le frère de M. de Tourni, intendant de Bordeaux, mort à Surenne, chez M. Cosse. Tourny est à deux lieues de là.

Rosni. — *Roboise*. — Nous partons à une heure et demie pour Meulan. De Vernon à Mantes, nous avons passé à travers *Rosni*. Le château qui appartenoit autrefois à M. Sulli, ministre, et à présent à M. de Senozan, et après cela par *Roboise*, village au bas de la côte où une femme est venue poliment nous présenter des poires, des pêches et des raisins.

Le 29, couchée à Meulan, à neuf lieues de Paris. — L'Ile Belle à M. Brignon. — Nous sommes arrivés à la couchée, à quatre heures après midi. Meulan est un amphitéatre terminé au sommet par l'*Eglise Saint Nicolas* et son gros clocher bas et quarré. Les côtes qui l'accompagnent sont plantées de vignes et bien cultivées. Les deux autres paroisses *sont N. D. et Saint Jacques* dans la forteresse. De l'autre côté du pont, avant que d'entrer à la ville, du côté de Rouen, on voit à droite, de l'autre côté d'un petit bras de la Seine, *l'Ile Belle*, qui apartient à M. Bignon, et que nous avons visitée. Les apartemens annoncent les belles lettres, les sciences et le goût avec la belle simplicité d'un savant. Le salon de musique est au milieu du bâtiment. Il perce dans l'étage supérieur, et est entouré d'un balcon où l'on peut venir l'entendre : l'Amour faisant un arc de la massue d'Hercule (copie de Bouchardon) orne le bas du sallon. Le milieu du plafond est occupé par un cadran horizontal qui marque les vents en répondant à une girouette. Chaque chambre est nommée selon les vertus allégoriques quedes tableaux représentent : *La force, la justice,* etc. La chapelle est ornée de tableaux et de médaillons, le cabinet a diférentes armoires de livres. Les glaces ne sont point fastueuses. Ce sont quatre carreaux dans une bordure dorée.

Ile Belle. — M. de Maurepas. — Allée de Mezy. — M. de Maurepas y a logé depuis 1753 jusqu'à 1759. Son logement étoit au commun, ayant la vue sur le bac (30). On paye un passager quand le maître y est, et les jardins sont toujours remplis du monde de la ville. Le belvédère a vue sur la forteresse, une grande allée sur le bras marchand et une plus longue encore de treize cents toises sur le petit bras, ayant sa vue sur le chemin de

Rouen et sur les côtes de Meulan. Tout est riant, tout est sage, tout est bien entretenu et de la dernière propreté; c'est le séjour d'un philosophe de 100,000 livres de rentes. Les tableaux, les médaillons sont en abondance dans les apartemens, aucune figure dans les jardins. La vacherie est auprès du quinconce, une promenade champêtre du côté marchand. L'île de Calipso n'étoit pas plus aimable. L'allée du Mezy est allignée sur ce château, apartenant à *M. de Mezy*. Une autre est terminée par le clocher de Saint-Jacques. La petite rivière d'Obette passe au bas de la ville et fait aller plusieurs moulins a blé. Elle se décharge auprès du bac de l'Ile-belle. L'auberge du *Croissant* a une seconde maison auprès du maréchal ferrand, où il y a une très grande cour et un grand jardin. L'hôtel du *Grand croissant* a de très grandes écuries et la porte donne sur les trois chemins de Paris, de Rouen et de Pontoise, ce qui acrédite beaucoup cette maison qui n'a point d'aparence.

Abaye de Poissi. — Saint Germain en laie. — Le chemin de Meulan à Poissi, passant par Triel, est de cinq lieues, bien aligné, bien planté, bien roulant. L'église de l'abaye est un beau et très beau gotique commencé par Philippe Le Bel et achevé par Saint Louis. Il a plu a M. Le Brun, premier peintre de Louis XIV, de gâter l'admirable rond point de l'église, et de le cacher par un maussade rétable d'autel à la Romaine, qui fait le cadre de son tableau d'un coloris aussi brun que son nom. Le chœur des dames de Poissi est décoré de belle menuiserie et tient les trois quarts de l'église pour assoir quarante trois nones, qui, pour avoir fait vœu d'humilité, n'en méprisent pas moins les belles voix qu'on reçoit parmi elles et que le Roi anoblit auparavant. Le dehors de l'église est un bijou. C'est un charme de voir comment les con-

treforts et les minarets qui les couronnent font ornement et laissent un libre passage au jour qui éclaire les croisées.

De Poissi à Saint-Germain il n'y a qu'une lieue de traverse, en passant par la fôret qui est du plus beau verd, tout en chênes. Le comble du château mériteroit une couverture supérieure pour y voir en tout tems l'horizon tout entier. L'heure de midi est la plus favorable; on y découvre la machine, la maison de la comtesse de Toulouse, Ruelle, Nanterre, Le Mont Valérien, Montmartre, Chatou, Maisons, la Vallée de Montmorency, Le Pecq, Le Pont du Pecq, la rivière, le bois de Vizines, Saint Denis, Carrière, etc., etc. la forêt, il faudroit un volume pour tout dire. La plus petite étendue de l'horizon est Poissi et une lieue de ce côté; à l'oposite, quatre, cinq, six et neuf lieues. La terrasse a une demi lieue d'étendue. La maison du Val est vis à vis le dernier avant corps. L'hôtel de Noailles est dans la plus belle situation. La petite maison de M. Martin est attenant la grille de Poissi et à deux pas de la forêt. Le jardin est très joli, les pêches en sont excellentes. La maison donne sur la grande rue. Le petit salon est très gai, et le biais n'est pas trop sensible; cependant on auroit pu le sauver et tirer un meilleur parti des jardins.

3o, arrivée à Versailles. — A une heure et demie après midi, nous sommes partis du *Prince de Galles*, notre auberge, vis à vis la porte latérale de la paroisse, passant par l'abreuvoir et le jardin de Marli. Nous sommes arrêtés au plus haut de la rivière de Marli, aujourd'hui, le pré d'Antin, passé devant la ramasse, la grille du trou d'enfer et les deux portes. Nous avons admiré la largeur de la chaussée du chemin, et nous avons désiré que le chemin de Versailles à Paris en eût une

pareille. Nous sommes rentrés dans le petit parc de Versailles par la porte Saint Antoine, en laissant le petit Trianon sur la droite et l'hermitage sur la gauche. Nous avons fait le tour du bassin de Neptune pour passer la grille du Dragon et traverser la ville jusqu'à l'hôtel Seignelai, où nous sommes arrivés à quatre heures. Nous avons trouvé notre maman et notre cousine en bonne santé, et nous avons soupé avec M. et M^me^ Martin, dont la bonne compagnie nous a délassés de nos fatigues.

Le lendemain 31, à neuf heures du matin, l'ami Boudier est monté dans sa chaise et nous a donné le regret de ne pouvoir encore l'accompagner.

FIN DE LA TOURNÉE EN NORMANDIE.

SUPPLÉMENT AU VOYAGE DU HAVRE

1. — La Queue est un long village mal pavé, situé dans une plaine et qui forme une démarquation entre les bonnes et les mauvaises terres. De là jusqu'au moulin des Landes et plus loin encore c'est un pays vaste et dévasté, plein de landes en effet. Cependant quelques parties défrichées font croire qu'on pourrait tirer parti du reste.

Le passage des quatre piliers n'existe plus que sur la carte de Cassini : les piliers sont abattus.

Peu après on traverse un hameau du village de l'Aunay; on le nomme *le Bœuf* à cause de l'enseigne du *Bœuf couronné* qui s'y trouve.

2. — Est-ce en suivant cet usage de mettre un toit sur les puits que les fonds baptismaux d'Houdan se trouvent couverts par un dôme, comme ceux des chaires portatives?

3. — La veille, au lieu de croire continuer le voyage, tout sembloit en annoncer la fin précipitée. Le dévoiement que mon père avoit rapporté de Saint-Prix, le 22 juillet, sembloit augmenter encore et l'affaiblissoit beaucoup. Il se laisse donner une rôtie au vin pur et cannelle, en a en aparence une indigestion complette et se trouve cependant le matin fort et vigoureux et en mettant pied à terre se juge guéri. Il l'étoit en effet : seroit-ce un remède à récidiver ?

4. — Les villages ne sont plus ceux des environs de Paris. Murs bas, couverts de chaume, bâtis et gobtés en terre, assis sur un purpin de briques : les maisons, vraies

chaumières, séparées par de petites cours dont les portes chartières couvertes magnifiquement en tuile, on ne sait par quel caprice; ce toit soutenu par une énorme charpente valant souvent celle de la maison.

5. — Dreux nous parut singulièrement vivant. C'étoit l'heure de la messe, à la vérité; mais on rencontroit des hottes, paniers et tout l'attirail d'un marché considérable. Je n'ai pas su comment, car c'étoit un dimanche.

Dans les fossés de la citadelle, entr'autres plantes, se trouve le *fenouil* aussi commun que le *boucage*.

6. — A Nonancourt on voit plusieurs maisons dont le devant est soutenu par deux ou trois poteaux ou *paux*, comme on dit dans le pays. Cela s'appelle un *avant solier*. Le dessus en *colombage*, c'est à dire en pan de bois aparent : les vides assez souvent remplis en brique, ce qui doit être assez lourd.

7. — En chemin le Comté de Tillières tout demantelé nous expose au danger de passer sous la seule porte qui reste de l'ancienne enceinte et dont deux portions de voûte se soutenoient à peine, les clefs de la voute étant déja tombées.

8. — Nous vîmes, des fenêtres de cette dame, passer un enterrement dont le cérémonial mérite *memento*. Une sonnette marchoit en tête, comme au devant des sacrements : après un clergé peu nombreux, paroissoient des *confrères de la charité*, les uns portant le corps, les autres l'accompagnant, tous vêtus de noir, un chaperon rouge sur l'épaule, et un bouquet au côté, le tout terminé par un groupe d'hommes et de femmes sans marque de deuil, comme à la suite d'une procession.

9. — La faïencerie de M. Villette est établie au moyen d'un ancien four à chaux dont il a fait l'aquisition ; il trouve dans le voisinage la terre à faïence.

Pour blanchir la cire des abeilles des environs il a préparé les ustensiles. On fait fondre la cire jaune dans une chaudière, elle coule par une canelle dans un long bassin de fer blanc, percé de nombre de petits trous : au dessous est un cilindre de bois a moitié plongé dans l'eau d'une grande cuve : on tourne sans cesse ce cilindre quand la cire fond, de sorte que tombant dessus par les petits trous, en goutes longues ou même en filets, elle prend la forme de petits coppaux minces et frisés qui nagent sur l'eau d'où on les porte sur de grosses toiles étendues sur des claies au soleil, à trois pieds de terre ; et l'on l'y arrose au besoin, comme les toiles sur le pré.

10. — On dit ce grison trop dur à travailler, et que c'est pour cela qu'on ne l'emploie plus; il est vrai que les pierres de la *Tour grise* sont aujourd'hui au refus de l'outil.

11. — C'est à Verneuil que j'ai trouvé, sur les rives de l'Avre, le grand *Poa aquatica* que M. Villette a bien voulu depuis envoyer à Trianon où il manque. Scheuchyer l'indique dans les fossés de la citadelle de Lille ; mais M. de Jussieu dit qu'il croît aussi dans la Bièvre, près Paris.

12. — J'ai trouvé dans l'Iton, à la première vue, la Salicaire, la Lisimachie, la Bauche (Spartganium), le Curage, le Nénuphar et le Meniante.

13. — La forêt d'Evreux a du être autrefois en coupes de taillis. Les sépées forment à présent un très beau bois de chêne de basse futaie ; elle est très étendue et plusieurs villages y sont renfermés. Les mortbois qui sont considérables consistent en genévrier et romarin. A la sortie du bois il y a encore plusieurs arpens de ce dernier que l'on coupe tous les cinq ou six ans pour le chauffage.

14. — Le Président Turgot se hâtoit de revenir à Paris

pour se trouver au célèbre jugement définitif du 6 août suivant.

15. — Un porc géant venoit de recevoir depuis quelques jours les hommages de toute la ville. Nous avons été comme les autres admirer son énormité. Au reste, on nous a dit que cette grande taille n'étoit pas rare à Caen, d'où il venoit.

16. — On vante beaucoup à Evreux le tabernacle des filles de Saint-Sauveur. C'est un morceau ancien, en bois noir, garni d'une grande quantité d'argent mal travaillé, le tout fesant cependant l'effet le plus brillant par la belle ordonnance de l'architecture.

17. — L'entrée du château de Navarre est très noble. De grands arbres de ligne bien plantés, bien entretenus, d'immenses pièces d'eau d'où sortent des jets de quarante pieds de haut. Tout se rapporte a un pavillon quarré, dans le genre de celui de Marli. On dit qu'il devoit être accoté de deux ailes basses en arrière corps. Le Duc de Bouillon a négligé de les faire bâtir et laisse même dépérir les jardins : tous les bassins en sont à sec. Il ne dépense que pour son cabriolet.

Ce cabriolet est un petit palais enchanté, détaché de l'enceinte en devant. Rien ne l'annonce et la surprise est plus piquante ; car dès qu'on en a passé l'entrée on cherche Armide à chaque pas. Le centre est un sallon frais, entouré d'eaux plattes et jaillissantes. Ce sallon, peint en dedans, est décoré d'un lustre et de plusieurs girandolles en porcelaines, aussi bien montées que belles. Le dehors est orné de treillages et rocailles. De ce point partent plusieurs allées et plusieurs canaux avec des cascades en amphitéatre, qui vont jour et nuit et qui forment le coup d'œil le plus agréable. Dans l'intérieur des pleins bois sont les plus jolis bosquets où l'on trouve à chaque ins-

tant quelques nouvelle surprise, rochers ou effets d'eau, corbeilles de fleurs, cabinets de repos, tous jolis et variés.

Cependant, même en sortant de ce cabriolet, les beautés du grand jardin se font toujours sentir : elles sont d'un tout autre genre. Là, tout respiroit la volupté, ici tout imprime le respect. Un bois de haute futaie, bien percé et bien soigné, des canaux et des pièces font reconnaître la majesté du siècle de Louis XIV.

Sur la gauche du sallon, du même côté que le petit château, on trouve un bosquet appelé l'*Ile d'amour*, avec l'orangerie par derrière : les orangers en sont distribués avec goût et disposés en une sorte d'amphitéatre qui fait un bon effet.

18. — Le moulin à tordre le coton est très simple et très ingénieux : une manivelle qu'un enfant feroit mouvoir, réunit les deux opérations du dévidage. Elle fait tourner, horizontalement et très lentement, un grand dévidoir, qui forme à la fois cinquante ou soixante échevaux : et en même tems, au moyen d'une corde croisée qui passe sur une roue horizontale, elle fait tourner verticalement, avec une extrême vitesse, cinquante ou soixante bobines, qui, par conséquent, se dévident et se tordent. C'est ce fil qu'on emploie, tant pour la trame que pour les chaînes des velours de coton. Je dis les chaînes, car il y en a deux en quelque sorte, une qui forme l'étoffe, étant ourdie avec la trame, l'autre destinée à être coupée pour faire le velu du velours. Cette opération se fait au moyen de deux fils de laiton qu'on place alternativement aux deux côtés de la *duite*, et entre lesquels passe un petit tranchoir qui coupe une des deux chaînes. Si on ne faisoit pas cette opération l'étoffe ressembleroit a du cannelé. Ce tranchoir coupe la chaîne assez également pour n'avoir pas besoin de l'être

au ciseau, comme les draps ou les tapis du levant. On tient après cela le velours et on le brosse avec une vergette de six pouces sur dix-huit, et dont le poil est de deux ou trois pouces de long. Ces vergettes sont faites d'une espèce de mousse terrestre, appellée à Trianon *Polytrichum commune*, qui est rougeâtre et se trouve communément à Rocroi en Flandre, d'où on l'envoie aux marchands de Rouen, qui les fabriquent et les vendent sous le nom de *Brosses de Bruyères*, parce que le perce-mousse croît dans les bruyères.

19. — Dans les villages de la plaine de Neubourg, sur le pignon des maisons, on voit souvent des croupes de charpente couvertes de chaume, destinées à le garantir de la pluie, et cela s'appelle *queue d'héronde*. Au reste, ce pays est remarquable par la richesse des terres et la pauvreté des cultivateurs.

20. — Les manufactures de drap qui sont à Elbeuf au nombre de quatre-vingt, en font une ruche où personne n'est dans l'inaction : de sorte qu'Elbeuf, qui n'est cependant qu'un bourg, est bien plus vivant que Verneuil, capitale du Perche et même qu'Evreux, qui est un évêché. On y file aussi le coton en grande quantité pour les manufacturiers de Rouen. Le rouet est tout différent de celui dont on se sert pour le chanvre et le lin. Il n'a point d'epinglier. La bobine est un bâton de chennevi creux, dans lequel on fait entrer la broche de fer. La manière de filer est aussi très singulière. On carde le coton à mesure qu'on veut le filer : on en forme de petits rouleaux de sept ou huit pouces de long sur quinze ou seize lignes de diamètre : on prend alors un de ces rouleaux et on l'attache sur le bout de la petite broche de fer : en suite, pendant qu'on tourne la roue de la main droite, avec une grande vitesse, on tire le cotton de la main gauche, de la

longueur de deux pieds environ, après quoi, arrêtant tout court et faisant tourner la roue très lentement, on lâche le fil, en le poussant du côté de la roue pour le faire dévider sur la bobine, ce qui s'appele *vouder*. Les fileuses se tiennent debout, quelques unes donnent beaucoup de grâce à ce travail. Nous avons admiré, entre autres, M^lle^ Aumont, parente de notre aubergiste et notre voisine.

21. — Le portail vient d'être bâti depuis quelques années, sur les dessins de M. Galot, architecte de Rouen; un soubassement et un seul ordre au dessous du fronton; un grand vitrail au dessus de la porte principale, tout cela forme une ordonnance sage et agréable. Mais ce qui attire le plus la vue dans cette église, c'est le couronnement du maître-autel : un transparent entouré de dorure fait un bel effet et a peut être fait imaginer la *gloire* que l'on voit à Saint-Roch, à Paris. Nous avons appris à Saint-Jean un usage de Normandie, qui est de mettre un cierge à la place des paroissiens propriétaires de bancs, depuis leur mort jusqu'au service du bout de l'an : c'est la litre des bourgeois.

22. — A droite du château est un petit ruisseau très rapide, qui borde le jardin de deux côtés et va se jetter dans la Seine, près d'Orival. Sur ce ruisseau est un moulin qui apartient à l'abé de Jumièges. Tous les samedis on lâche l'écluse du moulin et la réserve coule dans toutes les rües du bourg pendant près d'une heure, pour laver les ruisseaux et nettoyer les rües.

Que ne peut-on en faire autant à Paris!

23. — Et au bout de l'île Comte, le vrai prunier sauvage *Prunus insititia;* il y en avoit cinq ou six chargés de prunes très revêches et de la couleur de celles de Damas, mais plus petites : ces prunes étoient entrelacées

de vignes, ce qui formoit un très joli effet et pourroit tenir sa place dans un paysage.

24. — La première opération consiste à teindre la laine, après quoi on la carde à deux fois pour séparer la *bourre lanisse* de la *bourre laine:* on humecte à cet effet les toisons avec de l'huile d'olive grossière venant de Séville. Cette laine est envoyée par ballot à la campagne pour y être filée, de la même manière que nous avons dit que se filoit le cotton. On rapporte le fil à la manufacture où l'on en tord une moitié pour faire la chaîne, couvrant les fuseaux de la navette avec l'autre moitié non tordue : on ourdit ensuite l'étoffe comme de la toile ordinaire, à l'exception qu'à cause de la grande largeur du métier, il faut deux ouvriers, un à chaque bout, pour recevoir et renvoyer la navette. On a cependant imaginé une petite méchanique fort simple pour qu'un seul homme puisse conduire sa navette : cela diminuroit la main-d'œuvre ; je suis étonné qu'on ne se serve pas de cette invention, car sur cinquante métiers, nous n'en avons vu qu'un seul de cette façon. Quand la pièce de drap est finie on l'envoye à la foulerie, où on la resserre considérablement par une opération qu'on verra détaillée ci-dessous. Ensuite on l'étend sur des roues, pour l'allonger et la rétrécir ; après quoi il faut lainer le drap. Tout le monde sait qu'on se sert pour cela d'une espèce de chardon, qui en a pris le nom de *chardon à foulon;* mais celui qu'on trouve communément aux environs de Paris n'est pas bon à cet usage, quoique plus gros, et diffère de l'autre en ce que les pointes de la tête de celui ci sont longues, droites et molasses, au lieu qu'elles sont dures, courtes et recourbées dans l'autre espèce : on en cultive en quantité aux environs de Louviers. Quatorze de ces têtes, rangées en deux files, huit en haut et six en bas, forment *le peigne*

dont on se sert pour lainer le drap. Cette opération demande deux hommes, qui tiennent chacun deux peignes, quoiqu'ils tirent de haut en bas de la longueur de deux pieds environ, lainant ainsi une seule pièce de drap pendant vingt quatre heures; observant de mouiller d'abord le drap, puis de mouiller souvent les peignes et d'en changer pour les faire nettoyer par le cureur. Il faut ensuite tondre le drap; pour cela on le bande sur une table, où d'immenses ciseaux appelés *forces* coupent l'excédent de la laine; ces forces ont une lame fine qu'ils apellent *le mâle :* elle est chargée d'environ trente ou quarante livres. Le tondeur s'appuie dessus pour la faire avancer et de la main droite il la retient pour la gouverner, tandis qu'au moyen de la *manioche*, qu'il tient de la gauche et d'une corde à laquelle ce petit morceau de bois est attaché, il fait mouvoir *la femelle* qui, en approchant de l'autre lame, racourcit les poils du drap pour les rendre d'égale longueur. Il est bon de savoir que c'est avec ces tontures que l'on fait les tapisseries appelées de laine hachée : rien n'est perdu chez un peuple industrieux. On tond le drap trois ou quatre fois, le lainant toujours alternativement jusqu'à ce qu'ayant reçu la dernière tonture, il soit à sa perfection.

Cette visite nous employa toute notre matinée. N'ayant plus rien à voir après diné, nous fûmes encore rendre visite à notre voisine la voudeuse, et de là goûter dans la commune le bel air du bord de la Seine et jouir d'un paysage délicieux formé par la rivière, les iles, Orival et la forêt de la Londe; mais le plus singulier c'est la vue de la côte de la Justice où sont tous les jardins des manufacturiers, ce ne sont ni des pêchers, ni des poiriers, ni aucune autre espèce d'arbres qui forment les contrespaliers; ce sont des rames couvertes de pièces de drap de

toutes couleurs; cela fait assurément une montagne bien habillée; un peu arlequin, mais n'importe, je crois qu'on chercheroit longtems pour en trouver une pareille.

27. — C'est en haut de cette butte que j'ai trouvé la *Pyrole*, sur le bord du bois à droite du chemin, en allant à Rouen, parmi une grande quantité de genèvriers et de *ruscus* ou petit houx. J'ai enseigné la Pyrole à M. Pinard, médecin à Rouen et professeur du jardin botanique de l'Académie, il n'en connoissoit point aux environs; comme elle est fort rare en France, il est bon d'inscrire tous les endroits où elle croît naturellement et de mettre celui-ci à côté de celui que M. Cammartin a découvert à l'entrée du parc de Chaville, près Versailles, entre le douze et le treizième arbre à droite, à compter de la porte verte.

28. — La forest de Rouvray tient à celle de la Londe : elles renferment plusieurs villages et quelques landes incultes, surtout du côté de Rouen. La dernière côte qui descend à Rouen est extrêmement aride et pierreuse, cela n'annonce point du tout un aussi bon pays que l'est la haute Normandie, de même que le faubourg Saint-Sevère n'annonce point du tout une ville aussi commerçante que l'est Rouen.

Les bâtiments sont modernes et ressemblent à ceux de Verneuil et d'Evreux, les rües assez larges et les maisons entrecoupées de cours spacieuses et de grands jardins. Ce quartier qui occupe un terrain assez grand n'a qu'une paroisse qui est Saint-Sevère.

La disparate entre ce faubourg et la ville est aussi grande que celle qu'il y a entre l'ile Saint-Louis et la Cité. Car, après avoir passé le pont, on se retrouve, à peu de chose près, au centre de Paris. Les maisons à trois et quatre étages : les rües étroites, bordées de boutiques et

très passantes, tout cela représente assez bien l'ancienne Lutèce et ne diffère de Paris moderne que par moins d'étendue, des maisons de bois, et peu de carosses. La cathédrale est grande et gothique, ainsi que presque toutes les autres églises, parmi lesquelles on admire celle de l'abaye de Saint-Ouen. Il y a peu de bâtiments modernes, si ce n'est sur le pont où l'on voit avec plaisir la maison des consuls, la douane, la bourse et la romaine; tous ces bâtiments sont du siècle, ainsi que le lieu de santé. A l'extrémité du port, à coté de la Romaine, est le vieux palais. C'est une enceinte où sont renfermées plusieurs maisons servant de logement au gouverneur, intendant et autres officiers royaux, quelques ruines et les prisons. Derrière doit être l'hôtel de ville; les travaux en étoient suspendus et il n'étoit que hors de terre. Le vieux marché est au devant, le long de la rue cauchoise, où nous avons logé *à la Vache couronnée*. On l'appelle ainsi pour le distinguer du nouveau marché qui est derrière l'ancien hôtel de Ville, et du *marché aux veaux* qui est auprès de la *rue grand pont* (*sic*).

C'est dans ce lieu qu'a été brulée Jeanne D'Arc, si connue sous le nom de *Pucelle d'Orléans*. On vient de reconstruire sa statue depuis quelques années; elle est placée au dessus d'une fontaine. Une femme de ce marché, qui nous la voyoit regarder, fit à mon père ses tendres plaintes de ce qu'on l'avoit reconstruite si matériellement. Autrefois, lui disoit-elle, c'étoit de petites colonnes mignones qui la supportoient, mais à présent c'est trop grossier. Il est peut être plus d'une occasion où le gothique est préférable au romain, pour des yeux instruits par la nature.

29. — En général la ville de Rouen est très peuplée pour son étendue. On y compte soixante mille âmes,

trente-deux paroisses, quelques collégiales, et un grand nombre de couvents d'hommes et de femmes.

Le soir même de notre arrivée, je fus, avec M. Boudier, parcourir notre quartier. Mon père ne put être de notre promenade, craignant de fatiguer son pied. Nous vîmes donc le pont de batteaux et le port. Ce pont est composé de dix-neuf batteaux qui se tiennent par des croix de Saint-André, qui supportent le pavé, excepté aux deux bouts, où ce ne sont que des planches assemblées en travers du pont, de manière à se prêter à la marée, qui fait quelquefois lever les batteaux de neuf ou dix pieds au dessus du courant ordinaire. Ces batteaux sont arrêtés par des pièces de bois enfoncées verticalement dans de gros massifs qui tiennent lieu de piles. C'est entre deux de ces pièces de bois que glisse, comme dans une coulisse, la queue de chaque batteau, ou du moins d'un sur deux. Il n'y a que les petits battelets des passagers qui puissent passer dessous ce pont : aussi a-t-on pratiqué une ouverture dans le milieu pour laisser passer les grands batteaux. La méchanique consiste en deux ponts tournants qui se relèvent sur le batteau du milieu, qu'on retire ensuite pour laisser un passage aux plus grands batteaux et même aux vaisseaux.

3o. — Le frère Nicolas, auteur du pont des Thuilleries, est en partie celui de ce pont qu'on admire avec raison et qui a deux avantages au dessus d'un pont de pierre : Premièrement de laisser passer les bateaux et les vaisseaux sans obliger à les démâter, secondement d'être de niveau au quai ou à peu près, au lieu qu'un pont de pierre de cette largeur seroit excessivement élevé; sans doute que c'est ce qui a déterminé à construire celui-ci plutôt que d'en rebâtir un de pierre, lors de la destruction de l'ancien, dont on voit encore quelques piles. Au reste,

l'entretien de ce pont n'est pas considérable, on ne reconstruit qu'un bateau tous les ans. On alloit le placer sous trois ou quatre jours, lorsque nous vîmes le pont.

31. — Le moulin à foulon a pour premier mobile une roue à eau, dont l'axe est armé de petits leviers qui soulèvent le bout des piles, qui, tenant à un pivot par le bout d'un long manche, retombent dans des augets de la même forme que les piles, qui pressent, en retombant, une ou deux pièces de drap, jettées en paquet dans l'angle où elles sont continuellement arrosées, afin, en détrempant la glaise dont elles sont couvertes, de dégraisser le drap. Notté que par la compression qu'il reçoit il tourne perpétuellement sur lui-même, de manière qu'il présente toujours une nouvelle face sous la pile qui, comprimant ainsi l'étoffe, la rend comme on vient de dire.

32. — Les forces à tondre, qu'on tiroit autrefois d'Angleterre, se font présentement en France, sous la conduite d'un ouvrier anglois attiré en Normandie. On les forge à quelques lieues de Rouen, puis on les repasse à Darnétal sur une forte meule, mise en œuvre par une roue à eau.

Quant aux frises à l'angloise, c'est une méchanique très ingénieuse et très simple, dont le premier mobile peut être le vent, l'eau, des chevaux ou des hommes. Après la complication de plusieurs rouages, pour multiplier la vitesse, il se trouve deux lanternes verticales, dont les axes sont alongés et coudés, de sorte qu'en tournant avec une extrême vitesse, ils obligent à une vacilation continuelle une planche qui y est fixée. Cette planche est enduite en dessous d'un mastic très dur et tout couvert de petits points, semblables à ceux d'un gros chagrin. On roidit cette planche avec des bâtons, apuyés

par en haut sur le chassis qui embrasse toute la machine, et qui font une pression de trois mille. C'est sous cette planche qu'est placée l'étoffe que l'on veut friser, après lui avoir donné les façons d'enlainage des deux côtés et d'une coupe grossière seulement d'un côté. L'étoffe est soutenue par une seconde planche fixe et garnie de panne. C'est par le moyen d'un axe, tournant très lentement, garni de petits bouts de fil de fer, semblables à ceux des cardes, et sur lequel l'étoffe s'attache, qu'elle est forcée à s'échapper également d'entre les deux planches, ce qui les marque de ces petits points qui constituent les ratines.

32. — Il est de deux sortes de siamoises flambées ou chinées. Les unes flambées au hazard et les autres en mozaïque réglée. Pour faire les premières, il suffit de lier l'écheveau très serré de distance à un autre avant que de le mettre à la teinture, de sorte que le fil soit teint de deux couleurs : c'est ce fil, ainsi chamarré, qui produit la bigarure des étoffes où il est employé. Quant à la seconde sorte où l'on suit une mosaïque, elle demande beaucoup plus d'attention, savoir : 1° en ce qu'il faut prendre juste la largeur des quarreaux pour lier le fil en écheveau ; 2° en ce que l'ouvrier est en outre obligé de prendre soin de placer chaque fil suivant le dessin. Enfin, si l'on veut ajouter une mouche au milieu, il faut avoir deux navettes, attendu que la distance des mouches et des carreaux n'est pas la même.

34. — La cassonade telle qu'on l'apporte d'Amérique, qui ressemble a du gravier mêlé de sable jaune, est d'abord mise en fusion et mêlée d'une légère eau de chaux, puis jettée dans des chausses ou elle laisse sa première eau et d'où elle tombe dans de très grands moules en forme de tronquée ; ces moules ont un petit trou par où le sucre le plus grossier tombe dans des récipians. Pour

faciliter cette première purgation, on couvre le sucre d'une espèce de terre glaise très liquide afin que l'eau traverse toute la masse du sucre et entraîne tout ce qui lui est étrangé : lorsque les pains sont séchés on les refont et on les met dans de nouveaux moules de la forme des pains ordinaires, on les purge encore de la même manière que cy-dessus, puis on les retire du moule afin de leur donner de l'air, on les remet dans le moule du même sens, on les met ensuite sécher à l'air, puis dans l'étuve où ils restent huit jours, après quoi les pains de sucre sont en état d'être vendus et mangés.

35. — Dans cette côte de la Justice, trouvé l'Osmonde polipode (*Osmunda spicans*), plante assez rare et aussi abondante en ce lieu que toutes les fougères dans ceux où elles se plaisent : remarquable en ce qu'une partie seulement de ses feuilles porte des graines.

36. — On dit dans le pays l'église d'Harfleur construite à Londres et aportée toute bâtie. Il est du moins vrai qu'elle a été bâtie par les Anglois; elle n'est pas achevée.

Vu du lin coupé, étalé sur terre, déchargé de sa graine : C'étoit pour le rouir, car il rouit sans eau.

37. — Ce nom *Havre de grâce* désigne assez bien une terre venue de *Dieu grâce* par des alluvions successives, car le port étoit jadis à Harfleur et tout le territoire du Havre étoit alors sous l'eau. On dit que c'est François Ier qui l'a fait bâtir.

38. — Pour des yeux un peu myopes, la ligne qui termine l'horizon se fait à peine sentir, la couleur du ciel et celle de l'eau devenant presque la même.

On mange cinq espèces de Rocailles, homarts, tourteaux, étrilles, crevettes ou chevrettes, bouquettes ou salicoques.

Le fond de la mer, après le galet, n'est composé que d'un petit sable très fin, luisant et toujours humide, où les traces s'effaçent à mesure qu'elles se font : on y trouve çà et là de grosses roches de six à dix-huit pouces, toutes couvertes de varech (*fucus vesiculosus*, *f. filignosus*), de celui qu'on nomme le baudrier (*f. sauberetus*), et en outre de Lepas, de Nérites, de Pourpres, Pois noirs et jaunes.

39. — Herborisation dans un pré maritime : *Salsola Kuli*, *Aster Tripolium*, *Salicornia europea*, *Juncus squarrosus*, *Triglochin palustre*, et dans l'eau *Ulva lactuca* ou laitue de mer.

40. — C'est à Jumièges que se trouve le tombeau d'Agnès Sorel. On nous a communiqué son épitaphe que voici :

Fulgor Apollineus rutilantis luxque Dianæ
Quam jubaris radiis clarificare solent
Nunc tegit ops et opem negat atrox iridis arcus,
Dum furiæ primæ tela superveniunt.
Nunc elegis dictare decet planctuque sonoro.
Lætitiam peccat turtureus gemitus.
Libera dum quondam quæ subveniebat egenis
Ecclesiisque, modo cogitur ægra mori.
O mors sæva nimis quæ jam juvenilibus annis
Abstulis à terris membra serena suis,
Manibus ad tumulum cuncti celebretis honores
Effundendo preces quas nisi Parca sinit.
Quæ titulis decorata fuit decoratur amictu
In laudis titulum picta ducissa jacet.
Occubuere simul sensus, species et honestas,
Dum decor Agnetis occubuisse datur.
Solas virtutes, meritum, famamque relinquens,
Corpus cum specie mors miseranda rapit.
Præmia tum mortis luctus, querimonia, Tellus.
Huic ergo celebres fundite, quæso, preces.

41. — Dans le bois de Jumièges : la petite gantelée (*Campanula glomerata*) et dans les bosquets le Palenotier (*Staphylea primola*).

42. — La forêt de Bretonne est riche en plantes, *Palypodium*... *Axalis Acetosella*, *Evica*... au Landin, Tilleul.

43. — Belle vue sur la côte de Thuit, d'où l'on commande au château et d'où l'on voit en remontant l'Andelle, à gauche Trianel et l'Ile Dieu, et a droite Trausières et Périers.

44. — Foulerie Hollandoise à piles droites, préférables à celles de Darnetal, comme infiniment plus lourdes et frappant plus également par leur chute perpendiculaire.

45. — Nous étions alors près de *Noyers* : seigneurie et retraite du surintendant des bâtiments Des Noyers.

46. — Ces falaises sont tellement à pic qu'on les croirait taillées de main d'homme.

47. — Ce salon rond n'est qu'une sorte de chapeau de moulin qui tourne à roulette sur une coulisse.

Orangerie percée des deux côtés, bien ou mal : observation à reprendre.

48. — Ces terrasses forment des rampes douces qui sauvent la côte sans être aperçues du bas du jardin. Parc très grand sur la plaine haute.

49. — Le vieux château de Bisy mal placé, le nouveau mal disposé : la bassecour seulement exécutée beaucoup trop magnifique : la grande avenue ôtant la seule échappée de vue qui se trouvoit entre deux côtes assez voisines. Jardins n'ayant point de rapport aux bâtimens traités en petit, quoique d'une grande étendue, terminés par quelques maisons et chaumières sans ordre. Quant aux gazons, immenses et fréquents, mais mal semés, ne valant jadis que par le grand soin; devenus

des prés depuis qu'ils sont négligés ainsi que tout le reste.

5o. — Ce commun de l'Ile Belle est subordonné au dehors au principal corps de logis et en outre caché par un berceau qui continue jusqu'au bout de l'Ile dans la longueur de treize cents toises.

INFORMATION

AU SUJET DE LA DESTRUCTION DU CHARTRIER DE L'ABBAYE DE SAINT-ÉTIENNE DE CAEN, EN 1562.

PUBLIÉE

Par M. CH. DE BEAUREPAIRE

INFORMATION

AU SUJET DE LA DESTRUCTION DU CHARTRIER DE L'ABBAYE DE SAINT ÉTIENNE DE CAEN, EN 1562.

Charles de Bourgueville, sieur de Bras, dans ses *Recherches et Antiquités, etc.*, publiées en 1588, s'étend assez longuement sur les dévastations que commirent les protestants et les troupes de l'amiral de Châtillon, dans les églises et les monastères de la ville de Caen, en 1562 et 1563.

L'information qui suit, conservée dans les archives du Parlement, et postérieure de seize ans aux événements qu'elle rappelle, fournit moins de détails et des détails moins intéressants. Elle n'a, d'ailleurs, pour objet que d'établir l'impossibilité où se trouvaient les religieux de représenter leurs titres de rentes et le besoin qu'ils avaient d'être autorisés à justifier de leurs droits de propriété par un autre moyen.

Les témoins, au nombre de douze, dont cette information contient les dépositions, s'y montrèrent très réservés à l'égard des personnes. Ils prirent soin de n'accuser que des inconnus ou des particuliers que la mort avait mis à l'abri de poursuites judiciaires. Ils évitaient ainsi

prudemment de se faire des ennemis, dont ils auraient eu, sans doute, à redouter le ressentiment en cas de changements politiques, toujours à prévoir.

Parmi les témoins qui furent appelés à déposer devant Blondel, lieutenant du bailli, il en est un qui attire principalement l'attention. C'est François Malherbe, sieur d'Igny, qui était alors conseiller au bailliage, et dont le fils devait être le célèbre réformateur de la poésie française.

Si l'on devait s'en rapporter à sa déposition, Malherbe aurait joué, dans ces terribles circonstances, un rôle des plus honorables, et ce serait justice de lui savoir gré des efforts qu'il aurait tentés pour faire entendre raison à une troupe de furieux. A l'encontre de son récit, il faut remarquer que Bourgueville ne fait aucune allusion à cette courageuse résistance, dont Malherbe se vante. Parlant de la dévastation exercée dans l'abbaye de Saint-Étienne, notamment de la profanation du tombeau de Guillaume le Conquérant : « J'y étois présent, dit-il, et m'y transporté, estant en estat de lieutenant de Monsieur le bailly pour penser aucunement amolir le cœur de ces barbares par certaines et honnestes remonstrances que je leur fis, et n'en peu rien obtenir. » C'eût été pourtant le lieu de rappeler que son collègue lui avait prêté son concours et n'avait pas été plus heureux. Si Bourgueville ne l'a point fait, on a quelque raison de croire qu'il y a été contraint par le respect de la vérité, quand on lit dans la brochure de M. Gasté : *La Jeunesse de Malherbe,* cet extrait d'un inventaire de l'abbaye de Troarn :

« En 1562, le 14 et le 15 mai, du temps des troubles

de la Religion, après l'édit même de Pacification, une compagnie de voleurs perfides et d'hérétiques de la ville de Caen, dont voici les noms principaux, afin que leur mémoire soit en exécration à tout jamais : capitaine M. François Malherbe, sieur d'Igny, etc., armez de toutes sortes d'armes, entrèrent de force dans l'église, rompirent les autels, images, crucifix, bancs, chaises... brulèrent tout dans l'église, mesme prirent les livres, ornements, reliques et argenteries, qui estoient considérables, et emportèrent le tout. Ensuite ils rompirent les portes du chartrier ou trésorerie et autres lieux où estoient les titres et enseignements concernant le revenu, lesquels ils bruslèrent et mirent en cendres. »

Il serait bien étonnant qu'un magistrat qui, les 14 et 15 mai 1563, se rendit coupable de pareils excès dans l'abbaye de Troarn, eût songé, une année auparavant, à s'opposer avec quelque vigueur à ceux qui firent absolument la même chose dans l'abbaye de Saint-Etienne.

A vrai dire, si la déposition de Malherbe est mensongère, il faut dire que celle du premier témoin, Jean Laurens, l'est aussi.

J'ai corrigé l'extrait de l'inventaire en substituant 1563 à 1562, parce que l'édit de Pacification étant du mois de mars 1563, le pillage de l'abbaye de Troarn, d'après le dire de l'inventaire, a du avoir lieu les 14 et 15 mai de cette dernière année. Si la correction, au lieu de porter sur la date, devait porter sur ces mots : « Après l'édit de Pacification, » la culpabilité de Malherbe se trouverait encore aggravée d'un défaut absolu de sincérité, puisque ce serait deux ou trois jours après les ravages commis à Saint-

Etienne, que lui-même, avec ses complices, aurait dévasté l'église de l'abbaye de Troarn.

Je voudrais croire que le rédacteur de l'inventaire s'est mépris dans ses accusations, et qu'il a confondu le père du poète avec un autre membre de la famille, également protestant, mais celui-là protestant fanatique.

Un fait hors de doute, qui ressort des dépositions de 1578, aussi bien que du récit de Bourgueville, c'est que, si les dévastations de 1562 furent l'œuvre d'une foule aveuglée par la passion, celles de 1563 furent accomplies froidement, savamment et dans un but de cupidité.

Pour nous en tenir à l'abbaye de Saint-Etienne, la destruction en fut décidée, non dans l'ardeur de la lutte, mais quand une sorte de paix était conclue entre les partis. « Tel mandement de desmollition dudit amiral, écrit Bourgueville, fut trop promptement exécuté, sans attendre l'Edit de Pacification, lequel toustesfois estoit notoire, moullé et se publioit partout mesme en cette ville. Mais un des juges auquel il fut apporté dès le jeudi absolu (jeudi saint) dud. an ne le fist publier jusques au lundy de Pasques, affin que cet exercice de Réligion prétendue et leur cène qu'ils appellent fust encore faite le jour de Pasques, ce qu'ils firent en l'église du couvent des Cordeliers. Mais, ô chose piteuse à référer ; c'est que les protestans se disant reformez se voyant privés de l'exercice de leur religion aux villes par l'Edit, mettent le feu et bruslent la nuict mesme de Pasques la dite église et convent des Cordeliers. »

Ce n'est pas le seul endroit où Bourgueville se plaigne

de la conduite de quelques-uns de ses collègues. Ailleurs, il parle d'un des juges qui, dans la Chambre du Conseil, accorda à ceux qui avaient saccagé les églises, le salaire qu'ils vinrent audacieusement réclamer. Antérieurement, il nous montre, « suporté d'aucuns des juges », le ministre Cousin qui, par ses exhortations, avait excité le peuple à faire dans la ville de Caen, ce qui venait d'être exécuté dans la capitale de la Province (p. 170).

Bourgueville ne donne aucun nom : peut-être est-il prudent d'imiter sa réserve.

INFORMATION

AU SUJET DE LA DESTRUCTION DU CHARTRIER DE L'ABBAYE DE SAINT-ÉTIENNE DE CAEN, EN 1562.

L'an mil cinq centz soixante et dix huict, le lundy vingtieme jour d'octobre, à Caen, devant nous Jacques Blondel, escuier, sieur de Dungy, conseiller du Roy notre sire et lieutenant de Monsieur le bailly de Caen, présence de Me André Marc, greffier de mondit sieur le bailly,

S'est comparu Me Gilles Le Marchant, solliciteur des sieurs abbey et religieux de l'abbaye Sainct-Estienne de Caen, lequel nous a présenté certain arrest donné le huictième jour de ce mois en la Chambre ordonnée au temps des vacations en la court de Parlement à Rouen, sur la requeste présentée à icelle par lesdits abbey et religieux, par lequel arrest il est ordonné, avant que faire droit sur le contenu en ladicte requeste, qu'il seroyt informé de la perte des lettres, tiltres, chartres, papiers et enseignementz de ladicte abbaie, pour, l'information veue, estre ordonné sur les fins de ladicte requeste que de raison, nous requérant procéder à la dicte information et exécution dudict arrest et luy accorder mandement pour faire comparoir tesmoings à ceste fin, ce que luy avons octroyé, et procédé à ladicte information présence dudict Marc, greffier, par nous prins pour adjoinct, ainsy qu'il ensuit :

Premièrement.

Honorable homme Me *Jehan Laurens, dict le Goulle,* séneschal de l'abbaie de Sainct-Estienne de Caen, aagé de soixante trois ans ou environ, juré de dire et rapporter vérité et examiné sur le contenu en ladicte commission,

Sur quoy a dict qu'il est bien recollant que, le samedi, neufe jour de may mil ve soixante deux, viron l'heure de medy, il se transporta en ladicte abbaie de Sainct-Estienne, tant pour tenir les plés que aussy par l'advertissement et prière de feu vénérable et discrète personne Me Barthélemy de Neisy (1), vicaire et procureur général de ladicte abbaie, lequel s'estoyt retiré de la maison de son habitacion [qu'il] il faisoit au Sépulcre de Caen à cause des troubles et émotions advenuez peu de temps au précédent en ce pais, à cause de la religion, afin de pourvoir que les escriptures et meubles prétieux, estantz lors en ladicte abbaie, fussent serrés et mis en quelque lieu d'asseurance pour éviter qu'ilz ne fussent pillez, ainsy que plusieurs ornementz et joiaulx avoient esté pillés et ravagés le vendredi précédent, ainsy que auchuns religieux les faisoient apporter pour les serrer et metre en seure garde, en une maison bourgeoise de la dicte ville, selon qu'ilz avoient esté advertiz qu'il estoit bon et expédient de faire pour l'advertissement qu'ilz avoient eu que, la nuict suivante, on debvoit ravager tous les temples et églises de ladicte ville et faulx-bourgs, comme de faict il advint en plusieurs lieux; et sur l'heure de medi dudict jour de samedi, veit ledict exposant arriver en ladicte abbaie grand nombre de

(1) « Maître Barthélemy de Nazy, prieur de Baulte, Italien Florentin et naturalisé bon Français; grand vicaire de monsieur le cardinal de Frenaise, (Farneze), abbé dudit Caen. » Bourgueville, *Recherches et Antiquités*, p. 185.

personnes armées, lesquelz forsèrent la porte d'icelle abbaie, et eulx entrez rompirent, pillèrent et devastèrent toult ce qui estoit dedens le temple d'icelle abbaie, sans espargner ny respecter auchune chose, arrachèrent mesmes les ferreures et ornemetz des sépultures, et les feirent transporter où bon leur sembla avecques les reliquaires et meubles prétieux d'icelle abbaie, et tous les livres, lettres, chartres et escriptures, et aussy les coffres d'icelle église qu'ilz peurent recouvrer ils les bruslèrent et rompirent, partie dedans la nef de la dicte église, et partie dedens la court devant une chambre que l'on nommoyt la *Trésorerie*, nonobstant qu'ils eussent esté priez et requis, tant par noble homme Me François Malerbe, conseiller du Roy au siège présidial de Caen, que feu Me Jehan de Perrières, sieur de Quilly, en son vivant conseiller audict siège, que aultres notables personnes, qui avoient esté requis, de la part desdits religieux, de se transporter audit lieu avecques le déposant pour faire mitiger les insolences dont les perturbateurs usoient ; et après lequel ravagement, qui dura l'espace de cinq heures ou viron, le déposant dict qu'il feist reserrer par auchuns religieux et aultres serviteurs de la dicte abbaie plusieurs lettres, papiers et enseignementz qui n'estoient encorez consommez de feu, partie desquelz estoient lacérez et rompus, et lesquelz papiers furent portez en ung guernier de la maison abbatialle, et aultre partie des dictes escriptures furent faictes reserrer par ledict Malerbe, conseiller, en ung certain lieu secret et fort nommé la *Trésorerie* du dortoir, devant l'huis duquel lieu l'on feist porter de vieilles armoires ouvertes; et sur ce qu'il arriva [que] illec auchuns, se nommantz les Bosquetz, et un nommé Charlemaigne vindrent pour raveiger ledict dortoir, icellui Malerbe leur remontra qu'il n'y avoit riens audict lieu, fors quelques licts pour cou-

cher lesdictz religieux. Ce voiant, se retirèrent, et, cela faict, furent mis plusieurs personnes à garder à la porte de la dicte abbaie afin que rien n'en fust substraict. Touttes fois, quelques jours aprez, ceulx de la dicte religion y mirent des gentz, et alloient et venoient chacun jour en ladicte abbaie, rompantz, débrisantz et emportantz tout ce que bon leur sembloyt, tellement qu'il ne demeura en ladicte abbaie aucune ferreure ny serreure en quelque endroict que ce fust, fors en deux ou trois huis de la dicte maison abbatialle, et ne demeura aussy aucun lieu qui ne fust fouillé, pendant lesquelz raveigementz, bruslementz et dégastz dudict jour de samedy, y avoit une infinité de peuple courant et tumultuant dedens la dicte abbaie, prenant et raveigeant toult ce que bon leur sembloyt, criant à haulte voix : *Quictes à quictes et papiers neufz*.

Dict oultre, que au mois de febvrier ensuivant, que l'armée conduicte par le feu admiral de France arriva en la dicte ville de Caen, ung aultre sac ou ravagement fut faict en ladicte abbaie, tellement que toulte l'église ou temple du dict lieu fut dégasté ou ruyné comme l'on voyt à présent, mesmes les maisons, si que auchune d'icelles ne fut laissée habitable ny couverte, reservé la maison abbatialle, de laquelle encores portion de la couverture et tous les plombz et goutières furent desrobés, pillez et ravagés, et ne demeura auchun meuble en lad. abbaie qui ne fust pillé et ravagé; et portion des lettres qui avoient esté préservez du feu et ravagement premier furent aussy ravagées et pilléez et trouvéez ès cachetes où elles avoient esté mises, comme le déposant l'a entendu de ceulx qui demeurèrent en ladicte abbaie, parce que le déposant ne pourroyt pour ce faict autrement parler, car lors il s'absenta de ceste ville et s'en alla à Paris. Depuis son re-

tour print peine, tant par argent que autrement, de recouvrer toult ce qu'il peult des escriptures qui avoient esté saulvées de ceulx qui ont eu depuis le gouvernement de la dicte abbaie à la mesure qu'il les a recouvertes et comme de jour en jour il en a eu advertissement.

Aussy a dict qu'en plusieurs des lieux et édifices de la dicte abbaie et hors icelle, il a veu que plusieurs ruynes et dégastz y avoient esté faictz à l'occasion des dessus dicts, en ladite année v^c^ soixante et deux, jusques viron le temps de Pasques soixante et troys, et que depuis, à ce que on avoit voullu réparer plusieurs desd. édifices et que auchuns avoient esté couvertz de neuf, ilz estoient tombéz comme s'ilz avoient esté foudroiez, parce que les dicts édifices avaient esté sappés, minés, et les bois encizés pour les faire tomber plus tost en démolition et empescher la réfection d'iceulx; et est, sur ce inquis, ce qu'il a voullu dire, et a signé, disant oultre, sur ce inquis, qu'il ne pourroit nommer les personnes qui avoient faicts les dicts sacagementz et bruslementz, pour ce que c'estoit une populace, et qu'il parlant fut contraint se retirer pour les menaces qui luy furent faictes que, s'il ne se retiroyt pas, il seroyt luy mesme sacagé, luy demandant s'il estoit allé là pour les recongnoistre, et a signé : Le Goulle, ung paraphe.

Pierres Godet, du pais de Liège, à présent demeurant portier de la dicte abbaie, aagé de quatre-vingtz ans ou environ, juré de dire vérité et examiné sur ce que dessus,

Sur quoy a dict qu'il est demeurant officier de ladicte abbaie en l'estat de concierge dès l'an mil cinq centz cinquante cinq, sans avoir depuis party ny demeuré ailleurs qu'en ladicte abbaie, et est bien certain que, le neufviesme jour de may mil cinq centz soixante deux, il se feist une grande émotion populaire en ceste ville de Caen,

et furent plusieurs églises, religions et monastères, sacagéez, brusléez et pilléez, et, entre aultres, fut présent le deposant que plusieurs personnes, comme viron cinquante ou soixante, portant armes et incongneuz au dict déposant (reservé qu'il y congneult ung nommé Le Paulmier, à présent deffunct, et quelques aultres de lad. ville, dont il ne se recorde à présent, y congneult aussy ung nommé Charlemaigne, à présent deffunct), arrivèrent en ladicte abbaie viron le medi, et pour y entrer forcèrent la porte d'icelle, et estantz entrez allèrent en l'église d'icelle abbaie et rompirent et démolirent les images, aultels et aultres choses en ladicte église, bruslèrent les ornementz et livres servantz à icelle, par après allèrent à la librairie et *Trésorerie* de ladicte abbaie, où ilz feirent le semblable, mesme bruslèrent les lettres, papiers et toultes les chartres et enseignementz qu'ilz peurent recouvrer, criantz les ungs avecques les aultres en tourbe, sans qu'il peust entendre ce qu'ilz disoient.

Dict que depuis, en l'an v° soixante trois, au mois de febvrier, lorsque le sieur admiral vint en ceste ville, il arriva en la dicte abbaie plusieurs personnes aussy incongneuz audict déposant, lesquelz feirent encore plusieurs brisementz et ravages en ladicte abbaie, rompirent et desmollirent icelle, desrobèrent les plombs et goustières, et entre aultres choses feirent ouverture d'ung lieu qui estoyt dedens le dortoir et y prindrent plusieurs lettres qui avoient esté serréez et cachéez audict lieu et en disposèrent ainsy qu'ils avoient voullu, mesmes de tout ce qui estoyt en la dicte abbaie, tellement que ledict déposant avoyt esté contrainct quiter ladicte abbaie et leur bailler les clefz d'icelle, et est ce qu'il a dict. Signé : Pier. Godet.

Perrin Pierres, de la parroisse de Sainct-Nicollas de Caen, aagé de cinquante-sept ans ou viron, juré de dire

et rapporter vérité et examiné sur le contenu auxdictes lettres,

A dict qu'en l'an cinq centz soixante deux, durant le temps que les églises de ceste ville furent ravagées, pilléez et sacagées, il estoit en la parroisse de Bretheville-l'Orguilleuze, auquel lieu il estoyt allé trois jours au précedent; et lors qu'il fut de retour viron deux jours aprez, il entendit que ladicte abbaie de Sainct-Estienne avoyt esté ravagée, comme les aultres églises et monasterez de la ville, à cause de quoy tost aprez entra en ladicte abbaie et veid qu'on avoit rompu tous les images, chaises, aultels et mesmes la sépulture du duc Guillaume, et comme on avoyt aussy bruslé les livres, ornementz et aultres choses qu'ilz avoient peu trouver dedens la dicte abbaie, comme il aparoissoit aux cendres et quelques fracguementz qui estoient auprès; veid aussy comme il aparoissoyt qu'il avoyt esté faist un aultre feu devant la *Trésorerie* de la dicte abbaie et ouyt et entendit lors que les chartres et lettres d'icelle abbaie y avoient esté bruléez, ne pourroit dire par quelles personnes cela avoyt esté faist, sinon qu'il y avoyt grand nombre de personnes que l'on ne congnoissoit les ungs d'avecques les aultres. Dict plus que lorsque le sieur admiral de France, avec son armée, vindrent en ceste ville, l'église de la dicte abbaie fut desmollie et abbatue comme elle est de présent, et la veid le parlant descouvrir, mais dit qu'il ne congnoissoit les personnes qui faisoient cela, et sur le toult deument inquis est ce qu'il a dict en sçavoir et a signé : ung merc.

Jehan Mondehare, bourgeoys, demeurant en la parroisse de Sainct-Nicollas de Caen, aagé de quarante-cinq ans, ou viron, juré de dire et rapporter vérité et examiné sur ce que dessus,

A dict que c'est chose certaine qu'en l'an v^{c} soixante

et deux, ladicte abbaie fut pillée et ravagée, comme aussy furent toultes les autres églises de ladicte ville ; ne veid faire ledict ravagement, mais veid bien entrer en ladicte abbaie Jehan Cosnard, un nommé le Vivier, Robert Busnel, Jehan David, Jehan Paulmier et plusieurs aultres qui sont à présent deffuntz, lesquelz lors portoient marteaulx et aultres instrumentz avecques lesquelz ilz avoient, comme il a entendu, brisé les images des dictes églises, aultelz et aultres choses qu'ils trouvoient en icelles; et si a ouy dire qu'ilz avoient bruslé et consommé par feu les ornementz, libvres, lettres et chartres de la dicte abbaye et toult ce qu'ilz avoient trouvé.

Dict d'avantage que, lorsque ledict sieur admiral de France, conduisant une armée, vint en ceste ville, ladicte abbaie fut descouverte et desmollie comme elle est de présent, les plombz et goutières desrobéez et plusieurs maisons abatues et desmolliez; et y fut faist ung dommage inestimable. N'en pourroit autrement parler parce qu'il parlant n'y assista et n'en sçait aultre chose; et deument inquis, est ce qu'il a dict, et a signé : Mondehare, ung paraphe.

Honnorable homme *Léonard Cousin,* bourgeois de Sainct-Nicollas de Caen, aagé de soixante ans ou viron, juré de dire et rapporter vérité et examiné,

A dict que, lors du sacagement des églises, qui fut faict en l'an mil V^c^ soixante et deux, il n'estoit en ceste ville, et ne pourroyt parler comment ny par qui cela auroyt esté faict ; dict bien que depuis et lors que le sieur admiral de France estoyt en ce pais, il veid que l'église de la dicte abbaie fut descouverte, tant de couverture que de bois, mais ne congnoist les personnes qui auroient ce faict ny de quelle auctorité ilz le faisoient, fors qu'on disoyt que c'estoyt par le commandement dudit sieur admiral; et n'a

veu ne congneu aucune chose de bruslement des lettres, papiers, livres, chartres et enseignementz d'icelle abbaie, parce qu'il n'y entra lors, et ne l'eust ausé faire à cause des menaces dont usoient ceulx qui faisoient lesdits saccagementz contre les personnes de la religion catholique comme est le déposant, et a signé : Cousin, ung paraphe.

Me *Bénédic Macé*, imprimeur pour le Roy à Caen, demeurant en la parroisse de Saint-Saulveur, aagé de XLII ans ou viron, juré de dire et rapporter vérité,

A dict qu'il est bien mémoratif de temps que les églises furent ravagées en ceste ville en la dicte abbaie, et a ouy dire qu'il y fut faict beaucoup de dégasts, ruynes et démollitions et bruslé grand nombre de livres, mais n'y a esté présent, ny mesmes lorsque ladicte abbaie fut desmollie et descouverte comme elle est, à cause qu'il estoit lors à Paris, et s'estoit lors absenté pour craincte qu'il avoyt de sa personne, à raison qu'il estoyt de la religion catholique, et deuement inquis est ce qu'il a dict et a signé : Macé, ung paraphe.

Honnorable homme Me *Regné de Nicolais*, licencié aux lois, secrétaire de la maison commune de la ville de Caen, aagé de cinquante ans ou viron, juré de dire et rapporter vérité,

Sur quoy a dict que du premier saccagement commis en la dicte abbaie, le neufiesme jour de may cinq centz soixante et douze, il n'en sçayt ne congnoist auchune chose sinon qu'il a ouy dire par un bruict commun que, ledict jour, l'église de la dicte abbaye fut pillée et saccagée comme aussy furent toultes les autres églises de ceste ville.

A dict, inquis, que depuis et durant le temps que ledict sieur admiral de France arriva audict Caen il se trouva en ladicte abbaie, en laquelle il fut envoyé pour aider à

conserver les biens d'icelle, et, y estant, en ayant faict maçonner, à l'ayde de Jehan Daveney, un endroict appellé la *Trésorerie*, pres le dortoir, arrivèrent ung jour, dont il n'est récollent, grand nombre de capitaines de Reistes, lesquelz il sembloyt qu'ilz crioient en leur langage qu'il falloit mettre le feu par toult, et de faict commencèrent à faire desmaçonner ledict endroict lorsque led. déposant fut contrainct se retirer, d'aultant qu'il luy fut présenté une pistolle, de laquelle il faillyt à estre tué, tellement que, effraié de ce, il se retira et absenta en grande craincte.

Dict qu'il a bien entendu que du depuis les saccagementz des dictes églises, Reistes et aultres qui tenoient main forte en ladicte abbaie avoient bruslé grand nombre de biens, lettres et escriptures, dont ledict déposant ne sçauroyt au certain aultrement déposer, et est ce qu'il a dict, et a signé : Le Nicollais, ung paraphe.

Noble homme Me *François Malherbe*, sieur d'Igny, conseiller du Roy nostre sire au siège présidial de Caen, aagé de cinquante deux ans ou viron, juré de dire vérité, et ouy sur l'exposé des dictes lettres,

A dict que l'an mil cinq centz soixante deux, le lendemain du jour Sainct Nicollas, au matin, Me Jehan Laurens dict le Goulle, lors fermier général ou aultrement administrateur du revenu de l'abbaie Sainct-Estienne de Caen, voiant que, la nuict précédente, on avoyt commencé à piller et ravager les églises de la ville et faulxbourgs dudict Caen, s'estoyt retiré vers Me Jehan de Perrières, en son vivant, sr de Quilly et conseiller aud. siège, duquel led. Le Goulle avoit eu espouzé la cousine germaine en premier mariage, et vers led. Malerbe, les priant ensemble d'affection de se transporter en lad. abbaie pour essaier d'empescher qu'il n'y fust faict sem-

blable ravage et dégast qu'il avoit esté faict aux autres églises, estimant led. Le Goulle que, d'aultant que lesd. de Perrières et Malerbe, cousins germains, estoient officiers en lad. ville et estoient originaires d'icelle, aparentés, congneuz et aymez, ilz seroient tant respectés qu'ilz pourroient appaiser et divertir ceulx qui voudroient entreprendre en lad. abbaie; et, de ce persuadez par led. Le Goulle, s'estoyent dès led. jour, de matin, lesd. de Perrières et Malerbe transportez en lad. abbaie avec led. Le Goulle, feirent fermer les portes de devant et à ce que, viron l'heure de medy, peu devant ou peu après, ainsi qu'il luy semble, n'en est aultrement mémoratif, ilz furent advertiz que grande [foule] de peuple en armes estoient aux portes de lad. abbaie, frappans de telle force et violence qu'ilz ouvrirent lesd. portes et entrèrent, se présentèrent au devant lesd. Le Goulle, de Perrières et Malerbe, voulans parler à ceux de lad. troupe; mais, sans avoir respect à eulx, meuz et poulsés d'une furie et violence, ne s'estoient voullus arrester ny escouter, estoient entrez droict à l'église, où ilz avoient abatuz les images, sacraires, autelz, bruslé plusieurs livres fort promptement, ce que voyant icellui Malherbe qu'il ne pouvoyt empescher l'entreprise de lad. troupe, doubtant qu'ils n'allassent après à la librairie en laquelle y avoyt aussy plusieurs chartres de lad. maison, avoyt par aucuns serviteurs de lad. maison, faict traîner un vieil buffet, de fort petite valleur, devant l'huis de la librairie, laquelle estoit au dortoir dud. monastère, pour cacher led. huis, et au moyen de quoy led. jour on n'entra en lad. librairie; et depuis veid aucuns de lad. troupe qui amassèrent plusieurs escriptures en la court de devant, près la cuisine de lad. abbaie, lesquelles escriptures ils bruslèrent, ce que led. Malherbe s'efforça empescher par remonstrances qu'il feist à ceulx

de lad. troupe, leur disant qu'ilz faisoient plus de tort aux paouvres gentz ausquelz ilz demanderoient rentes qu'il ne leur pensoient faire d'advantage, à quoy luy avoit esté dict d'une grande fierté et arrogance par auchuns de lad. troupe, nommez les Bosquetz, maçons, que par la Mort Dieu, on en avoyt trop enduré et souffert, et qu'il en falloyt faire autant à ceulx qui les soustenoient; et, voyant icellui Malherbe qu'il n'y avoyt lieu de raison ny remonstrance en telle furie, s'estoyt retiré aprez avoir passé presque toult le jour avecques lesd. sieur de Perrières et Le Goulle, avecquez lesquelz, led. jour, il avoit prins sa réfection en lad. abbaie.

Et dict icelluy Malerbe qu'il ne pourroit particullièrement nommer ceulx de lad. troupe, et qu'en icelle il y avoit gentz de toultes quallitez, mesmes des prebstres et femmes, et que l'occasion pour quoy il luy est ressouvenu desd. Bosquetz qu'il a sus nommez, ce a esté pour ce qu'il luy est tousjours souvenu de l'arrogante response qu'ilz lui feirent, par laquelle il fut inthimidé, de sorte qu'il n'osa depuis leur faire ny à ses semblables aucune remonstrance.

Dict que c'est chose notoire que l'église dud. monastère et plusieurs des aultres maisons et édifices furent abatus, dégradés et ruinés à la venue du sieur admiral de Chastillon en ceste ville, et lesquelles ruynes se voient à l'oeil; et est ce qu'il a dict, et signé : Malherbe, ung paraphe.

BLONDEL. MARC.

Du mardi vingt et ung^e^ jour d'octobre, l'an mil v^c^ soixante et dix huit, devans nous, led. Blondel lieutenant et commissaire susdit, présent, led. Marc greffier,

Honnorable homme *Jehan de Flavigny*, bourgeois de

Sainct-Jehan dud. Caen, aagé de cinquante ans ou viron, juré de dire et rapporter verité sur l'exposé desd. lettres et commission à nous adressantes,

Sur quoy a dict qu'il est bien mémoratif que au mois de mai v^c^ soixante et deux (luy semble que ce fut le neuf^e^ jour), l'église de lad. abbaie fut pillée et ravagée par plusieurs personnes qui estoient en troupe et grand nombre, portantz marteaux et aultres instrumentz, desquez ils avoient rompu les images, aultelz et le sépulcre du duc Guillaume, qui estoit en icelle, entre lesquelz il y congneult des personnes surnommez les Bosquetz, maçons, à présent deffunctz, et comme lad. troupe brisèrent les chaires, livres et ornementz d'icelle église et grand nombre de papiers, chartres et enseignementz concernantz le bien et revenu d'icelle abbaie, et feirent de grandz dommages en lad. abbaie, mesmes rompirent et desmollirent plusieurs maisons, tant en couverture, bois que maçonnerie, bruslèrent aussy la librairie d'icelle abbaie, arracèrent les ferreures des huis et fenestres jusques à arracer les goutières de plomb.

Dict plus que, quelque temps après la venue du sieur admiral de France en ceste ville, l'église de lad. abbaie fut toulte descouverte et desmollie tant en couverture qu'en bois, et les cloches descendues, rompues, et le tout vendu, comme il entendit lors, sans pouvoir dire le nom des vendeurs ny en quelle main les deniers en estoient allez, ny quelles lettres, papiers et enseignementz avoient esté rompus et bruslez, partie dedans lad. église, et aultre partie devant la *Trésorerie* de lad. abbaie, sans que personne y eust peu donner ordre ny empescher lesd. personnes de ce faire pour la furie en quoy ilz estoient lors et les menaces dont ilz usoient d'en faire autant à ceulx

qui soustiendroient lesd. églises et monastères ; et est ce qu'il a dict et signé : Flavigny, ung paraphe.

Honnorable homme *Regnauld Tirart*, bourgeoys de Sainct-Nicollas de Caen, aagé de soixante six ans ou viron, juré de dire et rapporter vérité sur le contenu desd. lettres, dict qu'en lad. année mil v^c^ soixante et deux, le neuf^e^ jour de may, il veid aller grand nombre de personnes en l'abbaie de Sainct-Estienne de Caen, lesquelz portoient les ungs des marteaux, et les aultres des haches et aultres instrumentz, pour rompre, comme ilz disoient, les images de lad. abbaye, desquelles personnes led. parlant n'en congneult aucuns, parce qu'il s'enfuyoit de sa maison de peur d'estre prins prisonnier, à cause qu'il estoit, comme il est encores, de la religion catholicque ; et depuis entendit que lad. abbaie avoyt esté pillée et ravagée et les ornementz, livres, chartres, lettres et papiers du bien et revenu d'icelle abbaie avoient esté bruslés, tant dedans lad. église que devant la chambre de la *Trésorerie*, comme avoient esté au précedent toultes les aultres églises de lad. ville.

Dict que depuis et durant le temps que mons. l'admiral de Chastillon estoyt en ceste ville, conduisant une armée, l'église de lad. abbaie avoit esté abatue et demollie, tant en couverture, bois, plombz, cloches que partie de la maçonnerie et mesmes plusieurs des aultres maisons et édifices d'icelle abbaie, et le merrain vendu et débité sans pouvoir dire à qui, parce qu'il n'y congnoissoit personne. Il y fut faict ung très grand dommage, et est ce qu'il a dict, et a signé, deument inquis : Tirart, ung paraphe.

Richard Vaultier, bourgeoys de Sainct-Nicollas de Caen, aagé de soixante et deux ou trois ans ou viron, juré de dire et rapporter vérité et examiné,

A dict, inquis, que c'est chose toulte certaine et notoire

qu'en lad. année v^c^ soixante et deux toultes les églises de ceste ville furent pillées et ravagées, et les images rompus, les ornementz, chaires, livres, et aultres biens d'icelles bruslés, mesmes ceulx de l'abbaie de Sainct-Estienne de Caen, non pas qu'il le sache pour y avoit [esté] présent, mais pour avoir veu les feuz qu'ils faisoient des chaires, livres et toult ce qu'ilz trouvoient, sans que personne les eust avisé (*sic*) pour *ausé* empescher de ce faire à cause qu'ils menaçoient tous les catholicques de leur en faire autant. A bien ouy dire à l'ung des religieux de lad. abbaie que grande partie des lettres avoient esté serrée, mais que depuis elles avoient esté brusléez par les pilleurs et ravageurs. N'en pourroyt aultrement parler.

Dict d'avantage que, quelque temps aprez, l'admiral de Chastillon arriva en ceste ville, durant lequel temps l'église de lad. abbaie fut démollie et plusieurs aultres bastimentz démollis, le bois, plomb, cloches et aultres matériaux emportez et desrobés, et que chacun y prenoit ce qu'il pouvoyt, et y fut faict ung très grand dommage. Ne pourroyt nommer ceulx qui avoyent faict lesd. maléfices, sinon qu'ilz se disoient de la religion prétendue réformée. Après a dict que Jehan David, ung nommé Fauana et aultres du Bourg-l'Abbey, qu'il congnoissoit, qui sont à present deffunctz, y estoient; et est ce qu'il a dict, et a signé : ung merc.

Robert Le Febvre, du mestier de boullenger, demeurant en la parroisse de Sainct-Nicollas, aagé de cinquante et cinq ans ou viron, juré de dire ou rapporter vérité sur ce que dessus,

Sur quoy a dict qu'il est bien mémoratif et certain qu'en l'an mil v^c^ soixante et deux, le jour ou le lendemain du jour Saint Nicollas, que l'église de lad. abbaie fut pillée et ravagée et les dits ornementz, livres et meu-

bles y estantz furent bruslés, il estoyt au village de Carpiquet, duquel lieu il retourna dès le soir, et lui fut dict par ses domesticques que les images de lad. abbaie avoient esté rompus, mesmes les aultelz et les ornementz, chaires, livres et aultres meubles bruslés dedans lad. église et grand nombre de lettres et papiers, mesmes la librairie d'icelle abbaie bruslée en divers lieux, dont ledit parlant fut fort marry et desplaisant ; et, le lendemain, fut en ladicte abbaie où il veid les cendres des feuz et ladicte église dévalisée, rompue et brisée, mesmes plusieurs des aultres maisons et édifices de ladicte abbaie ; n'en pourroit aultrement parler.

Dict plus que, durant le temps que lad. église fut descouverte et les matériaulx, tant plombz, bois que aultres, furent emportés, il estoit en sa maison, et entendit lors que telles démolition se faisoit par ceulx de la religion prétendue reformée, et n'y fut aultrement parce que telz saccagementz luy desplaisoient ; et deument inquis, est ce quil a dict et a signé : Le Febvre, ung paraphe.

Jehan Cappelle, demeurant en ladicte abbaie de Sainct-Estienne de Caen, aagé de XLVII ans ou viron, juré de dire et rapporter vérité,

A dict qu'il est demeurant en lad. abbaie il y a près de quarante ans, et qu'en l'an V^c^ soixante deux, il veid comme, le neuf ou dix^e^ jour de may, l'église de lad. abbaie fut pillée et ravagée par une troupe de personnes qu'on disoit estre de la religion prétendue réformée, et comme lesd. personnes rompirent les images, aultelz et sépulcre du duc Guillaume, et qu'ils bruslèrent les ornementz, livres, chaires et aultres meubles qui estoient en lad. église en ung feu qu'ilz allumèrent pour ceste effect dedans lad. église ; par après allèrent à la *Trésorerie,* où ilz prindrent par force les lettres et enseignementz de

lad. abbaie, mesmes la librairie, que par semblable ilz bruslèrent, sans avoir esgard à ce qu'ilz faisoient, s'il tiendroit à bien ou mal, ny que personne leur ausast dire aucune chose, ny les empescher de ce faire, d'aultant qu'ilz menaçoient ceulx qui seullement les regardoient.

Dict aussy, que cependant que le sieur admiral de Chastillon estoyt en ceste ville, il veid comme l'église de lad. abbaie et plusieurs aultres édifices d'icelle furent desmollis, tant de couvertures, plombz, bois que maçonnerie, et mesmes les cloches d'icelle descendues et emportéez, sans pouvoir dire par quy ny de quoy le toult est devenu ; et pour ce que le déposant, qui estoit lors présent, et à congneu l'ung des antiens serviteurs de lad. abbaie fut prins prisonnier et voullu metre en rançon, mais à l'aide de ses amis qui le feirent congnoistre, fut deslivré et mis en liberté.

Dict plus qu'il veid comme lesd. ravageurs voulloient abatre le logis du sieur abbey, ce qu'ils eussent faict sans que le prévost Sainct-Léger, qui s'y trouva, les empescha et leur feist deffense de y toucher, suivant quoy fut réservé en l'estat qu'il est ; et, deuement inquis, est ce qu'il a dict ; signé : Chappelle, ung paraphe.

BLONDEL. MARC.

Du merquedi, vingt-deuxième jour d'octobre l'an mil v^c^ soixante et dix-huict, devant nous led. Blondel, lieutenans, présent led. Marc, greffier,

Jehan de Tessy, demeurant en la paroisse de Sainct-Pierre de Caen, aagé de soixante-quinze ans ou viron, juré de dire et rapporter vérité sur l'exposé desd. lettres,

Sur quoy a dict qu'il est bien mémoratif qu'en l'an v^c^ soixante deux, les églises de ceste ville, mesmes l'abbaie de Saint-Estienne de Caen, furent pilléez et ravagées,

tous les images et aultelz rompus, les ornementz, livres et chaires bruslés, et les aultres biens meubles qui estoient en icelle, et luy souvient que, ayant entendu que les ravageurs estoient en lad. abbaie de Saint-Estienne, par ung jour qu'il n'a pu désigner, il se transporta en lad. abbaie pour voir ce qui s'y faisoit, et veid en plusieurs endroictz les livres, lettres, chartres et papiers de lad. abbaie qui brusloient, sans que personne y eust ausé serrer ni oster, parce que ceulx que faisoient lesd. bruslements menaçoient fort les personnes qui les voulloient empescher de leur entreprise de les tuer, piller et ravager, criantz à haulte voix en faisant les dits bruslementz : « *Quictes à quictes et papiers neufz;* » y congneult plusieurs personnes de ceste ville qui sont à présent et ne congneult les aultres, depuis lequel temps, à la venue de monsieur l'admiral, lad. abbaie et plusieurs des maisons et édifices d'icelle furent démollis comme ilz sont et aparoissent à présent, en quoy y eult ung très grand dommage; n'en pourroit aultrement déposer, et est ce qu'il a dict et signé : de Tessy, ung paraphe.

BLONDEL. MARC.

Le procureur général du Roy n'empesche lesdicts religieux abbé et couvent de St-Estienne de Caen, leurs recepveurs et fermiers estre permys faire sommer par le premier sergent sur ce requis tous les tenantz et subjects dés fiefz, terres et rentes foncières appartenant à lad. abbaye, qui se trouveront par leurs registres, comptes, papiers journaulx, tiltres et enseignements de lad. abbaye dénommez redebvables d'exiber leurs acquits et descharges, de comparoir, dedans quinzaine de l'interpellation, au couvent de ladite abbaye, pour le regard de ceulx qui sont du ressort de la vicomte de Caen, et les autres par

devant les juges ordinaires des lieux, pour amiablement compter et arrester au certain les sommes deues par les dicts redebvables, et, led. temps passé, iceulx religieux, abbé et couvent estre permys faire exécuter tous lesd. tenants et subjectz desd. fiefz et terres appartenant à lad. abbaye vertu de leurs registres, comptes et papiers journaulx et enseignements pour les sommes qui trouveront leur estre deubes et à lad. abbaye, sans que lesd. redebvables, reffusantz ou délayanz puissent prétendre aulcuns despens, dommaiges et intérestz à cause de lad. exécution. N'empesche au surplus lesd. registres, papiers journaulx et enseignementz et dernières quitances pour l'advenir valloir et servir ausd. relligieux abbé et couvent de tiltres et possessions (*sic*).

Faict ce xxix[e] novembre 1578.

VARREVRELUS. DE LA PORTE. THOMAS.

LES ASSEMBLÉES

DE LA

NOBLESSE EN NORMANDIE

(1658-1659)

Par ARSÈNE LEGRELLE

LES ASSEMBLÉES DE LA NOBLESSE

EN NORMANDIE

(1658-1659)

Il est bien avéré aujourd'hui que la Normandie, en 1658 et en 1659, fut agitée, ainsi que la plupart des provinces voisines, par des assemblées de la noblesse qui ressemblaient fort au début d'un soulèvement général (1). Quelles étaient les causes de ces mauvaises dispositions ? Probablement, il en existait d'assez diverses. En premier lieu il paraît bien qu'il faille placer l'irritation, accrue d'indignation, de l'aristocratie territoriale, sommée, à tort ou à raison, d'exhiber sans cesse les titres qui la devaient mettre à l'abri des principales contributions et des exactions habituelles. M. Bouquet, à propos de Corneille, nous a ouvert de vastes horizons sur le sujet. Or, dès le mois de janvier 1658, le duc de Longueville, gouverneur de la province, qui avait déjà prévenu Mazarin du fâcheux effet produit par les abus en matière d'impôts (2), Longueville, dis-je, se mettait personnellement en campagne, à la poursuite des faux nobles, d'après les

(1) V. H. Martin, t. XII, pp. 492 et 531.

(2) Mazarin à Fouquet, 30 septembre 1657. — *Correspondance de Mazarin*, publiée par M. Chéruel, t. VIII, p. 177.

indications ou les soupçons du fisc. Un vieux fonds de huguenotisme persistant servait aussi, il en existe des preuves, de levain à la fermentation des esprits. Nous nous permettrons de regarder comme une « quantité négligeable », ou peu s'en faut, les prétendues considérations tirées de « l'intérêt général ». Ce prétexte, même au XVII^e^ siècle, avait déjà vieilli. On doit enfin se demander jusqu'à quel point des étrangers ne se trouvaient pas mêlés à ces intrigues et n'exploitaient pas en vue de leurs intérêts particuliers des ressentiments purement égoïstes, quoique collectifs. La réponse ne paraît guère douteuse.

Nous n'étions pas en effet encore sortis de cette funeste période de notre histoire où des Français, et quels Français ! guerroyaient contre le royaume et contre le roi. Le prince de Condé, hélas ! assisté du maréchal d'Hocquincourt, dirigeait les Espagnols, au moment même où nous entreprenions le siège de Dunkerque. Or, le beau-frère de Condé se trouvait précisément être le gouverneur de la Normandie. Quels que fussent ses sentiments personnels, il subissait surtout ceux de sa femme. M^me^ de Longueville, au dire des contemporains, voire de M. Cousin, était irrésistible. « Son esprit avait tant d'ascendant sur les personnes qu'elle les faisait marcher du côté où elle avouait bien que son inclination la portait, c'est-à-dire du côté de M. son frère. » C'est ainsi que Turenne, redevenu fidèle à Mazarin, à la France et à lui-même, définissait cette grande dame, qui, si la noblesse d'origine lui avait manqué, n'eût été qu'une simple aventurière. Mais la Normandie ne constituait pas

l'unique enjeu et l'unique espérance des Espagnols et de leurs étranges alliés. Sept ou huit mille paysans étaient sur le point, en 1658, de se rebeller en Sologne. Dans le bas Poitou, le duc de Roannez et M. de Pardaillan avaient à surveiller des menées ostensiblement factieuses. Le gouverneur de la Provence, le duc de Mercœur, se voyait obligé de réprimer dans Marseille une véritable émeute qui inquiétait Mazarin. Un vaste réseau de manœuvres séditieuses enveloppait la monarchie tout entière.

Cet intéressant épisode de notre passé provincial avait déjà été mis en lumière grâce à d'anciens « Mémoires », tels que ceux de Guy Joli, de Guy Patin, de Turenne, etc., grâce aussi à quelques traits satiriques de Saint-Evremond dans sa *Lettre sur la Paix des Pyrénées*. Néanmoins, M. H. Martin, quoique toujours attentif à constater les moindres pulsations de l'instinct révolutionnaire en France, et à saluer le plus tôt possible, fût-ce bien avant l'aurore, le grand jour de 1789 (1), M. H. Martin semble n'avoir pas bien entendu ce dernier grondement de tonnerre, qui termine vraiment la Fronde en province. M. Chéruel lui-même, dans le monument définitif qu'il a consacré à Mazarin, n'a pas pu s'attarder à cette crise de notre histoire intérieure, entraîné, comme il l'était, loin de la Normandie, par le courant des grandes affaires de la politique internationale (2). Cette lacune se trouve toutefois comblée en partie par plusieurs passages de la cor-

(1) M. H. Martin parle déjà des « Girondins » à propos de « l'Ormée », t. XII, p. 448.

(2) *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, t. III, p. 187.

respondance générale de Mazarin, qu'il avait préparée avec tant de sagacité jusqu'au bout (1). La correspondance de Colbert, publiée autrefois par M. Pierre Clément, est plus riche encore de détails sur cette tentative de fédération aristocratique (2). M. Ch. de Beaurepaire en a probablement fixé le point de départ dans le discours de l'archevêque Harlay (3), où, en décembre 1657, l'orateur revendique si hautement les droits de la noblesse (4). Nous ne songeons pas à retracer l'histoire de cette association clandestine dans ces quelques pages qui suivent. Nous verserons seulement ici au dossier un certain nombre de pièces, les plus importantes parmi celles que nous avons rencontrées aux Archives des Affaires étrangères, et qui concernent ces préparatifs de soulèvement. Il s'agit de pièces envoyées à Mazarin. C'est même pour cette raison que M. Chéruel n'avait pas à s'en occuper. Nous commencerons par une des très nombreuses lettres adressées par le duc de Longueville au Cardinal.

(1) T. VIII, *passim*.

(2) *Correspondance de Colbert*, t. Ier, *passim*.

(3) V. *Cahiers des Etats de Normandie sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV*, t. III, p. 397 et suiv.

(4) « On recherche encore plus sévèrement que jamais les titres de cette noblesse, où l'avarice feint des défauts pour satisfaire ses prétentions; on vuide en sa présence les sepulchres de ses devanciers; elle voit avec indignation troubler le sommeil de ses morts; on crible, pour la quatrième fois, depuis vingt années, les cendres de leurs pères; et, comme si c'était trop peu que de s'attaquer à ceux qui restent, on regratte, pour ainsi dire, encore mille fois, les os de ceux qui ne sont plus ».

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire et y avais faict response, mais j'aprends fort exactement (?) que celui des vostres (?) à quy on l'avait donnée l'a perdue, qui est ce quy m'oblige à vous rendre compte des mêmes choses.

Pour le sujet de la noblesse de cette province, j'ay eu les mêmes advis qui vous ont été donnés, et je crois que la crainte qu'ils ont eu qu'on les voullût châtier leur a pu faire faire quelque pas pour essayer de se garantir. Mais, leur ayant fait savoir la grâce qu'il vous a plu de leur procurer, il faut mettre en oubly ce qu'ils ont fait. Je ne doute pas que toutes leurs pensées ne tournent à vous en témoigner leur ressentiment et à satisfaire à l'ordre porté par les lettres du Roy d'aller trouver Sa Majesté (1). Je leur ay mandé de se rendre icy près de moy où je leur donneray lesdites lettres. On m'est venu trouver de leur part pour m'assurer de leur fidélité et obéissance pour le service du Roi. J'ai donné charge à celui qui m'a parlé de leur dire qu'ils ayent à venir icy le plus tôt qu'il se pourrait, selon les lettres que je leur en ai écrites, et qu'ils prissent garde cette fois de n'empêcher pas, par leur mauvaise conduite, ce que vous avez eu, Monsieur, la bonté d'obtenir pour eux à ma très humble supplication. Il m'a assuré qu'ils useraient (?) de toute diligence à se rendre icy, mais que, y en ayant du Cotentin, il leur fallait du temps pour cela. J'aurai l'œil ouvert à tout ce qui se passera, et, par tout ce que je voy, je suis persuadé qu'il n'y a rien à craindre. Je n'ai pas laissé de donner ordre dans les places dont il a plu au Roy de

(1) Il est probable que cette convocation est postérieure à celle qui avait amené l'archevêque de Rouen à Paris.

m'honorer, et j'ai mandé à M. de Mattignon de veiller à Granville et Cherbourg, et, de ma part aussi, je prendrai garde ici tous (*sic*) les endroits de mon gouvernement où il se pourrait faire quelque chose. Je vous envoye aussi, Monsieur, des lettres de MM. de Mattignon et de Montpesat qui assurent que tout est calme en basse Normandie et ce (1)... fait voir qu'aussitôt mon arrivée icy... de tous côtés pour être informé de ce q... je ne manquerai pas de vous rendre un... exact de ce que j'apprendrai et notamment... ce qui pourra regarder le service du Roy, etc.

De Rouen, le 24 de janvier 1658.

Votre très humble

HENRI D'ORLÉANS (2).

Le rapport suivant, du 3 mars 1658, va nous donner un aperçu un peu plus clair de la situation et y introduire quelques personnalités.

Il est certain que le comte de Créquy (3) et Gratot (4), prétendus députés de la noblesse de Normandie, ont été à Rouen inconnus la semaine dernière, et sur la fin du mois passé, que le premier a passé deux nuits chez le sieur de Gouville, gentilhomme de Rouen, frère du sieur

(1) Le feuillet a été coupé à la marge de droite.

(2) *France*, t. CMV, f° 13-14.

(3) Il s'agit d'Alexandre de Créquy, fils de Jean-Baptiste de Créquy et de Renée de Vieuxpont, héritière pour un tiers du fief de Neubourg. V. O'Reilly, *Claude Pellot*, t. II, p. 336.

(4) Le château de Gratot se trouve, en rase campagne, mais entouré de fossés profonds, entre Coutances et la mer. Les ruines en servent aujourd'hui de bâtiments de ferme.

de Motteville, premier président en la Chambre des Comptes, auquel lieu il a été visité d'un gentilhomme nommé La Prée, gentilhomme de M. le maréchal d'Hocquincourt, et qui y a eu quelques conférences secrètes tant de nuit que de jour, où on dit qu'un gentilhomme nommé Jouy, qui est à M. le cardinal de Retz, a eu part, et le sieur de Latréaumont, gentilhomme de Rouen, lequel, avec ledit La Prée, qui n'est point de la province, et qui n'y a nulles affaires, ont fait plusieurs voyages en poste, et notamment, pendant ces conférences de Rouen, à Paris, et en divers endroits de la province.

On a donné avis qu'il y avait eu à Rouen, dans ce temps-là, un gentilhomme inconnu de la part de M. le Prince, et qu'on cherchait à intéresser dans le parti de la noblesse mécontente les principaux de la noblesse, et que le sieur de Gratot prétendait se faire fort des sieurs de Matignon et du sieur évêque de Lisieux, son frère, qui mena ledit Gratot à Rouen la semaine dernière.

Que ces sortes de personnes mal intentionnées prétendaient trouver des chefs pour se mettre à la tête de leur party et se servir du mécontentement de la noblesse, et de celui qu'ils croyent que le Parlement de Rouen avait, pour fortifier leurs desseins, bien que ledit Parlement n'y ait eu nulle part.

On oubliait à dire que ledit La Prée, gentilhomme du maréchal d'Hocquincourt, est depuis plus de six mois en Normandie, et qu'il a fait plusieurs voyages tant à Paris qu'ailleurs, pendant les assemblées de la noblesse (1).

Un deuxième rapport, beaucoup plus détaillé, fut envoyé au Cardinal quelques jours plus tard.

(1) *France*, t. CMV, f° 28. — Cf. deux lettres de Gomont à Mazarin, du 13 et du 20 mars 1658, même tome, f° 29-30 et 33-34.

Le vendredi, 29e jour de mars dernier, les gentilshommes de cinq bailliages de Normandie s'assemblèrent au bourg de Trun (1), au nombre d'environ 700 chevaux, moitié maistres, moitié valetz, convoqués par le sieur de Boussé, l'un des députés qui avait eu l'honneur de saluer Son Eminence à Paris (2), de laquelle (*sic*) il avait écrit à très grande quantité de gentilshommes desdits bailliages avoir eu permission de faire ladite assemblée.

M. de Longueville, ayant eu advis que ladite assemblée devait être nombreuse et craignant que cela déplust à Sa Majesté, avait envoyé un gentilhomme audit sieur de Boussé pour faire en sorte que ladite assemblée ne fût que de douze à quinze gentilshommes. Mais il les trouva tous presque arrivés le xxviiie. Ainsy l'assemblée ne put être empêchée.

Le comte de Créquy et le sieur de Gratot ne manquèrent pas d'y prendre leur advantage, car, non seulement ils s'y trouvèrent, ce qu'ils ne devaient pas faire, mais ils y amenèrent quantité de leurs amis aussy mal intentionnez qu'eux, lesquels, avec une insolence extraordinaire, parlèrent hautement contre ledit sieur de Boussé, parce qu'il avait obéi aux volontés du Roi, étant allé à Paris trouver Son Excellence, ce qui fit craindre aux gentilshommes du bailliage d'Alençon que le comte de Créquy lui fît insulte, lorsqu'il parlerait à ceux du bailliage d'Evreux. C'est pourquoi il fut résolu d'envoyer deux gentilshommes au comte de Créquy pour sonder et sçavoir de lui si ledit sieur de Boussé pouvait venir et parler en sûreté, à quoi il répondit avec mépris et arrogance qu'il ne lui voulait point de mal, et, quand il lui en

(1) Sur la Dives, dans l'arrondissement d'Argentan.

(2) Le sieur d'Auctoville était présent à cette entrevue ainsi que le sieur de la Ferrière. — V. Chéruel, t. VIII, p. 336.

voudrait, qu'il avait trop de respect pour une si notable assemblée, et qu'ainsy il pouvait parler.

Et d'autant que l'on avait cru que ladite assemblée se devait tenir au bourg de Trun, et que ledit comte de Créquy se tenait à la campagne avec cinquante chevaux sur une éminence, sans faire mine d'y vouloir entrer, on lui envoya demander s'il n'y voulait pas venir, et il fit réponse que non, ce qui obligea tous les autres de sortir dudit bourg, et de se mettre en pleine campagne, en laquelle ils se divisèrent en cinq ou six bandes, après quoi ledit sieur de Boussé leur dit le sujet de son voyage de Paris, où il avait cru devoir aller tant pour obéir aux volontés du Roy que, parce qu'ayant reçu les ordres de Sa Majesté pour cet effet, ils avaient assemblé, lui et le sieur de Gratot, environ quatre-vingts gentilshommes pour leur faire cognaître la volonté de Sa Majesté, lesquels tous unanimement les avaient chargés d'aller à Paris pour recevoir les ordres de Sadite Majesté, et que lesdits gentilshommes leur avaient même baillé par écrit, et signé, et protesté que, s'il leur arrivait aucun désordre, qu'ils périraient avec eux; qu'au reste il avait eu l'honneur de saluer Son Eminence, qui lui avait fait un accueil extraordinaire et au sieur de la Feriere, qui était avec lui, et qui leur dit que, véritablement, le Roy avait trouvé fort étrange toutes les assemblées qui s'étaient faites dans la province de Normandie, et plusieurs autres choses qui semblaient choquer son autorité, dont il avait été fort indigné, mais qu'à présent Sa Majesté voulait bien les oublier, à condition qu'ils demeureraient dans le respect et l'obéissance qu'ils lui devaient, et, pour ce qui était des plaintes qu'ils avaient à faire, ils pourraient s'adresser à M. le duc de Longueville, gouverneur de la province, qui les faisant savoir au Roy, Son Eminence

ferait en sorte que Sa Majesté leur ferait justice sur leurs demandes qui se trouveraient légitimes, et les servirait en son particulier. A quoi ledit sieur de Boussé ajouta qu'il croyait que les grands témoignages que Son Eminence avait rendu de sa bonne volonté pour les gentilshommes méritait (*sic*) bien un remerciement de leur part ; ensuite de quoy, ledit sieur de Gratot parla, et dit les raisons pour lesquelles il n'avait point été à Paris avec ledit sieur de Boussé, et qu'à la vérité, dans l'assemblée qui avait été faite, il avait été résolu qu'ils iraient trouver le Roy, mais que c'était pourvu qu'ils y trouvassent leur sûreté, et qu'ayant appris qu'ils n'étaient mandés que pour leur être fait des réprimandes, et peut-être pour leur être fait pis, il avait cru s'en pouvoir dispenser. Pour le comte de Créquy, ne dit autre chose, sinon qu'encore que les raisons du sieur de Gratot fussent fort bonnes, il pouvait néanmoins en son particulier adjouter que, ne s'étant point trouvé à l'assemblée qui avait été faite, pour savoir s'ils iraient à Paris ou non, il avait cru n'être pas obligé d'y aller, tous lesquels discours furent tenus dans les cinq ou six bandes dont ladite assemblée était composée, laquelle, après quelques contestations, résolut que l'on irait trouver Monsieur de Longueville, pour lui porter les plaintes de la noblesse. Mais la plus grande contestation fut de savoir si on changerait les députés ou si l'on en augmenterait le nombre. Ce fut alors que les comte de Créquy et sieur de Gratot firent tous leurs efforts, tant par eux-mêmes que leurs amis, de faire déposer honteusement le sieur de Boussé seul, disant qu'il était un traître et qu'il ne pouvait plus agir pour la noblesse, jusque là que le comte de Créquy et autres dudit baillage envoyèrent dire au sieur de Boussé qu'il se devait deporter de ladite députation, attendu qu'il était suspect, à quoi fut résisté

fortement de la part des gentilshommes du baillage d'Alençon, et enfin résolu que l'on augmenterait le nombre des députés, et que les trois anciens demeureraient, en sorte qu'ils seraient deux pour chaque baillage; et, d'autant que les gentilshommes de Mortaing prétendent que c'est un baillage séparé, ils en nommèrent aussi deux qui font en tout douze députés, lesquels s'assemblent tous ces jours avec d'autres gentilshommes pour rédiger leurs plaintes par écrit, et les porter cette semaine à Monsieur de Longueville. C'est ce qu'a produit cette trop grande assemblée, et ne manqueray d'écrire ce que j'apprendray de plus particulier.

Il est à remarquer que le sieur de la Feriere, qui avait eu l'honneur de saluer Son Eminence avec le sieur de Boussé, ne se trouva point à ladite assemblée, parce que j'ai appris que, s'étant trouvé le vendredy matin, jour d'icelle, chez le baron de Guepré (1), où le comte de Créquy avait couché la nuit, et qui était déjà parti pour aller à ladite assemblée, ledit sieur baron de Guepré dit audit sieur de la Feriere qu'il trouverait un homme à ladite assemblée, qui était ledit comte de Créquy, qui ne lui promettait pas poires molles (2), parce qu'il avait été trouver Son Eminence, ce qui fit qu'on vit seulement à ladite assemblée un gentilhomme qui est audit sieur de la Feriere (3).

On trouve, dans la collection de M. Chéruel, t. VIII, p. 332-336, une lettre de Mazarin à M. de la Croisette, qui fait suite à ces deux rapports et qui leur

(1) Près de Trun.

(2) La même expression figure dans la lettre de Mazarin que nous allons indiquer. V. p. 334.

(3) *France*, t. CMV, fo 39-41-44.

sert de conclusion. Elle est de Paris, du 3 avril 1658. Mazarin lui recommandait d'insister auprès du duc sur la nécessité de faire respecter l'autorité royale. Longueville, qui avait reçu une lettre en même temps que M. de la Croisette, y répondit en ces termes :

Monsieur, j'ai reçu la lettre qu'il vous a plû de m'écrire par le gentilhomme que je vous avais envoyé, et j'ai vu aussi ce que vous avez mandé au sieur de la Croisette. J'avoue, Monsieur, ingénuement que je pêche un peu en facilité de ne pouvoir refuser mes offices à qui me les demande, ou à ceux qui en ont besoing, et je vous en fais mes très humbles excuses, cela vous causant trop souvent des importunitez de ma part. Mais je vous supplie très humblement de croire qu'en cette occasion de la noblesse, ce n'a pas été cela qui m'y a porté, et que je n'y ai considéré que le seul service du Roy. Je sçais, Monsieur, tous les manquements qui ont été dans la conduite de M^rs^ de Créquy et de Gratot, les grâces que vous m'avez fait l'honneur de m'accorder pour eux, et dont leur peu de prudence les a empêchés de se prévaloir. Aussy, je n'ai point eu égard à leurs personnes en la très humble supplication que je vous ai faite, mais seulement que, si vous aviez la bonté de me l'accorder, ils auraient fait les choses qui pouvaient témoigner au Roy leur respect et leur obéissance, ou, ne le faisant pas, ils auraient mis toute la noblesse contre eux, et sans pouvoir prendre aucun intérêt à tous les châtiments les plus rudes qu'on leur aurait voulu faire recevoir, au lieu que, voyant qu'ils protestent de se soumettre à tout ce qui leur serait ordonné, il sera bien difficile qu'on les puisse détromper, et empêcher la noblesse d'y prendre intérêt. Je sçais que, par les ordres du Roy que vous avez donnés, vous les

pousserez hors de cette province. Je ne croy pas même que rien branle présentement, et je suis persuadé qu'ils attendront de revenir que la campagne soit commencée, et essaieront d'émouvoir chacun par les divers sujets qu'ils croiront pouvoir insinuer tant aux autres baillages, qui ne se sont point joints à eux, et qui ont été les plus accablés des gens de guerre, qu'aux autres qui auront quelque mécontentement, leur persuadant que tout ce qu'on fait contre eux n'est que pour l'intérêt de la noblesse et non pour leur manquement particulier. Je croyais, monsieur, que l'obéissance si prompte et si entière de l'assemblée, s'étant séparée tout à l'instant, vous avait fait voir son respect, et que les assurances qu'ils ont données de leur affection et fidélité vous aurait aussi fait cognaître que leur intention n'était en façon du monde mauvaise, joint que ceux qu'ils ont choisi l'ont été principalement pour obliger MM. de Créquy et de Gratot d'obéir aux commandements du Roy, et pour couper chemin à toute nouvelle assemblée, ayant prié ceux qu'ils ont nommés, quand il se présenterait quelque sujet de plainte en leur baillage, de me les venir faire, et sans autre charge ny pouvoir ; la plupart de ces personnes là n'étaient pas dans l'assemblée et sont gens fort sages et affectionnés au service du Roy, et qui ne consentiraient jamais à aucune chose qui y fût tant soit peu contraire. En un mot, Monsieur, je voulais que, si ces Messieurs avaient mauvaise volonté, ils n'eussent personne à les y seconder, en leur ôtant les moyens de pouvoir faire tomber dans leurs intérêts les personnes qu'ils essaieront d'y attirer et peut-être avec succès. D'autres raisons ont été jugées meilleures que les miennes. C'est pourquoi, sans m'arrêter à la cognaissance que je puis avoir depuis près de 40 ans que je suis dans cette province, je ne son-

geray qu'à satisfaire aux ordres du Roy, en faisant sçavoir à ces gentilshommes que Sa Majesté n'a pas agréable qu'ils viennent icy, la mauvaise satisfaction qu'elle a de la conduite de MM. de Créquy et de Gratot, et ordonnant à l'exempt des gardes et au lieutenant du grand prevost d'exécuter ce qui leur a été commandé, n'ayant de passion plus grande que de pouvoir témoigner au Roy ma parfaite obéissance, et à vous, Monsieur, que personne ne peut être plus véritablement que moi, Monsieur,

Votre très humble serviteur,

HENRI D'ORLÉANS (1).

A Rouen, le 6e avril 1658.

Les choses en étaient là, lorsque la duchesse d'Aiguillon, à qui le Havre était confié, reçut de son sous-agent Cassagnau la lettre suivante, datée du 15 mai :

MADAME,

Comme j'ai cru être obligé de vous donner avis pour le service du Roy et du vostre des affaires douteuses, et dont on doit craindre quelque mauvais évènement, j'ai vu ce matin trois gentilshommes, avec chacun un valet, qui ont été s'embarquer, avec des hardes et provisions, dans une frégate de quatre qui avait son pavillon hollandais, qui était en cette rade depuis deux jours, et, aussitôt qu'ils y ont été embarqués, elle a levé l'ancre et a fait voile. Le vent leur a été un peu propre (*sic*). L'un est nommé la Tréaumont, que vous connaissez, Madame. J'ai appris qu'il estait en cette ville depuis cinq jours,

(1) *France*, t. CMV, fo 46-47. — Cette lettre était accompagnée d'une lettre de M. de la Croisette, du même jour, également à l'adresse de Mazarin. V. fo 44-45.

logé à l'Aigle d'Or, sous un autre nom, toujours enfermé dans une chambre sans paraistre, comme on m'a dit. Mais j'en sçaurai la vérité. Les deux autres sont un nommé d'Aussy, qui a été capitaine dans le régiment de Piémont, et le troisième, un nommé Gouville, frère de M. le président de Motteville, tous trois de Rouen. Et, depuis leur embarquement, j'ai vu un homme qui a été autrefois à moy, et qui est présentement domestique d'un de ces trois, qui m'a dit qu'il n'y avait personne qui sût leur voyage ny où ils allaient, et qu'il lui avait défendu de le dire, ni mander à personne, et qu'il espérait être de retour en bref de temps. Toutes ces choses m'ont obligé, Madame, à vous en donner avis, etc. (1).

Ce ne dut pas être la seule communication que reçut la nièce de Richelieu à l'occasion de cet embarquement. Mazarin répondit le 25 à deux lettres qu'elle lui avait déjà écrites (2). Tout en lui prescrivant la sévérité pour les coupables, il lui conseillait des ménagements, sinon envers les officiers de la garnison, du moins envers celui qui les commandait. Le même jour, il écrivit, de Calais aussi, à Nicolas Fouquet, que, puisqu'il paraissait avoir de l'influence sur Mme d'Aiguillon, il devait la presser d'agir avec toute la vigilance et la fermeté désirables. Le ministre adressa encore, à la même date et du même lieu, au duc de Longueville, l'invitation de bien veiller sur les garnisons de Caen, Dieppe et Pont-de-l'Arche. A défaut des deux premières lettres de Mme d'Ai-

(1) *France*, t. CMV, fo 79.
(2) V. Chéruel, t. VIII, p. 371.

guillon, nous en donnerons ici une troisième, probablement du 1er juin.

MONSIEUR,

Dès le moment que j'eus reçu les avis que j'ai mandés à Votre Eminence, je suis venue en ce lieu avec la plus grande diligence qu'il m'a été possible. Monsieur de Bar (1) a eu la bonté de s'y rendre comme je l'en avais supplié, et y arriva quelques heures auparavant. Nous n'avons rien oublié, lui et moi, pour découvrir la vérité des choses qu'on m'avait dites, afin de faire châtier ceux qui se trouveraient coupables. Mais, comme jusques ici, quelque peine et quelque adresse que nous ayons employées, nous n'avons rien su apprendre davantage que le passage de la Tréaumont en ce lieu, où il a été six jours, comme Votre Eminence aura vu par la lettre que je lui ai envoyée, et d'où il s'est embarqué pour Flessingue le 17e du passé avec d'Aussy, Gouville et Ruper, tous de Rouen. Je travaillerai encore avec grand soin, afin que, s'il y a quelque intelligence secrète, nous la puissions descouvrir et ensuite punir les coupables, n'y ayant rien de si juste ni rien de si important que d'en faire exemple,...

LA DUCHESSE D'AIGUILLON (2).

Mazarin prit rapidement les mesures complémentaires, non seulement au Havre, mais partout où sa prudence les lui suggéra. Dunkerque, à la suite de la bataille perdue aux Dunes par Condé, le 14 juin, capitula le 23. Malheureusement, la maladie subite de Louis XIV, qui le

(1) Gouverneur de la citadelle.

(2) Sans date, mais datée, postérieurement, du 1er juin 1658. — *France*, t. CMV, fo 132.

mit en danger de mort, encouragea les mécontents. En Sologne, où il avait d'abord été question d'envoyer le maréchal de Clérembault (1), le Cardinal se contenta des services de l'intendant militaire, M. de Pilois, pour dissiper les bandes de paysans, ou « sabotiers », qui entretenaient l'agitation dans le pays (2). Mais il n'eut pas si bon marché de la noblesse. Vers la mi-juillet, les bailliages de Rouen, de Caux, de Caen, du Cotentin, d'Evreux, d'Alençon, de Mortagne, du Vexin, se trouvèrent représentés dans la forêt de Conches avec des mandataires de la noblesse des deux Généralités d'Orléans et du Berry, comme on va le voir par la pièce suivante :

Résultat de l'assemblée de la forest de Conches au Perche.

Du vingtième juillet 1658 dans la forêt de Conches les députés des bailliages unis furent :

Pour le bailliage de Rouen, M. Claude de Malorty, sieur de Roche, tant pour lui que pour M. François le Vicomte, sieur de Saint-Hillaire.

Pour Caux et Comté d'Eu, M. Charles Dupuis, sieur de Sandouville (3), M. Charles de Valles Surville, sieur de

(1) Mazarin à Nicolas Fouquet, 15 juin 1658. — Chéruel, t. VIII, p. 427.

(2) Mazarin à M. de Pilois, 15 juin et 10 juillet 1658. — Chéruel, t. VIII, *Appendice*, p. 734 et 736.

(3) Ce Sandouville est très vraisemblablement le même qui, en mars 1649, et en compagnie d'un sieur de Saint-Valery, était venu prendre possession de Harfleur, au nom du duc de Longueville, afin de faire opposition au pouvoir royal et de tenir le Havre en échec. (V. Borély, *Histoire du Havre*, t. II, p. 476). Ce rapprochement est

Saint-Vallery (1), M. Louis de Marguerelle, sieur du Castelier.

Pour Caen, M. Jean de Turquet, sieur de Tourailles, se faisant fort pour M. le comte de Marantin.

Pour Cotentin, ledit sieur des Tourailles, se faisant fort pour M. d'Argouge, sieur de Grato et le sieur de Sérities (2) absents.

Pour Evreux, M. Henri de Pommereuil, sieur de Moulins-Capel (3), et M. Alexandre de Créquy, comte de Créquy.

Pour Alençon, M. Pierre Robiliard, sieur de Juvigny.

Pour Mortagne, M. de Sierville, et autres absents, envoyés ailleurs pour l'intérêt de la noblesse.

Pour le Vexin, M. Louis Testu, sieur de Balincourt (4), et M. Charles d'Ailly (5), sieur Danery (6), nommé en cette assemblée secrétaire.

Pour la généralité d'Orléans et de Berry, M. Anthoine le Chesne, sieur de la Folie, M. Jean de Mervilliers, sieur de Viabon (7), M. Phelix Hurault de Lospital, sieur Donaux (8).

M. Jacques de Francès (?), sieur des Marais, M. Henri

intéressant, parce qu'il rattache les désordres de 1649 à ceux de 1658. Le haut personnel était en partie le même.

(1) Il s'agit probablement d'un petit fief, dans le voisinage de Breteuil ou de Conches, appartenant à un sieur Valles de Boisnormand.

(2) Cerisy.

(3) Sur la Risle, commune de la Houssaye.

(4) Au nord du Sausseron, petit affluent de la rive droite de l'Oise.

(5) Les documents qui concernent son fief aux Archives de Seine-et-Oise portent aussi Dally ou Dailly.

(6) Il faut lire « d'Ennery » (canton de Pontoise).

(7) Canton de Voves (Eure-et-Loir).

(8) Peut-être conviendrait-il de lire d'Auneau.

de Brion, sieur de Pizieux (1), M. Claude Destoré, sieur de Villegoutard, M. Claude Gabriel de Bonnesson, M. Anthoine du Coutel, sieur des Retz (2), conformément à ce qu'ils ont promis par leur escrispt.

A été arrêté, conformément à l'union de la noblesse fait à Paris le 4e juillet 1651 par la permission du Roi, et sous la protection de Monseigneur le duc d'Orléans que, si quelqu'un desdits gentilshommes était pris, attaqué ou poursuivi, tant en sa personne qu'en ses biens, tous les autres s'obligent par serment, et par leurs seings, sur leur honneur, ou bien à peine d'être déclarés lâches et infâmes, de monter incessamment à cheval et de marcher le plus diligemment que cela se pourra au lieu où sera l'attaque pour lui rendre tous les services nécessaires, entre (?) lesquels, si, par malheur, (ce qui n'est pas à croire) quelqu'un venait à manquer, il serait desclaré deschu de noblesse et indigne d'avoir jamais aucun rang dans le corps, comme en seront [réputés pour exclus] (3) ceux qui refuseront de signer la présente union.

Sur les deux arrets donnés, l'un, au Parlement de Paris, du 13e juin, l'autre, au Conseil du Roy de la présente année 1658, contraire à la permission du Roy que la noblesse avait de s'assembler, et à la promesse particulière de Mgr le duc d'Orléans de nous y maintenir, a été arresté que l'on députera vers Son Altesse royale pour la supplier très humblement de nous faire l'honneur de

(1) Canton de Mamers (Sarthe).

(2) Il faut probablement lire des Rues, commune de Douy (arrondissement de Châteaudun), à moins qu'il ne s'agisse de quelque homonyme ou parent éloigné du cardinal de Retz.

(3) Le copiste a écrit très nettement « rapporter par extrait », ce qui nous oblige à proposer une conjecture.

nous garder la parolle, et interposer son autorité par la cassation de ces arrets.

Sera aussi suppliée très humblement Sadite Altesse royale de nous continuer son intercession vers le Roy pour la convocation et tenue sans retardement des États-Généraux, comme étant le seul remède à toutes les lésions (1) de nos droits, franchises et immunités. Et, pour cet effet, seront députés quatre gentilshommes de Normandie, et trois de la généralité d'Orléans, et pour le Vexin le sieur Dannery, et deux des sieurs des autres provinces unies, lesquels se rendront le 16e de septembre prochain au lieu où sera Sadite Altesse Royale, sur le fait des gens de guerre, pour ce qui regarde le règlement de leur vie et leur armement. M. ledit Valery est chargé par la compagnie de veoir M. le duc de Longueville pour le fait de la promesse qu'il lui a faite d'en donner réponse à la première assemblée.

Il sera dressé un ordre uniforme pour les correspondances réciproques de toutes les provinces et bailliages unis au retour de la députation de Son Altesse Royale. Les députés, avant de se séparer, conviendront de jour et lieu pour rendre compte de leurs députations, et chaque député sera chargé de le faire savoir dans son canton.

Sur le rapport faict à l'assemblée par le sieur de Bonesson du pillage que le sieur de Pilloy, commandant quelques troupes dans la Souloigne, a fait la nuict dans sa maison et dans celle du sieur de la Commune, comme aussi sur le rapport qu'ont fait MM. de Sandouville, de Sainct-Vallery, et du Câtelier, députés du bailliage de Caux, des désordres et violences commises proche de Longueville envers les personnes de MM. les Chamilons (?) et de

(1) Il y a réellement « lections ».

Marancourt-Serry (?), l'un desquels a été tué et l'autre, fort blessé, leurs femmes outragées, leurs valetz tuez, et leurs maisons pillées par le régiment de Turenne, du corps commandé par les officiers présents, comme aussi sur le rapport de M. de Balincourt et d'Anery pour un gentilhomme insulté, lui, septième, dans la maison d'un de leurs amis, par vingt officiers à la tête du régiment d'Erboville, lequel était en bataille devant la porte dudit logis, a été arrêté par la Compagnie qu'elle en ferait son intérêt propre et qu'elle en poursuivrait la réparation par toutes sortes de voyes justes et légitimes.

Messieurs les gouverneurs des provinces seront priés d'agir par leur seule autorité sous (?) ordre du Roy pour le logement des gens de guerre dans l'estendue de leurs provinces, sans y souffrir le mesle d'aucun intendant. Tout ce que dessus a été arrêté avec la protestation inviolable de ne se départir jamais du véritable service du Roy sous quelque prétexte que ce puisse être et de mourir dans son obéissance. Fait et signé jour et an que dessus, sans distinction ny rang de personnes, afin qu'on n'y trouve rien à redire.

Depuis le présent escript sont arrivés MM. Louis de Vilerseau, sieur de Neuvy (1), et M. Gabriel de Chartre, sieur de Bessanville (?), lesquels ont reçu la jonction des bailliages de Blaisois, Vendosmois, Dunois et Boisgency (*sic*) à cette présente réunion, et ont été reçus par la Compagnie comme députés d'iceux bailliages, pour lesquels ils se sont obligez à l'entretien des arrestez cy-dessus, les ont approuvés et les ont signés jour et an que dessus. Du Chatelier (2), Créquy, Balincourt, Turquet,

(1) Neuvy en Dunois, canton de Bonneval (Eure-et-Loir).
(2) Le scribe a écrit : « du Appelier ».

Pizieux, de Malortie, Charles (*sic*), de Lissy, des Rues, de Bonnechose, Robilliard, de Viabon, Dupuis, Vilet Surville, Moulin-Capel, Sandouville, de Brault, Le Chesne, Rohan, Villegoutard, de Vilesne, Hurault de l'Ospital, Neuvy, Bonnesson, de Frouville (1).

Presque simultanément, une assemblée analogue se tenait, à cinq lieues de Laval, au nom de la noblesse bretonne (2). Le Cardinal croyait même, sur de bons indices, retrouver çà et là l'action de Retz, de d'Harcourt et de Condé lui-même (3). Suivant sa très sage habitude, il prit le parti de céder aux circonstances et de reconnaître le bien-fondé d'une partie des réclamations présentées. Il conseilla un « tempérament » au profit de « la noblesse plus aigrie que jamais de la recherche qu'on faisait entre les gentilshommes (4). » Il est on ne peut plus probable, en effet, que la famille Corneille n'était pas la seule à laquelle le fisc eût suscité une mauvaise chicane. Le 8 août, de Calais, le Cardinal loua les intendants d'avoir sursis contre les prétendus « usurpateurs de noblesse (5) ». En même temps, redevenu décidément le plus fort, au grand avantage de la France, il cessa d'épargner les vrais mutins. Un arrêt du Conseil fut enfin lancé contre eux. Des lettres de Fouquet à Mazarin achèvent de nous mettre au courant des assemblées tenues et des poursuites ordonnées (6). Mais ce qui nous édifie encore bien mieux sur

(1) *France*, t. CMV, f° 282-283.
(2) *France*, t. CMV, f° 284.
(3) Mazarin à M. de la Croisette, t. VIII, 11 août 1658, p. 770.
(4) Mazarin à Servien, t. VIII, 24 juillet 1658, p. 532-533.
(5) Mazarin aux intendants, t. VIII, 8 août 1658, p. 767.
(6) Fouquet à Mazarin, 8 et 25 août 1658. — *France*, t. CMV, f° 349-354 et 379.

la matière, c'est la correspondance d'un autre affidé de Mazarin, Bartet, qui accompagnait un gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, Gomont. Analysons cette correspondance très sommairement (1).

Bartet arriva à Rouen tout à fait à la fin de septembre, chargé visiblement de surveiller avec discrétion et habileté le duc de Longueville, qui, lui, penchait pour une amnistie. D'après l'émissaire de Son Eminence, Gratot avait tout mis en mouvement et devait être réputé l'ouvrier de la première heure. « Quoique Gratot », manda-t-il, soit « moins emporté que M. de Créquy, il est plus opiniâtre et plus ferme dans sa mauvaise conduite, outre que c'est lui seul qui a commencé toute cette affaire, qu'il regarde comme son ouvrage, car M. de Créquy n'y eût jamais songé sans lui ». Mais Gratot s'était dérobé à temps. Aussi fut-ce sur d'Ennery et sur Créqui que tombèrent les foudres du Cardinal, comme sur les principaux acteurs dans le plus récent épisode de la sédition naissante. Le 13 septembre, les délégués étaient partis pour aller porter à qui de droit leurs revendications et leurs griefs. Avant de partir, ils « avaient fait leur union avec la Touraine ». Le duc d'Orléans les arrêta tout net avec la menace de les faire arrêter, s'ils cherchaient à le rejoindre. Sa garantie relativement aux États Généraux lui avait été, prétendait-il, purement et simplement « extorquée », partant n'avait aucune valeur. Le 23 septembre, 200 cavaliers, « partie des archers du prevost de l'Isle, et le reste,

(1) V. Bartet à Mazarin, 27, 28 et 29 septembre, 1er, 4, 5, 9 et 12 octobre 1658. — *France*, t. CMV, fol. 453-455, 457-458, 459-460, 461-463, 464-465, 468-469, 471-472 et 475-476.

des troupes de Son Eminence », vinrent coucher à Dreux, et, le lendemain, manquèrent d'Ennery à sa maison d'Escorpain. Créqui se réfugia au plus vite chez le baron de Maillot, son beau-frère, dont la gentilhommière était une espèce de place forte. Il avait encore tout récemment fait de son mieux pour soulever le bailliage d'Evreux, « mais il n'avait pas réussi à faire monter dix hommes à cheval ». Ce que regretta le plus Bartet fut qu'on n'eût pas pu finalement mettre la main sur les missives échangées avec Retz et les autres rebelles.

Simultanément, M. de Montpezat fut envoyé avec un corps de troupes en Normandie, et il ne quitta Caen que les derniers jours d'octobre, « toute la noblesse », dit la *Gazette* du 2 novembre, « se trouvant dans la soumission et l'obéissance (1) ». Il y eut pourtant un certain nombre de gentilshommes qui ne se désistèrent pas de

(1) Cette nouvelle de la *Gazette* est entièrement confirmée par la chronique rimée et doucement ironique de Loret, qui avait déjà fait plusieurs fois allusion à ces velléités de révolte.

Montpezat, homme de sagesse,
Qui sait mesnager la noblesse,
Et les gens des grandes maisons,
Avec ses solides raisons,
Etant, par royale ordonnance,
Allé par delà Caen en France,
Pour assoupir les remuemans
Que machinaient quelques Normans
Y joua si bien de la langue
Par mainte prudente harangue
Qu'avec son heur accoutumé
Il a tout le pays calmé,
Hormis quelques gens sans conduite,
Qui, bravement, ont pris la fuite,
Dont l'on peut inférer, *ergò*,
Qu'ils craignaient un *caput algo*.

leurs revendications, comme le prouve le *factum* suivant, probablement lancé en février 1659 et intitulé : *Réponse d'un gentilhomme normand à une lettre d'un gentilhomme de ses amis d'une autre province.*

MONSIEUR,

Quoique je n'aye point l'honneur d'être l'ung des députés de ma province, je puis néanmoins, aussi bien que qui que ce soit, vous rendre compte de l'état où elle est par le soing que j'ay pris, comme un des mieux intentionnés de tout le corps, de voir souvent ceux qui ont le maniement des affaires, et dont la probité, qui est connue d'ung chacun, leur a acquis le secret et la confiance de ce qui peult servir à nos intérêtz.

J'ay esté assez heureux d'avoir leur estime, ce qui m'a donné congnaissance des intrigues les mieux cachées, dont vous me pardonnerez si je ne vous en écritz pas le détail, qui, par malheur, étant sçu de nos ennemys, pourrait servir à rompre par ce moyen des mesures que l'on a eu toutes les peines du monde à mesnager et mettre au point que nous avons présentement lieu d'en attendre de grands avantages.

Je suis néanmoins obligé de vous dire que, quoique j'aye passé jusqu'à présent pour ung des plus zélés et que j'aye publié qu'il fallait mettre tout en usage pour sortir de la tyrannie que nous font journellement les traitants, mon intention a toujours esté de ne rien entreprendre qui pût chocquer en aucune façon le respect et le service que l'on doibt au Roy.

Je vous advoueray que ce qui m'a le plus obligé à tâcher d'entrer dans la confiance des plus relevez des députés n'a esté que pour descouvrir leur sentiment, et que,

si j'eusse vu ballencer (?) tant soit peu contre le respect de Sa Majesté, je n'aurais rien oublié pour les perdre ; mais il faut publier à leur advantage que, dans toute leur conduite, il ne se peut rien voir de plus respectueux à l'égard du Roy. Rien n'est plus zélé pour le bien du corps (*sic*) ni rien de plus désintéressé pour leur particulier. Et, quant à la fermeté, elle a présentement une épreuve qui ne permet plus d'en douter, puisque la proscription de leurs personnes, les garnisons qui vivent dans leurs maisons à leurs dépens depuis trois mois avec des désordres très grands, et d'une manière plus cruelle que celle qu'on exerce sur les paysans, ne les a pu obliger à relascher la moindre chose de notre intérêt.

Cela vous doit encore (?) faire congnaître que nous ne sommes point accommodez comme vous me le mandez, et que le bruit en court dans votre province, et vous jugez bien qu'il faudrait que nous eussions fait bancroutte à l'honneur et que nous fissions doresnavant profession de lâcheté, si, au lieu de la recognoissance que nous sommes obligés d'avoir pour ces messieurs, nous les habandonnions, ce qui ne se peut rien (?) faire autrement (?), puisqu'ils sont encore dans l'état que je vous mande (1).

Il est, je crois, subtille de vous protester que je remarque dans tous les espritz très particuliers (?) une résolution pour les taxes (?) de payer telle qu'on peut souhaiter aux gentilshommes qui sont obligés par leur naissance de préférer l'honneur à la vie, et, s'il y en avait quelqu'un qui eût l'âme assez basse de ne pas s'eschauffer pour ce motif, il le ferait par celui de son intérest, étant certain

(1) Ce passage est, comme beaucoup d'autres, copié d'une manière inintelligible dans le texte envoyé à Mazarin. Il doit y avoir eu souvent des mots omis.

que, habandonnant nos députez, il ne se trouverait plus personne qui entreprist nos affaires, et, ainsi, sans difficulté, on nous pousserait à un point qu'on a eu desseing de faire, sy nous ne fussions pas unis pour nous y opposer. Ces deux raisons seules vous doibvent persuader qu'ung chacun fera son debvoir.

Il ne se peult rien de plus judicieux que ce que vous souhaictez savoir. Il serait même nécessaire qu'on eût partout la même curiosité, étant une affaire qui concerne toute la noblesse du royaume, mais il est encore d'une plus notable conséquence pour notre province, qui a commencé la première de faire congnaistre que notre proceddé est dans la soubmission, et que nous n'avons rien faict qui ne doibve estre approuvé des gens de bien, puisqu'il est selon les permissions qui nous ont été données par Sa Majesté.

Pour bien vous en esclaircir, il est nécessaire de vous faire souvenir de l'assemblée de la noblesse qui se fit à Paris l'an mil six cent cinquante ung où il se trouva la plupart des gens de considération du royaume, au nombre de plus de mil gentilzhommes de toutes les provinces, sept ou huit ducs et pairs, et plusieurs princes. On y fit une union pour demander les Etats-Généraux avecq promesse de ne se point séparer que l'on en vist l'ouverture (1). On ne doubtait point qu'on ne fust en droit de les demander, puisqu'il a toujours été pratiqué de tout temps que, quand on remarque de grands désordres en l'Estat, c'est la seulle voye pour y remédier, et laquelle les Roys n'ont jamais fait difficulté d'accorder, à moins que d'être prévenus par ceux qui ont malversé, et qui en appréhendent à leur égard les événements.

(1) V. Chéruel, *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. IV, p. 300.

Ils y furent si fort sollicités que la promesse en fut donnée par Sa Majesté pour le mois d'octobre 1651, et, comme elle estait mineure, elle fut signée de la Reine et des quatre secrétaires d'Estat, à la caution de Son Altesse royale, Mgr le duc d'Orléans, alors régent du royaume, qui en fit son escrit particulier, et promit de la faire exécuter. L'une et l'autre promesse portait encore, de surplus, permission de s'assembler, en cas d'inexécution, quelques ordres qui puissent venir lors au contraire; après quoi chacun se sépara.

Depuis sa majorité, les promesses de l'ouverture des Etats-Généraux ont été réitérées plusieurs fois. Il s'est trouvé(?)..... députés à Paris et, puis à la Roche Guyon(1). Tous ces escriptz sont restés entre les mains de Ganvillier (?), secretaire de la Chambre (?), qui en garde les originaux et en a donné des copies à ceux qui en ont demandé.

Depuis ce temps, les désordres augmentent de jour à autre. L'on a toujours demandé l'exécution desdites promesses, mais ça été si mollement qu'on n'a pu l'obtenir. Enfin, la noblesse, voyant les peuples dans la dernière misère, et qu'on leur ôtait insensiblement le peu de droits qui leur restaient, jusques là même d'attaquer leurs qualités et les faire payer par des voies indirectes comme des roturiers, s'assembla pour y donner ordre.

Notre province, qui est une des plus considérables pour son assiette et la quantité de la noblesse qui la compose, et qui, comme vous savez, paye depuis quelque temps presque autant de deniers que le reste du royaume, se voyant en ung estat déplorable, et dans la dernière extrémité, les gentilzhommes se résolurent de demander

(1) Ce passage est illisible et surtout inintelligible.

les Estats de la province qui se doivent tenir tous les ans, s'estaient tenus qu'une fois depuis ung fort longtemps, et encore n'avait-on pas voulu voir leurs cahiers et faire raison sur leurs plaintes.

Ce fut le prétexte premier pour ne point donner de suspicion à notre gouverneur, qu'on ne doubtait point qu'il donnerait les mains à souffrir leur assemblée, dans la croyance qu'il avait de s'en rendre plus considérable, ne faisant point de difficulté qu'il s'y rendrait le maître d'apaiser la chose.

Mais l'intention des plus esclairés a toujours esté de se fortifier des autres provinces et, après avoir vu la nostre, demander leur jonction appuyée sur les permissions dont je vous viens d'entretenir.

Après cela, vous aurez assez de quoy respondre à ceux qui blasment le proceddé de nos députez d'avoir envoyé vers Son Altesse royale la sincérité (??) sa parole et lui demander conseil (1) (*sic*) de son escript (?).

Mais, comme nos ennemys déclarent d'avoir formé (*sic*) un temps où les armes du Roy prospèrent et qu'il fait des conquestes des plus fortes places de ses ennemys, il est à propos de vous justifier leur conduite là-dessus.

Il ont agy comme de vrays gentilzhommes dont la conscience nette ne recherche que le bien de l'Estat, et qui, se voyant autorisez par des permissions sy autentiques, ne font nul doubte de l'exécution. C'est une marque d'inocence (?) de leur procédé et qui la fait voir hautement (?) dans un temps où, s'il y avait la moindre apparence de crime, on serait en estat de les punir aussitôt (2).

(1) Il faut probablement lire : *compte*.

(2) Il doit y avoir encore ici, comme plus haut, un certain nombre de mots passés.

Ilz ne pouvaient non plus se dispenser d'envoyer vers Son Altesse royale pour la supplier de faire casser ung arrest du Conseil qui deffend à la noblesse de s'assembler sur peyne de la vye, puisqu'il était garand des promesses qui avaient été données et qui étaient tout à fait contraires à cedit arrest.

Ce n'est point leur faute que Son Altesse royale n'ait point voullu voir leurs députés, puisqu'il n'était pas croyable qu'il les refusât et il ne devait pas juger qu'on surprist son esprit au point de le préoccuper que l'on ne demandait sa protection que pour le mettre mal auprès du Roy. Il ne put néanmoins s'empescher de leur en faire témoigner du déplaisir, et qu'il s'était engagé de parolle à ne les point veoir.

Vous avez su ensuite comme il est donné une déclation contre quelques-uns de nos députés, dont il y en a des vostres qui y sont compris, et le prétexte que l'on prend, qu'ils ont commerce avec les ennemis de l'Estat. Comme Monsieur de Montpezat est venu dans la province pour se saisir de leurs personnes avec un huissier (?) de la maison du Roy, pour laquelle on a eu le dernier respect, et que, ne les ayant pas pu prendre, il mit garnison dans leurs maisons, et puis se retira, sans avoir vu aucun gentilhomme pendant un mois de séjour, et ce (?) fut nonobstant qu'il fût la plupart du temps avec notre gouverneur, dont il espérait que la considération les obligerait de le venir voir. Tout cela ne fit aucun effet, et Monsieur de Montpezat, étant obligé de s'en retourner, et retirant ses garnisons, notre gouverneur en mit d'autres de ses places, ce qui ne se pratique que dans cette province, et fait assez congnaistre que cela ne se fait pas sans quelque intérêt particulier du gouverneur.

Néanmoins la fermeté est toujours grande, et vous

pouvez sur ma parolle, appuyée de celle de dix mille autres, dont je suis l'organe, assurer dedans votre province que rien n'est capable de nous faire manquer à notre debvoir, et que nous ne ferons jamais aucun pas d'accommodement que d'avis (?) avec vos députés et ceux des autres provinces unies. Je me réjouys de ce que vous me mandez que vous êtes tous dans le même sentiment.

Je suis surpris du peu d'apparence que l'on donne au bruit de notre accommodement. Il faudrait que nous fussions dans une faiblesse étrange, ou poussés d'une brutalité inouye pour nous être pleintz si hautement, et tout d'un coup paraître satisfaits, sans avoir eu aucun remède aux désordres qui nous ont obligez d'agir.

Il fault advouer que la liberté de M. de Bordeaux comprise dans la même déclaration de nos députez fait assez congnaître que la fermeté vient toujours à bout de l'injustice, et il est certain que la vigueur que vous avez témoignée pour le faire sortir de prison est honorable et digne de louange.

Monsieur le lieutenant-général d'Evreux, par ordre de Monsieur l'intendant de justice de notre province, informe pour ces assemblées contre nos mêmes députez compris dans la déclaration et qui leur sert de justification..... (1) n'ont point de commerce avec les ennemys de l'Estat, et que ce n'est qu'un prétexte pour les perdre, que chacun congnait présentement fort bien, car, s'ilz estaient coupables du crime qu'on leur impose, il serait subtille d'informer sur leurs assemblées. C'est ce qui fait congnaître que leur crime n'est autre que d'être trop zélés pour le bien général dont ung chacun est bien résolu d'y prendre intérêt.

(1) Un mot illisible, mais ce n'est pas « ils ».

Faites, s'il vous plaît, part de tout ce que je vous viens de déclarer (?) à tous ceux que vous croirez y debvoir prendre intérêt et qu'ils soient (?) persuadez que nous ferons notre debvoir. Je m'assure que vous ne manquerez pas de vostre côté du nombre considérable (*sic*) et tenez vous certain de même du nostre, comme aussi que je suis... (1).

Il paraîtrait qu'en effet, postérieurement à l'assemblée de Conches, d'autres réunions du même genre eurent lieu, non seulement à Saint-Elier, tout près encore de Conches, mais aussi à Montmirail, dans les environs de Mamers, et ensuite dans plusieurs localités des départements actuels d'Eure-et-Loir et du Loiret. Mais une nouvelle réplique de la Cour ne se fit pas attendre, et c'est M. Pommereu de la Bretèche, maître des requêtes et président du Grand Conseil (2), qui va nous apprendre ce que fut cette réplique.

Du dernier avril 1659.

Sur les informations faites par le prevost du Perche des assemblées du Vendosmois et Dunois, il y a eu arrêt du Grand Conseil et décret de prise de corps contre le sieur de Vieni, cadet de la maison d'Oncques, demeurant près de Marchenoir, chargé d'avoir défrayé une partie des gentilshommes d'une assemblée faite dans une de ses paroisses au mois de février. Le sieur de Le Ganville, remarqué pour avoir été toujours député de la province dans toutes les assemblées, et plusieurs avis que j'ai reçus, assurent que, l'été passé, Dannery, Bonnessons, de même Bordeaux, ont très souvent esté dedans sa maison.

(1) *France*. t. CMVII, f° 37-41.
(2) Pierre Clément, *Correspondance de Colbert*, t. I, p. 510.

Le sieur de Neuvy, chargé pareillement d'avoir esté des députés.

Les sieurs de Villarmain, Candal-Fontenaille, le petit Montigny, de Frouville et de Stenay, trois gentilhommes du Vendosmois et Dunois.

Et un nommé Austin (?), notaire du village de la Colombe (1), que le sieur de Vieni envoya quérir pour escrire plusieurs dessus de lettres, avec menaces de la mort, s'il en parlait jamais.

J'ay pris quelques mesures avec le prevost du Perche pour arrêter, en exécution du décret, quelqu'un des plus coupables, et saisir et annoter les biens des autres, et, dans un besoin, laisser quelques archers en garnison dans leurs maisons, le tout néanmoins soumis aux ordres de Son Eminence.

J'ai reçu un avis du lieutenant-général d'Evreux qu'il avait su par le baron de Guepré, de basse Normandie, beau-père du vicomte de Meaux, second fils du comte d'Orval, que les gentishommes huguenots alentour de lui avaient fait plusieurs assemblées, que même ils ont souvent fait prêcher en leur prêche à des jours autres que le dimanche et qu'à la sortie on les faisait signer. Il a promis de fournir au lieutenant-général des témoins de conséquence de ce qu'on a ouy dire chez luy aux sieurs de Créqui et Dannery qui y ont plusieurs fois esté dîner. Ma lettre porte que ce sieur baron de Guepré était en chemin pour Paris, en sorte que, s'il est en cette ville, et si Son Eminence le trouve bon, je le chercheray pour découvrir par son moyen toutes les cabales de ses quartiers et particulièrement les desseins de Créqui et Dannery qui en sont les chefs.

(1) Peut-être la Colombe-sur-Rille, canton du Merlerault.

Je suis aussi fort bien adverti que, le samedi de Pasques Fleuries, il y a eu une assemblée de gentilshommes fort considérable vers Brestot (1), en Normandie, dans un lieu appelé la vallée de Valtot, et que deux des députés, Sainct-Mars et Sainct-Hylaire, y eurent ensemble une querelle très grande. J'ai donné ordre aussitôt qu'il en fût informé et que rien ne fût oublié pour en découvrir le particulier et le réduire en preuves judiciaires.

Un gentilhomme, demeurant vers Mortagne, appelé de Sainct-Denys, contre lequel il y avait eu arrêt du Grand Conseil et décret d'ajournement personnel, a presté (*sic*) son interrogatoire, et recognu que Moulin-Chapel l'était venu prendre chez lui, l'avait mené à Monmirat où était le sieur de Créqui, et qu'il avait couché dans le même lict avec Dannery, et Créqui et Moulin-Chapel dans un autre.

L'huissier du Grand-Conseil que j'ai envoyé en Normandie a saisi tous les biens de ces sieurs de Créqui, de Dannery, et même ceux de Moulin-Chapel, parce que, depuis la déclaration, il s'est trouvé à des assemblées.

Je fais tous mes efforts pour découvrir le lieu de retraite de Créqui et Dannery, et ne perd pas un moment pour m'acquitter de ce que je dois aux commandements de Son Eminence (2).

Cinq mois plus tard, les événements avaient fait bien des progrès, comme le montre cette sorte de tableau de l'effectif dispersé du soulèvement, tableau tracé à Paris, le 9e d'août 1659.

(1) Près de Routot.

(2) *France*, t. CMVII, f° 88. — Cette pièce n'est pas signée, mais la suivante l'est, et provient du même copiste.

Il y a décret de prise de corps par arrest du Grand Conseil contre les sieurs

Dannery. Son procès est prest à juger par contumace. Il y a preuve de toutes ses cabales, comme il a été de province en province solliciter l'union qu'il a signé des premiers, débité des libelles et des résultats des assemblées. Ses biens sont saisis partout, et il y a garnison dans ses deux maisons : Dannery, près Ponthoise, et d'Escorpin (1), près de Dreux, chacune de dix soldats commandés par un sergent.

Créqui. Son procès pareillement dans peu en état. La preuve est entière contre lui. Il est même marqué qu'il a voulu donner des commissions pour lever des troupes, outre sa signature, que l'on a dans les dernières assemblées. Il y a, dans sa maison du « Champ de bataille », près Neubourg en Normandie, quatre soldats et un sergent du régiment de « Picardie. » On en envoyera encore dix ou douze de « Rambures », qui sont sortis de la maison d'un nommé des Sablonières (2), qui s'est attiré la grâce de la levée de sa garnison en descouvrant toutes les cabales de Dannery, son voisin.

Moulin-Chapel (3). Son procès sera jugé conjointement avec les deux autres, la preuve, en beaucoup de choses, s'étant trouvée complète (?), en sorte qu'il sera difficile de le mesnager, quoique, depuis la déclaration, il ait été assez retenu. Ses biens sont saisis.

(1) Escorpain, canton de Brezolles (Eure-et-Loir).

(2) M. P. Clément (de l'Institut) a placé ce hobereau dans le canton de Vernon, à Douains, où il existe un hameau des Sablonières. Mais il en existe un autre, dans le canton de Brezolles, commune de Laons, très près par conséquent d'Escorpain, ce qui explique les mots : « son voisin ».

(3) Beau-frère de Boussé.

Bonnessons. Sa contumace sera jugée en même temps. Il est prouvé qu'il a été dans des assemblées du Dunois, et qu'il a contribué à la sédition des paysans de Sologne, pendant le siège de Dunkerque. Sa maison n'est pas éloignée de Sully. Tout son bien est saisi.

Gratot. Il n'y a contre lui que des preuves assez légères d'assemblées faites devant la déclaration. On l'a laissé en repos.

Digoville (1). Il n'y a de preuves contre lui que le papier de la dernière assemblée près Vendosme, signé de sa main. Sa maison et son bien sont dans la basse Normandie.

Essarts. Nous avons contre celui-cy sa signature dans la dernière union. Sa maison est près de Pluviers (?).

De Thiene. C'est un gentilhomme que nous n'avons pu encore découvrir et qui a signé la dernière union.

Des Sablonières. On l'avait accusé d'avoir tenu une assemblée secrète chez lui; il s'est présenté au Grand Conseil et prétend se purger dans les formes. Il demeure près de Dreux et a fort chargé Dannery.

Le Ganviller. Il y a chez celui-cy quatre archers du prevost du Perche en garnison, son bien est saisi. Il est chargé de toutes les assemblées du Dunois, où il demeure près Marchenoir, et, de plus, il a tué des archers. Il y a même un décret d'ajournement personnel contre sa femme et sa sœur.

Neuvi. Gentilhomme du Dunois, qui a été toujours député dans les assemblées de sa province. Ses biens saisis. Il y a des archers en garnison chez lui.

Frouville. Il est du Dunois, accusé d'avoir esté en

(1) « Digoville » se trouve tout près de Tourlaville, et par suite de Cherbourg, à l'est. Mais il faut peut-être lire : Ingouville (*Ingulfivilla*), commune de Moult, canton de Bourguébus (Calvados).

toutes cabales et d'avoir couru sus au prevost du Perche, chargé des ordres du Roi. Son bien est aussi saisi et garnison d'archers.

Le petit Montigny, qui est dans le même canton, et accusé de la même faction, et traité de la même manière que ses voisins.

[Suit une liste assez longue de gentilshommes des provinces voisines, en tête de laquelle figurent, avec détails pour la plupart, les noms de Viéni, Courbouson, son frère, le fils de Courbouson, Vilarmin, la Graffardière, père et fils, gentilshommes du Dunois, la Boisse, père et fils, proches parents du lieutenant-général d'Orléans, le Peray, « un des plus considérables du Vendômois », Rochambeau, de la Pagerie, d'Autrivière, etc., etc.]

Je prétends encore faire informer et décréter sur des mémoires considérables que j'ay contre plusieurs gentilshommes de la basse Normandie, savoir contre Bougi (1), que l'on dit être le correspondant de Dannery, contre Prevois (?), un des plus séditieux, Tourailles, lieutenant des gendarmes du comte d'Harcourt, qui, depuis peu, a reçu dans sa maison Créqui et plusieurs députés pour conférer ensemble, Fresné-Carpiquet, qui a porté les rôles à signer, et contre les nommés Mésières, Belleau, Vieupont, Juvigny, La Bellière, Escoville, Meslé Saint-Blaise, Vimont, Gablonville, Bardel et plusieurs autres, que je vais poursuivre incessamment.

Je crois que les poursuites continuelles contre tous ces factieux dissiperont assurément leurs assemblées.

La dernière que le baron de Guepré m'a mandé est la conférence chez le sieur Tourailles depuis quinze jours. Il trouve tous ces messieurs plus embarrassés qu'à l'ordinaire et croit qu'il y a de la division.

(1) Il faut lire Baugis. Il demeurait près d'Argentan. Les Bonnechose détenaient bien un fief de Baugis.

Un gentilhomme de leur part est allé dire au lieutenant-général d'Evreux, qui a l'exécution des ordres du Roi dans la Normandie, que, s'il n'entreprenait rien contre eux, ils étaient résolus de s'assembler et de s'opposer vigoureusement à tout. On ne menace pas moins de douze cents chevaux. Mais je ne vois rien qui me confirme dans la pensée que cela puisse s'exécuter. J'entretiens des correspondances de toutes parts, et, présentement, je donne ordre pour la foire de la (*sic*) Guibray en Normandie, où toute la noblesse a coutume de se trouver le 15e de ce mois pendant huit jours, afin d'être instruit de tout ce qui s'y passera.

Monsieur de Longueville a dit au lieutenant-général d'Evreux de ne rien entreprendre sans sa participation.

Il y a présentement, au Grand Conseil, plusieurs enfants et des femmes des gentilshommes qui sont poursuivis, qui demandent distraction de leur bien. Les deux fils de Dannery prétendent que la maison d'Escorpin leur appartient. Cela produit un bon effet pour la terreur partout.

Il y a même une infinité de décrets de prise de corps contre les valets de tous ces nobles, contre les hôteliers qui les ont logés en troupe. On a jeté partout des monitoires de censures ecclésiastiques.

Je vais à l'avenir m'attacher particulièrement à la basse Normandie, qui est le seul endroit où il y peut avoir encore des restes de cabale, et j'espère que, si je puis faire décréter contre sept ou huit des plus notés, en faire enlever quelqu'un, où est la difficulté, du moins mettre de bonnes garnisons partout, ce sera le dernier coup contre les factieux, lorsque la contumace contre

Créqui et Dannery aura été jugée au Grand Conseil et ses arrêts exécutés.

Dans toute cette affaire, je n'ai rien omis afin d'obeyr aux commandements de Son Eminence pour lesquels j'aurai toute ma vie la dernière soumission et respect.

De Pomereu (1).

Nous renverrons pour le dénouement aux cinq lettres adressées par le même magistrat à Le Tellier, et reproduites par M. Pierre Clément dans son *Appendice*. La première est du 28 septembre, la dernière, du 24 décembre. Après quelques semaines employées à bien « déchiffrer » l'affaire, il fut reconnu, comme conclusion, que « ces Messieurs n'étaient pas seulement embarqués à procurer des Etats-Généraux, mais résolus entre eux à monter à cheval au premier siège que le Roy ferait et à se faire soutenir par nos ennemis. » L'espoir d'une « abolition » délia un nombre de langues suffisant pour mener rapidement à bonne fin le procès des autres. Créqui, d'Ennery et Moulin-Chapel furent condamnés à mort par contumace, le 27 septembre. L'instruction marcha moins vite pour Bonnesson, enfermé à la Bastille, et qui, en qualité de huguenot, déclina la juridiction du Grand Conseil, réclamant « son renvoi devant la Chambre de l'édit du Parlement de Paris. » Il n'y perdit rien pour attendre. Vainement ses coreligionnaires « firent des jeûnes » en basse Normandie pour le succès de l'entreprise commune. Convaincu d'avoir voulu opérer des levées d'hommes et d'argent, en outre, d'avoir noué

(1) *France*, t. CMVII, f° 286-287.

des intrigues avec l'ennemi, en un mot, d'avoir été l'un des principaux organisateurs du complot, « il fut exécuté le 13 décembre à la Croix du Tiroir (*sic*) avec grande hauteur (1). » Le gouvernement royal se montra plus miséricordieux envers les autres chefs de ce mouvement qui, en pleine guerre, s'était étendu à quatorze provinces. La paix des Pyrénées (7 novembre 1659) acheva heureusement de tout faire rentrer dans l'ordre. Mais, en 1674, on verra apparaître, outre Rohan, dont la signature se trouvait sur le procès-verbal de Conches, La Tréaumont, qui passe au premier rang, et Créqui, lequel, en qualité de beau-frère du procureur général du Parlement de Normandie, réussit encore une fois à se tirer d'affaire. M. de Pommereu, devenu Conseiller d'Etat, fut également chargé de l'instruction (2). On peut dégager de cette courte esquisse la morale pratique de beaucoup d'insurrections manquées.

ARSÈNE LEGRELLE.

(1) M. H. Martin, t. XII, p. 531, s'est trompé en affirmant qu'il n'y avait eu aucune exécution capitale.

(2) On nous pardonnera d'avoir laissé dans ce procès tant de « figures voilées », en songeant que M. de Pommereu lui-même, avec ses archers et ses moyens officiels d'information, ne parviat pas à découvrir tous les coupables.